

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

*LA RÉCEPTION DE LA DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE
FRANÇOYSE DE JOACHIM DU BELLAY PAR MICHÈLE LALONDE ET L'HÉRITAGE
PRÉCLASSIQUE DU FRANÇAIS QUÉBÉCOIS*

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
comme exigence partielle
du programme de maîtrise en Études littéraires

PAR
MARIE-ANGE CROFT

Avril 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à Claude La Charité, mon directeur de maîtrise, pour la pertinence de ses idées et de ses critiques. Ce travail n'existerait pas sans son suivi et son encadrement : mon mémoire porte son empreinte.

Toute ma gratitude aussi au maître de conférence Trung Tran pour son intérêt et son soutien indéfectible à des moments où le découragement et la frustration l'emportaient sur l'enthousiasme des premiers temps.

Plus que tout, je remercie ma famille, mes parents surtout. Sans leur aide, la réalisation d'une maîtrise serait demeurée pour moi une voie impossible, une utopie. Les nombreux sacrifices et compromis qu'ils ont acceptés pour me seconder auprès des enfants sont dignes d'éloges.

Enfin, quoique trop jeunes pour le comprendre, mes enfants ont eux aussi une part de mérite dans ma réussite. S'ils n'étaient pas aussi adorables et toujours enthousiastes à me suivre dans mes mille et un projets, jamais je n'aurais pu m'impliquer à l'université et étudier en France. Leur énergie, leur espièglerie et leur amour est ce qui me donne concrètement la force de persévérer dans mes études et la possibilité de me réaliser.

Note préliminaire

Les concepts de *français québécois* et de *langue parlée au Québec* seront, tout au long de notre mémoire, employés comme synonymes. C'est d'ailleurs le cas chez de nombreux linguistes et historiens de la langue. Nous sommes néanmoins consciente du fait que depuis peu, le terme *français québécois* peut revêtir pour certains une acception tacite de légitimité et de reconnaissance sociale et internationale qui ne se retrouve pas dans la définition de *langue parlée au Québec*. Puisque notre étude s'intéresse à tous les volets de la langue au Québec, que ce soit la langue écrite ou parlée, littéraire ou non, le terme de *français québécois* nous a semblé souvent plus adéquat. La définition que nous lui prêterons ici englobera donc toutes les différentes facettes de la langue. Dans le cas du présent travail, la reconnaissance de certaines spécificités propres au français québécois n'a pas non plus pour but d'établir le français québécois comme langue distincte du français, et c'est pourquoi nous ne parlons pas de *langue québécoise*.

Les concepts de *français standard*, *français international* et *français normatif* s'ils sont similaires, appellent aussi quelques nuances. Selon Denis Dumas, « la forme standard d'une langue est [...] la variété de cette langue qui a "réussi" socialement et politiquement, c'est-à-dire qu'elle en est venue, avec le temps, à dominer les autres [...] variétés parentes [...] parce qu'elle a eu pour elle la raison du plus fort à un moment donné et qu'elle était le véhicule du pouvoir¹ ». *Français international* suppose, pour sa part, une forme de français standard sur le plan non plus national, mais international. Tout au long de notre mémoire, le terme de *français normatif* s'est imposé comme étant le plus approprié, dans la mesure où les spécificités du français québécois sont établis à partir d'ouvrages normatifs faisant figure d'autorité, comme le *Trésor de la langue française (TLF)*, les travaux et dictionnaires de l'Académie française, les grammaires, etc.

Bien que consciente des subtilités qui existent entre tous ces termes, dont les définitions ne font pas l'unanimité et dont l'utilisation varie souvent d'un auteur à l'autre, nous estimons que ce n'est pas là notre propos et ne souhaitons pas nous inscrire dans ce débat qui n'est pas le nôtre.

¹ Denis Dumas, *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987. p. 121.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	ii
Note préliminaire	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - Description de deux langues anormatives	11
1.1. Le français québécois	11
1.1.1. La variabilité du français québécois	12
1.1.2. Le français québécois et ses spécificités lexicales	14
1.1.3. Le français québécois et ses spécificités phonétiques	19
1.1.3.1. Les voyelles	19
1.1.3.2. Les consonnes	24
1.1.4. Le français québécois et ses spécificités morpho-syntaxiques	25
1.2. Le français préclassique	32
1.2.1. Le français préclassique et ses spécificités lexicales	36
1.2.2. Le français de la Renaissance et ses spécificités phonétiques	44
1.2.2.1. Les voyelles	44
1.2.2.2. Les consonnes	49
1.2.3. Le français de la Renaissance et ses spécificités syntaxiques	51
CHAPITRE II - La réception des traités de Du Bellay et de Michèle Lalonde	59
2.1. L'horizon de l'œuvre de Du Bellay	60
2.2. La réception de la <i>Deffence et Illustration de la Langue françoise</i> de Joachim Du Bellay	68
2.3. L'horizon de l'œuvre de Lalonde	75
2.4. La réception de la <i>Défense et illustration de la langue québécoise</i> de Michèle Lalonde	84
2.5. La réception de la <i>Deffence et Illustration de la Langue françoise</i> de Joachim Du Bellay par Michèle Lalonde	88
CHAPITRE III - L'héritage préclassique du français québécois sur le plan lexical	92
3.1. Les principes lexicaux des deux auteurs	93
3.1.1. Les principes théoriques lexicaux de Joachim Du Bellay	93
3.1.2. Les principes théoriques lexicaux de Michèle Lalonde	95
3.1.3. L'application des principes théoriques lexicaux chez Du Bellay et Lalonde	98
3.2. Mots ou locutions du français québécois ayant cours à la période préclassique	102
3.2.1. Commentaires sur le tableau	113
3.3. Similitudes entre le français québécois et le français préclassique	117

CHAPITRE IV - L'héritage préclassique du français québécois sur le plan phonétique	119
4.1. Les principes phonétiques des deux auteurs	119
4.1.1. Les principes théoriques phonétiques de Joachim Du Bellay.....	119
4.1.2. Les principes théoriques phonétiques de Michèle Lalonde.....	120
4.1.3. L'application des principes théoriques phonétiques chez Du Bellay et Lalonde	122
4.2. Caractéristiques phonétiques du français québécois ayant cours à la période préclassique	125
4.2.1. Commentaires sur le tableau.....	137
4.3. Similitudes entre le français québécois et le français préclassique	137
CHAPITRE V - L'héritage préclassique du français québécois sur le plan syntaxique et morpho-syntaxique	141
5.1. Les principes morpho-syntaxiques des deux auteurs.....	141
5.1.1. Les principes théoriques morpho-syntaxiques de Joachim Du Bellay.....	141
5.1.2. Les principes théoriques morpho-syntaxiques de Michèle Lalonde.....	143
5.1.3. L'application des principes théoriques morpho-syntaxiques chez Du Bellay et Lalonde.....	144
5.2. Caractéristiques morphologiques ou syntaxiques du français québécois ayant cours à la période préclassique.....	146
5.2.1. Commentaires sur le tableau.....	157
5.3. Similitudes entre le français québécois et le français préclassique	157
CONCLUSION	159
BIBLIOGRAPHIE.....	169

INTRODUCTION

La spécificité du français québécois par rapport au français normatif est indéniable à en juger par le nombre de travaux et de débats au cours des dernières décennies. En janvier 2006, lors d'un débat sur la féminisation des mots qui fut diffusé sur les ondes de Radio France Internationale, l'écrivain et secrétaire honoraire de l'Académie française, Maurice Druon, soutenait que « les Québécois s'exprim[aient] dans un "parler pittoresque", une langue née à une époque où ni Corneille ni Racine n'avaient encore fixé les règles du français¹ ». Plus tard dans l'émission, il affirmera, en parodiant l'accent québécois, que ce n'est pas au Québec qu'il prendrait des leçons de français. Abstraction faite du mépris de la remarque et de sa portée polémique, il s'agit peut-être là d'une idée fondée, complémentaire à la thèse du joulal, pour rendre compte de la spécificité du français québécois. Le français québécois est en effet un phénomène complexe qui ne saurait s'expliquer que par cette théorie du joulal², dont la vision réduite aux rapports sociaux en synchronie évacue complètement la dimension historique et diachronique. Il nous est donc apparu important d'approfondir par un éclairage historique la conception de Druon quant à la spécificité de la langue parlée au Québec. En effet, celle-ci ne se résume pas seulement, selon l'idée joulalisante communément admise, à une langue prolétaire, marquée par l'anglais et reflétant la situation socio-économique des Québécois d'avant la Révolution tranquille : elle conserve aussi un héritage préclassique³

¹ « Féminisation québécoise des termes : Maurice Druon jette un pavé dans la mare », 16 janvier 2006, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles> (p. consultée le 18 janvier 2006).

² André Laurendeau et Jean-Paul Desbiens ont été les premiers à dénoncer ce qu'ils appelaient le *joulal*, perception de la langue québécoise selon laquelle elle serait une langue pauvre, langue d'un peuple humilié, prolétaire et inculte. Certaines gens de lettres, ne partageant pas cette vision, se porteront à sa défense et la revendiqueront comme langue d'expression ayant un potentiel littéraire, ainsi que nous le verrons plus loin. Pour approfondir cette question, voir André Gervais (sous la dir. de), *Emblématiques de « l'époque du joulal »*. Jacques Renaud, Gérald Godin, Michel Tremblay, Yvon Deschamps, Montréal, Lanctôt, 2000.

³ La notion de français préclassique n'est pas uniforme. Pour certains, elle débute au début du XIV^e siècle et perdure jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Nous préférons toutefois la définition plus restreinte qu'en donne la revue *Français préclassique*, publiée par les éditions Honoré Champion, pour laquelle le français préclassique se situe en 1500 et 1650. Il s'agit d'une période de transition entre l'abandon des déclinaisons de l'ancien français et la mise en place de la syntaxe du français moderne. Nous demeurons bien consciente de l'inexistence dans les faits d'un français préclassique : la langue (comme toutes les langues) étant en

important, qui est souvent complètement occulté des jugements favorables ou défavorables qui sont portés à son égard. En effet, pour reprendre les termes de Léandre Bergeron, « [p]endant qu'en France la langue vernaculaire du roi devient langue d'État et subit codification et épuration, nos ancêtres perpétuent en terre d'Amérique l'évolution naturelle des vernaculaires de France, les mots et tournures des vernaculaires du XVI^e et XVII^e siècles⁴ ».

Cet héritage préclassique du français québécois ne va pas de soi. En effet, une idée véhiculée par l'imaginaire populaire au Québec veut que ce français parlé⁵ soit un héritage classique, ou comme le disait si bien Gilles Vigneault, un « patois dix-septième⁶ ». Cette perception du français québécois est bien antérieure à la poésie nationaliste de Vigneault. Déjà à la fin du XIX^e siècle, un témoignage éloquent de T. Bentzon (1899), qui commente l'accent de l'abbé Henri-Raymond Casgrain (1831-1904), affirme : « Cet accent non classé est tout simplement, on le croit du moins au Canada, l'accent du XVII^e siècle⁷. » Cette notion d'héritage classique du français québécois est profondément ancrée dans l'imaginaire collectif québécois et dans son identité culturelle : nous nous attarderons davantage sur cette question à la conclusion de notre mémoire. L'hypothèse que nous ébauchons nuance, sans la rejeter totalement, la conception traditionnelle. Cette idée nous est venue à la lecture de *La défense et illustration de la*

perpétuelle mouvance. En ce sens, ni le français de la Renaissance ni le français classique n'existent de façon pure et statique. Ce sont là des notions heuristiques.

⁴ Léandre Bergeron, « Pour une langue québécoise sans contraintes », dans Noël Corbett (sous la dir. de), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 319.

⁵ Tout au long de ce mémoire, les concepts de *langue parlée au Québec* et de *français québécois* seront employés comme synonymes, comme c'est le cas d'ailleurs chez de nombreux linguistes et historiens de la langue. Nous sommes néanmoins consciente du fait que depuis peu, le terme *français québécois* peut revêtir pour certains une acception tacite de légitimité et de reconnaissance sociale et internationale qui ne se retrouve pas dans la définition de *langue parlée au Québec*, c'est pourquoi nous avons cru bon ici de préciser l'usage terminologique qui sera fait.

⁶ Gilles Vigneault, « Les gens de mon pays », dans Lucien Rioux, *Gilles Vigneault*, Paris, Seghers, coll. « Chansons d'aujourd'hui », n° 12, 1973.

⁷ Jean Denis Gendron, « L'accent dit provincial du français parlé au Canada aux XIX^e et XX^e siècles... », dans Louis Mercier (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n° 18, 2004, p. 182.

*langue québécoise*⁸ (1979) de Michèle Lalonde, manifeste qui établit un parallèle explicite avec la *Deffence et Illustration de la Langue françoise*⁹ (1549) de Joachim Du Bellay.

Avant d'aller plus avant avec notre hypothèse, il fallait toutefois effectuer quelques recherches historiques pour évaluer la pertinence de cette idée, suggérée par la réception du traité de Du Bellay par Lalonde, mais qui n'a jamais été réellement approfondie. Le récapitulatif qui suit sur les travaux majeurs concernant les débuts de la colonie en Nouvelle-France et s'intéressant à l'unification linguistique du territoire pourra peut-être sembler éloigné du sujet de notre mémoire, mais il constitue le point de départ de notre réflexion.

La Nouvelle-France

Contrairement à la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-France, colosse aux pieds d'argile, était un territoire immense mais très peu habité, le peuplement n'ayant pas fait l'objet de politiques d'immigration intensive de la part des dirigeants économiques et politiques, sauf peut-être sous l'intendance de Jean Talon, dans les années 1670. La colonie française se peuple donc de façon très graduelle après la fondation des premières colonies françaises de Port Royal en 1605 et de Québec en 1608. Cinquante ans après sa fondation, le territoire français en Amérique du Nord compte moins de 2 500 habitants¹⁰. Entre 1608 et 1660, le nombre d'immigrants en provenance de la région de l'Île-de-France est peu important, mais celui des provinces du Nord-Ouest est élevé¹¹. Entre 1663 et 1675, grâce à l'immigration des colons, des filles du roi et des soldats du régiment de Carignan-Salières, obligés de se marier, le peuplement de la colonie se voit multiplié par

⁸ Michèle Lalonde, *Défense et Illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes*, Paris, l'Hexagone / Laffont, coll. « Change », 1979. La première version de ce manifeste parut dans la revue *Maintenant* en 1973. C'est toutefois l'édition publiée en 1979 qui nous servira de référence.

⁹ Joachim Du Bellay, *Deffence et Illustration de la Langue françoise*, édition et dossier critique préparés par Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2002.

¹⁰ Chiffre cité dans Jacques Mathieu, « La naissance d'un Nouveau Monde » dans Michel Plourde (sous la dir. de), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides / Les publications du Québec, 2000, p. 11.

¹¹ Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Les immigrants en Nouvelle-France au XVII^e siècle parlaient-ils français? », dans Raymond Mougéon et Édouard Béniak (sous la dir. de), *Les origines du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 105.

six pour atteindre les 18 000 personnes à la fin du XVII^e siècle¹². Jacques Mathieu brosse un portrait global de ces colons et, en se basant sur les études menées par Mougeon et Wolf, remarque qu'il « semble acquis que la plupart des colons [aient] reçu une instruction et [aient parlé] français avant d'émigrer en Nouvelle-France¹³. » Marquée par quatre décennies de paix, les dernières années du régime français verront la population francophone quadrupler et atteindre les 70 000 habitants en 1760¹⁴. Au cours des siècles suivants, la population installée sur le territoire du Québec survivra principalement grâce à un fort taux de natalité, un « devoir » chrétien encouragé par un clergé catholique influent. Quant à la population autochtone, elle est évaluée, sur le territoire actuel du Québec, à environ 25 000 habitants avant l'arrivée des premiers Européens au XVI^e siècle¹⁵. Dévastée davantage par les épidémies que par les guerres, elle devient minoritaire dès 1660 et ne représente plus que 10% de la population totale à la fin du régime français¹⁶.

Les premiers colons étaient originaires de diverses régions, ils pratiquaient différents métiers et appartenaient à des milieux sociaux distincts : la maigre population semble, à prime abord, bien hétérogène. Parallèlement en France, le français est la langue de l'État depuis le règne de François I^{er}, mais les dialectes sont nombreux, à un point tel que l'uniformisation linguistique n'aura lieu qu'au début du XX^e siècle. Jusqu'à quel point ces dialectes variaient-ils de la langue officielle de l'État au moment de la colonisation? Cet écart se révèle souvent difficile à évaluer, voire impossible. C'est le cas, par exemple, du dialecte normand, dont on ne sait s'il était semi-patoisant ou

¹² Ce chiffre, donné par Jacques Mathieu, entre en contradiction avec celui de 13 815 habitants en 1698, cité dans Claire Asselin et Anne Mc Laughlin, qui reprennent elles-mêmes les chiffres du Recensement du Canada (1931, vol. 1, p. 133) et de Charbonneau (1975). (Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Les immigrants en Nouvelle-France au XVII^e siècle parlaient-ils français? », art. cité, p. 105).

¹³ Jacques Mathieu, art. cité, p. 11.

¹⁴ Chiffre avancé par Jacques Mathieu. (*Ibid.*, p. 8.)

¹⁵ Rappelons qu'au cours du XVI^e siècle, des chasseurs de baleines basques et des pêcheurs européens ont régulièrement approché les côtes de l'estuaire du Saint-Laurent. Cette fréquentation aurait eu pour conséquence de propager des épidémies chez les Amérindiens et de susciter l'émergence d'un pidgin empruntant au basque et aux langues côtières. (Denys Delâge, « Blancs et Amérindiens », dans Michel Plourde (sous la dir. de), *ouvr. cité*, p. 16)

¹⁶ *Ibid.*, p. 16.

francisant¹⁷. Il en est de même pour la distribution des dialectes sur le territoire : si les chercheurs ont pu se faire une idée assez générale de la question, il demeure encore plusieurs zones d'ombre. Les études linguistiques concernant les dialectes étant marginales à l'époque, il devient ardu de répondre à toutes ces questions.

Le premier point que nous devons soulever est récurrent dans les travaux sur le français québécois et encore irrésolu : quelle langue parlaient les premiers colons? Cette question, fondamentale, est au cœur même de la quête identitaire des Québécois et, dans le cas présent, elle est l'objet de réflexion sur lequel porte ce mémoire, sans jamais y toucher réellement. En raison du contexte historique et linguistique en France et en Nouvelle-France que nous avons évoqué plus haut, les historiens de la langue s'entendent généralement pour affirmer que l'uniformisation linguistique du territoire aurait été chose faite dès le début du XVIII^e siècle. Mais à quel moment exactement s'est-elle produite? Les patois ont-ils survécu quelque temps en Nouvelle-France? Adjutor Rivard (1914) et Gaston Dulong (1973) inscrivent leur vision dans une lignée purement traditionnelle, ce que Barbaud appelle le *modèle comptable*, en estimant que « seuls parlaient français ceux qui étaient originaires de Paris et de l'Île-de-France ainsi que les administrateurs, les fonctionnaires, les gens d'Église et les officiers de l'armée¹⁸ ». Selon eux toutefois, l'unification linguistique n'aurait pas tardé à se faire.

Si l'on excepte ce *modèle comptable*, les travaux récents sur cette question présentent surtout trois visions distinctes. Une première hypothèse, défendue entre autres

¹⁷ Nous reprenons ici les termes du modèle de catégorisation de Philippe Barbaud (Philippe Barbaud, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984.) Barbaud distingue trois catégories de locuteurs en France au moment de la colonisation : francisant, semi-patoisant et patoisant. L'auteur définit le locuteur francisant comme étant « celui dont on peut raisonnablement présumer qu'il comprenait et s'exprimait ordinairement dans l'une ou l'autre des variantes du dialecte de l'Île-de-France. Ce statut suppose implicitement qu'un tel locuteur a une connaissance *active* de ce dialecte ». Le locuteur semi-patoisant est « celui dont on présume qu'il a seulement une connaissance *passive* du dialecte de l'Île-de-France alors que son parler ordinaire s'apparente à un autre dialecte. [...] Il est capable d'échanger quelques mots courants, quelques expressions "touristiques", voire de soutenir une courte conversation ». Enfin, Barbaud trace un portrait du locuteur patoisant en le décrivant comme celui qui n'a « ni connaissance active, ni connaissance passive du dialecte de l'Île-de-France. [...] Ils [Les patoisants] ignorent la langue légitime sans en ignorer l'existence puisqu'ils ne peuvent se soustraire aux prescriptions de la loi. [...] Lorsque la situation l'y oblige, le locuteur patoisant est à la merci d'un interprète charitable ». (Ces définitions se retrouvent dans Philippe Barbaud, *Le choc des patois*, ouvr. cité, p. 59).

¹⁸ Gaston Dulong, cité dans Philippe Barbaud, *Le choc des patois*, ouvr. cité, p. 32.

par Claire Asselin et Anne McLaughlin¹⁹, veut que dès l'origine de la première colonie en Nouvelle-France, la grande majorité des habitants ait été capable de parler français entre eux et que les patois ne se soient jamais implantés sur le territoire. Sans nier l'existence des patois, Asselin et McLaughlin estiment que plusieurs spécialistes ont une définition anachronique des concepts de *langue* et de *patois* et que c'est la « conception moderne de la langue, laquelle est différente de la conception dominante sous l'Ancien Régime [...] qui [...] conduit à attribuer rétrospectivement aux patois de l'Ancien Régime le caractère de non-intelligibilité mutuelle²⁰ ». Les principaux arguments qui appuient leur thèse sont mis en évidence par les études menées par Marcel Trudel (1977) et Hubert Charbonneau (1997), qui confirment que plus de 90% des colons provenaient de la moitié nord de la France, laquelle région relevait du domaine d'oïl, où les locuteurs étaient soit semi-patoisants, soit francisants. Cette thèse prend en considération le pourcentage majoritaire de colons ayant reçu une certaine instruction, le métier qu'ils pratiquaient avant d'immigrer (beaucoup auraient exercé un travail nécessitant l'usage du français comme langue d'échange), ainsi que la provenance géographique et urbaine de ces immigrants. Cette hypothèse, relativement récente, a rencontré beaucoup de résistance dans un premier temps, mais semble avoir gagné plusieurs adhérents aujourd'hui. Le point de vue d'Alexander Hull est proche de celui des deux femmes : les colons, même s'ils s'exprimaient dans un patois maternel, « connaissaient aussi le français. [...] Il s'agissait d'une variété de français *mésolocale* qui était intermédiaire entre le patois (basilecte) et la langue "standard" (acrolecte) parlée par l'élite de la région. [...] Il n'y avait pas de discontinuité entre ces trois variétés de langue²¹ ».

La deuxième thèse, de Philippe Barbaud, suppose que les premiers locuteurs sur le territoire ont relevé de trois ensembles linguistiques : patoisant, semi-patoisant et francisant, ce qui aurait permis à certains dialectes de survivre quelque temps en

¹⁹ Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Patois ou français : la langue de la Nouvelle-France au XVII^e siècle », *Langage et Société*, Paris, n^o 17, 1981, p. 3-58; et Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Les immigrants en Nouvelle-France au XVII^e siècle parlaient-ils français? », art. cité, p. 101-130.

²⁰ Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Les immigrants en Nouvelle-France au XVII^e siècle parlaient-ils français? », art. cité, p. 118.

²¹ Thèse résumée par Raymond Mougeon et Édouard Bédiak dans la présentation de leur ouvrage collectif intitulé *Les origines du français québécois* (Bédiak et Mougeon, ouvr. cité, p. 28).

Nouvelle-France²² avant que ne s'amorce le processus de dédialectalisation et que la langue parlée sur le territoire ne s'aligne sur le français normatif, autour de 1680. Les arguments avancés par Barbaud reposent entre autres sur la conscience novatrice du rôle de la femme dans l'éducation et dans l'enseignement de la langue²³, sur les origines des colons et leur arrivée massive sous l'intendance de Jean Talon. L'auteur suggère même que le français qui s'est propagé en Nouvelle-France ait été un français similaire à celui du XIX^e siècle, voire même du XX^e siècle, puisque la langue a été beaucoup moins fluctuante depuis l'époque classique.

Une troisième théorie, qui n'exclut pas la première, est soutenue par Claude Poirier²⁴ et reprise entre autres par Mireille Huchon²⁵ : l'implantation du français comme langue d'échange aurait précédé l'installation même de la première colonie. Cette théorie est appuyée entre autres par quelques exemples lexicaux : le *Dictionnaire historique du français québécois* répertorie en effet certains mots dont l'usage est attesté pour la première fois dans des récits de voyage. C'est le cas du mot « breuvage » employé dans les récits de Cartier dans le sens de « boisson », ou encore chez Champlain des mots *Esquimau, Iroquois, Montagnais*, etc²⁶. Le propos ici n'est certes pas de débattre de la validité de ces différentes théories, mais de voir en quoi elles peuvent servir notre thèse, qui cherche à démontrer l'héritage préclassique du français québécois.

²² Cette idée que les premiers colons établis en Nouvelle-France auraient importé les dialectes a été défendue entre autres par Adjutor Rivard en 1914, Gaston Dulong en 1973 et Philippe Barbaud en 1984 et en 1994. Barbaud s'éloigne de la vision réductrice du modèle comptable par une démarche aussi scientifique et objective que possible. Cependant, le manque de données fiables et de certitudes rend ses résultats aléatoires et contestables (Philippe Barbaud, *Le choc des patois*, ouvr. cité, p. 32).

²³ Philippe Barbaud dénonce, dans le modèle comptable, « l'erreur méthodologique » produite par les historiens, démographes et généalogistes qui « ont la fâcheuse habitude d'attribuer aux enfants les traits particuliers du père et non ceux de la mère même lorsqu'à l'évidence, ce n'est pas adéquat [:] en matière de langue "maternelle" tout particulièrement » (*Ibid.*, p. 49).

²⁴ Claude Poirier avance cette hypothèse dans l'introduction du *Dictionnaire historique du français québécois* (« Introduction », *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998, p. xxii). On la retrouve aussi reprise dans Claude Poirier et Steve Canac-Marquis, « Origine commune du français d'Amérique du Nord : le témoignage du lexique », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Halten (sous la dir. de), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 517-538.

²⁵ Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, Rimouski, Tangence éditeur, coll. « Confluences », 2006, p. 28.

²⁶ « Introduction », Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. xxii.

Les thèses de Claire Asselin et Anne McLaughlin et de Claude Poirier, bien qu'elles ne s'attardent pas sur ce sujet, sont intéressantes et pertinentes à notre propos dans la mesure où elles font miroiter la possibilité de concevoir diversement notre identité et celle de renverser les idées préconçues. Elles rattachent le français québécois non plus à un « patois dix-septième », mais bien à un français préclassique. Il existe diverses manières d'aborder cette parenté entre les deux français. Pour notre part, nous avons choisi d'effectuer une analyse comparative entre deux traités : c'est donc en appréhendant le sujet sous l'angle de manifestes qui sont à la fois linguistiques et littéraires que nous souhaiterions nous attacher à formuler une hypothèse complémentaire qui permettrait de poser un regard neuf sur cette question.

Du Bellay, Lalonde et la langue

Loin de toutes ces considérations, un auteur du XVI^e siècle, dans un contexte linguistique et littéraire différent, écrivait en 1549 un ouvrage désormais célèbre : *La Deffence et Illustration de la Langue françoise*, qui défendait la capacité du français, langue vernaculaire, à s'enrichir et à devenir le véhicule principal de la littérature nationale. Quelque quatre cents ans plus tard, en 1973, une poétesse québécoise se lançait dans une entreprise similaire en se portant à la défense du français québécois. De façon réfléchie, cette auteure reconnut la similitude qui existait entre son entreprise et celle de son prédécesseur et entre les deux contextes historiques. De plus, bien que Lalonde ne le fasse pas de manière explicite, l'utilisation d'une graphie et d'un lexique archaïsants, empruntés au français préclassique et qu'elle insère tout au long de son manifeste, suggère tacitement un lien de parenté entre les deux français. Que les imitations que l'auteure fait du français préclassique soient fantaisistes à l'occasion n'enlève rien à la crédibilité de la thèse qu'elle suggère, dans la mesure où Lalonde emploie une langue littéraire, donc forcément artificielle.

Cet héritage préclassique qu'elle reconnaît dans le français québécois tient d'une conception de la langue totalement innovatrice pour l'époque, voire même révolutionnaire. Étonnamment, cette idée, pourtant non conformiste, ne sera pas relevée par les critiques. Personne non plus, au fil des ans, ne s'interrogera sur les raisons qui ont

poussé Lalonde à effectuer ce choix de modèle. En fait, il s'agit ici d'explorer le statut du français québécois en partant de la représentation qu'en donne Michèle Lalonde, représentation d'un français tel qu'il est parlé au Québec certes, mais aussi imaginé et créé par l'auteure, et dont l'illustration demeure partielle. Ces similitudes entre les contextes, entre les langues, existent-elles réellement ou ne sont-elles que le fruit d'élucubrations poétiques ? Jusqu'à quel point Lalonde aligne-t-elle son entreprise sur celle de Joachim Du Bellay, pour reprendre les propres mots de l'auteure ? Ne lui emprunte-t-elle que le ton apologétique ou son *imitation* va-t-elle plus loin ? Peut-on effectivement affirmer que le français québécois est marqué par un héritage préclassique ? Toutes ces questions sont le résultat des lectures croisées des deux traités. L'éclaircissement de ces interrogations est fondamental dans la perspective où il permettrait de décomplexer le locuteur québécois qui croit que tout écart à la norme, même explicable par l'histoire de la langue, est une faute. Nous mettrons donc ce lien en évidence en nous intéressant à trois aspects de la langue qui sont abordés dans les deux traités : le lexique, la phonétique et la morpho-syntaxe.

Le titre de ce mémoire, *La réception de La Deffence et Illustration de la Langue françoise de Joachim Du Bellay par Michèle Lalonde et l'héritage préclassique du français québécois* est suffisamment long et concret pour évoquer en bonne partie les points qui seront abordés tout au long de cette étude. Notre travail d'analyse se divisera en cinq chapitres. Le premier se subdivisera en deux sections majeures et sera proprement descriptif : chacune des sections décrira de façon concise, aussi complète que possible, mais non exhaustive, le français québécois (première section) et le français préclassique (deuxième section), notamment sur les plans lexical, phonétique et morpho-syntaxique. Forcément, ce chapitre fera état de la question en mentionnant et en citant les travaux majeurs qui ont été menés à ce jour sur ces deux langues anormatives. Cette première partie est fondamentale et servira de base à toute l'analyse linguistique comparative que l'on retrouvera dans les derniers chapitres.

Le deuxième chapitre, lui aussi subdivisé en deux parties, nous donnera l'occasion de nous pencher sur les circonstances historiques qui ont entouré la parution des traités et

la réception qu'ils ont eue auprès du lectorat à travers le temps. Dans cette optique, une application de la théorie de la réception de Jauss, laquelle s'inscrit dans un parcours analytique qui produit le sens en combinant effet esthétique et horizon d'attente, nous apparaît être l'appareil théorique le mieux adapté. Il nous permettra d'évoquer, pour reprendre les termes de Jauss, l'horizon de l'œuvre de Du Bellay, l'horizon d'attente de Lalonde, puis de procéder à une étude de la fusion des horizons et par le fait même, de mieux appréhender la réception du manifeste de Du Bellay par Lalonde. Dans ce chapitre, la première partie sera consacrée à l'auteur du XVI^e siècle tandis que la deuxième concernera l'auteure québécoise.

Les trois derniers chapitres seront construits sur un modèle identique et s'appliqueront respectivement au lexique, à la phonétique et à la morpho-syntaxe. Ils s'intéresseront aux principes théoriques implicites ou explicites à l'intérieur des deux traités, avant de les défendre et de les illustrer par des exemples probants, tirés des manifestes. Ces chapitres ne se limiteront pas toutefois aux traités : ils pousseront plus loin la comparaison entre les langues et, sous forme de tableaux, ils répertorieront (de façon non exhaustive certes) les usages communs au français québécois et au français préclassique. Ces tableaux seront ensuite commentés et à partir de tous les éléments qui auront été analysés dans le chapitre en question, mais aussi dans les précédents, les similitudes entre les deux langues feront l'objet d'une analyse comparative.

L'ensemble devrait nous permettre de conclure de façon plus générale quant à la présence d'une sensibilité commune entre français préclassique et français québécois à l'égard d'une conception anormative de la langue. Nous entendons par là que notre réflexion pourrait nous amener à observer que le lien unissant les Québécois à leur langue est similaire à celui qui unissait les Français du XVI^e siècle à la leur, dans la mesure où les deux conçoivent la langue comme fluctuante et prolifique, tolérant sans problème des usages concurrents, contrairement au français normatif dont les règles furent fixées à partir de l'époque classique. Cette étude nous amènera à approfondir du même coup le phénomène du français québécois comme langue de culture et de littérature, ainsi que ses potentialités expressives.

CHAPITRE I

Description de deux langues anormatives

1.1. Le français québécois

Pour exposer les liens entre le français québécois et le français préclassique, il est d'abord essentiel de chercher à définir ces deux langues par la présentation de leurs caractéristiques principales. Or, la difficulté est de taille : le français québécois fait l'objet depuis plusieurs décennies de maints travaux descriptifs, notamment sur les plans lexical et phonétique. Il est sujet à débat, est à la fois complexe et varié, et n'obéit pas systématiquement à des règles pré-établies. Le français préclassique présente des traits similaires : outre le fait qu'il soit en perpétuelle mouvance, il se définit aussi par une grande hétérogénéité, variant d'une région à l'autre, et les locuteurs qui l'emploient le teintent et l'enrichissent volontiers de leur patois maternel. Ces facteurs expliquent le fait que ce français demeure encore aujourd'hui mal connu et que plusieurs traits, notamment dans le champ phonétique, apparaissent dans les travaux descriptifs comme des suppositions plausibles mais incertaines. En fait, le principal défi, dans le cas présent, réside pour nous dans le fait de décrire deux langues anormatives²⁷, en étant à la fois synthétique et exhaustive. La première partie de ce chapitre s'attachera donc à survoler différents aspects du français québécois²⁸ : description globale à laquelle suivront des passages plus spécifiques sur le lexique, la prononciation et la morpho-syntaxe. La deuxième partie du chapitre suivra un parcours similaire, en se penchant toutefois sur l'élément comparatif : le français préclassique²⁹.

²⁷ Par « anormatives », nous entendons que ces deux langues sont fluctuantes et créatives. Jusqu'à un certain point, parce qu'elles ne connaissent pas une codification institutionnalisée (laquelle apparaîtra en France avec la codification de grammairiens comme Vaugelas et la création de l'Académie française), elles ne sont pas astreintes à une norme fixe qui exclurait tout usage concurrent comme ce sera la cas en France à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle.

²⁸ Plusieurs des caractéristiques mentionnées dans ce chapitre ne sont pas exclusives au français québécois et survivent aussi ailleurs dans la francophonie : c'est le cas de la disparition du *ne* dans les phrases négatives, de la survivance de certaines conjonctions de subordination, de la formule interrogative « c'est qui qui », de l'hésitation des genre, etc. Nous ne nous attarderons cependant pas sur ces questions, qui ne relèvent pas de notre propos.

²⁹ Les ouvrages sur le français préclassique (terme récent lancé par les chercheurs rattachés à la revue *Français préclassique*, éditée par les éditions Champion) sont encore embryonnaires. Aussi la description

1.1.1. La variabilité du français québécois

Sur le territoire du Québec, le français parlé est tout sauf homogène. Il varie selon les milieux sociaux et les individus, mais aussi selon l'emplacement géographique de ses habitants. Louis Mercier, dans un article intitulé « Le français, une langue qui varie selon les contextes³⁰ », fait état des différents types de variations que l'on retrouve en français québécois. Il constate une variation liée à la marche du temps lorsque des bouleversements historiques, politiques et socio-économiques, et des modifications mineures de la vie courante affectent un usage de la langue³¹. Le deuxième facteur de variation est de nature socio-linguistique et se subdivise en trois aspects : selon le groupe de locuteurs, selon la situation de communication et selon l'effet recherché. Enfin, le troisième facteur de variation identifié par Mercier est l'espace. Plusieurs spécialistes tendent à diviser le Québec en quatre aires linguistiques distinctes : le Nord-Ouest (Abitibi-Témiscamingue), l'Ouest (Montréal, Outaouais, Laurentides), le Centre (Mauricie, Bois-Francs) et l'Est (Québec, Haute-Côte-Nord, Nord de la Gaspésie). Au-delà de ces divisions, des différences sont présentes à l'intérieur d'une même aire linguistique. Ainsi, les habitants de Pasbébiac, petit village gaspésien, sont réputés pour leur accent difficilement compréhensible même pour les locuteurs des villages environnants. C'est avec la variabilité dans l'espace qu'intervient la notion de *régionalisme*.

Gaston Dulong, Thomas Lavoie et Gaston Bergeron, trois spécialistes de la langue au Québec qui depuis le début des années 1980 se sont intéressés à cette question

du français préclassique se fera-t-elle surtout en prenant appui sur les travaux concernant le français de la Renaissance, notamment ceux de Mireille Huchon et de Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler (voir bibliographie).

³⁰ Louis Mercier, « Le français, une langue qui varie selon les contextes », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (sous la dir. de), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états »*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », 2002, p. 41-60.

³¹ Mercier, dans l'article cité ci-dessus, donne pour exemple *blonde*, dont le sens archaïque de « petite amie » est disparu en France mais perdure au Québec. Ce mot était cependant usité dans la France du XVII^e siècle. On n'en trouve pas trace dans les dictionnaires d'autrefois, toutefois la chanson « Auprès de ma blonde » datant de cette même époque, le confirme. *Blonde* est la forme féminine de l'ancien *cavalier*, lequel est disparu tant au Québec qu'en France. Il a été remplacé au Québec par l'anglicisme *chum*.

géographique, distinguent pour leur part deux aires linguistiques sur le territoire du Québec : la région de l'Est (qui correspond plus ou moins à l'est de la province à partir de la ville de Québec) et la région de l'Ouest (qui ne se limite pas à la ville de Montréal mais qui englobe aussi l'Outaouais, l'Abitibi, etc.). Verreault et Lavoie estiment que « la rencontre de ces deux zones donne lieu à une troisième région linguistique, celle du Centre [...], région de transition et d'instabilité, dont les limites varient au gré des mots³² ». À cette troisième zone, plus trouble et composée des deux autres, quelques spécialistes en ajoutent une quatrième, située principalement dans le sud de la Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et dans certains villages de la Côte-Nord : l'aire acadienne³³, cette dernière étant le résultat de l'implantation de villages acadiens après le Grand Dérangement³⁴. Les deux aires linguistiques principales présentent parfois des différences notables. Claude Verreault et Thomas Lavoie, se fondant sur le constat de Bergeron, affirment que « la région de l'Est apparaît comme plus archaïsante [...] et davantage influencée par les parlers du nord de la Loire [tandis que] la région de l'Ouest [...] se montre déjà tantôt un peu plus “francisante” [...], tantôt un peu plus influencée par les parlers du sud de la Loire³⁵ ». L'étude amorcée par Verreault et Lavoie porte sur un corpus délimité et tend de plus à confirmer l'hypothèse de Bergeron, qui constatait une disproportion importante entre le nombre de régionalismes employés à l'Ouest et à l'Est, cette dernière aire linguistique faisant preuve d'une moins grande variété sur le plan lexical. Pour expliquer cette disproportion, les deux historiens de la langue émettent l'hypothèse d'une population d'immigrants plus homogène à l'Est lors de l'implantation

³² Cité dans Claude Verreault et Thomas Lavoie, « Les parlers de l'Est et de l'Ouest québécois : essai de caractérisation linguistique », dans Louis Mercier (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n° 18, 2004, p. 74.

³³ Même si le parler dit *acadien* est dispersé sur le territoire est du Québec, il présente des caractéristiques particulières et son cas est différent de celui du reste du Québec, tant sur le plan historique que linguistique. Nous ne nous attarderons donc pas davantage sur cette question à propos de laquelle nous n'avons nulle compétence et laisserons à d'autres le soin de s'y pencher.

³⁴ La déportation des Acadiens par les Anglais en 1755 est un événement historique marquant qui eut pour résultat de déplacer le foyer acadien de Port Royal (Nouvelle-Écosse) au Nouveau-Brunswick et qui explique la présence des Cajuns (terme issue de la prononciation d' « Acadien ») en Louisiane.

³⁵ Cité dans Claude Verreault et Thomas Lavoie, « Les parlers de l'Est et de l'Ouest québécois : essai de caractérisation linguistique », art. cité, p. 74.

des colons dans cette zone géographique, qui est aussi historiquement la plus ancienne des deux³⁶.

1.1.2. Le français québécois et ses spécificités lexicales

La spécificité lexicale du français québécois par rapport au français normatif a été reconnue assez tôt par les voyageurs français. En 1755, Jean-Baptiste d'Aleynac (1737-1796), officier français qui demeura cinq ans au Canada, écrivait :

Tous les Canadiens parlent un français pareil au nôtre hormis quelques mots qui leur sont particuliers, empruntés d'ordinaire au langage des matelots, comme amarrer pour attacher [...] ils en ont forgé quelques-uns comme une tuque [pour un bonnet] [...], ils disent une poche pour un sac, [...] une rafale pour un coup de vent, de pluie ou de neige; tanné au lieu d'ennuyé [...]. L'expression la plus ordinaire est : de valeur, pour signifier qu'une chose est pénible à faire ou trop fâcheuse³⁷.

Les divergences lexicales du français québécois résident entre autres dans la survivance d'archaïsmes et de régionalismes, la présence d'anglicismes et de quelques amérindianismes, ainsi que dans la création de néologismes divers, lesquels sont la plupart du temps apparus dans la langue pour décrire des réalités nouvelles, inconnues de la France.

Archaïsmes et régionalismes

L'apport d'archaïsmes français et dialectaux au français québécois est impressionnant : l'étude non exhaustive de Verreault et Lavoie³⁸ estime à un peu moins de 50% le taux de régionalismes hérités de la France pour les deux aires principales du

³⁶ Rappelons que la ville de Québec a été fondée par Champlain en 1608, tandis que Montréal sera fondée plus tardivement, en 1642, par Maisonneuve.

³⁷ Jean-Baptiste d'Aleynac, *Aventures militaires au XVIII^e siècle d'après les mémoires de Jean-Baptiste d'Aleynac*, cité dans Jean-Denis Gendron, « Le français des premiers canadiens », dans Michel Plourde (sous la dir. de), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, Conseil supérieur de la langue française, 2003, p. 42.

³⁸ Claude Verreault et Thomas Lavoie, « Les parlers de l'Est et de l'Ouest québécois : essai de caractérisation linguistique », art. cité.

Québec. Un exemple de la survivance de ces archaïsmes français apparaît ainsi dans l'emploi généralisé au Québec du terme *grafigne*³⁹ : ce mot, dorénavant disparu de l'usage moderne du français normatif existait bel et bien dans la langue française du XVI^e siècle⁴⁰. On peut aussi inclure dans les archaïsmes les mots qui existent toujours en français actuel mais qui ont conservé un sens qui, en français normatif, n'existe plus, ce sont les archaïsmes sémantiques : soit le sens a évolué dans la langue française, soit celle-ci a retenu un sens au détriment d'un autre quand le mot était à l'origine polysémique. Ainsi, le mot *délivrer*, avec le sens qu'on lui connaît actuellement en français normatif, peut encore s'employer au Québec comme un synonyme de *livrer*, comme c'était le cas au XVI^e siècle⁴¹.

Quelques termes régionaux ou patoisants ont aussi laissé leur empreinte dans le français québécois. Ainsi, les Basques, qui pêchaient dans le golfe Saint-Laurent depuis le XVI^e siècle et dont la langue est d'origine pré-indo-européenne, ont transmis au français québécois le mot *original*, néologisme français qui sert à nommer « l'élan du Canada ». Dans un article intitulé « L'apport du normand-saintongeais au français parlé au Québec dans une perspective sociolinguistique », Madeleine Ducrocq-Poirier rapporte que c'est « plus de trente mille mots normands et saintongeais qui se sont implantés en terre canadienne, remédiant opportunément à la pauvreté du vocabulaire de base francien⁴² ». Elle cite en exemple les mots *brunante*⁴³, *mouiller* (employé comme verbe impersonnel, à l'instar de « il pleut »), *escousse* (ou *secousse*)⁴⁴, *trâlée*⁴⁵, *achaler*⁴⁶, etc.

³⁹ Terme que le *Dictionnaire des canadianismes* définit par les équivalents français : « égratignure, éraflure, griffure. » (Gaston Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, [1989], Sillery, Septentrion, 1999.)

⁴⁰ On le retrouve sous sa forme verbale, *grafiner*, chez Rabelais, dans les jeux du jeune Gargantua, au chapitre XI du roman éponyme : « Les petiz chiens de son pere mangoient en son escuelle. Luy de mesmes mangeoit avecques eux : il leurs mordoit les aureilles. Ilz luy graphinoient le nez. » (Rabelais, *Œuvres complètes*, édition préparée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, p. 35.)

⁴¹ C'est un emploi du XVI^e siècle répertorié dans Edmond Huguet, *L'évolution du sens des mots depuis le XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1967, p. 172.

⁴² Madeleine Ducrocq-Poirier, « L'apport du normand-saintongeais au français parlé au Québec dans une perspective sociolinguistique », dans Jean-Cléo Godin (sous la dir.), *Langages et collectifs : le cas du Québec*, Montréal, Leméac, 1981, p. 61.

⁴³ « Brune, tombée de la nuit », Gaston Dulong, ouvr. cité, p. 83.

⁴⁴ Expression qui signifie « un certain temps » (*Ibid.*, p. 468).

⁴⁵ Un groupe nombreux. S'emploie souvent dans les expressions : « une trâlée d'enfants », « ils sont toute une trâlée », etc. (*Ibid.*, p. 518).

⁴⁶ « Agacer, importuner, taquiner quelqu'un » (*Ibid.*, p. 5).

Outre les dialectes cités plus haut, il faut aussi mentionner l'apport important du poitevin, du francilien et de la langue maritime.

Les anglicismes

Depuis la Conquête et jusqu'à la Révolution tranquille, la mainmise des anglophones dans les sphères socio-économique et politique au Québec a maintenu les Canadiens français dans une position de dominés qui n'est pas sans avoir laissé son empreinte dans la langue. Verreault et Lavoie ont démontré au cours de recherches antérieures que la zone ouest se révélait beaucoup plus anglicisée que celle de l'Est⁴⁷. On retrouve des anglicismes un peu partout dans la langue, mais ils sont surtout concentrés dans les domaines techniques et spécifiques du travail en manufacture, tels que le vocabulaire relatif à l'automobile (*brake* pour frein, *tire* pour pneu, *hood* pour tableau de bord, *mag* pour jante en aluminium, etc.) ou au travail (*job* pour emploi, *shift* pour quart de travail, *foreman* pour contremaître, *boss* pour patron, *overtime* pour temps supplémentaire, etc.). La présence des anglicismes en français québécois, a été mise en avant par la littérature joualisante chez des auteurs comme Michel Tremblay (1942-) ou Victor-Lévy Beaulieu (1945-). L'usage des anglicismes québécois diffère de celui que l'on retrouve dans le français de la France actuelle. En France, l'emploi d'anglicismes est socialement valorisé et on en retrouve aussi bien dans le langage courant des enseignants dans les écoles que dans les publicités. Au Québec par contre, la chasse aux anglicismes sévit depuis plusieurs décennies et leur utilisation, bien que répandue, revêt une connotation péjorative, symbole de l'ignorance d'un peuple : ces anglicismes sont souvent complètement intégrés à la langue et adoptent une prononciation toute française. C'est le cas notamment des anglicismes verbaux qui prennent toujours au Québec l'apparence de verbes du premier groupe et qui se conjuguent comme tels : *toaster* pour griller, *switcher* pour changer, *driver* pour conduire, *goaler* pour garder les buts au hockey, etc.

⁴⁷ Claude Verreault et Thomas Lavoie, « Les anglicismes lexicaux dans les parlers ruraux de l'Est du Canada : aspects géolinguistiques et historiques », dans Marie-Rose Simoni-Aurembou (sous la dir. de) *Français du Canada – Français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême, du 5 au 7 juin 1997*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n° 18, 2000, p. 165-206.

Les amérindianismes⁴⁸

Quelques amérindianismes ont été introduits dans le français québécois dès les débuts de la colonisation⁴⁹. Il semblerait qu'au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, les colons français installés le long du fleuve Saint-Laurent n'aient eu que très peu de contacts avec les Amérindiens et aucun avec les Inuits du Grand Nord. Marthe Faribault affirme que « seuls les trappeurs et les missionnaires côtoieront les Amérindiens [...] [et qu'ils seront] les principaux vecteurs de pénétration des amérindianismes dans le français de la Nouvelle-France⁵⁰ ». La première attestation d'amérindianisme stable en français québécois apparaît dans un texte relatant le retour de fondation de l'Acadie : il s'agit de *caribou*⁵¹. Encore fréquent aujourd'hui, il est attesté dès 1605. *Matachias*⁵² est introduit dans la langue en 1609, *achigan*⁵³ en 1656, *atoca*⁵⁴ la même année, *babiche*⁵⁵ en 1669, *cacaoui*⁵⁶ en 1672 et *carcajou*⁵⁷ en 1695. Ces emprunts, qui se poursuivront par vagues jusqu'au XX^e siècle, sont toutefois assez peu nombreux : « à peine quelques dizaines de termes se rapportant tous à la faune, à la flore et aux cultures nord-américaines⁵⁸ ». C'est surtout dans la toponymie que les langues amérindiennes ont laissé une empreinte notable (*Canada*⁵⁹, *Québec*⁶⁰, *Tadoussac*⁶¹, *Gaspé*⁶², etc.).

⁴⁸ Cette partie sur les amérindianismes a pour source principale un article de Marthe Faribault. Nous nous y référons notamment pour les définitions des amérindianismes et leur attestation. (Marthe Faribault, « Le français et les langues amérindiennes », dans Michel Plourde (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 19-20.)

⁴⁹ Dans les relations de voyage de Cartier, on ne relève aucun amérindianisme qui ait perduré. (Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, Rimouski, Tangence éditeur, coll. « Confluences », 2006.)

⁵⁰ Marthe Faribault, art. cité, p. 19.

⁵¹ Renne du Canada, dont le mot d'origine algonquaine signifiait le « pelleteur » (Josette Rey-Debove et Alain Rey (sous la dir.), *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaire le Robert, 2000, p. 346.) Selon Marthe Faribault, ce terme fut probablement emprunté par l'intermédiaire des pêcheurs basques qui fréquentaient le golfe Saint-Laurent au XVI^e siècle. (Marthe Faribault, art. cité.)

⁵² Peintures corporelles, borderies, parures diverses des Amérindiens.

⁵³ Poisson d'eau douce de l'Amérique du Nord. Ce mot d'origine cri signifiait *poisson vaillant*. (Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action nationale, 1930, p. 13.)

⁵⁴ « Airelle, canneberge. » (Gaston Dulong, ouvr. cité, p. 25.)

⁵⁵ Lanière de cuir cru.

⁵⁶ Canard.

⁵⁷ Blaireau du Labrador, animal rusé et voleur. (Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 173.)

⁵⁸ Marthe Faribault, art. cité, p. 19.

⁵⁹ Jacques Cartier, lors de son deuxième voyage en 1535-1536, baptise la région de Québec qu'il découvre « royaume de Canada », du mot iroquois *kanata* qui signifiait village.

⁶⁰ Québec provient du micmac *gepèg*, c'est-à-dire *détroit*. Il remplace dans la toponymie l'iroquoien *Stadaconé* que Cartier avait noté. Ce toponyme a été adopté entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle.

⁶¹ Toponyme issu du micmac *Gtatosag* qui signifiait « entre les rochers ». Il sera adopté par les Français autour de 1600.

Les néologismes

Depuis l'arrivée des premiers colons au début du XVII^e siècle, plusieurs néologismes ont dû être créés pour rendre compte de réalités inconnues à la France : le mot *marionnette*, par exemple, est un terme employé dans l'Est du Québec et désigne les aurores boréales. Le lexique québécois a aussi comme particularité de s'enrichir volontiers de néologismes, qui, combinés à des préfixes ou suffixes, foisonnent et se forment en se rattachant à des mots de même famille, français ou québécois : d'*amancher*, on formera le nom *amanchure*; de *piton*, on aura le verbe *pitoner*; de *bûcher*, le substantif *bûcheron* et l'adjectif *bûcheux*; du verbe *lambiner*, le substantif *lambin* et l'adjectif *lambineux*, etc.

Retenons surtout que le lexique du français québécois n'est pas simple à définir : il n'est soumis à aucune réglementation et paradoxalement, il a un caractère à la fois très novateur (parce qu'il est sans barrière prédéfinie et ouvert à la néologie) et très conservateur (parce qu'il conserve de nombreux mots et de sens disparus du français normatif).

1.1.3. Le français québécois et ses spécificités phonétiques

L'étude de la phonétique au Québec a donné lieu à de nombreux travaux, parmi lesquels nous retiendrons surtout ceux de Jean-Denis Gendron⁶³, de Marcel Juneau⁶⁴ et de Denis Dumas⁶⁵. La description de particularismes phonétiques québécois s'appuie sur des enquêtes de terrain, des documents écrits (documents judiciaires, textes de notaires, etc.). Les linguistes adoptent une démarche aussi scientifique que possible. L'origine de ces

⁶² Il provient du micmac *gespeg* signifiant *extrémité* et remplace le toponyme iroquois adopté par Cartier *Honguedo*. Ce toponyme a été adopté entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle.

⁶³ Jean-Denis Gendron, *Tendances phonétiques du parler français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966.

⁶⁴ Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec: étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue et littérature française au Canada », 1972.

⁶⁵ Denis Dumas, *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987.

variantes phonétiques est, elle, plus sujette à débats et à conjectures. Dans le cadre de son étude sur la phonétique québécoise, Juneau répertoriait 65 traits caractéristiques de la prononciation québécoise : 36 (55%) se maintenaient toujours au début des années 1970, voire se développaient, 18 (28%) avaient partiellement disparu et 11 (17%) étaient éliminés.

1.1.3.1. Les voyelles

Ouïsme

Le premier aspect dont traite Juneau est le « ouïsme », qui se définit comme la tendance à prononcer [u] à la place de [o] ([pu] pour *poche*, [kulõb] pour *colombe*, [buku] pour *beaucoup*, [rutir] pour *rôtir*, etc.)⁶⁶. Cette tendance tend à disparaître au Québec auprès de la jeune génération, bien qu'elle soit toujours solidement implantée dans les parlers acadiens.

[a] postérieur, [a] antérieur et [ɔ] ouvert

Le [a] antérieur et le [ɑ] ou [ɒ] postérieur⁶⁷ marquent une différence dans la prononciation, le [ɑ] et [ɒ] antérieurs allongeant la syllabe. Jean-Denis Gendron commentait récemment cet usage en écrivant : « Alors que le français québécois est resté fidèle à la distribution des deux /A/, le français parisien, à partir du début du XIXe siècle,

⁶⁶ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 15-20.

⁶⁷ Certains linguistes notent aussi la prononciation d'un [ɒ] postérieur plus « sombre », prononcé plus en arrière dans la bouche qui est moins ouverte avec une faible projection des lèvres. Cette prononciation est attribuée à une classe sociale populaire et constitue un phénomène en régression. Un Français, Dominique Bonnaud (1897), tentait d'ailleurs d'illustrer cette prononciation [ɒ] très grave du [ɑ] postérieur lorsqu'il racontait : « [...] Comme j'étais plongé dans cet examen [de son cabriolet], le cocher crut que je voulais profiter de son carrosse et bien poliment il s'excusa : "M'sieu l'curé Fontârce m'â ret'nu mon châ!" Je reculai devant cette avalanche d'accents circonflexes. » (Anecdote rapportée dans Jean Denis Gendron, « L'accent dit provincial du français parlé au Canada aux XIX^e et XX^e siècles... », dans Louis Mercier (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford*, ouvr. cité, p. 180.) La majorité des linguistes confondent ces deux prononciations [ɒ] et [ɑ] avec celle de [ɔ], qu'ils notent le plus souvent avec [ɔ]. Dans notre mémoire, nous reproduirons aussi cette prononciation avec le [ɔ] de l'alphabet international.

a procédé à une distribution nouvelle des deux voyelles, creusant ainsi un écart très marqué entre les deux parlars⁶⁸. » Au Québec, si le [a] postérieur existe, la langue plus soignée tend à revenir au [a] : *patte* [pat] et *pâte* [pat], de *tache* [ta] et *tâche* [ta], d'*Anne* [an] et *âne* [an] sont des exemples qui illustrent bien l'écart entre ce qui pourrait être des homonymes. La prononciation [ɔ] accuse aussi une nette tendance à remplacer dans certains mots celle du [a]. Carriole prononcé [kɔriɔl]⁶⁹ est un exemple que répertorie Juneau, mais il faut y ajouter aussi tous les mots se terminant par le son *a* : *verglas* prononcé [vɛrglɔ], *Canada* prononcé [kanadɔ], *avocat* prononcé [avokɔ], *grabat* prononcé [grabɔ], *Rita* prononcé [rita], etc.

Prononciations héritées des diphtongues –oi et –ei

Le graphème –oi est un cas complexe, sujet à de nombreuses variantes phonétiques. Les prononciations [e] pour [ɛ] (en finale de mot), [ɛ], [we] ou [wɛ] pour –oi, phénomènes répandus et persistants à la grandeur du territoire, ont été amplement documentées. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'entendre *père* prononcé [pɛr], *faire* prononcé [fɛr], etc. De même, les prononciations suivantes sont courantes : *moi* prononcé [mwe], *oiseau* prononcé [wezo], *noyer* prononcé [nɛje] ou [nwɛje], *croire* prononcé [krɛr] ou [krwɛr], *droit* prononcé [drɛt] ou [drwɛt]⁷⁰, *froid* prononcé [frɛt], *québécois* prononcé [kebekwɛ]⁷¹, etc. Cette prononciation amène Gendron à affirmer que « le graphème *oi*, qu'il soit placé dans la syllabe accentuée ou inaccentuée, se prononce *wé* ou

⁶⁸ Jean-Denis Gendron, « Le français des premiers colons », dans Michel Plourde (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 40.

⁶⁹ « Corriole » pour « carriole » (Juneau, ouvr. cité, p. 52).

⁷⁰ Ces trois derniers cas offrent deux usages de prononciations qui sont coexistants, et dont l'emploi obéit aujourd'hui à des règles particulières qui, par ailleurs, ne sont pas systématiquement appliquées et sur lesquelles nous ne souhaitons pas nous attarder.

⁷¹ Denis Dumas dans son ouvrage intitulé *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois* affirme que ce mot fait partie de ceux qui se prononcent toujours [kebekwa], à l'instar de *foi* et de *roi*. Nous ne sommes pas d'accord avec ces conclusions, ayant pour notre part très souvent entendu prononcer [kebekwɛ]. D'ailleurs, Michèle Lalonde écrit *Québécoouayse* et *Québecquoyse* à diverses reprises dans son manifeste, ce qui va dans le sens de notre conviction.

wè dans le canadien populaire qui reste ainsi fidèle à l'ancienne prononciation française⁷² ». Le graphème *-oi* peut encore être diphtongué au Québec, comme dans le nom *boîte*, prononcé [bwa^ét], alors que son homonyme *boite* (du verbe *boiter*) sera prononcé [bwet]. Parmi les mots diphtongués, nous pourrions aussi donner pour exemple *framboise*, *soir* et *poivre*⁷³. Le graphème *-oi* présente aussi des variantes en [wɔ], qui, selon Denis Dumas, « ne se retrouve qu'à la finale de six mots [...] : "bois", "trois", "mois", "noix", "pois", et "poids"⁷⁴ ». Enfin, dans ce même graphème *-oi* placé devant la particule *-gn*, la prononciation [wa] prescrite en français normatif a laissé place à une prononciation de la voyelle *-o* dans certains mots. Dans le français normatif, ce phénomène survit dans la prononciation du mot *oignon*, où le *-i* ne s'entend plus. En français québécois, ce phénomène s'étend à beaucoup de mots : *poignée*, *poignard*, *moignon*, etc⁷⁵.

Le graphème *-ei* en français québécois a souvent conservé le [e] de l'ancien français devant les consonnes [ʃ], [ʒ] et [z] comme dans les mots *neige*, *beige* ou *treize* prononcé [neʒ], [beʒ] et [trez]. Mais ces mêmes mots peuvent aussi être prononcés différemment, par exemple en étant diphtongués.

Voyelles brèves, longues et diphtonguées

Le français québécois a cela de particulier qu'il a conservé, dans ses registres familier et correct, les voyelles longues ou brèves. « C'est, avec le timbre, par la longueur de la voyelle que s'opposent au plan du sens les mots "pâte" et "patte", "fête" et "faites", "jeûne" et "jeune", "paume" et "pomme"⁷⁶. » Cette opposition dans la durée des voyelles tend à disparaître dans le français parisien. Au Québec, dans un registre plus familier,

⁷² Jean-Denis Gendron, ouvr. cité, p. 82-83.

⁷³ Ces exemples sont tirés de Denis Dumas, ouvr. cité, p. 99.

⁷⁴ Cette variante phonétique est beaucoup plus répandue dans le français acadien, où elle est omniprésente, avec entre autres le [twɔ], le [mwɔ] et le fameux [kwɔ] (*Ibid.*, p. 23).

⁷⁵ *Ibid.*, p. 37.

⁷⁶ Luc Ostiguy et Claude Tousignant, *Le français québécois, normes et usages*, Montréal, Guérin, 1993, p. 89.

l'allongement des voyelles peut provoquer un autre phénomène : la diphtongaison. Toutes les voyelles longues sont susceptibles de se diphtonguer : *rêve* prononcé dans un registre correct [r3:v] devient [ra^év], *jeûne* [ʒø:n] devient [ʒœ^yn], *pâte* [pa:t] devient [pa^ut], *côte* [ko:t] devient [ko^ut], *cœur* [kœ:r] devient [ka^œr], *père* [p3:r] devient [pa^ér] et *barre* [ba:r] devient [ba^ur]⁷⁷, etc.

Ouverture de *-e* en *-a* devant *-r*

L'ouverture de *-e* en *-a* devant le *-r* suivi d'une consonne est un phénomène populaire datant du moyen français, mais qui demeure attesté au XVII^e siècle dans le parler du peuple parisien. Ce trait phonétique du parler québécois est subdivisé par Juneau en deux catégories : « dans les uns, très fréquents, où le français a *-er* étymologique, cet *-er* est devenu *-ar* ; dans les autres, beaucoup moins fréquents, l'ancienne prononciation française *-ar*, étymologique, se maintient, tandis que le français connaît maintenant *-er*⁷⁸ ». Du premier type, il note entre autres *ferme* prononcé [farm], *ouverte* prononcé [uvar], *percé* prononcé [parse], tandis que, de la deuxième catégorie, il retient *sarpe* et *jargeau*. Dans une même lancée, mentionnons la tendance très marquée à prononcer en *ar-* tous les verbes débutant par *re-* *argarder*⁷⁹, *arconnaître*⁸⁰, *arcouvrer*⁸¹, etc.

Réduction du [ɥ] en [y] ou [i],

Outre celles que nous avons déjà traitées, le système vocalique en français québécois connaît beaucoup d'autres variantes par rapport au français normatif. La

⁷⁷ Ces exemples sont tous tirés de Luc Ostiguy et Claude Tousignant (*Ibid.*, p. 91).

⁷⁸ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 39.

⁷⁹ *Argarder* était un mot du « vieux français » qui a le même sens que *regarder* (Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 57). Le *Dictionnaire historique de la langue française* mentionne effectivement l'existence des variantes *agarder* et *engarder*, *pourgarder* et *surgarder*, ajoutant toutefois que « regarder les a tous supplantés » (Alain Rey [sous la dir. de], *Dictionnaire historique de la langue française* [1992], Paris, Le Robert, t. 3, 2006, p. 3141).

⁸⁰ *Areconoistre* était un mot appartenant au fonds de vieux français qui a persisté ensuite dans les dialectes. Il a le même sens que *reconnaître* (Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 55).

⁸¹ *Areouvrer* était un mot du vieux français qui a le même sens que *recouvrer*. (*Ibid.*)

réduction du son [y] à [ɥ] en est une. *Cuisine* prononcé [kyzin], *menuisier* prononcé [mənɥizie], *essuie-main* prononcé [ɛsymẽ] ou *tuyau* prononcé [tsyjo]⁸² sont des exemples qui résultent d'une ancienne prononciation. La réduction de [y] en [i], pour sa part, se retrouve encore dans le pronom personnel *il* souvent prononcé [i], et plusieurs documents attestent qu'autrefois *lui* était souvent prononcé [li]⁸³.

Labialisation des voyelles et affaiblissement des voyelles non accentuées

Toujours à propos de la variation phonétique, mentionnons le phénomène de labialisation, fréquent au XVI^e siècle, qui survit dans les usages québécois : *premier* prononcé [prɔmie], *chez* prononcé [ʃœz] (eux) ou [ʃy] (la voisine), *faible* prononcé [fœb], etc⁸⁴. Enfin, notons comme tendance commune l'affaiblissement en [ə] des voyelles inaccentuées : *entonnoir* prononcé [ãtənwɑr] par exemple.

1.1.3.2. Les consonnes

L'amuïssement des consonnes implosives

L'absence de consonnes implosives dans la prononciation de certains mots est un phénomène traité par Juneau : le *-b* et le *-d* dans certains mots tels que *adjuger* ou *obstiner* sont très souvent ignorés. Cela s'explique historiquement par le fait que ces consonnes étymologiques, insérées dans l'orthographe d'usage au XVI^e siècle, n'étaient pas destinées à être prononcées.

L'amuïssement des consonnes finales

Dans le français parlé au Québec, plusieurs consonnes tendent à s'effacer dans le mot. La désarticulation de [l] se retrouve dans certaines prononciations répandues telles

⁸² Exemples tirés de Marcel Juneau (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 78-79).

⁸³ *Ibid.*, p. 81.

⁸⁴ Ces exemples sont tirés de Marcel Juneau (*Ibid.*, p. 101-104).

que [ki] pour *qu'il*⁸⁵, [py] pour *plus* (négarion), [kək] pour *quelque*, [ʃəvrø] pour *chevreuil*, [ecyrø] pour *écureuil*, etc. L'effacement dans la prononciation du [f] et du [k] final subsiste dans des mots tels que *porc-épic*, *bœuf*, *neuf* ou *chétif* couramment prononcés [pɔrtipi] ou [pɔrkɛpi], [bø], [nø], [ʃetsi]. L'amuïssement du *-r* final est aussi un exemple de la chute de consonnes finales. Au Québec, *quérir* se prononce parfois [kɛri], *couloir* [kulwa], *leur* [lø], *siffleur* [siflø], *sur* [su]⁸⁶, et le *niais* du français normatif, autrefois *niaiseur*, se conserve au Québec sous la forme de *niaiseux* [niezø]. Enfin, on peut aussi mentionner l'amuïssement des consonnes finales *-re* et *-le* lorsque ces dernières sont précédées d'une consonne : *notre* prononcé [nɔt], *oncle* prononcé [ɔk], *table* prononcé [tab], etc.

Prononciation de la consonne finale

À l'inverse, certaines consonnes finales aujourd'hui muettes en français normatif continuent d'être prononcées dans le parler québécois : c'est le cas des *-t* finaux dans des mots tels que *bout*, *juillet*, *lit*, *nuit*, *tout* et *fait*. Juneau affirme que « la prononciation de *-t* final en québécois [est] l'un des traits les plus typiques de ce parler⁸⁷ ». La prononciation du *-s* à la fin de *gens* ou dans le pronom *ceux* ([søs] ou [søz]) est toutefois aussi fréquente. De plus, en français québécois, le *-d* final est la plupart du temps prononcé comme un *-t*, comme c'est le cas pour *froid* [frɛt].

Prononciations du *-r*

À propos du *-r*, évoquons brièvement le fait qu'il s'agit là d'un phonème qui, dans le français parlé au Québec, comporte plus d'une douzaine de variantes phonétiques⁸⁸. Nous ne comptons pas toutes les expliciter. Comme dans le français

⁸⁵ La prononciation [i] pour « il » est fréquente et répandue à travers la francophonie.

⁸⁶ Ces exemples sont tirés de Marcel Juneau (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 167-169).

⁸⁷ *Ibid.*, p. 188.

⁸⁸ Chiffre avancé par Denis Dumas. (Denis Dumas, ouvr. cité, p. 157.)

normatif, le principal *-r* en usage est le *-r* grasseyé [ʀ]. Le *-r* dit roulé est un autre phénomène linguistique, en régression, qui s'entend surtout dans la zone Ouest, habituellement attribué à la classe ouvrière de la ville de Montréal⁸⁹.

1.1.4. Le français québécois et ses spécificités morpho-syntaxiques

La morpho-syntaxe est certainement l'aspect du parler québécois qui a été le moins étudié jusqu'à ce jour. Comparé au lexique et à la prononciation, les travaux qui décrivent la morpho-syntaxe sont rares. On comprendra donc que nous utilisions principalement des travaux ou articles plus globaux et qui ne s'intéressent pas nécessairement à la seule description syntaxique du français québécois. Philippe Barbaud nous fournit une première piste avec un article intitulé « Dissidence du français québécois et évolution dialectale⁹⁰ », paru dans la *Revue linguistique québécoise* en 1998, dans lequel il décrit sommairement la syntaxe québécoise pour démontrer les nouvelles tendances en émergence. Marty Laforest aborde aussi l'aspect morpho-syntaxique dans un essai intitulé *États d'âme, états de langue*⁹¹. Jean Marcel Léard dans sa grammaire intitulée *Grammaire québécoise d'aujourd'hui*⁹² nous fournira aussi quelques balises.

Hésitation sur les genres

Le français québécois se caractérise par plusieurs traits qui, bien qu'ils s'écartent de la norme française, se retrouvent aussi ailleurs dans la francophonie. L'hésitation sur le genre de certains mots, principalement ceux débutant par une vocalique ou un *h*, en est un : en effet, il n'est pas rare d'entendre *une avion, une incendie, une hélicoptère, un*

⁸⁹ Ce [ʀ] roulé était au début du siècle une marque de prestige. En 1950, il est devenu le symbole de la langue de la classe ouvrière de Montréal, souvent associée au « joulal » brandi par les écrivains joulalisants de la Révolution tranquille tels que Michel Tremblay. Mais le [ʀ] roulé est aussi perceptible chez un humoriste comme Yvon Deschamps (1935-) ou chez des chanteurs comme Plume Latraverse (1946-) et Richard Desjardins (1948-).

⁹⁰ Philippe Barbaud, « Dissidence du français québécois et évolution dialectale », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2, 1998, p. 107-127.

⁹¹ Marty Laforest, *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit Blanche, 1997.

⁹² Jean-Marcel Léard, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin universitaire, 1995.

herbe, un halte-routière, etc. À ce sujet, Laforest mentionne les théories de Marcel Cohen et de Brunot et Bruneau, le premier soutenant que ce phénomène phonétique existe en raison de la liaison avec le déterminant indéfini *un / une* et la voyelle ou *h* muet, tandis que les seconds prétendent que cette hésitation proviendrait plutôt d'analogie entre mots semblables mais de genres différents, comme dans le mot *incendie*, dont l'hésitation sur le genre pourrait provenir d'une assimilation à *comédie* et *mélodie*⁹³. On peut aussi mentionner la féminisation de certains termes ou expressions qui, en français normatif, sont masculins : *une couple de semaines*⁹⁴, *une doudou*, *une pétale*, *une trampoline*⁹⁵, etc.

Double appartenance à des catégories grammaticales

Un flottement règne parfois entre certaines catégories grammaticales telles que l'adverbe et la préposition. En français québécois, il est possible d'employer à l'oral *dedans* (adverbe de nature) comme préposition, et il en va de même pour *dessous* et *dessus*. Marty Laforest démontre qu'un phénomène semblable existe avec la préposition *avec*, qui autrefois avait aussi la nature d'adverbe. Selon les normes établies par la langue, la préposition lie nécessairement deux éléments dans une phrase. Pourtant, dans le français québécois mais aussi ailleurs à travers la francophonie, ce n'est pas toujours le cas. C'est ce qui explique que l'on trouve aussi bien *je mange avec Christophe* que *je mange avec*. *Avec* peut aussi être un synonyme d'*aussi*, adverbe marquant l'addition comme dans ce vers de Desjardins: « Tous les lièvres c'est des quick lock la peau, les os, le poil avec⁹⁶. » Enfin, nous pouvons aussi constater dans le français québécois, et de façon très répandue à travers toute la francophonie, l'usage de la préposition *à* pour marquer la possession à la place du *de* prescrit par le français normatif : *La langue-à-ma-*

⁹³ Marty Laforest, ouvr. cité, p. 77.

⁹⁴ On considère souvent, à tort, que *couple* employé dans ce sens est un anglicisme, il s'agit en fait d'un archaïsme, que l'on retrouve par exemple dans les *Relations de voyage* de Jacques Cartier, dans le deuxième récit : « une couple de haches » ou « une couple de cousteaux ». (Jacques Cartier, *Relations*, édition critique préparée par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1986, p. 151.)

⁹⁵ Alors que pour les mots débutant par une voyelle ou un *h* une réelle hésitation existe et que l'on entend souvent une alternance des genres, le masculin des mots *pétale* et *trempline* s'entend beaucoup plus rarement au Québec, la majorité des gens semblant ignorer que la forme masculine est de mise. De même, le mot *garde-robe* est presque unanimement employé au masculin.

⁹⁶ Richard Desjardins, « Eh oui, c'est ça la vie » (paroles et musique : Richard Desjardins), *Kanasuta*, [9^e album], Montréal, Koukinic, [septembre] 2003.

mère de Michèle Lalonde rend compte de ce phénomène, à l'instar du titre de la chanson folklorique *La ferme à Maturin*. La préposition *à* en français québécois est, dans quelques cas exceptionnels, souvent préférée à l'oral au déterminant *ce* : « Y'a pas grand chose dans l'ciel à soir⁹⁷ » en est un exemple parfait; on dira aussi *à matin* et *à midi*.

L'accord des collectifs

La phrase typique souvent citée à titre d'exemple *le monde sont fous*⁹⁸, illustre un autre phénomène courant du français québécois : l'accord du verbe au pluriel lorsque le sujet est un collectif singulier senti comme pluriel. Ce trait morpho-syntaxique affecte toute la phrase dans la mesure où un nom singulier se retrouve sujet d'un verbe accordé au pluriel, ce qui peut entraîner par la suite un attribut pluriel et ainsi de suite.

La réduction des pronoms personnels

Le français québécois se distingue aussi par la réduction des pronoms personnels, phénomène que nous avons mentionné dans la partie phonétique. Laforest complète l'explication de la réduction d'*il* en [i]. Elle observe que, pour la troisième personne du singulier, la transformation a lieu seulement quand *elle* est le sujet du verbe : « Le français populaire distingue [...] pronom faible et fort en n'utilisant le *lui* que comme forme forte et en utilisant *y* en fonction de complément d'objet indirect. [...] Ainsi on peut dire "dis-y", "il vient, lui", mais pas "il vient, y"⁹⁹. » Le pronom *elle* se retrouve lui aussi dans une forme réduite en [a] ou [al], dépendamment si la syllabe qui suit commence ou non par une consonne. Pour ce qui est de *tu* se réduisant à *t'* (par ex., *t'es* ou *t'arrives*),

⁹⁷ Titre d'une chanson connue de l'auteur-compositeur-interprète québécois Paul Piché. (« Y'a pas grand chose dans l'ciel à soir » (paroles et musique : Paul Piché), *À qui appartient l'beau temps*, [1^{er} album], Montréal, Kebec disc kd-932, 1977.)

⁹⁸ On la retrouve par exemple dans Philippe Barbaud, « Dissidence du français québécois et évolution diacletale », art. cité, p. 113.

⁹⁹ Marty Laforest, « Attitudes, préjugés et opinions sur la langue », Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (sous la dir. de), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états »*, ouvr. cité, p. 86.

Laforest prétend qu'il faut simplement y voir l'observation d'une règle de contraction, comme elle se retrouve à la première personne dans le français normatif avec le *je* ou *j'*.

Les pronoms pluriels

Il existe en français québécois une utilisation réglée des pronoms personnels pluriels. Lorsqu'ils occupent la fonction de sujet ou de complément direct ou indirect, ils s'emploient comme en français normatif, c'est-à-dire *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, *les* et *leur*. Ces pronoms sont alors des formes faibles. Le français normatif n'établit pas de réelles distinctions entre les formes faibles et les formes fortes. En français québécois toutefois, cette forme forte est appuyée par la présence de *autres* après les pronoms : *nous-autres*, *vous-autres* et *eux-autres*. Denis Dumas estime que ces formes sont « plus régulières et plus simples dans leur individualité caractéristique de formes fortes, alors que les seules formes admises *nous*, *vous*, *eux* sont marginales [...] en restant indistincts des formes faibles¹⁰⁰ ».

Les pronoms relatifs

Le français québécois accuse aussi une nette tendance à employer abondamment le *que* pronom relatif au détriment des autres pronoms : on dira *la personne que je vous ai parlé*. Les relatifs *dont*, *duquel*, *desquels*, *auquel*, *lequel* ainsi que leur forme féminine ou plurielle, sont presque unanimement remplacés par le *que* universel dans la langue courante. Une phrase telle que « la place où que je m'en vais », où le *que* est pourtant superflu, représente un usage courant.

L'emploi du verbe *aller* comme substitut au futur simple et antérieur

L'emploi du futur simple et antérieur n'est pas très répandu en français québécois. Il est remplacé par le verbe *aller* conjugué au présent avec l'infinitif du verbe d'action. Jean-Marcel Léard estime qu'au Québec, « un futur affirmatif sans contexte particulier

¹⁰⁰ Denis Dumas, ouvr. cité, p. 54.

sera marqué dans plus de neuf cas sur dix par le futur complexe¹⁰¹ ». Il existe de plus une grande variabilité et une coexistence d'usages : *je vais (aller) manger, je vas aller manger, m'en vas (aller) patiner* et *m'a (aller) jouer* sont autant de manières d'annoncer une action à venir, le verbe *aller* à l'infinitif étant fréquent mais facultatif. À ce propos, il faut noter qu'au Québec plusieurs formes verbales sont demeurées en usage concurrent : ainsi en est-il pour *je vais* et *je vas*, *s'assir* et *s'asseoir* et les deux formes futurs *je vais* + infinitif et *je* + futur simple (qui ne s'entend pour ainsi dire jamais).

Le mode conditionnel

L'emploi du conditionnel avec la conjonction de subordination *si* est aussi fréquent dans le français parlé au Québec : *Si je pourrais travailler cette année, j'aurais des vacances à l'été* est une tournure usuelle, quoiqu'elle soit en régression avec les progrès de la scolarisation. Il en va de même pour les conjonctions de subordination archaïsantes *à cause que, mais que, jusqu'à tant que*, etc.

La forme interrogative

La forme interrogative directe ou indirecte donne lieu à des variantes syntaxiques importantes dans le français québécois. Le pronom interrogatif *tu*, universel dans les indépendantes interrogatives et exclamatives (*tu m'aimes-tu*¹⁰²?, *c'est-tu beau!*) peut s'expliquer de diverses façons. Laforest renvoie à Brunot et Bruneau qui prétendent que l'ancien français connaissait une structure interrogative où le sujet était inversé de cette manière : « C'est au XV^e siècle [...] qu'apparaît l'interrogation en *ti (t'il)*¹⁰³. » Au départ, il s'agissait d'une forme interrogative qui inversait le verbe et le pronom personnel de la 3^e personne du singulier; elle est devenue universelle dès lors qu'elle a été employée avec des verbes conjugués à d'autres personnes. Au Québec, c'est le pronom de la 2^e personne (*tu*) plutôt que celui de la 3^e (*ti*) qui a pris le statut de pronom interrogatif universel,

¹⁰¹ Jean-Marcel Léard, *ouvr. cité*, p. 198.

¹⁰² Titre du deuxième album de Richard Desjardins, paru en 1990 et enregistré à la chapelle historique du Bon Pasteur, à Montréal. C'est aussi le titre de la première chanson du même disque.

¹⁰³ Marty Laforest, « Attitudes, préjugés et opinions sur la langue », *art. cité*, p. 69.

même si *ti* subsiste toujours dans plusieurs régions. L'interrogatif *c'est que* est apparu au XV^e siècle : *c'est quoi qui/ c'est quoi que* et *c'est qui qui/ c'est qui que* sont des formes tout à fait habituelles en français québécois, tant dans une interrogative directe qu'indirecte, comme dans l'exemple *c'est qui qui vient*¹⁰⁴. Nous pouvons aussi remarquer qu'une interrogative peut prendre l'ordre d'une affirmative et ne se distinguer que par la tonalité. Ainsi, on peut facilement imaginer à l'oral la phrase *il mange des céréales* comme étant une interrogative, en fonction de l'intonation.

La forme négative

La forme négative au Québec est marquée par la quasi inexistence de la particule *ne* dans le français parlé, qu'il s'agisse d'une simple proposition indépendante négative, exclamative ou interrogative. On dira : *fais pas ça! tu manges pas?, y'était pas là*. Barbaud attribue l'affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur verbal au Québec à la perte de ce *ne*. « En effet, la disparition de la particule négative *ne* en position préverbale a déstabilisé le système de soudure des enclitiques dans les phrases à sujet implicite¹⁰⁵. » Dans une étude menée à Montréal en 1977, Sankoff et Vincent avaient démontré que le taux d'utilisation de la particule *ne* dans les phrases négatives se situait à 1,5%¹⁰⁶. Léard illustre ces propos par des exemples qui exposent les différences syntaxiques entre le français normatif et le français québécois, notamment avec le mode impératif. En effet, « que l'impératif soit positif ou négatif, le québécois place les pronoms personnels derrière le verbe de façon systématique¹⁰⁷ ». Alors que le français normatif dira *tu me le dis maintenant, dis-le-moi maintenant* et *ne me le dis pas maintenant*, le français québécois, outre la première phrase qui garde la même structure, aura plutôt tendance à dire pour les deux autres *dis-moi-le maintenant* et *dis-moi-le pas maintenant*. L'ordre des mots se retrouve inversé : en français standard, le mode impératif en phrase affirmative aura la structure *verbe + pronom complément direct + pronom complément indirect +*

¹⁰⁴ Jean-Marcel Léard, ouvr. cité, p. 107.

¹⁰⁵ Philippe Barbaud, « Dissidence du français québécois et évolution diacletale », art. cité, p. 115.

¹⁰⁶ Monique Lemieux, « Pas rien », dans Monique Lemieux et Henrietta J. Cedergren (sous la dir. de), « Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal », *Langues et sociétés*, Québec, n° 2, mai 1985, p. 92.

¹⁰⁷ Jean-Marcel Léard, ouvr. cité, p. 88.

adverbe. À l'impérative négative, la structure change et laisse place à la *particule négative + complément indirect + complément direct + verbe + adverbe de négation + adverbe*. Le français parlé au Québec, lui, observe le même ordre à l'impérative affirmative ou négative, soit : *verbe + complément indirect + complément direct + (adverbe de négation) + adverbe*. Léard attribue cet alignement de l'impératif négatif sur l'impératif positif à la disparition du *ne* sans doute plus précoce au Québec qu'en France¹⁰⁸.

La contraction des locutions

La contraction de locutions donne parfois lieu à de nouveaux mots, phénomène qui relève à la fois du lexique, de la phonétique et de la syntaxe. *Pantoute*, qui provient de *pas en tout* et *asteure* de la locution à *cette heure* (dans le sens de *maintenant*) sont des termes couramment usités au Québec.

La syntaxe québécoise, à l'instar de la phonétique et du lexique, présente encore de nombreuses particularités, Nous n'en avons résumé que quelques-unes qui semblaient plus pertinents à notre recherche.

1.2. Le français préclassique

Le français préclassique présente des caractéristiques similaires au français québécois, notamment sur le plan de la diversité. Comme lui, il varie selon les locuteurs, selon leur classe sociale et leur origine géographique. L'humaniste picard Charles de Bovelles, dans un ouvrage publié en 1533 portant sur les langues vulgaires parlées en France, *De differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* (*Des différentes langues vulgaires et variétés de discours utilisés dans les Gaules*) affirmait : « Il y a actuellement en France autant de coutumes et de langages humains que de peuples, de

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 89.

régions et de villes¹⁰⁹. » Parce que le français n'est pas codifié à l'époque, la langue variait aussi énormément dans le temps, au point que Montaigne dans ses *Essais* (1588) écrivait :

J'écris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si c'eust été une matière de durée, il l'eust fallu commettre à un langage plus ferme. Selon la variation continuelle qui a suivy le nostre jusques à cette heure, qui peut espérer que sa forme présente soit en usage d'icy à cinquante ans? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis s'est altéré de moitié. Nous disons qu'il est à cette heure parfaict. Autant en dict du sien chaque siecle¹¹⁰.

Si la langue connaît de telles variations, c'est aussi en raison des patois abondants en France. L'usage du français préclassique n'était pas réparti de façon équilibrée sur le territoire¹¹¹ et concurrençait les dialectes comme la langue maternelle. Outre les langues régionales (breton, basque, flamand, etc.) trois types de patois coexistaient¹¹² : ceux de la langue d'oïl, ceux de la langue d'oc et les patois franco-provençaux. La région d'oïl n'était pas unie et s'étendait au nord de la France, comprenant la Lorraine, la Bourgogne, une partie de la Belgique, Amiens, la Péronne, Saint-Quentin, Laon et Paris bien sûr. La langue d'oc était parlée de la Garonne au Rhône et avait pour capitale Toulouse; elle incluait plusieurs provinces : Saintonge, Angoumois, Poitou, Berry, Bourbonnais, Lyonnais, Nord du Dauphiné et Savoie. À l'est du Rhône et jusqu'à la frontière italienne, la linguistique du XIX^e siècle parlera de *franco-provençal* ou de *pais d'o*. Même si les

¹⁰⁹ Cité dans Jacques Leclerc, *Histoire du français*, « La Renaissance. L'affirmation du français. XVI^e siècle », section 5, article disponible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s5_Renaissance.htm, p. consultée le 6 nov. 2006.

¹¹⁰ Montaigne, *Essais III* dans *Les Essais*, édition et dossier critique préparés par Jean Céard, Paris, La Pochothèque, coll. « Livre de poche » et « Classiques modernes », 2001, p. 1532. Tory suivait le même ordre d'idées lorsqu'il écrivait en 1529 : « S'il ny est mys et ordonné, on trouvera que de cinquante en cinquante ans la langue françoise, pour la plus grande part, sera changee et pervertie. » (Cité dans Charles Thurot, « Introduction », *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, [1881-1883], Paris, Imprimerie nationale, Genève, Slatkine Reprints, 1966, p. X.)

¹¹¹ Il faut cependant noter qu'« au début du XVI^e siècle, la prééminence linguistique de Paris et de ses environs est un fait déjà établi » (Danielle Trudeau, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit, 1992, p. 23).

¹¹² C'est Dante qui aurait le premier distingué les types de langues romanes en fonction de la façon dont on disait oui : *oïl* pour le nord de la France, *oc* pour le sud et *si* pour l'Italie et l'Espagne. À cela Frédéric Mistral distingua aussi la *lenga d'o*, puisqu'en provençal on écrit *o* pour *oui* (voir http://www.lexilogos.com/etymologie_oil_oc.htm, p. consultée le 20 janvier 2007).

dialectes se regroupaient en ensembles linguistiques et qu'à l'intérieur de ceux-ci ils partageaient un fonds lexical important, quelques caractéristiques marquaient un écart entre eux. C'est pourquoi ces trois ensembles linguistiques se subdivisaient encore en dialectes : de l'Ouest (normand, anglo-normand, gallo, angevin, maine), du Sud-Ouest (poitevin, saintongeais, angoumois), du Centre (orléanais, berrichon, bourbonnais, champenois), de l'Est (lorrain, roman, franc-comtois, bourguignon) et du Nord (picard, wallon, haut-normand).

Au XVI^e siècle, le français cherche à acquérir une plus grande reconnaissance sur la scène nationale, légitimité qu'il acquiert en partie sur le plan politique avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts¹¹³, en 1539, qui donne au français le statut de langue officielle de l'État, tant sur le plan administratif que juridique. Dorénavant, chaque naissance, mariage et mort seront enregistrés en français par les prêtres, et les jugements seront rendus également en français : c'est le début officiel en France de l'état civil. Le français, langue vernaculaire (et maternelle pour plusieurs) s'oppose directement au latin, langue de l'écriture et de l'érudition par excellence et surtout, langue officielle de la chrétienté. Donc, écrit Mireille Huchon, « il y a concurrence entre le latin et le français, aussi bien en ce qui concerne la langue officielle que la langue des échanges¹¹⁴ ». Le français était certes présent dans les écoles, mais il servait alors principalement à apprendre les rudiments du latin, après quoi il s'effaçait. La reconnaissance du français comme langue d'expression et d'érudition était donc loin d'être acquise et pour Brunot, « de tous les obstacles que le français trouvait devant lui, le plus formidable était la tradition des universités. Se servir du langage vulgaire, c'était, aux yeux des lettrés, s'avouer en quelque sorte un homme d'un rang et d'une science inférieurs, c'était, pour

¹¹³ Depuis 1490 déjà, avec Charles VIII et 1510 avec Louis XII, pour « obvier aux abus & inconveniens qui sont par ci devant advenus » (Article 47 de l'ordonnance de 1510) sur le plan juridique, les rois de France avaient émis des ordonnances qui promulguaient l'emploi du vulgaire, de la langue du pays. L'ordonnance de 1539 est remarquable par « le fait qu'elle s'applique à tout le royaume [...] et qu'elle concerne non seulement le déroulement des procès criminels mais aussi tous les actes juridiques » (Simone Delesalle et Francine Mazière, « Meigret, la langue française et la tradition grammaticale », dans Gérard Defaux (sous la dir. de), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS éditions, coll. « Langages », 2003, p. 66-68).

¹¹⁴ Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 32.

dire le mot, se déclasser¹¹⁵ ». Mais certains humanistes ne partageaient pas cette vision humiliée de leur vulgaire, ainsi Des Autels affirmait : « nostre vulgaire me semble avoir autant de grace en beaucoup de choses que la Latine ou Grecque, et ne fussent qu'en ses parolles assemblées avec la plus grand douceur de voielles et consonnantes que la mesme latine¹¹⁶ ». D'autres prétendaient que le français pouvait être le pivot d'une littérature « que la plus lointaine postérité sera chere d'entendre, cognoistre et imiter, et par advanture d'autres nations sera recherchee et requise comme les faictz desdictz Romains et Grecz ont esté par infinies autres nations estimez¹¹⁷ ». Parallèlement, le français entre aussi en concurrence, dans une moindre mesure, avec l'italien, langue culturelle de l'époque. Cette concurrence s'accroîtra dans la seconde moitié du XVI^e siècle par la présence d'Italiens à la cour, arrivés avec Catherine de Médicis.

C'est aussi à partir du XVI^e siècle qu'apparaissent les premiers dictionnaires¹¹⁸, les premières grammaires de langue française¹¹⁹, sans oublier la publication de nombreux d'ouvrages sur l'orthographe. Les dictionnaires plurilingues sont aussi en vogue, puisque « au XVI^e siècle, le plurilinguisme est au fondement de toute la réflexion sur le français et sa codification¹²⁰ ». À cette époque, les grammaires se multiplient, tentant de codifier la langue sur les plans lexical, phonétique, syntaxique, et bien sûr, orthographique. La graphie qui, au Moyen Âge présentait une grande similitude avec la prononciation du français de l'époque s'en était peu à peu éloignée au fur et à mesure que la langue connaissait une évolution phonétique. À la Renaissance, un seul graphème pouvait donc

¹¹⁵ Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française, des origines à 1900. Le XVI^e siècle*, Paris, librairie Armand Colin, 1906, t. 2, p. 14.

¹¹⁶ Des Autels, cité dans *Ibid.*, p. 80.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Les premiers dictionnaires français (qui sont bilingues soit en latin, soit en anglais) seront ceux de Robert Estienne (*Dictionnaire François/latin contenant les motz et manieres de parler François tourne en latin*, 1539) et de Nicot (*Thresor de la langue françoise*, 1606). Les dictionnaires français ne seront unilingues qu'à la fin du XVII^e siècle, avec les dictionnaires de Richelet (1680), de Furetière (1684) et de l'Académie française (1694).

¹¹⁹ La première grammaire du français est en anglais et paraît en 1530 sous le titre de *L'esclaircissement de la langue françoise*. Elle est réalisée par l'Anglais Jehan Palsgrave, précepteur de Marie Tudor. La première grammaire unilingue française est celle de Louis Meigret, publiée en 1550.

¹²⁰ Cette affirmation émane de Mireille Huchon qui, en démontrant l'importance que revêtait à l'époque le plurilinguisme, ajoute : « Le Calepinus qui, en 1502, comprenait le latin et le grec, est en 1585 un dictionnaire de onze langues [et] le *Thresor de l'histoire des langues de cet univers* de Claude Duret [...] offre en 1613 plus de cinquante langues » (Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 30-31).

représenter plusieurs sons : le *-e*, par exemple, pouvait se prononcer [ə], [e] ou [ɛ], selon sa position dans le mot et selon les cas. C'est pour remédier à ces ambiguïtés que plusieurs grammairiens, Meigret (1545), Peletier du Mans (1549), Ramus (1562), Baïf (1574), Rambaud (1578) et Joubert (1579) tenteront, sans succès, de conformer le système orthographique à la prononciation¹²¹. Les accents (aigu, grave, circonflexe), la cédille, le tréma, l'apostrophe, les guillemets et le trait d'union sont des créations du XVI^e siècle, les trois premiers datant de 1530. La distinction des lettres *-j* et *-v*, qui étaient jusqu'à cette époque confondues avec le *-i* et le *-u* se fait seulement après 1550¹²².

La Renaissance est une période d'intense réflexion linguistique, tant à propos de la multiplicité des usages et de leur pertinence qu'à propos des rapports entre signifiés et signifiants, de la *prima lingua*¹²³, de la hiérarchie des langues, des origines du français et de sa parenté avec les autres langues. On cherche aussi à « illustrer » la langue française, c'est-à-dire, selon Barthélemy Aneau, à « donner lustre et clarté à la langue¹²⁴. » C'est à cette époque que l'étude des langues devient institutionnalisée.

1.2.1. Le français préclassique et ses spécificités lexicales

La question de la pauvreté du vocabulaire était une préoccupation récurrente chez les humanistes entre 1530 et 1580 et ce constat explique en partie le fait que le français du XVI^e siècle ait connu un enrichissement lexical hors du commun. Il faut voir que pour le français préclassique, la question du néologisme est fondamentale, surtout pour les traducteurs (Bersuire, Oresme, etc.), qui doivent trouver sans cesse des équivalents

¹²¹ Charles Thurot, « Introduction », dans ouvr. cité, t. 1, p. XVII. Thurot ajoute plus bas que : « Martin (1632) constate que les efforts de ceux qui ont voulu réformer l'orthographe ont trouvé plus de critiques que d'imitateurs. »

¹²² Sylvius, Meigret et Pelletier du Mans avaient réfléchi ou appliqué cette distinction avant, mais ce n'est qu'après 1550 que l'emploi devient plus généralisé (Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1989, p. 45).

¹²³ C'était l'obsession des humanistes du XVI^e siècle que de redécouvrir la langue adamique, à l'origine de toutes les langues, avant que l'édification et l'écroulement de la tour de Babel ne divisent les langues.

¹²⁴ Cité dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 5.

français : beaucoup se résolvent donc soit à laisser le mot tel qu'il est dans le texte originel et à en fournir un équivalent par une périphrase, soit à le franciser en se conformant aux normes phonétiques et morphologiques, soit encore à puiser dans les dialectes (picard, normand, gascon, etc.). L'encyclopédisme, cette soif de savoir et de nommer les choses, la pauvreté du vocabulaire dans des domaines techniques ou artistiques, combinés à cette obsession qu'ont les Français de l'époque de créer une langue qui s'approcherait le plus possible de la perfection, sont autant de facteurs qui incitent à une création abondante de néologismes. Georges Matoré rapporte qu' « une opinion générale assimil[ait] le vocabulaire à un *thesor*¹²⁵ où les richesses peuvent être sans fin accumulées¹²⁶ ». Ronsard, membre éminent de la Pléiade, à l'instar de Du Bellay, écrivait : « plus nous aurons de mots en nostre langue, plus elle sera parfaite¹²⁷ ». Parallèlement, Tory dans son *Champ Fleury* (1529), critiquait les « Forgeurs de motz nouveaulx qui, après boire disent "qu'ilz ont le Cerveau tout encornimatibulé et emburelicoqué d'ung tas de mirifiques[...]"¹²⁸ ». À la fin du siècle, Montaigne critiquera le penchant immodéré des écrivains de s'adonner aux innovations linguistiques, qui proviendrait « d'une misérable affectation d'étrangeté : des déguisements froids et absurdes, qui au lieu d'élever, abattent la matière. Pourvu qu'ils se gorgiasent en la nouveauté, il ne leur chaut de l'efficace¹²⁹ ».

Emprunts aux langues antiques

On distingue deux types de néologismes : formel et sémantique. Le premier relève du mot intégré ou inventé, le deuxième consiste en un élargissement du sens d'un mot déjà existant dans la langue, ou encore à un usage métaphorique. Au XVI^e siècle, les néologismes se doivent d'être le plus possible inspirés de la langue latine :

¹²⁵ D'où le titre du dictionnaire de Nicot et les *thesauris* des langues latines et grecques de Robert et d'Henri Estienne. Le XVI^e siècle procède difficilement à des choix : pour lui qualité et quantité sont inséparables (Georges Matoré, *Le vocabulaire et la société du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 325).

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Ronsard, *Abrégé de l'art poétique*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.uqar.qc.ca/chaires/histoirelitteraire/hercule-XVI/PierredeRonsardAbregeedelartpoetiquefrancois3.asp>, p. consultée le 10 mai 2007.

¹²⁸ Tory, *Champ Fleury*, cité dans Georges Matoré, ouvr. cité, p. 328.

¹²⁹ Montaigne, *Essais III. Les Essais*, ouvr. cité, p. 1368.

Les moz nouveaux et naguere tissuz
 Seront en pris pourvu qu'ils soient issuz
 Des moz latins sans trop les desguiser¹³⁰.

Ces emprunts sont naturalisés, intégrés à la langue sur les plan phonétique et graphique : « les mots empruntés se doivent rendre domestiques en les habillant de notre livrée, et leur baillant une teinture qui ne s'en aille à l'eau fort, ni à la cendre¹³¹ ». Pourtant, l'intégration du vocabulaire grec ou latin est conflictuelle : certains désapprouvent l'adaptation des termes antiques au français, entre autres pour ce qui est des noms propres. Barthelemy Aneau dans son *Quintil horatian* (1550), qui constitue une critique de la *Deffence et Illustration de la langue Françoise*, dénonce les *grécaniseurs*, les *latiniseurs* et les *italianiseurs*¹³² et Estienne Pasquier note à quel point il est facile pour les humanistes presque tous bilingues de recourir aux langues antiques : « la plus part de nous, nourris dès nostre jeunesse au Grec et Latin, ayans quelque assurance de nostre suffisance, si nous ne trouvons mot apoincts, faisons d'une parole bonne, Latine, une très mauvaise en François¹³³ ». Près de 80% des mots français sont issus directement du latin, empruntés et adaptés tout au long des siècles. Certes, comme le constate Huchon, « l'œuvre de Rabelais est une mine pour les premières attestations des latinismes¹³⁴ », mais cet usage est fort répandu chez beaucoup d'autres auteurs, y compris chez les auteurs de la Pléiade. Ces emprunts massifs sont responsables de plusieurs doublets dans la langue française, parmi lesquels Huchon cite : « *clavicule*, de *clavicula* (mots à l'origine, par voie populaire, de *cheville*); *strict*, de *strictum* (à l'origine, par voie populaire, de *étroit*)¹³⁵ ».

¹³⁰ Peletier du Mans, *L'Art poétique d'Horace*, cité dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 65.

¹³¹ Peletier Du Mans, cité dans Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Livre de poche, coll. « Références / Inédit / Littérature », 2002, p. 145 (La graphie a été modernisée).

¹³² Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 38.

¹³³ Estienne Pasquier, *Les lettres d'Estienne Pasquier conseiller et advocat general du Roy en la Chambre des Comptes de Paris* [1586], cité dans Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 37.

¹³⁴ Mireille Huchon, « Notice sur la langue de Rabelais », dans Rabelais, *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. XLVIII. Huchon donne pour exemples de latinismes attestés chez Rabelais entre autres les mots suivants : *bénéfique*, *célèbre*, *génie*, *horaire*, *imposteur*, *indigène*, *jugulaire*, *progrès*, *torticolis*, *tergiverser*, *factice*, *frugal*, *incomode*, *intempérie*, *élaboré*, *médical*, *catastrophe*, *culinaire*, *éjaculation*, *exotique*, *emblématique*, *rituel*, etc.

¹³⁵ Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 37.

Les créations à partir du grec, pour leur part, sont relativement moins nombreuses et sont empruntées le plus souvent par voie latine¹³⁶. On les retrouve, par exemple, chez divers auteurs dont Rabelais¹³⁷, et la Pléiade en aurait employé quelque 250¹³⁸. Commentant les emprunts aux langues antiques, Matoré ajoute que « beaucoup de ces termes, notamment en médecine, ont gardé en français moderne leur forme grecque ou latine : *cubitus, duodenum, rectum, sphincter, thorax, etc.* »¹³⁹.

Emprunts aux langues vivantes

Les néologismes (qui sont souvent des emprunts) ont aussi pour origine d'autres langues d'Europe, notamment l'italien. En raison de l'attrait culturel (principalement artistique et littéraire) que représentait l'Italie, mais aussi à cause des guerres qui y furent menées par le roi de France et des relations commerciales que la France et l'Italie entretenaient, l'italien exerce une influence certaine sur la langue française. La moitié du vocabulaire français actuel d'origine italienne date du XVI^e siècle (soit près de 2000 mots¹⁴⁰) et a majoritairement été intégrée entre 1530 et 1550. Parmi les termes qui subsistent en français, on peut retrouver des termes militaires¹⁴¹, des termes d'architecture¹⁴², des termes s'appliquant aux mœurs nouvelles¹⁴³, des termes

¹³⁶ Nous entendons par là que le français adopte certains termes grecs par le biais du latin, qui, dans l'Antiquité, avait emprunté et adapté plusieurs termes grecs dans le but d'enrichir son propre lexique.

¹³⁷ Mireille Huchon répertorie dans l'œuvre de Rabelais les emprunts au grec attestés pour la première fois dans la langue française. Elle cite entre autres : *encyclopédie, automate, gymnaste, antinomie* et *scatophage* (Mireille Huchon, « Notice sur la langue de Rabelais », ouvr. cité, p. XLVIII).

¹³⁸ Matoré rapporte que sur ces 250, 57 commencent par la lettre *A* et sur ces 57, une quinzaine seulement auraient disparu du français contemporain (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 330).

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Nathan université, coll. « Lettres 128 », 1997, p. 54.

¹⁴¹ Il y aurait une cinquantaine de mots de cet ordre, parmi lesquels : *attaquer, brigade, camp, caporal, embuscade, escalade, infanterie, mousquet, piller, sentinelle, soldat, stratagème* (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 331), *bastion, colonel, escorte, etc.* (Jacques Chaurand, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 208).

¹⁴² Montaigne aborde brièvement cette question en disant : « mais je ne me puis garder quand j'ouïs nos architectes, s'enfler de ces gros mots de pilastres, architraves, corniches d'ouvrage Corinthien, et Dorique » (Montaigne, *Essai I*, ouvr. cité, p. 498). Ajoutons à ceux-ci *arcade, balcon, belvédère, bosquet, cabinet, cadre* et *façade* (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 331); et aussi *grotesque, modèle, arabesque, appartement* (Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 38).

¹⁴³ On retrouve parmi ceux-ci *altesse, artisan, assassin, bagatelle, caprice, caresse, carnaval, carrosse, charlatan, courtisane* (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 331).

maritimes¹⁴⁴ et bien d'autres provenant de milieux variés¹⁴⁵. L'omniprésence de l'italien est telle à la cour de France, rappelle Huchon, que H. Estienne « dans les *Deux dialogues du nouveau français italianisé* [...] dénoncera les italianismes d'une cour fortement marquée par l'entourage de Catherine de Médicis, "une petite Italie", le français italianisé mis en cause évoquant singulièrement le "français"¹⁴⁶ ». L'apport de l'espagnol au français sera, à cette époque, marginal. Il a surtout transmis au français quelques mots relatifs au domaine de la mode¹⁴⁷, de la guerre¹⁴⁸, du divertissement¹⁴⁹ ou des traits de caractère¹⁵⁰. L'allemand offrira une très faible contribution, principalement puisée dans le vocabulaire des mercenaires¹⁵¹.

Dialectalismes

La notion de dialecte au XVI^e siècle est primordiale et pour les humanistes, elle doit jouer un rôle non négligeable dans la mise en ordre et l'enrichissement du français. Geoffroy Tory dans *Champ fleury* (1529) écrivait d'ailleurs à ce propos :

Notre langue est aussi facile à reigler et mettre en bon ordre, que fut jadis la langue grecque, en laquelle y a cinq diversités de langage, qui sont la langue Attique, la Dorique, la Aeolique, la Ionique et la Commune. Tout ainsi pourrions nous bien faire de la langue de Court et Parrhisienne, de la langue Picarde, de la Lymosine et de la Prouvensalle¹⁵².

¹⁴⁴ Cette catégorie est assez nombreuse, comprenant des mots tels que *barque, boussole, caravelle, esquif, frégate, galerie, pilote* (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 331) *bourrasque, cole, phanal, boussole*, etc. (Mireille Huchon, « Notice sur la langue de Rabelais », ouvr. cité, p. XLVII).

¹⁴⁵ La littérature a laissé *sonnet* et *pedant*; la musique, *concert* et *violon*; le commerce et l'industrie, *négociant* et *mercantile*; la cuisine, *artichaut, saucisson, macaron, pistache*; l'équitation, *voltiger, barbe*; les jeux, *balle, tarot*; la mode a aussi laissé des termes qui ont pénétré la langue française (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 331 ; Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 38; Mireille Huchon, « Notice sur la langue de Rabelais », ouvr. cité, p. XLVII).

¹⁴⁶ Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 38.

¹⁴⁷ Par exemple *verdugade, vesquine* (jupe) (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 332).

¹⁴⁸ *Camarade* (chambrée), *casque* sont des exemples d'emprunts du XVI^e siècle (*Ibid.*).

¹⁴⁹ Par exemple *romance* (*Ibid.*).

¹⁵⁰ Ainsi les caractéristiques jugées espagnoles ont été *bizarre, fanfaron, habler, hidalgo*, etc. (*Ibid.*).

¹⁵¹ Parmi celle-ci mentionnons : *arquebuse, rosse* (vieux cheval), *bière, chope*, et de la Suisse alémanique, *huguenot* et *espiègle* (*Ibid.*).

¹⁵² Geoffroy Tory, *Champ fleury*, cité dans Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 40.

Dans le but d'enrichir le vocabulaire français, les humanistes puisent aussi dans les dialectes : « Tu scauras dextrement choisir et approprier à ton oeuvre les mots plus significatifs des dialectes de nostre France [...]; et ne se faut soucier si les vocables sont Gascons, Poitevins, Normans, Manceaux, Lyonnois, ou d'autres païs, pourveu qu'ils soient bons¹⁵³ ». Rabelais, Ronsard, H. Estienne et Montaigne se prononcent en faveur de ce comportement linguistique : « c'est aux paroles à servir et à suivre, et que le Gascon y arrive, si le François n'y peut aller¹⁵⁴ ». Le besoin de recourir aux dialectes se fait sentir notamment lorsqu'il s'agit d'enrichir le vocabulaire relevant des domaines techniques en allant puiser dans « tous les mestiers dont la nature honore les hommes¹⁵⁵ ». Les dialectes ne laissent toutefois au français que quelques mots relatifs à la mer¹⁵⁶, aux noms d'animaux ou de plantes¹⁵⁷ et à la civilisation¹⁵⁸. Le provençal fournira plusieurs mots, provenant de divers domaines¹⁵⁹. Le *Thresor* de Nicot fait aussi mention de quelques termes gascons et languedociens.

Archaïsmes

Les humanistes, particulièrement ceux qui constituent le groupe de la Pléiade, encouragent aussi la résurgence d'archaïsmes. Ce groupe de poètes réintroduira dans la langue quelques 800 termes, mais cette réinsertion forcée n'aura que peu de succès¹⁶⁰. La dérivation, ou le *provignement*, comme le nommait Ronsard, sera un procédé qui consistera à créer des néologismes à partir d'archaïsmes : « Puisque le nom de *verve* nous

¹⁵³ Ronsard, cité dans Charles Thurot, « Introduction », dans ouvr. cité, p. XCIII.

¹⁵⁴ Montaigne, *Essais I*, ouvr. cité, p. 265. La position de Montaigne est toutefois contestable puisqu'il écrivait aussi : « Mon langage François est altéré, et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon cru. Je ne vis jamais homme des contrées de deçà, qui ne sentît bien évidemment son ramage, et qui ne blessât les oreilles qui sont pures Françaises » (Montaigne, *Essais II*, ouvr. cité, p. 985-986).

¹⁵⁵ Ronsard, *Abrégé de l'art poétique*, cité dans Georges Matoré, ouvr. cité, p. 333.

¹⁵⁶ C'est le cas de *cabestant* (*Ibid.*, p. 332).

¹⁵⁷ Ainsi en est-il de *carnassier*, *cocon*, *dorade*, *églantine*, etc. (*Ibid.*).

¹⁵⁸ *Badin* et *fadaise* en sont des exemples (*Ibid.*).

¹⁵⁹ « L'adjectif *fat* ou le verbe *s'esclaffer*, les items *auberge*, *badaud*, *bouquet*, *cadastre*, *luzerne*, *milan*, *mistral*, *parpailot* », etc. (Jacques Chaurand, ouvr. cité, p. 207).

¹⁶⁰ Sur la centaine de ces termes qui débutaient par la lettre *A*, seulement sept ont survécu : *accointance*, *accoustumance*, *affiner*, *affoler*, *antan*, *assener*, *attour* (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 332).

reste, tu pourras faire sur le nom le verbe *verver* et l'adverbe *vervement*; sur le nom d'*essoine*, *essoiner*, *essoinement* et mille autres tels¹⁶¹. »

Emprunts aux langues indigènes

Les grandes découvertes sont aussi à l'origine de plusieurs mots, qui décrivent des réalités nouvelles, inconnues au français de l'époque : *acajou*, *banane*, *benjoin*, *cacao*, *canne à sucre*, *coco*, *indigo*, *maïz*, *orange*, *bataque* (patate), *cannibale*, *mullastre*, *marmalade*, *huracan* (ouragan), *joint* (joncque), *tiffon* (typhon)¹⁶², etc. Ces emprunts demeurent toutefois peu nombreux.

Les suffixes et les préfixes

À la Renaissance, l'usage de préfixes et de suffixes se répand, et c'est à cette époque que les adverbes en *-ment*, composés de l'adjectif au féminin et du suffixe, se généralisent. H. Vaganay, au début du XX^e siècle, en comptait quelque 2000 en usage à la Renaissance, dont 800 seraient postérieurs à 1550¹⁶³. Marty-Laveaux pour sa part, en comptait environ cent quarante chez les auteurs de la Pléiade¹⁶⁴. De ces nouveaux adverbes, le français en conservera 900¹⁶⁵. Les suffixes en *-eux* se développent aussi, plus particulièrement entre 1575 et 1625. Vaganay dénombre environ 160 adjectifs en *-eux* chez Ronsard, mais beaucoup existaient déjà avant le XVI^e siècle. Parmi les créations récentes, mentionnons *arbreux*, *fascheux* et *fameux*. Les suffixes péjoratifs en *-ereau*, *-erot*, *-asseau* apparaissent aussi et se retrouvent dans des mots comme *richereau*, *vantereau*, *mercerot* ou *advocasseau*¹⁶⁶ et le suffixe *-ette*¹⁶⁷, qui sont l'indice

¹⁶¹ Ronsard, *Abbrégé de l'art poétique François*, version en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.uqar.qc.ca/chaires/histoirelitteraire/hercule->

[XVI/PierredeRonsardAbbregeDelartPoetiqueFrancois3.asp](http://www.uqar.qc.ca/chaires/histoirelitteraire/hercule-XVI/PierredeRonsardAbbregeDelartPoetiqueFrancois3.asp), p. consultée le 10 mai 2007.

¹⁶² Ces exemples sont tirés de Georges Matoré, ouvr. cité, p. 105.

¹⁶³ H. Vaganay, « De Rabelais à Montaigne. Les adverbes terminés en *-ment* », *Revue des études rabelaisiennes*, cité dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 78.

¹⁶⁴ Matoré donne pour exemples *briefvement*, *effroyablement*, *horriquement*, *obstinement* (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 335).

¹⁶⁵ Chiffre donné dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 78.

¹⁶⁶ Exemples tirés d'Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, Paris, Librairie E. Droz, 1935, p. 219.

d'un style simple ou qui se retrouve dans la tragédie, dans des moments pathétiques, se rencontre chez des auteurs comme Marot avec *bourgeoisette* ou Montaigne avec *amette*¹⁶⁸. Les suffixes en *-age* seront aussi fréquents : *esclairage*, *larcinage*, *navigage*¹⁶⁹, de même que les adjectifs terminant par le suffixe *-able*¹⁷⁰. Les suffixes en *-erie*¹⁷¹, *-aille*¹⁷², *-ard*¹⁷³, *-ure*, se retrouvent dans le théâtre comique de l'époque, qui met en scène souvent une langue plus proche de celle du peuple. Les dialectes du nord de l'Italie, pour leur part, ont laissé les suffixes en *-ade*¹⁷⁴, *-esque*¹⁷⁵ et *-issime*¹⁷⁶. Concernant la formation des substantifs, Huchon estime qu'« un des traits remarquables est la concurrence des dérivés issus d'un même radical : *bouilli*, *bouillure*, *brouillement*; *jurement*, *jurage*; *coppieur*, *coppiard*, *coppiste*¹⁷⁷ ». Outre les suffixes, mentionnons l'emploi très fréquent au XVI^e siècle des diminutifs, particulièrement ceux en *-et*. Vaganay en répertorie près de 120 seulement chez Ronsard¹⁷⁸.

La préfixation est, au XVI^e siècle, un procédé de composition des particules presque entièrement hérité du Moyen Âge. La Pléiade use de termes tels que *avant-jeu* ou *r'édiger*, mais il y a aussi de nombreux mots créés avec les particules *contre*, *par*, *trans*, *entre*, *oultre*, *mes*, *a*, *con*, *en*, *dé*, *é*, *re*¹⁷⁹. Plusieurs mots simples ont coexisté pendant quelque temps avec leur synonyme composé, jusqu'à ce que l'un des deux surpasse

¹⁶⁷ Ces substantifs, dont certains sont antérieurs au XVI^e siècle, sont nombreux : *avette*, *cuisette*, *pucelette*, etc. (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 335).

¹⁶⁸ « Je vous supply, pour telles bourgeoisettes./Qui vont cherchant des noises pour noisettes » (Marot, *Epistres*) « Ces amettes naines et chétives » (Montaigne, *Essais III*) (cités dans Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, ouvr. cité, p. 221).

¹⁶⁹ Exemples tirés de Georges Matoré, ouvr. cité, p. 335.

¹⁷⁰ Matoré donne pour exemple *déplorable* et *attrayable* (*Ibid.*).

¹⁷¹ *Bigoterie*, *salauderie*, *sommeillerie*, etc. (*Ibid.*).

¹⁷² *Marmaille*, *prestraille* (*Ibid.*).

¹⁷³ *Cafard* (*Ibid.*).

¹⁷⁴ Déjà au XIV^e siècle, il se retrouvait dans le mot *ambassade*, mais il faut ajouter pour le XVI^e siècle les mots *aubade*, *estrade*, *gambade*, *oeillade*, *passade*, etc. (*Ibid.*, p. 331).

¹⁷⁵ Ce suffixe n'eut pas autant de succès que le précédent, il a surtout laissé sa marque dans des mots littéraires comme *arabesque*, *barbaresque*, *grotesque*, *livresque* (*Ibid.*).

¹⁷⁶ Ce suffixe ne se retrouve plus aujourd'hui que dans des mots (superlatifs) perçus comme littéraires : *richissime*, *rarissime*, etc. (*Ibid.*).

¹⁷⁷ Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 77.

¹⁷⁸ Il donne pour exemple *argentelet*, *blondelet*, *joliet*, *mignardelet* (tiré de Georges Matoré, ouvr. cité, p. 335).

¹⁷⁹ *Contre-commun*, *pardurer*, *transfuir*, *s'entrembrasser*, *oultrepercer*, *mescroire*, *apparessir*, *confiance*, *emmalader*, *décapitiver*, *effaroucher*, *réconforter*, etc. sont répertoriés dans Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, ouvr. cité, p. 223-257.

l'autre et amène sa disparition dans la langue : dans le français préclassique, on disait indifféremment *fiance* ou *confiance*, *mirable* ou *admirable*, *accomencer* ou *commencer*, *laidir* ou *enlaidir*, etc. Malgré tout, certains préfixes tombent en désuétude : c'est le cas de *mal-* ou *non-*. Le redoublement de la syllabe initiale, pour sa part, aura peu de succès avec ses *bou-bouillonner* et ses *tourne-tourner*. On juxtapose aussi des adjectifs comme le *dous-grave* chez Ronsard, le *doux-aigre* chez Baïf ou le *jaune-rouge* chez Du Bartas.

La synonymie

La synonymie, sujet que nous avons effleuré plus haut en parlant des préfixes, était un autre phénomène courant au XVI^e siècle. Les synonymes étaient alors souvent composés à partir de termes de même radical : *pêche* ou *pescherie*, *presche* ou *preschement*, *noisette* ou *noisille*, *coudre* ou *coudrier*¹⁸⁰, *pente* ou *pendant*, *estime* ou *estimation*, *sanglant* ou *sanguinolent*¹⁸¹, etc. Quant à ce qui a trait à la synonymie verbale, ajoutons que beaucoup de verbes pouvaient être employés indifféremment avec ou sans préfixe. Huguet affirme qu' « à cette époque, le simple et le composé avaient exactement le même sens¹⁸² ». Ces synonymes seront pourchassés et méticuleusement éliminés à l'époque classique.

1.2.2. Le français de la Renaissance et ses spécificités phonétiques

La phonétique des XVI^e et XVII^e siècles a été amplement étudiée au cours des cinquante dernières années. Les spécialistes qui s'y sont intéressés ont eu recours à quatre sources¹⁸³ : les témoignages des grammairiens, les rimes, certaines graphies (notamment les graphies phonétiques de Pelletier du Mans et de Baïf) et les jeux de mots. Les

¹⁸⁰ Exemples tirés de Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 48.

¹⁸¹ Edmond Huguet, qui dans son *Évolution du sens des mots depuis le XVI^e siècle* répertorie les mots du XVI^e siècle dont le sens a évolué dans le français moderne, aborde cette question de la synonymie et dresse une liste d'exemples parmi lesquels nous retrouvons ceux qui sont mentionnés ci-haut (Edmond Huguet, *Évolution du sens des mots depuis le XVI^e siècle*, ouvr. cité).

¹⁸² Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, ouvr. cité, p. 234.

¹⁸³ Ces sources sont identifiées par Georges Gougenheim dans *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Éditions A. et J. Picard, coll. « Connaissance des langues », 1974.

grammairiens du XVI^e siècle, comme nous l'avons dit, tentent de rapprocher la graphie du français de sa prononciation : ces traités, souvent contradictoires, mettent en évidence la multiplicité des usages. Cette partie ne prétend pas à l'exhaustivité et ne relèvera que certains traits de la phonétique préclassique.

1.2.2.1. Les voyelles

Voyelle allongée

La quantité des syllabes est un aspect qui a retenu l'attention des grammairiens du XVI^e siècle. Thurot rapporte que « Bèze pose en principe que toute *s* muette devant une consonne allonge la voyelle précédente¹⁸⁴ ». C'est pour marquer cet allongement dans certaines syllabes que l'accent circonflexe sera créé et remplacera graduellement en français le *-s* de *isle*, *fenestre*, *maistre* ou de verbes conjugués comme *aimasmes*. L'accent interviendra aussi dans les mots subissant un dédoublement vocalique tels que *aage* ou *roole*.

Diphthongues (-oi, -ai, -ie, -ui) et triphthongue (-eau)

Au XVI^e siècle, les diphthongues et les triphthongues tendent à disparaître et ne sont plus, selon Huchon, que des prononciations régionales. « L'ancienne diphthongue *oi*, prononcée [wɛ], se simplifie en [ɛ] pour les imparfaits, les conditionnels, les noms de peuple et quelques mots comme *roide* ou *foible*¹⁸⁵. » On retrouve dans des écrits des XVI^e et XVII^e siècles des graphies qui confirment les prononciations de l'époque : Peletier écrivait *androèt*, *francoès*, *foès* et *Roè*¹⁸⁶ et, quelque 60 ans plus tard, le médecin du jeune dauphin transcrivait « un grand mirouer », « i (il) chanté (oit) »¹⁸⁷. Ces prononciations divergentes du même graphème (*oi*) coexistaient avec une troisième : le

¹⁸⁴ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 594.

¹⁸⁵ Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, p. 153.

¹⁸⁶ Exemples tirés de Charles Thurot, « introduction », ouvr. cité, p. LXXXVIII- LXXXIX.

¹⁸⁷ Transcription phonétique du médecin Jean Héroard qui cite le dauphin, futur Louis XIII (*Journal* [1601-1622], 9 août 1606, cité dans Marina Yaguello (sous la dir. de), *Le grand livre de la langue française*, Paris, Seuil, 2003, p. 48). Ce journal est un cas rare et précieux qui, par ses transcriptions phonétiques, nous apprend beaucoup sur la prononciation du début du XVII^e siècle à la cour.

[wa], qui était alors le fait des gens du peuple et qui ne triompha qu'à la Révolution¹⁸⁸. La réduction en [ɛ] et la prononciation en [wa] étaient dénoncées par l'ensemble des grammairiens du XVI^e siècle¹⁸⁹ comme courtisane (Des Autels et R. Estienne), ou populaire et parisienne (Bèze). Pour sa part, Duez (1639) soutiendra que *-oi* se prononce comme *-oä* et Ménage (1672), qu'il « ne faut pas dire *glouaire, memouaire, histouaire*, comme on dit en plusieurs provinces et particulièrement dans la Touraine¹⁹⁰ ». Huchon rapporte que « H. Estienne reproch[ait] également à certains courtisans de prononcer *troas moas* pour *trois mois*¹⁹¹ ». Ce sont ces traits phonétiques qui seront à l'origine de quelques doublets en français contemporain : *français* ou *françois*, *roide* ou *raide*¹⁹².

Pour ce qui est de la diphtongue *-ai*, il semble que sa prononciation varie entre une diphtongue où le *-a* se ferait entendre clairement et le *-i* de façon confuse, ou encore une prononciation qui se rapprocherait énormément du *-ei*. Les Normands, pour leur part, auraient eu tendance à prononcer seulement [e]. « En réalité, en dehors des mots où *ai* se rencontre devant une voyelle et où l'*i* se joint à la voyelle suivante [(paiant)], la diphtongue *ai* ne se prononçait plus dès le milieu du XVI^e siècle¹⁹³. » La diphtongue *-ie*, elle, était passée au XII^e siècle à [je] puis à [e] (*chief* à *chef*), les deux dernières formes ([je] et [e]) coexistaient toutefois dans la prononciation comme dans la graphie. Au début du XVII^e siècle cependant, la prononciation [je] sera considérée comme archaïque par Maupas. La diphtongue *-ui* s'était elle aussi réduite sous la forme de [ɥi], avant de se simplifier à [i] (*vuide* et *vide*) ou [y] (*écurie* et *écurie*). Par la suite, « il y [aura] permutation entre *-ui* et *-u* en un certain nombre de mots¹⁹⁴ ». Quant à l'ancienne triphthongue *-eau*, elle est réduite à [eo]¹⁹⁵ puis passe à [jo] dans certains dialectes, dont le dialecte parisien : on dira alors un *sio dio* pour un *seau d'eau*¹⁹⁶.

¹⁸⁸ Mireille Huchon, « Notice sur la langue de Rabelais », ouvr. cité, p. XXXV.

¹⁸⁹ Sylvius (1531) sera le seul grammairien du XVI^e siècle à recommander la réduction de la diphtongue [wɛ] en [ɛ] qui était répandue dans les milieux mondains (Danielle Trudeau, ouvr. cité, p. 33).

¹⁹⁰ Cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 289.

¹⁹¹ Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 87.

¹⁹² Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 47.

¹⁹³ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 292. Le *-ai* diphtongué s'entendait encore, comme aujourd'hui d'ailleurs, dans l'interjection *aïe*.

¹⁹⁴ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 421.

¹⁹⁵ Érasme atteste que dans la triphthongue, on discernait les trois voyelles distinctement ([ə], [a], [u]) prononcées en une syllabe. *-Au* est devenu [o] dans la deuxième moitié du siècle, le e ([e]) se prononçait

Permutation du *-e* et du *-a*

Les témoignages de plusieurs écrivains humanistes font état de la propension du peuple parisien à prononcer [ar] pour [er]. Henri Estienne constate que le peuple de Paris prononçait *Piarre* pour *Pierre* et *guarre* pour *guerre*¹⁹⁷ tandis que Geoffroy Tory avait noté quant à lui que les dames de Paris, dans un souci d'hypercorrection, disaient : « Mon mery est à la porte de Peris¹⁹⁸. » L'hésitation entre les deux prononciations a cours davantage dans les cas de *-r* double ou de *r-* initial, et les auteurs préclassiques diront aussi bien *bizerre* que *bizarre*, *guiterre* que *guitâre*, *serpe* que *sarpe*¹⁹⁹, etc. Au XVII^e siècle cependant, le *-e* devant *-r* semble avoir la suprématie, donnant même lieu à quelques exagérations. Ainsi Vaugelas disait-il : « [L]'e est plus doux que l'a, mais il n'en faut pas abuser comme plusieurs, qui disent *merque* pour *marque*²⁰⁰. » Le *-a* remplace aussi le *-e* dans d'autres cas : *davant* pour *devant*²⁰¹, *acoute* pour *écoute*²⁰², ou comme dans celui du *-ien*, souvent prononcé *-ian* par le peuple de Paris. Ainsi, Tabourot parodiait les Parisiens en disant : « Et bian, bian, je varons si monsieur le doyan qui a tant de moyan, ayme les cytoyans, et si, à la coustume des ancians, il leur baillera rian²⁰³. »

Le *-e* féminin ou muet

Au début du XVI^e siècle, le *-e* dit *féminin* après une voyelle ou une diphtongue comme dans *vraiment*, tendait à s'amuir et, à la moitié du siècle, il avait disparu tout à fait, à quelques exceptions près, comme dans *gaiement*²⁰⁴. Il continue d'être prononcé en

mais de façon presque imperceptible : la triptongue, au dire de Bèze, s'était réduite à une prononciation [eo]. Dès le début du XVII^e siècle, le *-e-* devient flottant (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 434-441).

¹⁹⁶ Cet exemple est un témoignage de Peletier, mais la forme *-iau* pour *-eau* est attestée par Palsgrave et on la retrouve aussi dénoncée au XVII^e siècle par un auteur anonyme de 1624 (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 440).

¹⁹⁷ Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 48.

¹⁹⁸ Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, p. 153.

¹⁹⁹ Richelet, dans son dictionnaire (1680) écrira : « L'usage est pour *serpe*, mais pour *sarpe* il est surannée » (Richelet, cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 7). Les exemples de ces hésitations abondent chez les écrivains préclassiques.

²⁰⁰ Vaugelas, cité dans *Ibid.*, p. 8.

²⁰¹ Thurot répertorie *devant* chez Palsgrave (1530) et *davant* chez Meigret (1542) et R. Estienne (1549). (*Ibid.*, p. 26.)

²⁰² « Accouster : aucuns ecrivent acouter, les autres ascouter, les autres escouter » (Thierry [1572], cité dans *Ibid.*, p. 29).

²⁰³ Tabourot, cité dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 89.

²⁰⁴ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 145.

poésie mais disparaîtra au début du XVII^e siècle. Le [ə] tend aussi à ne plus être prononcé au cœur des mots en général. Ronsard conseillait par ailleurs :

Tu accourciras [...] les verbes trop longs : comme *don'ra* pour *donnera*, *saut'ra* pour *sautera*, et non les verbes dont les infinitifs se terminent en e, lesquels au contraire tu n'allongeras point et ne diras *prendera* pour *prendra*, *mordera*, pour *mordra*, n'ayant en cela reigle plus parfaite que ton oreille laquelle ne te trompera jamais, si tu veux prendre son conseil, avec certain jugement et raison²⁰⁵.

Ce *-e* tend aussi à disparaître lorsqu'il se retrouve entre deux consonnes, ou au contact du *-l* ou du *-r*. Huchon donne comme exemples les termes *palfrenier*, *alman*, *souvrain* et *plote* comme étant usités au XVI^e siècle²⁰⁶. Quelque 70 ans plus tard, en 1633, Oudin allait dans le même sens que Ronsard en enseignant que le [ə] « au milieu des mots se mange tout à fait²⁰⁷ ». Cet usage perdurera dans les siècles qui suivront. En position finale toutefois, le [ə] continuera d'être prononcé et ne disparaîtra qu'au début du XVII^e siècle. Huchon rappelle aussi qu'au XVI^e siècle, « on tend [...] à prononcer les *e*, *o* et *oe* ouvert ou fermé en fonction de leur place dans la syllabe; fermé en final et ouvert devant consonne : *pere* [perə] passe ainsi à [perɑ]²⁰⁸ ».

Hésitation entre [o] et [u]

Le [o] au XII^e siècle s'était fermé en [u] à la syllabe initiale (*souleil*), mais il y a au XVI^e siècle restitution de la prononciation latine [o]. Par ailleurs, certains [ɔ] étaient passés à [o] puis [u], prononciation récusée par les grammairiens, mais qui est courante chez les gens du peuple comme chez les courtisans²⁰⁹. C'est ce qui donna lieu à la querelle des *ouïstes*, qui sévira aux XVI^e et XVII^e siècles. Toutefois, les ouïstes semblent avoir déjà perdu la bataille dès la moitié du XVII^e siècle, puisqu'en 1659, dans son *Essay*

²⁰⁵ Ronsard, *Abbrégé de l'art poétique François*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.uqar.qc.ca/chaires/histoirelitteraire/hercule-XVI/PierredeRonsardAbbregeedelartpoetiquefrancois3.asp>, p. consultée le 10 mai 2007.

²⁰⁶ Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 92.

²⁰⁷ Oudin, cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 146.

²⁰⁸ Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, p. 153.

²⁰⁹ Ronsard dans sa poésie fera très souvent rimer les [o] et les [u], comme *chose* et *épouse* (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 249).

d'une parfaite grammaire de la langue française, Laurent Chifflet (1598-1658) écrira : « J'ay veu le temps que presque toute la France étoit pleine de Chouses : tous ceux qui se piquoient d'estre disers, chousoient à chaque periode. [...] Enfin la pauvre Chouse vint à tel mespris, que quelques railleurs disoient que ce n'estoit plus que la femelle d'un Choux²¹⁰. » En fin de compte, le ouïsme ne laissera de traces en français normatif contemporain dans les mots où la voyelle est accentuée, à l'exception de *troupe* et *pantoufle*²¹¹.

Permutation du *-e fermé* et *-e muet*

La restitution de la prononciation latine, sous l'influence d'Érasme, a aussi entraîné une hésitation entre [e] et [ə] dans les syllabes initiales, d'où le doublet *réformer* et *reformer*, la prononciation en [e] dans *désir* et *péril*, et en [ə] dans *dehors* et *devoir*. Cette hésitation, qui découle d'une analogie avec la langue vulgaire, se poursuivra tout au long des XVII^e, XVIII^e siècles et, dans une moindre mesure, du XIX^e siècle²¹². La même hésitation se retrouve entre les prononciations [e] et [ɛ].

1.2.2.2. Les consonnes

La prononciation des consonnes finales

Au XVI^e siècle, la poésie suit les règles régissant la prononciation des consonnes finales. À cette époque en effet, la poésie était écrite pour être lue à voix haute. Par conséquent, la prononciation de la consonne finale d'un mot était syncope si le mot qui suivait commençait par une consonne²¹³; en revanche, s'il débutait par une voyelle, la consonne finale assurait une liaison et était prononcée, formant la première syllabe du

²¹⁰ Laurent Chifflet, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, cité dans Olivier Betten, « Chantez-vous français », <http://virga.org/cvt/index.html>, p. consultée le 25 octobre 2006.

²¹¹ Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, p. 136.

²¹² Thurot cite des exemples dont certains sont datés de 1878 (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 113-117).

²¹³ Cette règle exclut cependant le *-r*, qui, de l'avis unanime, était toujours prononcé en finale. La plupart des grammairiens de l'époque s'accordent aussi pour dire que le *-l*, le *-c* et le *-f* en finale étaient eux aussi toujours prononcés (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 4-5).

second mot²¹⁴. De plus, la consonne finale n'était pas muette lors des pauses ou à la fin des séries de mots. Sur cette question, les auteurs du XVI^e siècle sont unanimes. Pour ce qui est de la prononciation des consonnes finales, elles tendent à ne plus être prononcées au début du XVII^e siècle²¹⁵, notamment dans les verbes à l'infinitif se terminant par *-er* ou *-ir*, mais aussi dès le XVI^e siècle dans les mots terminant en *-eur* et en *-oir*. C'est cette prononciation en *-eu* (*resveu*)²¹⁶ qui est à l'origine de la création des féminins en *-euse* dans des mots comme *rêveuse*, *menteuse*²¹⁷, etc. La consonne finale s'amuit aussi dans certains mots, comme en témoignent les graphies *flo* et *su*²¹⁸ et le *-t* final anciennement appuyé était, au début du XVII^e siècle, presque toujours muet²¹⁹. Il semblerait cependant que « les auteurs, dès le XVII^e siècle, signalent un certain nombre de noms monosyllabiques et brefs, dont le *t* se prononce toujours²²⁰ ». Quant au *-d* final, il se prononçait comme un *-t* selon les témoignages unanimes de Meigret, Peletier, H. Estienne, Bèze, etc.²²¹

Amuïssement de *-l-*

Juneau, comme Brunot avant lui, affirme : « au XVI^e siècle, le *l* implusif des mots savants tendait à disparaître et le *l* final était généralement muet. Au début du siècle suivant, il manquait encore de fermeté²²² ». Les mazarinades présenteraient elles-mêmes beaucoup de mots où le *-l* ne figure pas. Dans les mots ayant la finale *-il*, le *-l* ne

²¹⁴ À cette règle, il faut excepter le *-t* dans *et*, qui était toujours muet. À propos des liaisons et des lois qui les régissent, Saint-Liens (1580) donne en exemple la phrase suivante « Tout ainsi que tu fais aux autres, vous estes un homme de bien » et atteste la prononciation qui suit : « Tou tin si ke tu fai zau zautres, vou zeste zun nome de bien » (Saint-Liens, cité dans Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 2, p. 7).

²¹⁵ Cependant, bien que tout semble attester l'amuïssement des consonnes finales, on peut constater dans les documents d'archives du XVII^e siècle un maintien du *-t* final dans la prononciation en Nouvelle-France. *Faïcte* pour *fait* est attesté en 1670, puis en 1688 (Claude Poirier, « Prononciation québécoise ancienne », dans Marcel Juneau et Georges Straka (sous la dir. de), *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, t. 3, p. 219).

²¹⁶ Prononciation signalée par R. Estienne.

²¹⁷ Huchon précise que ces mots, comme plusieurs autres, remplacent l'équivalent en *-eresse* (*menteresse*, *chasserresse*, etc.) (Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, *ouvr. cité*, p. 154).

²¹⁸ Exemples tirés de Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, *ouvr. cité*, p. 47.

²¹⁹ Marcel Juneau, *ouvr. cité*, p. 188-189.

²²⁰ Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 2, p. 87 (Les auteurs du XVII^e siècle appartiennent en l'occurrence aux périodes préclassique et classique).

²²¹ Rapporté par Charles Thurot (Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 2, p. 108).

²²² Marcel Juneau, *ouvr. cité*, p. 173.

s'entend plus chez les courtisans et quelques autres, d'où dérivent les prononciations sans *-l* de *persil*, *gentil*, et de [i] pour le pronom *il*²²³. Peletier remarque d'ailleurs à ce sujet : « Nous disons dine-ti ira-ti et écrivons dine-il ira-il²²⁴. » La plupart des grammairiens préclassiques s'accordent généralement pour dire que, dans le cas du *-l* de *il*, la consonne finale est muette seulement dans le cas où le mot suivant commence par une consonne. H. Estienne (1582), pour sa part, estime que « cette prononciation, venue du peuple grossier, doit être absolument rejetée²²⁵ ».

Consonnes implosives étymologiques

Au XVI^e siècle, dans une préoccupation étymologique, nombre de consonnes implosives ont été restituées dans la langue savante, puis populaire. C'est le cas du *-d* et du *-b* dans des mots tels que *adjudger*, *obscur* ou *obstiner*. Le peuple s'est plié graduellement à cette mode mais au début du XVII^e siècle, il est probable qu'elle ne s'était toujours pas imposée : la prononciation du *-b* implosif ne se serait fixée dans l'usage populaire que vers 1660²²⁶.

Les consonnes *-l*, *-h*, *-r*, et la double articulation des consonnes nasales

À la Renaissance, on connaît encore le *-l* mouillé. Le *-h*, qui était aspiré dans les mots d'origine francique, commence à s'amuir. Le *-r*, pour sa part, est toujours roulé, et ce n'est qu'au cours du siècle suivant que la prononciation dite « grasseyée » (dorso-vélaire) prendra le dessus : « L'*r* entre deux voyelles se prononçait du bout de la langue jusqu'au milieu du XVII^e siècle; ensuite elle s'est prononcée avec la lueite, comme l'*r* double ou initiale²²⁷. » Enfin, à la fin du XVI^e siècle, le français perdra la double

²²³ Toujours dans le journal tenu par le médecin Jean Héroard, l'auteur retranscrit un dialogue où le dauphin s'adressant à son père prononçait : « papa j'ay pas dejuné vous pai ti pas que j'alle desjuner? », disant *ti* pour *t-il* (Marina Yaguello, ouvr. cité., p. 47).

²²⁴ Peletier du Mans, cité dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 102.

²²⁵ H. Estienne, cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 141.

²²⁶ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 184.

²²⁷ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 15-16.

articulation nasale qui avait été une norme auparavant : l'expression *mon enfant* [mõn ãnfã] sera désormais prononcée [mõ ãfã].

1.2.3. Le français de la Renaissance et ses spécificités syntaxiques

Il n'est pas aisé de décrire la syntaxe du XVI^e siècle de façon synthétique en raison des nombreuses catégories de mots et d'emplois : ainsi que l'affirmait Huchon, « la syntaxe du XVI^e siècle, tout comme le vocabulaire, se caractérise par des concurrences de système²²⁸ ».

Hésitation sur le genre et les substantifs épïcènes

Les genres des substantifs français respectent habituellement ceux de la langue latine. Fragonard et Kotler mentionnent quatre causes de l'hésitation des genres au XVI^e siècle : l'appartenance originelle du mot au genre neutre dans la langue latine²²⁹, l'élision de l'article défini devant un mot débutant par une voyelle²³⁰, l'attrance des mots se terminant par *-e* au genre féminin²³¹, et celle des autres terminaisons au genre masculin²³². Huchon, elle, en ajoute une dernière : le retour au genre étymologique à partir des calques faits à la langue latine. « Deviennent ainsi masculins : *abime, comete, etude, idole, office, ordre, periode*, les noms abstraits en *eur* (*erreur, odeur, humeur*; le français en conserve un souvenir avec *honneur* et *labeur*)²³³. » L'hésitation du genre

²²⁸ Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 48.

²²⁹ Relevant de cette catégorie, les auteures donnent pour exemple les mots *exemple, navire, alarme* et la coexistence en français de doublets tels que *grain-graine* (Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 57-58).

²³⁰ Relevant de cette catégorie, les auteures donnent pour exemple les mots du type *affaire* dont le *l'* ne trahit plus le genre (*Ibid.*, p. 58).

²³¹ Les auteures donnent pour exception les mots composés des suffixes en *-age* (*Ibid.*).

²³² Les auteures donnent pour exemples les cas de *poison* et d'*art*, qui au XVI^e siècle s'alignaient sur le genre étymologique latin, le féminin, et qui progressivement sont passés au genre masculin. (*Ibid.*)

²³³ Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 71.

touche aussi les adjectifs épiciens²³⁴ tel que *grand*. *Grande* et son ancienne forme féminine *grand* coexistent alors. *Grand* passe ensuite définitivement au genre masculin. De cette concurrence, nous conservons toujours en français contemporain les termes *grand-route*, *grand-messe* et *grand-mère*²³⁵.

Les articles

Au XVI^e siècle, comme le *-s* final n'est plus prononcé au pluriel, la présence d'un article devient indispensable pour remédier à cette perte d'information et on développe l'emploi des articles et des pronoms personnels comme marqueurs spécifiques de genre et de nombre. Huchon affirme : « de plus en plus souvent, devant nom abstrait, l'article est utilisé. Mais, le superlatif relatif est fréquemment sans article (*les points plus obscurs*)²³⁶ ». Outre l'exemple que nous venons de citer et qui survient lorsque le substantif est déjà déterminé par un article défini, l'article est généralement facultatif lorsque le substantif est pris dans un sens général et de totalité²³⁷, devant deux substantifs coordonnés²³⁸, devant un nom abstrait²³⁹ ou devant le superlatif relatif. Le déterminant *uns*, quant à lui, sert à désigner des objets à éléments symétriques tel que *uns ciseaux* ou un pluriel collectif comme par exemple *unes noces*. Il est donc aisé de concevoir pourquoi « l'accord du verbe au pluriel avec un collectif singulier était courant en moyen français²⁴⁰ ». En fait, l'accord se fait avec l'idée de pluralité davantage qu'avec le nombre grammatical du sujet. Cette forme de pluriel sera un phénomène en régression dans la langue du XVI^e siècle. Enfin, la numérotation par vingt (*six vingt*, *onze vingts*) est encore fréquente à l'époque.

²³⁴ « Il s'agit d'adjectifs issus d'adjectifs latins de la deuxième classe (en *-is*) qui présentaient une forme unique pour les deux genres », et dont l'usage s'aligne sur les adjectifs issus d'adjectif latin de la première classe (Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 58-59).

²³⁵ Exemples tirés de Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 48.

²³⁶ Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, p. 161.

²³⁷ Fragonard et Kotler donnent quelques exemples : « l'air n'est plus que rayons », « vous sentez douleurs d'enfantement », « vous fuyiez comme agneau », « vous n'êtes spectateurs, vous estes personnages » et « il n'est homme icy bas qui soit exempt d'amour » (Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 68).

²³⁸ Fragonard et Kotler donnent pour exemple : « Ils sentent vie et mort » (*Ibid.*, p. 69).

²³⁹ Devant des noms comme *pitié*, *loy*, *raison*, on peut régulièrement observer l'absence de l'article (*Ibid.*, p. 68).

²⁴⁰ Claude La Charité, « Le français d'ici, langue de Rabelais. Le français standard comme modèle universel est une vue de l'esprit », *Le Devoir*, 29 janvier 2004, p. A-7.

Pronoms démonstratifs et pronoms compléments

C'est au cours du XVI^e siècle que les démonstratifs se multiplient et se spécialisent, tandis que certains, comme *cestuy*, *cist* et *cil*, disparaissent au profit d'autres, comme par exemple *celui*. *Cettuy-là* entre en concurrence avec *celui-là* et chez Montaigne déjà, les occurrences *celuy-là* et *celle-là* sont prépondérantes, tandis que *cettuy-ci* et *cette-ci* l'emportent volontiers sur *celui-ci* et *celle-ci*. *Icelluy* et *icelle* (comme adjectifs) pour leur part, semblent n'être employés qu'à l'écrit, si l'on en croit le grammairien Meigret²⁴¹. Ce souci de distinction entre adjectifs et pronoms se fait sentir aussi dans des mots comme *chacun*, lequel cèdera graduellement sa place d'adjectif à *chaque* au début du XVII^e siècle. Le pronom *ce*, pour sa part, avait davantage de fonctions dans le français du XVI^e siècle qu'aujourd'hui : il pouvait être sujet d'une proposition participe²⁴², complément d'objet direct antéposé²⁴³, complément prépositionnel²⁴⁴ ou antécédent d'un relatif pouvant être suivi d'un participe présent²⁴⁵. Il ne reste guère de trace de ces emplois dans le français normatif contemporain²⁴⁶. Il y avait aussi à l'époque un maintien de la tournure syntaxique avec pronom personnel pour marquer la possession (*le mary d'elle*).

Les pronoms compléments (*l'*, *le*, *la*, *lui*) existent dans la langue préclassique mais leur emploi n'obéit pas toujours aux mêmes lois qui les régissent aujourd'hui. Ainsi, il est fréquent de faire l'économie du pronom dans le régime direct, notamment quand il y a une succession de deux pronoms à la troisième personne²⁴⁷.

Avec la disparition du système de cas sujet et de cas régime, l'introduction dans la langue parlée et écrite des pronoms personnels sujets devant le verbe est devenue

²⁴¹ Rapporté par Mireille Huchon, *Le français au temps de Jacques Cartier*, ouvr. cité, p. 48.

²⁴² Par exemple : « Ce dict, luy vouloit tirer ses patenostres » (Rabelais, *Pantagruel*, cité dans Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 64).

²⁴³ Il se retrouve notamment dans les incises : « ce dit-il » (*Ibid.*).

²⁴⁴ On le retrouve par exemple dans la phrase : « je suis à ce prédestiné » ou dans l'expression *pour ce* qui survivra au XVII^e siècle et qui sera vivement condamnée par Vaugelas (*Ibid.*).

²⁴⁵ Par exemple : « ce que voyant » (*Ibid.*).

²⁴⁶ Fragonard et Kotler donnent pour exemples quelques tours figés tels que *sur ce* ou *pour ce faire* (*Ibid.*).

²⁴⁷ Fragonard et Kotler citent en exemple une phrase *Des contens* : « Madame, puisqu'elle a choisi Basile pour son mary, je suis bien d'avis que vous luy laissiez » (Pierre de Larivée, *Les contens*, cité dans *Ibid.*, p. 76).

nécessaire pour combler le manque d'information. Au XVI^e siècle, cette transformation est relativement accomplie et il n'y a guère que dans les tournures impersonnelles que l'absence du pronom sujet est fréquente, ce que Jacques Chaurand explique en affirmant que « l'inutilité d'une référence précise à un agent constitu[e] la raison même de cette absence²⁴⁸ ». C'est le cas dans des formulations telles que « et si possible est » et « oncque n'y eut tant de magnificence »²⁴⁹.

Adverbes et prépositions

Il y a souvent en français préclassique une indistinction entre adverbes et prépositions : *dedans, dessus, dessous, dehors, sus, parmi*, etc. *Dans*, rare avant 1550 et employé par Ronsard, s'opposera à *dedans*, mais aussi à la tournure *en le*. Au XVII^e siècle, on restreindra les formes avec *de* à la fonction d'adverbe et les formes simples à la préposition. De plus, dans la langue du XVI^e siècle, comme le constatent Fragonard et Kotler, le pronom adverbial « *y* équivaut à *à lui* et représente donc une personne²⁵⁰ ».

Les adjectifs à valeur d'adverbe de manière

C'est un phénomène répandu au XVI^e siècle d'employer un adjectif à la manière d'un adverbe. Cette tendance qu'on retrouve chez Rabelais et les auteurs de la Pléiade sera vivement blâmée par Malherbe et ses successeurs. En français normatif, ce phénomène subsiste en petit nombre avec les adjectifs *haut, sec, net* ou dans des expressions telles que *parler vrai* ou *s'habiller triste*²⁵¹.

²⁴⁸ Jacques Chaurand, ouvr. cité, p. 212.

²⁴⁹ Exemples tirés de *Ibid.*

²⁵⁰ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 76. Elles citent en exemple dans la même page un passage de *L'Heptaméron* de Marguerite de Navarre : « Il n'avoit trouvé mauvais qu'elle *y* parlast. »

²⁵¹ Ces exemples sont tirés de *Ibid.*, p. 62.

Pronoms relatifs

Pour ce qui est de l'usage des relatifs en français préclassique, plusieurs faits sont à noter. La distinction entre *qui*, *que* et *quoi* n'est pas nette, et bien souvent le *qui* sans antécédent coexiste avec un référent inanimé dans une phrase comme : « Le doux traict par qui je fus blessé ». Le *quoi* peut se référer à des personnes dans une phrase comme : « L'homme de quoi nous parlons²⁵². » Cet usage sera condamné par Vaugelas. Le *que* (pronom relatif et conjonction de subordination) tend pour sa part à devenir universel, même si, avec une principale ou une proposition conjonctive, il est facultatif. Il peut introduire entre autres des relations de temps, de but, de cause, etc. Le *que* peut aussi être pléonastique lorsque des compléments précèdent le verbe dans une subordonnée. Ainsi Jacques Cartier écrivait-il dans ses récits de voyage : « Ilz [...] dyent que quand il [Cudouagny] se courrouce a eulx qu'ilz leur gette de la terre aux yeulx²⁵³. » Outre les trois pronoms relatifs que nous avons mentionnés, plusieurs autres seront créés, comme *lequel*, qui appartient alors surtout au domaine de l'écrit mais qui se répandra ensuite pour assumer plusieurs natures et fonctions. Très usité au XVI^e siècle, son emploi sera restreint au siècle suivant, ne servant que lorsqu'il convient d'éviter des ambiguïtés.

Nombre de conjonctions de subordination et de locutions conjonctives sont créées au XVI^e siècle, souvent sur le même modèle : *d'autant que*, *pour autant que*, *parce que*, *à cause que*, *sur ce que*, *c'est que*, etc. *Si que* sera utilisé au XVI^e siècle et qualifié de barbare au siècle suivant par Vaugelas. *Pour ce que* sera jugé vieilli dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, tandis que *durant que* est une locution conjonctive aujourd'hui disparue du français normatif. Les locutions usitées introduisaient, comme c'est le cas actuellement, un rapport entre une principale et une subordonnée. Quant à ce qui a trait aux conjonctions de coordination, retenons l'emploi de *soit*, qui ne se répète pas obligatoirement devant les deux termes qui constituent une alternative et dont le deuxième peut être remplacé par *ou*²⁵⁴.

²⁵² Exemples tirés de Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 109.

²⁵³ Jacques Cartier, *Relations* (1545), cité dans Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 102.

²⁵⁴ Fragonard et Kotler donnent l'exemple suivant, tiré de Montaigne : « [...] soit qu'il fit Soleil, ou qu'il pleut » (Montaigne, *Les essais*, cité dans *Ibid.*, p. 104). Les auteures évoquent également l'emploi de *ou*

Le verbe et son régime

Plusieurs verbes en usage au XVI^e siècle ont connu un changement de régime : quelques-uns, transitifs indirects aujourd'hui, étaient transitifs directs à l'époque, comme *approcher*, *échapper*, *ressembler*, etc. L'inverse (des verbes qui sont aujourd'hui des transitifs directs et qui étaient autrefois des transitifs indirects) s'observe aussi avec les verbes *aider*, *assister*, *contredire*, *servir*, etc.²⁵⁵. Pour ce qui est de l'introduction des compléments indirects, il y a une divergence par rapport au français normatif actuel entre l'emploi des prépositions *à*, *de* ou *en*. Dans certains cas, « *de* est employé là où nous emploierions *à* [...] [et] *en* est employé là où nous emploierions *à*²⁵⁶ ». On dira par exemple *se fier de*, *penser de*, et Ronsard écrira : « Car il ne pense en rien, qu'en l'or dont il est plain²⁵⁷. » Ces différences d'emploi ne concerneront pas que les compléments du verbe, mais aussi les compléments du nom. Le processus de fixation d'emploi se poursuivra au XVII^e siècle.

Modes des verbes

Au XVI^e siècle, le mode subjonctif était beaucoup plus usité qu'aujourd'hui et obéissait à des règles souvent différentes de celles que nous connaissons²⁵⁸. Quant au verbe à l'infinitif et au participe présent, les emplois substantivés se développaient (*le chanter*) de même que les périphrases verbales avec infinitif : *ne faire que de*, *faillir à* ou *de*, *être pour*. *Aller* + infinitif comme forme pour marquer le futur est apparu au XV^e siècle. Les infinitifs terminant en *-ir* remplacent peu à peu certains verbes en *-re* comme dans les verbes *acquerre*, *querre* et *courre*. Les participes passés ont tendance à avoir le *-é*, *-i*, et *-u* plutôt que les anciens *-s* ou *-t* : s'opposent donc *mordu* et *mors*, *résolu* et *résoult*²⁵⁹. On tente aussi de régulariser les radicaux des verbes conjugués au singulier ou

pléonastique, comme dans l'exemple : « Soit du docte Aesculape, ou soit du fils d'Alcmene » (*Ibid.*, p. 105).

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 81.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 82.

²⁵⁷ Ronsard, « hymne de l'Or », dans *Ibid.*

²⁵⁸ Nous ne comptons pas développer davantage cette question, qui n'ajouterait à notre analyse comparative des deux langues aucun élément pertinent, dans la mesure où le mode subjonctif est assez rare dans l'usage et ne se retrouve plus guère que dans les œuvres littéraires, à l'exception faite du subjonctif présent, dont les règles en français québécois sont les mêmes qu'en français normatif.

²⁵⁹ Exemples tirés de Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, ouvr. cité, p. 99.

pluriel et d'atténuer leurs différences. Dans ce but, ajoute Huchon, « le XVI^e siècle n'hésite pas à utiliser *dois/doivez* ou *buvons/buvent*²⁶⁰ ». On a aussi la volonté, au futur, d'éliminer le [ə] prétonique interne : *donra, sautra*, etc. Plusieurs formes de futur se font concurrence à la Renaissance, le *vouloir* + infinitif (gasconisme), *estre pour* + infinitif, *s'en aller* + participe passé, *aller* + infinitif. « Le XVI^e siècle crée aussi ses périphrases : *ne faire que de* pour le passé récent, *faillir à* ou *de* pour l'action presque accomplie, *estre après* pour la durée²⁶¹. »

L'interrogation

En français préclassique, certaines contractions de la forme interrogative sont fréquentes : *avous* et *savous* pour *avez-vous* et *savez-vous* ont été relevés abondamment. En témoignent Fabri (1521), Meigret (1542), Saint-Liens (1580), Cauchie (1570), H. Estienne (1582), Bèze (1584) et Masset (1606), mais l'usage tendra visiblement à disparaître puisque les Remarqueurs n'en feront nulle mention²⁶². Pour ce qui est de *pas* et *point*, Meigret considère qu'ils ont une valeur affirmative s'il sont employés sans *ne* : « Irez-vous pas à Rome ? » signifiant « Vous irez à Rome²⁶³ ». Quant à ce qui a trait à l'interrogation double, Gougenheim affirme que « la seconde partie [...] est souvent construite comme une interrogation subordonnée²⁶⁴ ». Cette deuxième partie de l'interrogation, directe ou indirecte, peut être introduite par *si* : « Rendez-vous la justice ou *si* vous la vendez²⁶⁵ ? » Enfin, la « langue littéraire du XVI^e siècle admet [...] des formes interrogatives composées avec *c'est que*²⁶⁶ ». Gougenheim cite en exemple D'Aubigné : « sachant bien pourquoi c'est qu'on le prochasse²⁶⁷ ».

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 100.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 113.

²⁶² Thurot ne trouvera pour seul témoignage de cet usage que les *Remarques* de l'Académie sur Vaugelas (1704) où il est écrit concernant l'emploi de *y* pour *lui* que si ces fautes « échappent quelquefois, ce ne peut estre que dans une conversation fort négligée, où l'on ne prend aucun soin de bien prononcer les mots. *Avous fait cela* pour *Avez-vous fait cela* est du mesme genre » (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 119).

²⁶³ Exemples tirés de Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, ouvr. cité, p. 165.

²⁶⁴ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 237.

²⁶⁵ Agrippa d'Aubigné, *Les tragiques*, cité dans Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 115.

²⁶⁶ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 237.

²⁶⁷ Agrippa D'Aubigné, *La Création*, cité dans *Ibid.*

La négation

Quant à ce qui a trait à la négation, Fragonard et Kotler écrivent : « la construction de *pas*, *point*, *personne* s'explique de cette façon : originellement véritables substantifs, l'absence de déterminant dans leur emploi en contexte négatif a dû favoriser leur changement de catégorie grammaticale²⁶⁸ ». Quelques auteurs préclassiques, dont Marguerite de Navarre²⁶⁹, omettent souvent la particule *ne*, ce qui prouve que *pas* et *point* avait déjà pris leur valeur négative. Il en va de même pour *personne* et *aucun*.

Cette longue description de deux époques du français nous permet de cerner les traits principaux qui les caractérisent. Les chapitres suivants se consacreront aux traités de Joachim Du Bellay et de Michèle Lalonde. Les notions d'histoire de la langue que nous avons brièvement évoquées ici serviront à notre deuxième chapitre, tandis que les éléments descriptifs de la langue préclassique et du français québécois que nous venons de tracer interviendront davantage dans les trois derniers chapitres.

²⁶⁸ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 68.

²⁶⁹ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 242.

CHAPITRE II

La réception des traités de Du Bellay et de Michèle Lalonde

Au Québec comme en France, rares sont ceux qui ne connaissent pas Joachim Du Bellay, cet auteur emblématique du XVI^e siècle, célèbre pour s'être porté à la défense de la langue vernaculaire française avec son manifeste poétique *La Deffence et Illustration de la Langue françoise*, écrit et publié en 1549. Dans ce chapitre, nous laisserons temporairement de côté la préoccupation linguistique pour pénétrer plutôt au cœur des œuvres de Du Bellay et de Lalonde, qui constituent le point d'ancrage de notre réflexion. *La Deffence et Illustration de la Langue françoise* et la *Défense et illustration de la langue québécoise* ont été écrites et éditées dans des sociétés différentes, à des époques différentes. Quel horizon historique, social, linguistique et littéraire informe la réception¹ du premier lectorat de Du Bellay ? Quelles perceptions les siècles qui suivront auront-ils de *La Deffence* et jusqu'à quel point cette tradition interprétative influencera-t-elle la réception du manifeste de Du Bellay par Lalonde ? Si Lalonde revendique pour modèle un écrivain mort plus de quatre cent ans auparavant, c'est forcément qu'elle relève des similitudes entre l'horizon de l'œuvre de Du Bellay et le sien. Par le pastiche du titre et le parallèle qu'elle établit avec l'auteur du XVI^e siècle, Lalonde influence aussi l'horizon d'attente de ses lecteurs. Ce chapitre s'efforcera de mettre en évidence ces liens. Pour ce faire, il s'attachera à décrire dans la première et la troisième parties l'horizon d'attente du premier lectorat des sociétés française et québécoise du XVI^e et du XX^e siècle. Dans la deuxième et la quatrième parties, il fera état de la réception des manifestes de Du Bellay et de Lalonde, en exposant à la fois l'accueil général réservé aux deux textes, ainsi que les travaux critiques majeurs qui leur ont été consacrés. Ces explications devraient nous permettre de mieux comprendre et saisir les enjeux qui ont été à l'origine des deux traités.

¹ Sur le plan théorique, nous abordons les traités sous l'angle de la nouvelle histoire littéraire, grâce à la théorie de la réception de Hans Robert Jauss. Ainsi, Jauss définit l'horizon d'attente du lecteur comme étant l'ensemble des données que le lecteur mobilise pour comprendre le texte et qui sont différentes d'une époque à une autre. La réalisation de notre objectif passe ici par la conviction de Jauss qui veut qu'on ne puisse comprendre le présent sans l'éclairage du passé et vice-versa, laquelle conception est rendue possible par une fusion des horizons d'attente, ce qui légitime le rapprochement entre les deux traités, l'un étant présupposé par l'autre (voir Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1978).

résurrection servile de l'Antiquité, mais à une redécouverte de ce patrimoine, en tenant compte de la radicale nouveauté du christianisme et de l'émergence des langues vernaculaires, selon le principe de la *translatio studii et imperii*.

La préoccupation linguistique, les facteurs favorisant l'essor de la littérature et les genres littéraires

La préoccupation linguistique qui caractérise l'époque préclassique est, comme ce sera le cas au Québec, due à une quête identitaire et à un réveil nationaliste : elle émane d'un désir d'affranchissement par rapport au latin et est encouragée par la politique unificatrice linguistique de l'État monarchique. C'est dans ce contexte qu'il faut lire le manifeste de Du Bellay et c'est à travers ce même désir d'affranchissement que Lalonde perçoit Du Bellay. La langue comme objet de débat et de préoccupation n'est pas, à l'époque préclassique, un phénomène exclusif au français : la plupart des pays d'Europe vivent le même réveil linguistique. L'ambition de plusieurs humanistes, dont Sylvius, était de restaurer le français « dans sa pureté antique comme on fait rentrer quelqu'un dans son droit⁶ » et cherchait à restituer au français l'état primitif de la *lingua gallica* : quand la langue vulgaire n'était plus du latin mais pas non plus devenue une mosaïque de dialectes. Les humanistes français tentent, à travers l'éloge nostalgique et nationaliste de « leurs ancêtres les Gaulois », de légitimer l'évolution de leur langue et de s'approprier le français comme langue de débat intellectuel, cherchant à l'« anoblir » en retrouvant en elle les racines latines, grecques, gauloises, hébraïques, araméennes et même adamiques. D'où l'intérêt pour Du Bellay de débiter son manifeste par un chapitre sur l'origine des langues, d'évoquer les Gaules et les Gaulois et d'établir des comparaisons incessantes entre la richesse, la légitimité et l'illustration des langues française, grecque et latine.

L'invention de l'imprimerie⁷ *d'inspiration divine*⁸ permet un essor formidable de la production littéraire et une plus grande diffusion de la littérature en général. Au début

⁶ Danielle Trudeau, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit, 1992, p. 31.

⁷ Rappelons que l'imprimerie sera inventée en 1453 par Gutenberg mais que la première imprimerie en France n'arrivera que dans le dernier quart du XV^e siècle.

du XVI^e siècle, les auteurs français écrivent d'abord le plus souvent en latin, mais au fur et à mesure que le siècle progresse, la littérature de langue française se développe, à l'image de la littérature italienne au siècle précédent. R. Anthony Lodge explique aussi la progression du français par l'urbanisation : « À la Renaissance, en Europe, une nouvelle polarité apparaît, dans la nouvelle conception psychologique et sociale de la ville qui oppose l'urbanité à la rusticité. Dans cette nouvelle conception culturelle, le latin est progressivement confiné à ses fonctions religieuses et les variantes en langue vernaculaire acquièrent une importance sociale qu'elles n'avaient pas auparavant⁹. »

Sur le plan religieux, la Réforme¹⁰, parce qu'elle veut abolir tout intermédiaire entre Dieu et le croyant, donne naissance à de nombreux ouvrages, en poésie comme en prose, écrits en langue vernaculaire. Ainsi, Marot, poète évangélique¹¹ de la cour de François I^{er}, a traduit 49 psaumes, et on attribue à Calvin¹² la première traduction d'un

⁸ Pour comprendre l'importance et la perception qu'avaient les humanistes de l'époque d'une telle invention, il suffit de citer Rabelais. Dans *Gargantua*, le personnage écrivait à son fils que : « les impressions [...] [avaient] été inventées de [son] eage par inspiration divine » (cité dans Georges Matoré, *ouvr. cité*, p. 25).

⁹ « In Renaissance Europe [...] a new polarity crystallises in the social psychology of the city, setting 'urbanity' against 'rusticity'. In this new cultural setting, Latin is progressively restricted to its religious functions, and variation within the vernacular takes on a social importance that it appears not to have had previously » (R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 105).

¹⁰ Le mouvement de Réformation, plus communément appelé la Réforme, naît en Allemagne avec Martin Luther en 1517 par l'affichage de 95 thèses contre la pratique de la vente des indulgences. Rapidement, le mouvement prend une dimension européenne et entre en conflit avec l'Église catholique : on parle de protestantisme. *L'encyclopédie du protestantisme* définit le protestantisme du XVI^e siècle comme une « vision du christianisme basée sur la foi qui s'attache à la Parole [...] [où] par le baptême et la foi, tous les croyants [...] ont un accès direct à Dieu et sont égaux devant Dieu » (Marc Lienhard, « Martin Luther », Pierre Grisel (sous la dir. de), *ouvr. cité*, p. 846).

¹¹ *L'encyclopédie du protestantisme* définit l'évangélisme du XVI^e siècle comme étant le courant de pensée à mi-chemin entre la piété intense et l'esprit humaniste « recherchant l'excellence éthique et la contemplation des fins dernières plutôt que la spéculation théologique et la transformation des institutions ecclésiastiques » et qui pense à la base que « la lecture des évangiles permet seule de nourrir "l'aspiration fervente à l'âme du Christ", auquel il convient d'être uni de cœur et d'esprit pour être assuré du salut » (Bernard Roussel, « Évangélisme », Pierre Grisel (sous la dir. de), *ouvr. cité*, p. 478). Ce groupe de réformateurs modérés, dont le mouvement en France était centralisé autour de la sœur du roi, Marguerite de Navarre, souhaitait opérer des transformations de l'intérieur de l'Église et rendre accessibles les Évangiles et les textes sacrés en français : « la pureté de la foi ne pouvait se fonder que sur un texte authentique, traduit directement des langues originales ». (Georges Matoré, *ouvr. cité*, p. 214).

¹² Jean Calvin est à l'origine d'un mouvement centralisé à Genève et initié vers 1533. La doctrine calviniste se différencie du principe luthérien par « une théologie forte du Saint-Esprit, un souci systématique de l'Église visible, une attention accordée à la sanctification du justifié, une réflexion plus positive touchant l'instance politique (sa légitimité, ses limites, sa régulation) » (Pierre Gisel et Francis Higman, « Jean Calvin », Pierre Grisel (sous la dir. de), *ouvr. cité*, p. 178).

traité théologique : l'*Institutio religionis christianæ* (1541). Selon Ferdinand Brunot, ce traité eut un tel retentissement qu'il est « hors de doute que la nécessité de répondre à Calvin et aux autres protestants dans un idiome qui fût, comme le leur, compris de tous, contribua puissamment à faire accepter le français, même des théologiens catholiques¹³ ». Grisel et Higman abondent dans le même sens en affirmant que les nombreux traités de Calvin ont aussi « profondément influencé l'évolution du français comme langue de débat intellectuel¹⁴ ».

Les grandes découvertes¹⁵ provoquent quant à elles l'émergence d'un nouveau genre littéraire avec les récits de voyages : seulement au XVI^e siècle, 265 ouvrages sont ainsi traduits ou écrits en français et traitent de pays exotiques¹⁶. Le genre épistolaire se développe lui aussi. La traduction et l'imitation, quant à elles, sont aussi des pratiques courantes chez les auteurs : elles ne bénéficient pas à l'époque du jugement péjoratif qu'on leur attribue aujourd'hui, puisque « le processus de traduction devient une manière de cultiver la langue nationale¹⁷ », tout en faisant revivre l'Antiquité. C'est pourquoi Du Bellay, dans le contexte littéraire de l'époque, ne saurait être accusé d'inciter au plagiat ou d'avoir lui-même plagié, en puisant ses arguments parfois mot à mot chez des contemporains italiens. Les classiques grecs et latins sont traduits, même si les humanistes préfèrent les lire dans leur langue d'origine : Aristote, Homère, Horace, Virgile, Sénèque, Quintilien, Cicéron, etc. seront étudiés et cités par les écrivains. La même chose se produit avec la littérature italienne : le célèbre trio Dante-Pétrarque-

¹³ Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française, des origines à 1900. Le XVI^e siècle*, Paris, librairie Armand Colin, 1906, t. 2, p. 15.

¹⁴ Pierre Grisel et Francis Higman, « Jean Calvin », », Pierre Grisel (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 178.

¹⁵ Rappelons l'importance qu'ont jouée dans la perception du monde et du rôle de l'homme dans l'univers les grandes découvertes : exploration du continent africain et du cap Bonne Espérance (1488), découverte du continent américain par Colomb (1492) et celle de la route des Indes par Vasco de Gama (1497), tour du monde par Magellan (1519-1522), etc. Avant ces découvertes, on concevait la terre comme un disque plat ayant pour centre Jérusalem et « certains atlas oublient encore, au milieu du XVI^e siècle, de faire figurer l'Amérique » (Georges Matoré, ouvr. cité, p. 104).

¹⁶ On relève 40 livres relatifs aux Turcs, 100 sur l'Asie, 40 relatant des voyages en Amérique et cinq sur l'Afrique (*Ibid.*, p. 106).

¹⁷ Eva Kushner, « *Deffence et illustration* : perspectives européennes », *Œuvres Critiques*, Tübingen, tome XX, n° 1 (Yvonne Bellenger (sous la dir. de) *Du Bellay devant la critique de 1550 à nos jours*), 1995, p. 15).

Boccace¹⁸, mais aussi des auteurs comme Arioste, Sannazar et Luigi Alamanni sont traduits et admirés. L'influence des écrivains et philosophes grecs et latins se fait d'ailleurs sentir dans le traité de Du Bellay et est palpable, mais dans une moindre mesure, dans le respect qu'il porte aux grands auteurs italiens.

La politique générale¹⁹ et l'économie de la France à la Renaissance n'ont ni incidence directe ni lien probant avec le contenu du manifeste de Du Bellay et ont très peu à voir avec la réception immédiate. Retenons toutefois que le roi François I^{er} fit triompher une conception de la monarchie absolue, précurseuse de celle de Louis XIV : il chercha à concentrer tous les pouvoirs, y compris ceux de chef temporel de l'Église. Il mena des guerres contre l'Italie, lesquelles expliquent en partie la pénétration de la culture et de la langue italiennes en France au XVI^e siècle²⁰ et la redécouverte de l'Antiquité, amorcée dans la péninsule au moins un siècle plus tôt. Son intérêt pour la littérature et la langue l'amena à conférer à Denys Janot, en 1543, le titre d'imprimeur royal pour la langue française²¹. François I^{er}, à l'instar de sa sœur Marguerite de Navarre, de son fils Henri II et de la maîtresse de celui-ci, Diane de Poitiers, était un grand amateur d'art et de littérature. La mort du roi en mars 1547 permettra l'accession au trône de son fils Henri II. Du Bellay publie donc son manifeste au tout début du nouveau règne : sa défense et illustration de la langue revêtent donc nécessairement, dans le contexte de l'époque, un caractère politique et stratégique, une entreprise de séduction. Dans sa préface de *La Deffence*, Monferran affirme que « pour avoir quelque succès, *La Deffence* doit impérativement rencontrer la politique linguistique menée par le pouvoir royal. Or, en revendiquant la primauté d'une poésie nationale fondée sur la défense

¹⁸ Ce trio avait établi l'italien comme langue littéraire dès le XIV^e siècle, ce qui n'empêchera pas au latin d'avoir des défenseurs jusqu'au XVI^e siècle. (*Ibid.*)

¹⁹ Nous excluons ici la politique linguistique, que nous avons déjà présentée au chapitre précédent.

²⁰ D'ailleurs, Lyon qui, en raison de sa disposition géographique (proximité de la frontière italienne) accueillait chaque année la cour de François I^{er} fut le premier foyer de la Renaissance. C'était une ville prospère sur le plan intellectuel et économique. Elle abritait 169 grandes sociétés de commerce sur 209 en France, soit 81% du total de l'activité nationale. Sur ces 169 compagnies, 143 étaient d'origine italienne et 15 d'origine allemande. Ces chiffres démontrent bien que l'influence italienne ne se limitait pas aux sphères artistique et littéraire. L'Italie exerçait une emprise économique sur la France qui, tout en contribuant à augmenter son aura de puissance et à forcer le respect des Français, devait en même temps susciter une certaine réticence (<http://www.renaissance-france.org/rabelais/pages/lyon.html>, page consultée le 9 janvier 2007).

²¹ <http://www.textesrares.com/dupon/d570.htm>, page consultée le 31 janvier 2007.

patriotique du français et en évacuant de l'histoire littéraire la poésie provinciale, Du Bellay répond aux vœux centralisateurs de la politique des Valois²² » et de l'édit Villers-Cotterêts.

Genres présupposés par *La Deffence* et les formes et thématiques des oeuvres antérieures

D'entrée de jeu, il convient de distinguer plusieurs types d'intertextualité présupposés par le traité de Du Bellay chez les lecteurs de l'époque. Il y a d'une part les précédents littéraires que son traité, dans sa partie plus spécifiquement littéraire, convoque implicitement pour montrer l'urgence d'édifier une véritable littérature de langue vulgaire (dans la mesure où, pour Du Bellay, presque aucun prédécesseur ne trouve grâce à ses yeux). Il y a d'autre part les références à la réflexion sur le statut du français et sa codification à laquelle fait appel la partie plus apologétique du traité sur la dignité de la langue vernaculaire.

Commençons par les précédents littéraires. Au moment où Du Bellay écrit son manifeste, la littérature française en langue vernaculaire est encore relativement marginale. Dans la première moitié du siècle, l'essentiel de la grande littérature s'écrivait en latin et les grands poètes de cette langue étaient nombreux. On retrouvait par exemple Nicolas Bourbon ou Salmon Macrin qui sont aujourd'hui, comme c'est le cas pour la plupart des autres auteurs néo-latins, tombés dans l'oubli. Parmi les auteurs français majeurs entre 1500 et 1550 qui écrivaient en langue vernaculaire, mentionnons entre autres Rabelais et Clément Marot, qui se partageaient principalement entre les genres du roman et de la poésie. Au Moyen Âge, il y avait certes eu quelques poètes *obscurs*²³ et ensuite l'ère de ceux qu'on appellera les Grands Rhétoriciens, pour qui Du Bellay démontre d'ailleurs bien peu d'estime dans son traité. Ce rejet, il importe de le

²² Jean-Charles Monferran, « Préface » dans Joachim Du Bellay, *Deffence et Illustration de la Langue françoise*, édition et dossier critique préparés par Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2001, p. 38.

²³ Ce terme décrit bien la pensée de Du Bellay, qui estimait qu'à l'exception de Guillaume de Lorris et Jean de Meung, le Moyen Âge n'avait rien produit sur le plan littéraire qui soit digne d'intérêt. Le terme *obscurs* ne signifie pas ici inconnus, mais bien médiévaux.

mentionner, est une attitude courante chez les humanistes, mais non pas unanime. Quant à ce qui a trait à la production littéraire médiévale, rappelons que les poètes du Moyen Âge pratiquaient des genres variés (ballade, chant royal, rondeau, virelai, etc.), dont quelques-uns seront proscrits par Du Bellay. Les Grands Rhétoriciens eux, alliaient la pratique des genres médiévaux à une grande virtuosité. Cette esthétique se prolongera dans la poésie de Clément Marot.

Pour la partie plus linguistique du traité, le public lecteur de la Renaissance française assistait à l'émergence de quelques traités de grammaire (pas unilingues français cependant), qui cherchaient à régler la langue : la grammaire de Palsgrave pour les étrangers et celle de Sylvius écrite en latin²⁴. S'ajoutaient à cela quelques ouvrages théoriques de poétique et de rhétorique. La nouveauté ne résidait pas dans les genres évoqués, puisqu'il y avait déjà de nombreux ouvrages rhétoriques et grammaires en langue latine, mais plutôt dans la langue employée. Les ouvrages rhétoriques s'ingéniaient à décrire l'art de composer un discours, qui correspondait à « un programme d'enseignement systématique²⁵ ». On traduisait bien sûr les rhétoriques de Quintilien et Cicéron, mais aussi des adaptations italiennes de la *Rhétorique* d'Aristote. Avant 1549, c'est Fabri qui écrira la principale rhétorique française : *Le grant et vray art de pleine Rhetorique* (1521). Quant aux arts poétiques, ils s'intéressent à l'aspect esthétique de l'écriture (surtout en vers). Au XVI^e siècle, avant 1549, il y en avait eu trois en français²⁶. De plus, Trudeau affirme qu'au commencement du siècle, « un mouvement d'illustration de la langue française avait pris naissance [...]. Il comprenait des humanistes comme

²⁴ John Palsgrave avait écrit en anglais *Lesclaircissement de la langue françoise* en 1530 et Jacques Dubois (Sylvius), *l'Isagoge et Grammatica gallico-latina* en 1531. En 1550, un an après la parution de la *Deffence*, Louis Meigret publiera le *Tretté de la grammere françoese*, qui sera aussi la première grammaire unilingue française. Tory, bien qu'il recommande que la langue soit réglée, n'était pas un grammairien, mais dénonce tout de même quelques innovations lexicales et prononciations dialectales. Il estimait que la grammaire de la langue française devait être constituée des cinq principaux dialectes de la France (Danielle Trudeau, ouvr. cité, p. 28).

²⁵ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Nathan université, coll. « Lettres 128 », 1997, p. 17.

²⁶ Gratien Du Pont avait écrit en 1539 *l'Art et science de rhétorique métrifiée*, Jacques Peletier du Mans avait traduit en vers *L'Art poétique* d'Horace en 1545 et Thomas Sébillet avait rédigé l'année précédant la publication de la *Deffence son Art poétique françois, pour l'instruction des jeunes studieux et encore peu avancez en la poesie françoise* (1548).

Claude de Seyssel, Pierre Fabri, Lefevre d'Étaples, de Baïf et Geoffroy Tory²⁷ ». Dans la première moitié du XVI^e siècle, ils avaient été nombreux à préconiser le français comme langue littéraire (sans toutefois toujours exclure d'autres langues, comme le latin) : « Nombre de préfaces de traducteurs insistent sur ce thème essentiel bien avant que l'ouvrage de Du Bellay [...] vienne y adjoindre un manifeste artistique²⁸. » Quoi qu'il en soit, pour le lectorat de l'époque, habitué aux traités de grammaire et aux traités de poétique et de rhétorique, l'approche de Du Bellay se présente comme innovatrice dans la mesure où il fait appel à de nouveaux paramètres esthétiques pour illustrer la langue, ce qui « ouvre [...] les hostilités entre la nouvelle école et les continuateurs de l'ancienne esthétique²⁹ ». En effet, « la nouvelle poésie, loin de se définir par les sujets traités, se [définit] par les formes. Rien n'atteste mieux à quel point la Pléiade est hanté par un rêve esthétique, et comme, par là même, elle est en accord avec les tendances et les aspirations d'une époque où l'art fut souverain³⁰ ». Du Bellay explique aussi comment peaufiner son œuvre grâce à des outils comme la langue, le style et le rythme, mais aussi la nécessité de lier nature et culture pour un poète. Il déplace l'horizon d'attente du lecteur du XVI^e siècle, en offrant une synthèse de ce qui jusqu'alors avait été dissocié, à savoir une défense de la prééminence du français, assortie d'une rhétorique et d'une poétique destinées à mettre en œuvre cette prééminence. Du Bellay n'est cependant pas le premier à plaider en faveur de la langue vernaculaire française : Jean Lemaire de Belges (1513)³¹, Geoffroy Tory (1529)³², Jacques Peletier du Mans (1542), Jacques de Beaune (1548)³³, Charles Fontaine³⁴ ou Thomas Sébillet (1548), pour ne nommer qu'eux, étaient aussi des partisans du français. « D'une manière générale, on peut dire que le mouvement en faveur

²⁷ Danielle Trudeau, ouvr. cité, p. 19.

²⁸ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 14.

²⁹ Danielle Trudeau, ouvr. cité, p. 62.

³⁰ Henri Chamard et Robert Melançon, « *Deffence et Illustration de la langue Françoisse* », dans Michel Simonin (sous la dir. de), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle* [1951], Paris, Fayard / Livre de poche, coll. « Encyclopédies d'aujourd'hui / La Pochothèque », 2001, p. 396.

³¹ L'idée de l'auteur est d'inviter le français et le toscan à une émulation fraternelle (Jean Lemaire de Belges, *La concorde des deux langages* [1513], éd. critique publiée par Jean Frappier, Paris, Droz, 1947).

³² Dans *Champ fleury* (1529), Tory écrit : « Il est certain que la langue Grecque, semblablement la latine ont esté quelques temps incultes et sans reigle de grammaire, comme est de present la nostre », cité dans Eva Kushner, « *Deffence et illustration : perspectives européennes* », art. cité, p. 16.

³³ Dans Jacques de Beaune, *Discours comme une langue vulgaire se peut perpetuer* [1548], fac-similé Slatkine, Genève, 1972.

³⁴ Liste non exhaustive que l'on retrouve en partie chez Hendrick de Noo, *Thomas Sébillet et son Art de la Poétique françoise rapproché de la Deffence et Illustration de la Langue françoise de Joachim Du Bellay*, Utrecht, Boekhandel en antiquariaat voorheen J. L. Beijers, 1927, p. 113-114.

d'une littérature en langue vernaculaire traverse toute l'Europe³⁵. Il est lié au développement des nationalismes, à la centralisation administrative, aux affrontements religieux [...] mais aussi à la diffusion du livre et de l'instruction³⁶ ». Il est certain toutefois qu'aucun prédécesseur n'avait incarné aussi bien l'idéal humaniste de faire revivre l'Antiquité dans ses formes (épigramme, épopée, ode, tragédie) en langue vernaculaire française.

2.2 La réception de *La Deffence et Illustration de la Langue françoise* de Joachim Du Bellay³⁷

Description de l'œuvre

La Deffence et Illustration de la Langue françoise a dès le début été perçue par la critique comme une riposte à *l'Art poétique françoys* de l'avocat Thomas Sébillet, publié en juin 1548. Son programme est décrit dans le titre même : défendre la langue française dans un premier temps puis, l'illustrer. Ce double objectif a avant tout une ambition intellectuelle : doter la France d'une grande littérature nationale en langue vernaculaire, à l'instar de l'Italie.

Le manifeste est divisé en deux livres, composés de douze chapitres chacun. La défense de la langue française présente des arguments déjà très répandus à l'époque, que le *Dictionnaire des lettres française du XVI^e siècle* résume ainsi :

³⁵ L'Italie a été précurseur du mouvement en plaidant pour son vulgaire et en l'illustrant dès le XIV^e siècle, l'Allemagne vint ensuite avec les traductions de la bible par Luther, qui défendait du même coup un idiome national, le castillan Juan de Valdès écrira en 1535 son *Diálogo de la lengua*. Après la *Deffence* suivra l'Angleterre avec Roger Ascham, qui déclarera dans la préface du *Toxophilus* qu'il y est traité « d'un sujet anglais en langue anglaise pour les Anglais ». Enfin, le Portugal défendra sa langue nationale avec les *Décadas da Asia* de Joao de Barros en 1552 (Eva Kushner, « *Deffence et illustration* : perspectives européennes », art. cité, p. 17).

³⁶ *Ibid.*, p. 15.

³⁷ La réception qui suit n'est certes pas exhaustive : nous ne retenons que certains jalons significatifs qui marquent des déplacements d'horizon d'attente par rapport au traité Du Bellay. L'objectif n'est pas de faire toute l'histoire de la réception qui nécessiterait un livre complet, mais d'insister sur l'horizon qui domina au moment où Lalonde décida de recourir à Du Bellay. Or, cet horizon a été constitué par les déplacements successifs depuis les origines.

Les langues ne sont pas des produits naturels, mais des créations du vouloir humain; d'égale valeur à l'origine [...], le français n'est pas une langue « barbare », mais en comparaison des langues anciennes, c'est une langue « pauvre et nue », et cela par la faute de nos ancêtres qui n'ont pas su la cultiver, intelligemment cultivée [...], elle pourra s'orner et s'enrichir. Elle est capable de perfectionnement [...]. Mais elle ne s'élèvera qu'à la formelle condition qu'on ne l'aura plus en dédain et qu'on cessera de la sacrifier aux langues anciennes³⁸.

Dans *l'Illustration*, l'auteur élabore des principes sur l'insuffisance de la traduction à valoriser adéquatement la littérature française, ce qui ne peut se faire qu'en « imitant les meilleurs Auteurs Grecz, se transformant en eux, les devorant, et apres les avoir bien digerez, les convertissant en sang, et nourriture³⁹ ». C'est ce que Du Bellay appelle « innutrition ».

Réception immédiate du manifeste par les contemporains de Du Bellay

Chez les contemporains de Du Bellay, la critique de l'hardi manifeste ne se fit pas attendre. Ceux qui appréciaient l'ancienne poésie française ou qui contestaient certaines des idées de Du Bellay protestèrent. Thomas Sébillet, dans la préface d'*Iphigénie* en novembre 1549, se moquent des prétentions de Du Bellay: « celui qui se vante d'avoir trouvé, ce qu'il ha mot à mot traduit dés autres⁴⁰ ». Guillaume des Autels, dans sa *Réplique aux furieuses défenses de Louis Meigret* publié en août 1550, repousse la théorie de l'imitation des Anciens prônée par Du Bellay⁴¹. Barthélemy Aneau, pour sa part, écrira à Du Bellay dans son *Quintil Horatian* (mars 1550) :

Tu ne fais pas autre chose par tout l'œuvre, mesme au second livre, que nous induire à greciser et latiniser en François,

³⁸ Henri Chamard et Robert Melançon, art. cité, p. 396.

³⁹ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 91.

⁴⁰ Cité dans Hendrik de Noo, ouvr. cité, p. 122 et dans Thomas Sébillet, « Aus Lecteurs » de *Iphigénie* reproduite dans Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 282. Dans ce passage, l'auteur fait-il référence à la traduction de certains passages de Speroni ? Possible, toutefois ce pourrait aussi être une allusion aux emprunts de Du Bellay à Cicéron, Horace, Quintilien, Politien, Valla, Vida, Érasme, etc. C'est là la liste non exhaustive des auteurs imités par Du Bellay (cette liste est fournie par Kees Meerhoff, « autour de la "Deffence" », *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France*, Leyde, E.J. Brill, 1986, p. 109).

⁴¹ Ferdinand Brunot, ouvr. cité, p. 84.

vituperant tousjours nostre forme de poésie, comme vil et populaire, attribuant à iceux [les Grecz et Romains] toutes les vertus et louange de bien dire et bien écrire, et par comparaison d'iceux monstre la povreté de nostre langue, sans y remedier nullement et sans l'enrichir d'un seul mot, d'une seule vertu, ne bref de rien, sinon de promesse et d'esperoir, disant qu'elle pourra estre, qu'elle viendra, qu'elle sera, etc. Mais quoy ? quand, et comment⁴² ?

Le *Quintil Horatian* dénonce l'idée de Du Bellay perçoit le poète comme un modèle de bon français : c'est des « bons orateurs François » que doivent s'inspirer l'usage et la norme⁴³. En 1556, dans sa *Métamorphose d'Ovide*, il écrit à son propos : « Et en cela m'en est prins comme aux bons Poètes de présent : Du Belay et Des Masures⁴⁴ ». On sait aussi qu'« Étienne Pasquier, quant à lui, a blâmé le réformateur du Bellay de ne pas avoir interprété la règle de l'alternance des rimes avec plus de rigueur⁴⁵ ». Aux critiques qui suivront la parution de son manifeste, Du Bellay répondra dans l'épître Au Lecteur, placée en tête de la seconde édition de l'*Olive* (oct. 1550).

La résistance du premier lectorat n'est pas tant sur la dignité du français : personne ne semble douter de sa vocation à devenir une langue de littérature et de culture. Le silence tacite sur ce point est évocateur en soi. C'est le programme littéraire proposé par Du Bellay qui crée davantage de protestations, du fait qu'il provoque un écart esthétique avec l'horizon de son lectorat. Il faut donc parler d'un double horizon : littéraire et linguistique.

Quoique les témoignages ne soient pas toujours favorables, il est clair que la publication du manifeste eut des impacts immédiats : la doctrine sur l'enrichissement lexical de la langue française gagnera en popularité⁴⁶. Onze réimpressions entre 1553 et 1597 démontrent que l'influence du traité fut durable. Et pour prouver l'importance incontestable qu'eut *La Deffence et Illustration de la Langue françoise* sur l'institution

⁴² Barthélemy Aneau, « Épigraphe », *Quintil Horatian*, cité dans Kees Meerhoff, ouvr. cité, p.108.

⁴³ « Tous les jours tresbien disent, és grandes cours imperiales, royales, principales et seigneuriales, és grands conseilz, parlements et ambassades [...] ou en tresbon et pur langage François sont traitées & déduites diverses choses » (Barthelemy Aneau, cité dans Danielle Trudeau, ouvr. cité, p. 63).

⁴⁴ Hendrik de Noo, ouvr. cité, p. 123.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 82.

⁴⁶ Danielle Trudeau, ouvr. cité, p. 57.

littéraire du XVI^e siècle, aux noms que nous avons déjà mentionnés, Monferran ajoute : « L'opuscule de Du Bellay est encore convoqué par Ronsard, par Baïf, par Jean de la Taille dans son *Art de la tragédie* et par Pasquier, qui, dans ses *Recherches de la France* (VII, VI), présente le texte comme un document essentiel pour l'introduction d'une "nouvelle forme de Poésie"⁴⁷. » Par dessus tout, *La Deffence* définit la poétique de la Pléiade dont toute l'œuvre de Ronsard peut apparaître comme une illustration concrète par la pratique de l'ode, du sonnet, de l'hymne, de l'épigramme, etc. L'essentiel de la poésie de la seconde moitié du XVI^e siècle s'inscrit dans le prolongement de ce manifeste, les épigones de la Pléiade étant innombrables. À titre d'exemple, Marie de Romieu publie chez Lucas Breyer en 1581 ses *Premières œuvres poétiques*, très proches de la Pléiade. Or, l'année auparavant, son éditeur avait donné une nouvelle édition de *La Deffence* sous le titre d'Apologie pour la langue française.

La réception de *La Deffence* de Du Bellay au fil des siècles

Au XVII^e siècle, la langue française comme langue littéraire a remporté le combat contre le latin, qui survit surtout dans les écrits scientifiques ou religieux. L'horizon linguistique du premier lectorat est donc évacué, tandis que l'esthétique de la Pléiade devient désuète et dépassée. Du Bellay et les autres poètes de la Pléiade seront mis de côté. Boileau, dans son *Art poétique*, disait de Ronsard que « sa muse, en français parl[ait] grec et latin⁴⁸ ».

Il faudra attendre deux siècles avant que l'opuscule de Du Bellay ne soit réhabilité par le courant romantique. En effet, le romantisme, qui s'intéresse à l'histoire littéraire, s'attache à redécouvrir des pans entiers du passé littéraire de la France. En outre, comme il s'oppose au classicisme et aux Lumières, il valorise d'autres esthétiques que celles qui ont prévalu aux XVII^e et XVIII^e siècles. C'est ainsi que le Moyen Âge est l'objet d'une grande attention. *La Chanson de Roland*, pratiquement inconnue jusqu'alors, devient le grand monument que l'on sait. La Renaissance, négligée par l'âge classique, bénéficie de

⁴⁷ Jean Charles Monferran, « Préface », dans Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 27.

⁴⁸ Nicolas Boileau-Despréaux, *Art poétique* [1674], dans *Œuvres complètes*, édition préparée par Antoine Adam et Françoise Escal, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1966, p. 160.

la même attention. C'est pourquoi *La Deffence* connaîtra un deuxième souffle, surtout grâce à Sainte-Beuve. Ce dernier, qui comparait Du Bellay à un « hérault d'armes » et à un « annonciateur un peu prophète⁴⁹ », pensait, en résumant sa pensée, que « toutes les erreurs esthétiques commises par l'auteur de *La Deffence* apparaiss[aient] comme rachetées par la pureté des intentions⁵⁰ ».

À la fin du XIX^e siècle toutefois, l'originalité de Du Bellay est remise en question par un nouveau type de lectorat, constitué de spécialistes et d'universitaires⁵¹. Ainsi, dans sa monumentale *Histoire de la langue française*, Ferdinand Brunot rapporte que « M. Roy a montré comment la *Deffence et Illustration*, quelque allure prophétique et révolutionnaire qu'elle affectât, ne contenait en somme sur la langue française que des idées déjà exprimées et presque reçues⁵² ». Dès le début du XX^e siècle, Pierre Villey découvre les liens entre le *Dialogue des langues* de Speroni⁵³ et la *Deffence et Illustration de la Langue françoise*⁵⁴. Il découvre que « toute la défense de la langue française, chez Du Bellay, dérive d'une manière très directe, d'un courant de plaidoyers en faveur de la langue vulgaire en Italie⁵⁵ ». Il s'indigne des allégations de Du Bellay concernant la traduction qui serait, aux dires du poète, insuffisante pour doter d'une littérature la langue nationale : « Lui que nous venons de saisir en flagrant délit de traduction, il déclare qu'il ne faut plus traduire⁵⁶. » Et en guise de conclusion : « Cette étude nous oblige à confesser que l'originalité de la *Deffence et illustration* [...] est à peu près nulle. [...] toutes ses

⁴⁹ Sainte-Beuve, cité dans François Rigolot, « Du Bellay et le mythe personnel de Sainte-Beuve », dans Yvonne Bellenger (sous la dir. de.), ouvr. cité, p. 108.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Ces universitaires, qui sont des historiens littéraires, rédigeront des travaux qui, avec un décalage de plusieurs années, finiront par se trouver diffusés dans l'enseignement de la littérature à l'école. De ce point de vue, cette recension est intéressante, car elle permet d'avoir une idée de ce que le grand public a pu être formé à penser, à l'école, de *La Deffence et illustration* de Du Bellay.

⁵² Ferdinand Brunot, ouvr. cité, p. 80-81. Ce M. Roy en question aurait réimprimé un discours de Jacques de Baune, *Discours comme une langue vulgaire se peut perpetuer* (1548) sous le titre de : *Lettre d'un Bourguignon, contemporaine de la Deffence et Illustration de la langue françoise*.

⁵³ Sperone Speroni, *Dialogo delle lingue*, reproduit dans Joachim Du Bellay, ouvr. cité.

⁵⁴ Claude Gruget, dans son « Epitre aux Lecteurs » en tête de la traduction des *Dialogues de Speroni* (1551), a été le seul contemporain de Du Bellay à reconnaître explicitement l'emprunt que celui-ci fait à Speroni (Pierre Villey, ouvr. cité, p. 107). Gruget ne s'en indigna pourtant pas, tant la chose était courante à l'époque.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 68.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 68-69.

idées sont empruntées [et] des pages entières sont copiées⁵⁷. » En fait, Villey critique de façon quelque peu anachronique le manifeste de Du Bellay, puisque la démarche de celui-ci relève davantage de l'imitation que de la traduction littérale. La meilleure preuve en est qu'il détourne le plaidoyer de Speroni en faveur de l'italien au profit du français, dans un esprit d'émulation entre les langues, typique de la Renaissance.

Après les découvertes de Villey, plusieurs critiques percevront surtout chez Du Bellay un manque d'originalité⁵⁸ : Du Bellay a non seulement imité Speroni, mais il s'est aussi fortement inspiré de *l'Art poétique françoys* de Thomas Sébillet⁵⁹. Concernant la notion de poète ou de pouvoir sacré de la poésie, De Noo dira : « Le mérite de Du Bellay [...] est d'avoir groupé sous une forme frappante des idées ébauchées par Budé, Dolet, et d'autres⁶⁰. » Henri Chamard, auteur de *l'Histoire de la Pléiade*, reconnaît dans *La Deffence* une « réaction exagérée et opportuniste contre *l'Art poétique françoys* de Thomas Sébillet plutôt qu'un programme longuement mûri⁶¹ ».

Quant à ce qui a trait à la réception universitaire européenne (hors de France), les critiques sont presque inexistantes avant le début du XX^e siècle. Warner Forest Patterson décrira en 1935 la *Deffence* comme « une défense de la langue française contre les latinisants, un programme d'enrichissement de la langue et de la littérature nationales françaises, un appel au service d'une noble cause⁶² » et préférera parler d'inspiration plutôt que de plagiat. Les premières contributions critiques italiennes, quant à elles, se feront attendre jusqu'au début du XX^e siècle et les rares critiques qui avaient fait mention des poètes de la Pléiade au cours des siècles précédents s'inscrivaient dans la « querelle » italo-française⁶³.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 101.

⁵⁸ C'est le cas de Henri Chamard et de Robert Aulotte (Jean Charles Monferran, « Préface », ouvr. cité, p. 26).

⁵⁹ Chamard aborde la question et Hendrick de Noo s'y consacre entièrement.

⁶⁰ Hendrick de Noo, ouvr. cité, p. 120.

⁶¹ Eva Kushner, « *Deffence et Illustration* : perspectives européennes » art. cité, p. 13.

⁶² « A defense of the French language against the Latinizers, a program for the enrichment of the language and literature of France, a summon to service in a great cause » (Warner Forest Patterson, *Three centuries of poetic theory 1328-1630*, New York, Russel et Russel, 1935, t. 1, p. 353).

⁶³ En recensant les rares commentaires italiens au cours des siècles, aucun ne semble faire mention de la *Deffence* de Du Bellay et nous pouvons affirmer des autres qu'ils sont pour le moins succincts. Pier Jacopo

Ce n'est qu'au cours des trente dernières années que les critiques ont passé outre la question de l'originalité du traité de Du Bellay et ont réhabilité l'auteur pour analyser sous d'autres angles le manifeste. Yvonne Bellenger, dans l'avant-propos d'un numéro de la revue *Œuvres et critiques*, consacré à Du Bellay, résume la réception de l'œuvre de l'auteur de la Pléiade au fil des siècles. Elle note que « l'influence du poète s'observe chez une quantité d'auteurs à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle » et fait état de la « désaffection que le XVII^e puis le XVIII^e siècles manifestèrent à l'encontre de la poésie de la Pléiade [avant d'être] "réhabilitée", mais largement à contresens, par Sainte-Beuve et le romantisme⁶⁴ ».

Au Québec, enfin, plutôt que de parler de plagiat comme ce fut le cas au début du siècle, les critiques contemporains préféreront dire que « l'ouvrage de Du Bellay est lui-même, en premier lieu, un écho, destiné à susciter à son tour d'autres échos⁶⁵ » et qu'il « a contribué à frayer le chemin des grandes poétiques de la seconde moitié du XVI^e siècle⁶⁶ ». Jean-Claude Moisan et Marie-Josée Tétrault, auteurs d'un article intitulé « Du Bellay dans les manuels d'histoire littéraire édités au Québec », constatent que, dans la plupart des manuels, Du Bellay est présenté comme le « rédacteur du manifeste de la Pléiade dont Ronsard est le chef [...] au point que l'étude de *La Deffence* est presque toujours placée en tête des chapitres que l'on consacre à la Pléiade⁶⁷ ». Ils ajoutent que la « *Deffence* y est qualifiée "d'étendard de cette réforme littéraire", d'"appel", de "programme de la Pléiade", de "manifeste de la nouvelle école" ou de "manifeste

Martello (1665-1727), auteur tragique d'*Il vero parigino italiano* (1719), adoptant une position défensive en faveur la poésie italienne contre la critique classique française, prendra parti pour Ronsard et implicitement pour Du Bellay, qu'il ne nomme pas. Francesco Saverio Quadrio (1695-1756) dans *Della storia e delle ragione di ogni poesia* (1741) estime que Du Bellay a été celui qui « après Ronsard, cultiva le mieux la poésie nationale et que c'est pourquoi certains l'ont surnommé "l'Ovide français" » (« dopo il Ronsardo meglio riuscì nel coltivamento della poesia francese; onde alcuni il soprannominarono l'Ovidio francese »). Le Jésuite Saverio Bettinelli (1718-1808) dans son essai intitulé *De l'entusiasmo nelle belle arti* condamne pour sa part les poètes du XVI^e, dont Du Bellay, pour leur mauvais goût (Guido Saba, « Joachim Du Bellay devant la critique italienne », dans Yvonne Bellenger (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 35).

⁶⁴ Yvonne Bellenger, « Avant-propos », *Du Bellay devant la critique. Œuvres et critiques*, ouvr. cité, p. 13.

⁶⁵ Eva Kushner, « *Deffence et Illustration* : perspectives européennes » art. cité, p. 17.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 21.

⁶⁷ Jean-Claude Moisan et Marie-Josée Tétrault, « Du Bellay dans les manuels d'histoire littéraire édités au Québec », dans Yvonne Bellenger (sous la dir. de.), ouvr. cité, p. 66.

ardent⁶⁸ ». Cette remarque est intéressante dans la mesure où elle éclaire l'horizon d'attente qui a formé l'interprétation de Michèle Lalonde.

Récapitulatif

En somme, retenons que l'œuvre de Du Bellay a suscité, dès sa parution, énormément de controverses, non pas sur le plan linguistique, comme on aurait pu être porté à le croire, mais sur le programme esthétique proposé par l'auteur. Puisque la prédominance du français en littérature devient un acquis au cours du XVII^e siècle, cet aspect du traité deviendra désuet et sera, pour ainsi dire, occulté par la critique. Le programme esthétique, qui influera beaucoup d'écrivains humanistes au XVI^e siècle, notamment ceux de la Pléiade, sera par la suite déconsidéré à l'époque classique et quelque peu oublié au siècle des Lumières. L'auteur et son manifeste se retrouveront réhabilités par les romantiques, mais subiront par la suite les foudres de la critique universitaire européenne, qui accusera surtout l'auteur d'avoir fait preuve d'un manque d'originalité flagrant. Pendant longtemps, et entre autres au Québec, le manifeste et son auteur seront principalement perçus à travers l'œuvre ronsardienne, comme les porte-étendards d'une nouvelle esthétique. Tout cet héritage de la pensée critique qui entoure le manifeste de Du Bellay trace indubitablement les contours de l'horizon d'attente de Michèle Lalonde.

⁶⁸ *Ibid.*

2.3 L'horizon de l'œuvre de Lalonde

La perception du français au Québec du XVII^e au XIX^e siècle

Un survol historique de la perception du français au Québec est ici essentiel dans la mesure où il s'inscrit de façon très nette dans l'horizon de l'œuvre de Lalonde. En effet, les différentes perceptions auxquelles répond le manifeste de l'auteure ont évolué de façon aussi parallèle que diamétralement opposée : une perception élogieuse va dans le sens de l'idée reçue au Québec selon laquelle le français québécois serait un parler dix-septième (point que nous avons déjà abordé dans l'introduction), et une perception dévalorisante⁶⁹ a découlé de la « querelle du joual », laquelle s'amorça dans les premières années de la Révolution tranquille⁷⁰.

Si le manifeste de Du Bellay a été l'objet de nombreuses réflexions, Michèle Lalonde rencontre le problème inverse, étant une poète dont l'œuvre entière, y compris le manifeste, demeure à peu près inexplorée. Lalonde n'innove pas, du moins sur la thématique, lorsqu'elle écrit son traité : la langue parlée au Québec fut l'un des thèmes les plus abordés (de façon directe ou indirecte) par la littérature québécoise : études, essais (journalistiques ou autres), pièces de théâtre, romans, etc., et ce depuis presque les origines. Dans sa correspondance, Octave Crémazie, le premier poète national de la littérature québécoise, s'interrogeait déjà sur les liens entre langue et littérature, en jugeant que la langue française reléguerait toujours la littérature québécoise dans l'ombre de la littérature française : « si nous parlions huron ou iroquois, les travaux de nos écrivains attireraient l'attention du vieux monde⁷¹ ».

⁶⁹ Pour se faire une idée globale de la variation de cette perception linguistique dans la littérature du Québec depuis le début du XX^e siècle, voir l'article de Geneviève Prévost, « Des Québécois en France : six points de vue d'auteurs sur la variation linguistique », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, numéro 2, 1998, p. 81-94.

⁷⁰ La Révolution tranquille débute dans les années soixante. C'est une « période de grands changements législatifs, [coïncidant avec la] construction de l'État québécois, qui caractéris[e] le gouvernement Lesage ». (Chasseurs d'idées, « Réalité et imaginaire de la Crise d'Octobre », Émission du 22 octobre 2000 http://telequebec.tv/sites/idees/chasseurs_idees_1999/archives/20001022/theme.html (p. consultée le 25 janvier 2007).)

⁷¹ Octave Crémazie, *Œuvres complètes*, Montréal, C. O. Beauchemin, 1896, p. 41, lettre du 29 janvier 1867 à l'abbé Henri Raymond Casgrain.

Les recherches dont fait l'objet le français québécois depuis près de cent ans confirment que cet intérêt ne s'est pas amenuisé avec le temps. L'attention dont bénéficie la langue parlée sur le territoire du Québec n'est pas non plus une nouveauté : les réflexions linguistiques remontent aux débuts de la colonie.

De 1608 à 1760, on retrouve treize témoignages de visiteurs étrangers (français ou anglais) portant sur la façon dont s'expriment les Canadiens en Nouvelle-France⁷². Ces témoignages de l'Ancien Régime sont plutôt louangeurs : ainsi, « Simon Denys écrit en 1651 [...] qu'en Nouvelle-France, "les mœurs sont polies; la langue française y est parlée avec élégance"⁷³ ». Quelques années plus tard, le père Chrestien Le Clercq, dans un ouvrage intitulé *Premier établissement de la foi en Nouvelle-France* (1691) rapporte « que le Père Germain Allart (venu au Canada en 1670) lui avait assuré [...] que "nous y trouverions [au Canada] même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent"⁷⁴ ». Ce constat du père Allart est confirmé cinq ans plus tard par le père Le Clercq puisque ce dernier arrivera à Québec en 1675 et écrira rétrospectivement : « Mais il est vrai que lorsque je fus sur les lieux, je connus qu'on ne m'avoit rien flaté⁷⁵. » Ces témoignages, estime Lothar Wolf, « paraissent [...] crédibles et ils concordent tous : on parlait en Nouvelle-France, entre 1650 et 1760, une langue française qui n'avait rien à envier à celle de France, voire de Paris⁷⁶ ».

Peu à peu, la perception flatteuse qu'avaient les visiteurs de la langue parlée au Québec cédera le pas à des propos nettement moins admiratifs : « des observateurs

⁷² Pour une étude approfondie de ces témoignages sur la langue depuis le début de la colonie jusqu'au XIX^e siècle, voir la thèse de Marie-France Caron-Leclerc, *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle): édition critique et analyse*, thèse de doctorat, sous la dir. de Claude Poirier, Université Laval, Québec, 3 t., 1998.

⁷³ Simon Denys de la Trinité a poursuivi une carrière en Nouvelle-France de 1651 à 1678-1680 (la date de sa mort est incertaine). Il était membre du Conseil souverain en Nouvelle-France et fut anobli en 1668 (Jean-Denis Gendron, « Remarque sur la prononciation du français parlé au Canada sous le régime français », dans Marie-Rose Simoni-Aurembou (sous la dir. de), *Français du Canada / Français de France. Actes du cinquième colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997*, Tübingen, Niemeyer, coll. « Canadiana Romanica », 2000, p. 12).

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁷⁶ Lothar Wolf, « Les colons de Nouvelle-France », dans Michel Plourde (sous la dir. de), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides / Les publications du Québec, 2000, p. 25.

s'étonnent de "cette curieuse sorte de jargon", mêlé de français et d'anglais⁷⁷ » dès le début du régime britannique. Au milieu du XIX^e siècle, la perception du *French Canadian patois*, dans lequel les visiteurs français discernent un accent « bas-normand⁷⁸ » est on ne peut plus péjorative. Certes, cette attitude dévalorisante se comprend mieux si on prend en considération le fait que depuis l'établissement des premières colonies, et particulièrement depuis la fin du régime français, les échanges entre la France et le Québec s'étaient raréfiés et ce faisant, comme toute langue évolue, le fossé entre le français québécois et le français de France s'était agrandi. La condescendance des visiteurs peut aussi s'expliquer par le peu d'admiration que l'on porte en général à un peuple dominé politiquement et économiquement, et qui est majoritairement rural. Ces témoignages des visiteurs et des Canadiens anglophones précéderont une grande phase d'introspection critique des Québécois quant à la qualité de leur langue et sera à l'origine du sentiment d'infériorité grandissant que ressentiront les Québécois vis-à-vis de leur parler. Glossaires et dictionnaires répertorieront les « curiosités marginales dignes d'un petit musée des horreurs de la langue⁷⁹ ». Cet état d'esprit apparaît, par exemple, dans le titre de l'ouvrage de Napoléon Caron, qui fait paraître en 1880 le *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français [sic] contenant les mots dont il faut répandre l'usage et signalant les barbarismes qu'il faut éviter pour bien parler notre langue*⁸⁰ ou dans le titre du traité d'Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*⁸¹, publié la même année.

⁷⁷ Michel Plourde, « Introduction », dans *Ibid.*, p. XXVII.

⁷⁸ Pavier (1829-1830) affirmera des Canadiens français qu'ils « parlent un vieux français peu élégant : [que] leur prononciation est épaisse [...] [et] ressemble pas mal à celle des Bas-Normands ». Ce qualificatif reviendra sous la plume de Tocqueville (1831), de Jean-Jacques Ampère (1852), d'Oscar Comettant (1859), de Jean-François-Maurice Arnault Dudevant (1861), de Henri de Lamothe (1873), d'Auguste Foubert (1875), de Gustave de Molinari (1876), de Gabriel-Louis de Turenne d'Aynac (1876), de Gaétan Desaché (1876-1877), etc., jusqu'à la fin du XIX^e siècle (Jean-Denis Gendron, « L'accent dit provincial du français parlé au Canada aux XIX^e et XX^e siècles : le témoignage des voyageurs », dans Louis Mercier (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica, 18 », 2004, p. 176).

⁷⁹ Les premiers travaux sur la langue parlée au Québec s'inscrivent tout à fait dans la lignée des grammaires et lexiques sur la langue parlée dénoncée par Yaguello qui affirme que les termes relatifs aux régionalismes « n'apparaissent dans les ouvrages de référence, la plupart du temps, que comme des curiosités marginales dignes d'un petit musée des horreurs de la langue » (Marina Yaguello (sous la dir. de), *Le grand livre de la langue française*, Paris, Seuil, 2003, p. 321).

⁸⁰ Ce n'est par ailleurs pas le premier glossaire du genre à être publié au Québec : en 1841 déjà, Thomas Maguire faisait paraître son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au*

Après la deuxième guerre mondiale, le nombre de débats sur la qualité de la langue s'accroîtra de façon exponentielle. Les jugements dépréciatifs sur la langue parlée aussi. Même avant les années quarante, les éloges sur la langue concernent surtout le langage des paysans, celui des ouvriers en milieu urbain étant déjà stigmatisé pour ses anglicismes⁸². Cette attitude rejoignait tout à fait les principes de l'idéologie conservatrice qui faisait l'éloge de la vie, du travail et de la culture des campagnes et qui condamnait la vie urbaine pour les vices et les tentations qu'elle recelait. Après cette époque, cette langue « d'une indigence et d'une vulgarité incroyable⁸³ » sera persécutée sans distinction ni clivage. À titre d'exemple, nous citons ici un discours prononcé à la Société royale et transcrit dans une chronique de *La Patrie* en 1947 : « La langue usuelle se caractérise par une ignorance ou un mépris de la syntaxe qui bien souvent, la rend d'autant plus inintelligible que la mollesse de l'articulation escamote ou brouille les syllabes. La pauvreté du vocabulaire des uns et l'insouciance des autres finit [*sic*] par réagir sur l'esprit⁸⁴. »

La préoccupation linguistique et la politique linguistique du Québec des années 1960

Le traité de Lalonde est écrit au cœur de ce que nous appelons aujourd'hui la *querelle du joual*. Gilles Bideau la définit comme une « espèce de confrontation civile [...] dans laquelle se sont opposés —verbalement— les défenseurs de l'usage populaire de la langue (le *joual*) et les promoteurs du français européen (français dit standard ou

jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses. Il sera suivi par le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* [1855] de Narcisse Cyr ou Jean-Philippe Boucher-Belleville et par le *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents* [1860] de Jules Fabien Gingras. De 1841 à 1913, douze glossaires normatifs seront édités au Québec.

⁸¹ Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, A. Côté, 1880.

⁸² Chantal Bouchard, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale* [1998], Montréal, Fides, 2002, p. 191.

⁸³ Jean-Marie Morin, « Propos sur l'éducation », *La Presse*, Montréal, 23 mai 1953, cité dans *Ibid.*, p. 190.

⁸⁴ Léon Lorrain, discours prononcé lors de sa réception à la Société royale, reproduit dans P. Baillargeon, chronique « Quelle langue parlons-nous ? », *La Patrie*, Montréal, 26 octobre 1947, cité dans *Ibid.*, p. 200.

international)⁸⁵ ». Pour mettre en contexte cette querelle, il convient d'en rappeler certains faits.

Depuis la Conquête, nous l'avons mentionné, la majorité francophone vaincue a subi la domination politique, économique et sociale de la minorité anglophone. La communauté ethnique la plus défavorisée au Québec avant la Révolution tranquille était aussi la plus nombreuse, à savoir les francophones. L'anglais, omniprésent dans le monde des affaires, sur le marché du travail, principalement dans les centres urbains, était aussi la langue privilégiée par les immigrants⁸⁶. Le slogan du gouvernement de Lesage, « Maîtres chez nous », prend ici tout son sens. Sensibles aux critiques des francophones, les gouvernements fédéral du Canada et provincial du Québec joueront un rôle de plus en plus actif dans la réglementation linguistique⁸⁷ et mettront sur pied, tout au long des décennies 1960 et 1970, différentes commissions d'enquête sur la langue (Commission Parent⁸⁸, Commission Laurendeau-Dunton⁸⁹, Commission Gendron⁹⁰). Le gouvernement québécois sera aussi à l'origine de la création de l'Office de la langue française en 1961.

⁸⁵ Gilles Bibeau, « Le français québécois : évolution et état présent », dans Noël Corbett (sous la dir. de), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 13.

⁸⁶ Environ 75% des enfants d'immigrants étaient inscrits dans des écoles anglophones, surtout dans la région de Montréal. L'adoption de la loi sur le bilinguisme (1969), qui donne le droit aux immigrants de choisir la langue d'enseignement accentue encore le problème : en 1972, seulement 13,7% des immigrants fréquentaient des écoles francophones (John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, p. 357).

⁸⁷ Pour évaluer de façon plus précise le rôle joué par les gouvernements et leurs différents ministères dans la diffusion de la langue française au Québec, consulter l'article d'Édith Bédard et de Jean Maurais, « Réflexion sur la normalisation linguistique au Québec », *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française / Gouvernement du Québec, 1983. Version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/Publications/PubF101/F101P1.html>, p. consultée le 12 juin 2007.

⁸⁸ La *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* sera créée en 1961 et remettra son rapport en 1964 avec plus de 600 recommandations, dont celle suggérant au gouvernement de prendre des mesures fermes pour assurer la qualité de la langue des enseignants (Jean-Claude Gémar, « Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques », dans Michel Plourde (sous la dir. de), *ouvr. cité*, p. 247).

⁸⁹ Cette commission est mise sur pied en 1963 par le gouvernement fédéral et étudie le bilinguisme et le biculturalisme. Reconnaisant la justesse des doléances des Québécois, elle recommande au gouvernement, « que l'anglais et le français soient formellement déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale ». Elle provoquera l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969 (*Ibid.*, p. 248).

⁹⁰ Mise sur pied en 1968 par le gouvernement du Québec, elle a pour tâche de « faire enquête et rapport sur la situation du français comme langue d'usage au Québec » dans tous les secteurs d'activités. Elle recommandera surtout de faire du français la langue du travail (*Ibid.*).

À l'époque, avec le phénomène d'urbanisation et le « progrès » (notamment dans les domaines de la technologie et de l'éducation), une partie de la culture rurale tombait peu à peu dans l'oubli. Ce peuple, dont l'identité s'était construite sur la langue française, la culture canadienne-française et la religion catholique⁹¹ perd peu à peu ses convictions religieuses⁹² et une partie de sa culture : il vit une crise identitaire majeure et cherche à se redéfinir. Ainsi que l'exprimait François Hébert : « *Nous* est une volonté avant d'être un mot. [...] Or la religion ne nous reliant plus ni aucun autre mythe global, unificateur, seule la langue nous tient encore ensemble⁹³. »

La spécificité du Québec apparaît clairement aux Québécois⁹⁴ : la langue est une constituante majeure de cette spécificité. Sa *déviante* est plus évidente que jamais avec l'essor des médias (télévision et radio)⁹⁵, qui cultivent un faux accent français, calqué sur la prononciation parisienne⁹⁶ (cette prononciation française sera d'ailleurs tournée en

⁹¹ Joseph-Yvon Thériault, dans son article intitulé « La langue, symbole de l'identité québécoise » retrace le parcours de la langue comme symbole d'identité. « Avant 1840, la langue participait d'une revendication identitaire principalement politique. » Pour illustrer son propos, l'auteur cite la devise du journal *Le Canadien* : « Nos institutions, notre langue et nos lois ». Entre 1840 et 1960, ajoute-t-il, « la langue, même si elle devient plus centrale dans la référence identitaire, reste largement dépendante des caractéristiques culturelles de la civilisation canadienne-française dont en premier lieu la religion catholique ». Il cite à titre d'exemple l'affirmation répandue : « la langue, gardienne de la foi ». L'auteur poursuit en commentant que la nouveauté dans les années 1960 réside dans le fait que la langue devient un élément fondamental de l'identité, peut-être le seul élément commun (Joseph-Yvon Thériault, « La langue, symbole de l'identité québécoise », dans Michel Plourde (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 254).

⁹² Après la deuxième guerre mondiale, le clergé catholique entre dans une crise qui divisera les intellectuels de l'époque en deux clans : ceux qui défendent le catholicisme libéral contre le catholicisme conservateur. À Montréal, Gérard Pelletier, P.-E. Trudeau et les intellectuels de la revue *Cité libre* dénonceront le cléricalisme de la société québécoise, son conservatisme et son isolement (John A. Dickinson et Brian Young, ouvr. cité, p. 328-329).

⁹³ François Hébert, « autour de notre langue (dans ma langue) », *Liberté*, Montréal, cité dans Gilles Pellerin, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, Québec, L'instant même, 1997, p. 81.

⁹⁴ On ne saurait s'empêcher de souligner qu'il aura fallu 40 ans de plus au gouvernement du Canada pour arriver à la même conclusion. Il a adopté à la fin de 2006 une loi très utile reconnaissant la spécificité du Québec et des Québécois au sein du Canada.

⁹⁵ Notons cependant la présence de quelques feuilletons mettant en scène des personnages québécois s'exprimant en langue vernaculaire : c'est le cas de la télésérie de Claude-Henri Grignon, *Les belles histoires des pays d'en-haut* et du feuilleton de Roger Lemelin, *En haut de la pente douce*. Ces téléséries feront aussi l'objet de dénonciations virulentes de la part de certains téléspectateurs (Chantal Bouchard, ouvr. cité, p. 223).

⁹⁶ Rappelons, pour citer Fouzia Benzakour dans son article intitulé « Les stéréotypes associés aux constructions sur la langue » que « l'accent est un marqueur identitaire fort [...] [qui] fonctionne également comme marqueur social pouvant être discriminant. En témoigne ce stéréotype : le bon accent, l'accent standard [...] est perçu comme étant élitaire [...] alors que l'accent fort est associé à la population socio-économiquement moins favorisée » (Fouzia Benzakour, « Les stéréotypes associés aux constructions sur la

dérision par Lalonde dans son manifeste). Les Québécois prennent de plus en plus conscience de la distance qui sépare le français de France et le français québécois, ce qui accentue leur sentiment d'infériorité. Pierre Monette exprime bien la confusion identitaire québécoise lorsqu'il écrit en 1980 : « Nous sommes les colonisés de l'économie canadienne-anglaise et américaine, mais la France est notre colon culturel parce que [...] nous sommes l'un des territoires de son expansion culturelle⁹⁷. » Plusieurs *puristes*⁹⁸ perçoivent le français québécois comme une langue prolétaire et inculte, « un handicap de colonisé⁹⁹ ». Marc M. Orkin écrira d'ailleurs (en anglais) en 1971 : « Il apparut très tôt, et de façon persistante, que le sentiment général des Canadiens et plus encore des étrangers à l'égard du français canadien était qu'il ne pouvait générer en soi rien de valable, qu'il devrait suivre avec persévérance les normes linguistiques de la mère-patrie et que sa valeur ne pouvait être évaluée que dans la mesure où il se conformait à ces normes¹⁰⁰. »

Les facteurs favorisant l'essor de la littérature et des genres littéraires

La littérature joualisante¹⁰¹ prend naissance au milieu de ce bouillonnement, de cette nouvelle conscience linguistique et cherche à combattre les préjugés qui nient le potentiel littéraire de la langue vernaculaire québécoise¹⁰². Plusieurs estiment que le *joual* n'est pas une langue littéraire puisqu'« il est clair qu'il s'agit d'un dialecte pauvre,

langue », dans Denise Deshaies et Diane Vincent (sous la dir. de), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Culture française d'Amérique », 2004, p. 160).

⁹⁷ Pierre Monette, « Le lisible et l'illusoire. Sur le nationalisme. À François Hébert. », *Dérives*, Montréal, janvier 1980, p. 10.

⁹⁸ Le courant opposé à l'idéologie joualisante préconise l'emploi du français normatif que décrivent les dictionnaires et grammaires françaises, ouvrages de référence par excellence. « On nomme puristes, les tenants extrêmes de ce courant; ils sont à la limite ultime de cette position; ils s'opposent farouchement à toute reconnaissance du français québécois ainsi qu'à la moindre variation officielle de ce parler par rapport au français de Paris » (Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Diagnostic », 1996, p. 93).

⁹⁹ Hélène Pelletier-Baillargeon, « Le joual : un concept-bidon », *Maintenant*, Montréal, n° 134, (Cheval ou bien donc joual ou bedon horse), mars 1974, p. 23.

¹⁰⁰ Mark M. Orkin, *Account of the French language in Canada* [1971], cité dans Gilles Pellerin, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, ouvr. cité, p. 111.

¹⁰¹ Dans les années 1960, « mouvement socio-politique et culturel, qui a reçu l'appellation de "joualisant". C'est l'option du joual comme parler propre aux Québécois » (Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, ouvr. cité, p. 95).

¹⁰² Sur la question du français québécois comme langue littéraire, voir l'article de Lise Gauvin : « De Crémazie à Victor-Lévy Beaulieu : langue, littérature, idéologie », dans Jean-Cléo Godin (sous la dir. de) *Langages et collectivités: le cas du Québec*, Montréal, Leméac, 1981, p. 106-176.

incapable d'exprimer plus que sa propre pauvreté¹⁰³ ». Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, période où naît la littérature québécoise, jusque dans les années 1960, la langue de la littérature se calquait presque exclusivement sur celle du français normatif. Claude Poirier, dans un bref article récapitulant la place laissée aux québécismes dans la littérature, fait état du rôle non négligeable que jouèrent les chroniques humoristiques de la fin du XIX^e siècle quant à l'intégration des québécismes dans la langue littéraire : « Les mots qui passent la rampe en premier sont ceux qui ont trait aux réalités canadiennes (comme habitant, poudrerie, coroner, tire de la Sainte-Catherine) ou qui désignent des objets usuels (comme capot d'étoffe, couverture, mitasse)¹⁰⁴. » Au début du XX^e siècle, quelques romans du terroir qui font la promotion de l'idéologie conservatrice¹⁰⁵ incorporeront à leur écriture quelques termes typiquement québécois, mais leur emploi stigmatisera le plus souvent une classe sociale paysanne non instruite. De la même manière, les revendications contenues dans la littérature joulisante feront écho à la langue de la classe ouvrière de Montréal et seront bientôt la mise en évidence de l'aliénation et de l'humiliation des Québécois¹⁰⁶.

Dans son manifeste, Lalonde adopte une position semblable : « plus nos auteurs s'adonnent à la parlure jouale pour mieux illustrer la détresse d'un peuple en vérité très magané, plus ils paraissent nous inviter à parler ceste sous-langue et semblent signer en beauté notre défaite définitive¹⁰⁷ ». Lalonde dénonce les excès qui caractériseront cette littérature, dont elle qualifie la langue de « désossée, qui escamote toutes nos syllabes, se

¹⁰³ André Major, « Un exorcisme par le joul », *Le Devoir*, Montréal, 21 septembre, 1968, p. 14.

¹⁰⁴ Claude Poirier, « Les québécismes dans la littérature », dans Michel Plourde (sous la dir. de), *ouvr. cité*, p. 222.

¹⁰⁵ Cette idéologie, très forte au Québec, faisait l'éloge de la vie rurale et l'opposait à la vie urbaine, qui était le repaire de tous les vices (paresse, luxure, etc.). Cette idéologie était défendue par le clergé catholique, qui censurait les livres dont les propos ne correspondaient pas aux principes de l'Église. Ainsi, en 1934 par exemple, *Les demi-civilisés* de Jean-Charles Harvey sera jugé par le cardinal Jean-Marie Rodrigue trop critique des pouvoirs en place et mis à l'index (John A. Dickinson et Brian Young, *ouvr. cité*, p. 331).

¹⁰⁶ Plusieurs auteurs et chroniqueurs de l'époque mettront en avant ce paradoxe de la littérature joulisante, que Gérald Godin exposera en disant que d'une part, le joul « marque l'originalité des Canadiens français et, d'autre part, reflète leur situation de colonisés ». Fernand Dumont estime quant à lui qu'il ne faut pas être trop sévère avec le joul, qui « a été et reste le plus fidèle compagnon et le témoin incontestable de notre survivance », tandis que Jacques Cotnam y voit surtout le « symbole de leur déculturation [celle des Canadiens français] et le miroir de leur honte » (ces points de vue ont été rassemblés et cités dans un dossier intitulé : « Le joul les quat'fer en l'air », *Québec français*, Québec, n° 35, octobre 1979, p. 57).

¹⁰⁷ Michèle Lalonde, *ouvr. cité*, p. 31.

vide de toute Parole française pour mieux s’emplir de locutions & d’expressions estrangières¹⁰⁸ ». En même temps, elle lui reconnaît le « singulier mérite [...] de nous avoir puissamment dégênés. Mais non pas authentiquement exprimés¹⁰⁹ ».

Si Lalonde ne prend pas position en faveur du joyal, auquel elle reproche notamment l’usage d’anglicismes et une fierté mal placée, elle n’est pas non plus partisane du français normatif. Malgré le fait que la question linguistique soit toujours aussi sensible et qu’elle provoque les réactions partisans les plus extrêmes, elle adopte une position plus mitoyenne : c’est ce qu’elle appelle la *langue-à-ma-mère* qu’elle défend, avec sa « paysanne prononciation¹¹⁰ ». En légitimant l’emploi de *la langue-à-sa-mère* comme langue ayant des potentialités littéraires propres, elle parvient à ressusciter dans l’imaginaire québécois le souvenir des éloges sur la langue des premiers colons et la fierté qui doit être tirée par le simple fait de perpétuer cette langue, cet héritage. Elle perpétue aussi, sur un plan linguistique seulement, le nationalisme conservateur fondé sur l’héritage français (et catholique) des Québécois.

2.4 La réception de la *Défense et illustration de la langue québécoise* de Michèle Lalonde

Description de l’œuvre

La *Défense et illustration de la langue québécoise* de Michèle Lalonde est constituée d’un seul livre de douze chapitres (structure qui n’est pas sans rappeler celle du traité de Du Bellay) : Lalonde, tout en défendant le français québécois, l’illustre. Son écriture (l’emploi ponctuel de vocabulaire typiquement québécois trahissant parfois une habitude phonétique ou une tournure syntaxique usuelle au Québec) tend à appuyer cette hypothèse. Le fait est incontestable : Du Bellay et sa *Deffence et Illustration de la Langue françoise* exercent sur Lalonde une influence qui va au-delà du titre : elle l’annonce elle-

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 27.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 33.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 27.

même dans sa préface. Claude Verreault, dans les *Actes des journées de la langue française*¹¹¹, s'est attardé d'ailleurs à définir sommairement les limites de cette influence.

Dans certains articles qui lui ont été consacrés pourtant, Lalonde se défend de vouloir pasticher le poète de la Renaissance¹¹². Son objectif est de « valoriser la parlure québécoise sans toutefois prendre parti en faveur du joul, "langue décomposée & désyntaxée"¹¹³ », ce qu'elle confirme presque textuellement elle-même lors d'une entrevue accordée à Jean Royer dans *Le Devoir*. Elle déclare employer Du Bellay à des fins humoristiques certes, mais aussi comme un « recours stratégique » lui permettant de ne prendre ni le joul ni le français comme langue¹¹⁴. Elle emprunte donc à Du Bellay « un titre, une tournure, une citation globale, mais surtout le défi d'anoblir une parlure du vulgaire¹¹⁵ ». En fait, elle érige un autre aspect du français québécois en emblème, en mettant de l'avant son côté archaïque plutôt que son côté prolétaire. Ce faisant, elle adopte un angle historique plutôt que politique ce qui, dans le contexte du débat, était inédit.

Réception immédiate du manifeste par les contemporains de Lalonde

La réception du traité de Lalonde prend le plus souvent la forme de résumés critiques dans un dictionnaire, un journal ou une revue littéraire. De plus, on ne peut pas tellement parler de réception dans le temps ou d'une continuité dans la réception du premier lectorat : les résumés des dictionnaires d'œuvres littéraires les plus récents reprennent presque mot pour mot les commentaires critiques des contemporains de

¹¹¹ Claude Verreault, « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim Du Bellay (1549) à *La Deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc le français devenu par-delà les mers ? », dans *Actes des Journées de la langue française. 1549-1999, 450^{ème} anniversaire de « Deffence et illustration de la langue françoise »*, Joachim Du Bellay, 23-24 octobre 1999, Liré, Liré, Musée Joachim Du Bellay, 1999, p. 97-105.

¹¹² Rapporté dans Christian Vanderdorpe, « *Défense et illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poème*, Paris, éditions Seghers [et] éditions Robert Laffont [1979], 239 p. », dans Gilles Dorion (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec. 1976-1980*, Montréal, Fides, tome VI, 1994, p. 199-201.

¹¹³ Christian Vanderdorpe, art. cité, p. 200.

¹¹⁴ Jean Royer, « Michèle Lalonde, écrivain », *Le Devoir*, 17 novembre 1979, p. 19-20.

¹¹⁵ Joseph Bonenfant, « Michèle Lalonde, *Défense et illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes* », dans *Livres et auteurs québécois 1979*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 133.

Lalonde. Le manifeste demeure donc relativement méconnu, à l'époque de sa publication comme aujourd'hui. Si l'on excepte la communication de Claude Verreault que nous avons mentionnée plus haut, le traité ne semble pas avoir fait l'objet à lui seul d'une étude approfondie. Lorsqu'il est mentionné dans des ouvrages contemporains, c'est le plus souvent à titre d'exemple, mis en vedette le temps d'une citation, pour appuyer un propos autre. Si Lalonde est une écrivaine reconnue aujourd'hui, c'est davantage pour son célèbre poème « Speak white » que pour son manifeste.

C'est toutefois étonnant car la plupart des commentaires critiques de l'époque sont enthousiastes. François Hébert, ripostant à un article de Jean-Pierre Faye, dira même : « Je suis le seul à ne pas l'encenser publiquement, je suis la déplorable exception, la brebis galeuse¹¹⁶. » Certains s'attardent sur la forme du manifeste en qualifiant le langage de l'auteure de « dru et savoureux¹¹⁷ » ou en la félicitant pour sa phrase « ample et riche, admirablement balancée et nourrie de la période latine¹¹⁸ ». Un journaliste français, Jacques Cellard, débordant d'admiration et de zèle, ira même jusqu'à affirmer qu'elle est « l'un des trois ou quatre écrivains majeurs de la langue française de ces dernières années¹¹⁹ », ce qui soulèvera des protestations assez virulentes de la part de quelques-uns, dont François Hébert qui se demande quelle mouche a bien pu piquer le journaliste pour encenser à ce point l'auteure de ce qu'il qualifie de *petit essai humoristique*¹²⁰. Christian Vanderdorpe remarque, sans approfondir la question plus avant, que le traité de Lalonde est « écrit en un français fortement imité du XVI^e siècle¹²¹ ». Le traité est aussi qualifié de « livre important » par André Lamarre¹²².

¹¹⁶ François Hébert, « Michèle Lalonde en-faye-rouapée... », *Liberté*, Montréal, vol. 22, n° 3, mai-juin 1980, p. 99.

¹¹⁷ Armand B. Chartier, « Lalonde Michèle. *Défense et illustration de la langue québécoise*. Paris : Seghers, Laffont, 1979. Pp239 », *French review*, Champaign (Illinois, États-Unis), vol. 55, n° 4, mars 1982, p. 571.

¹¹⁸ Christian Vanderdorpe, art. cité, p. 199.

¹¹⁹ Jacques Cellard écrira cette phrase dans *Le Monde* (parution du 9 novembre 1979). Plus loin dans le texte, il comparera même Lalonde à Gaston Miron (rapporté par Pierre Vadeboncoeur, « Défense de Michèle Lalonde », *Le Devoir*, Montréal, 15 mars 1980, p. 21 et François Hébert, « Des dizibaos à Outremont? », *Liberté*, Montréal, vol. 22, n° 1, janvier-février 1980, p. 95).

¹²⁰ François Hébert, « Des dazibaos à Outremont ? », art. cité, p. 95.

¹²¹ Christian Vanderdorpe, art. cité, p. 199.

¹²² André Lamarre, « Langue et littérature. Lalonde et la langue », *Spirale*, Montréal, vol. janvier 1980, p. 3.

Jean-Pierre Faye, dans un article intitulé « La défense de Michèle Lalonde et le goût de POT-LAID-MICKEY¹²³ », se portera à la défense de l'auteure en réponse aux propos condescendants tenus par François Hébert, à qui il tentera de *déboucher l'ouïe un peu bloquée*¹²⁴. Ce dernier avait écrit à propos de l'œuvre de Lalonde qu'il y voyait non pas de la poésie mais une « anthologie », constituée d'affiches avec « d'heureux bouts rimés¹²⁵ » pour tromper le lecteur sur le genre. De fait, le traité était suivi d'un choix de poèmes de Michèle Lalonde. Hébert attaqua avec virulence ce *greffon*, cette œuvre « extraite de celle cent fois plus riche, plus ample, et vive, de Gaston Miron, et transplantée maintenant de l'autre côté de l'Atlantique, où elle s'étiolera bien vite¹²⁶ ». Faye y va lui aussi de ses prédictions, estimant que « le nom du polémiqueur [Hébert] qui s'[était] hasardé dans ces assertions restera[it] frappé du même ridicule que ces critiques boulevardiers de Paris qui croyaient pouvoir faire rire du nom de Mallarmé¹²⁷ ». Il estimait pour sa part que Lalonde était « l'écriture et la voix du Québec à venir¹²⁸ ». Faye ne sera pas le seul à s'indigner de la dureté des propos de Hébert. Dans un article paru dans *Le Devoir*¹²⁹, Pierre Vadeboncoeur exprimera aussi son désaccord. Joseph Bonenfant, pour sa part, fait preuve d'un optimisme qui trahit son admiration pour la poétesse dans un clin d'œil à Montaigne : « Je parie que dans quatre siècles on mettra côte à côte les écrits viscéraux de Joachim Du Bellay et de Michèle Lalonde et qu'on louera leur commune passion pour le parler populaire franc et "tel sous la plume qu'à la bouche"¹³⁰. »

Bien que Hébert eût été le plus virulent dans ses deux articles, il n'a pas été le seul à faire ressortir certains éléments négatifs. En effet, Pierre Monette et André Lamarre reprochent à Lalonde d'avoir choisi d'être éditée en France : « On ne peut que s'étonner

¹²³ Jean-Pierre Faye, « La défense de Michèle Lalonde et le goût de POT-LAID-MICKEY », *Liberté*, Montréal, vol. 22, n° 3, p. 91 à 97.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 92.

¹²⁵ François Hébert, « Des dazibaos à Outremont? », art. cité, p. 98.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 99.

¹²⁷ Jean-Pierre Faye, art. cité, p. 93.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 95.

¹²⁹ Pierre Vadeboncoeur, art. cité, p. 21.

¹³⁰ Joseph Bonenfant, art. cité, p. 133.

de ce manque de responsabilité chez une écrivaine nationaliste¹³¹. » Lamarre dit d'elle qu'elle « tombe souvent dans un lyrisme pathétique¹³² », qu'elle se montre contradictoire dans ses idées nationalistes. Il s'estime en outre déçu de ne pas voir dans la *Défense* de descriptions du français québécois : « Le livre ne répond pas à [son] titre et Lalonde utilise d'ailleurs peu de particularités québécoises dans son écriture¹³³. »

Cette idée d'un héritage classique est ancrée à ce point dans l'imaginaire collectif de la société québécoise que certains critiques diront de Lalonde (qui dans son traité réclame pourtant explicitement sa parenté avec l'auteur Du Bellay et avec le XVI^e siècle en général) que « la langue québécoise dont [elle] fait le panégyrique [...] c'est la "parlure" héritée du XVII^{ème} [sic] siècle¹³⁴ ». Le commentaire est à la fois inexact¹³⁵ et évacue totalement l'aspect novateur et l'originalité même du traité.

2.5 La réception de la *Défense et Illustration de la Langue françoise* de Joachim Du Bellay par Michèle Lalonde

Au fil de nos descriptions des horizons des deux oeuvres, plusieurs similitudes entre l'horizon de Du Bellay et celui de Lalonde nous sont apparues, comme elles ont dû apparaître à Lalonde lorsqu'elle entreprit d'écrire un manifeste faisant écho à celui de Du Bellay. Comme le disait Claude Poirier (qui ne mentionne pas Du Bellay toutefois), Lalonde a « une grande valeur d'évocation par le parallélisme qu'il suggér[e] entre la situation du français québécois et celle qu'a connue le français en France vers la fin de la Renaissance¹³⁶ ». Cette citation va tout à fait dans le sens de notre travail, si ce n'est le fait que nous trouvons pertinent d'établir ce parallélisme plus tôt dans le siècle.

¹³¹ André Lamarre, art. cité, p. 1.

¹³² *Ibid.*, p. 4.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ « Michèle Lalonde. Défense et illustration de la langue québécoise », *Culture française*, Paris, hiver 1979, p. 38-39.

¹³⁵ Il est inexact dans la mesure où l'auteure ferait référence à la conception que nous avons déjà évoquée d'un héritage classique du français québécois. Dans son traité, ce n'est pas cet héritage que revendique explicitement Lalonde.

¹³⁶ Claude Poirier, « De la défense à la codification du français québécois : plaidoyer pour une action concertée », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2, 1998, p. 131.

La société française du XVI^e siècle, nous l'avons dit, entretient des liens parfois conflictuels et assez tendus avec l'Église catholique romaine. Dans une société qui se considère comme la *filles aînée de l'Église*, ces tensions ne peuvent qu'occasionner un changement de perception dans le nationalisme, dont le gallicanisme peut apparaître comme un prolongement religieux. De même, la France du XVI^e siècle subissait une influence économique, politique et culturelle de la part de l'Italie, la péninsule italienne étant par ailleurs le théâtre de l'essentiel des conflits armés dans lesquels la France était impliquée. Les relations entre Français et Italiens devaient donc forcément être un mélange d'admiration et de rancœur, le meilleur exemple étant Du Bellay lui-même qui emprunte à Speroni les arguments pour défendre la prééminence du français. Semblablement, la société québécoise dans laquelle évoluait Lalonde venait de connaître un changement radical dans la foi et dans la religion catholique conservatrice. Cette société subissait depuis plusieurs années un contexte de domination économique et politique flagrante de la part de la minorité anglo-canadienne. Sur le plan linguistique, les deux sociétés réagirent à leur situation respective de façon similaire, entre autres par l'emprunt massif du français à la langue étrangère du peuple économiquement prospère et politiquement influent : italien pour les Français du XVI^e siècle et anglais pour les Québécois. Dans les deux cas, ce phénomène suscitera une vive réprobation chez plusieurs intellectuels¹³⁷. Ajoutons que le français de Du Bellay et celui de Lalonde se retrouvent tous deux confrontés et sans cesse comparés à une langue littéraire et intellectuelle solidement établie : le français du XVI^e siècle se heurte au rayonnement et à l'omniprésence du latin et le français québécois, à celui du français normatif. Ces situations similaires sont autant de facteurs qui favoriseront l'éclosion d'une littérature nationale vernaculaire.

Force nous est aussi de constater que le groupe dirigeant, en France comme au Québec, manifestait une sensibilité nouvelle aux problèmes soulevés par les lacunes législatives en matière de politique linguistique. Puisque « la langue est considérée

¹³⁷ À la fin du XVI^e siècle, l'ennemi du français pour H. Estienne sera l'italien, qui, de son point de vue, émascule et effémine le français de la cour.

comme une des catégories culturelles principales de l'identité d'une collectivité¹³⁸ », il est justifié de poser l'hypothèse de la construction d'un nouveau nationalisme, tant en France qu'au Québec, potentiellement profitable à l'État et auquel l'État aurait tenté de répondre par des mesures législatives linguistiques. Ce changement dans le nationalisme au XVI^e siècle se reflète dans le retour aux sources antiques certes, mais aussi par la reconnaissance chez les Français de l'héritage que leur ont transmis « leurs ancêtres les Gaulois ». Il peut aussi s'expliquer par la constatation de l'écart sans cesse grandissant entre leur vernaculaire français et le latin, écart qui devient beaucoup plus évident avec la plus grande diffusion de la littérature depuis l'invention de l'imprimerie. Comme au Québec, la constatation de cet écart provoque les jugements de valeurs dépréciatifs à l'encontre de la langue vernaculaire et de sa capacité à servir de langue littéraire et culturelle. Au Québec, le contexte est semblable : tournés vers un passé glorieux, se rattachant à l'héritage linguistique et culturel des premiers colons, les Québécois n'en mesurent pas moins l'écart considérable entre le français normatif et le français québécois, que l'essor des médias ne leur permet plus d'ignorer. La contestation de l'autorité de l'Église, l'insécurité économique et politique amènent Français et Québécois à se rattacher à une des seules caractéristiques qui les définit toujours : leur langue. Une langue qui se redéfinit, qui crée une solidarité nationale, qui se *défend* et qui s'*illustre*.

Pour Lalonde, il est évident que Du Bellay représente davantage le poète qui a su venir à la défense de son idiome national menacé que le porte-parole d'une nouvelle esthétique poétique d'un groupe, *La Brigade*, qui sera baptisé ultérieurement *La Pléiade*. Cette réception de Du Bellay va à l'encontre de celle des siècles suivant la parution de *La Deffence* (qui insistera surtout sur le traité comme un jalon qui permet d'expliquer l'histoire littéraire de la seconde moitié du XVI^e siècle, en particulier pour les formes poétiques) et rejoint plutôt la réception du premier lectorat (où se conjugaient, comme nous l'avons vu, une dimension linguistique, la prééminence du français, et une dimension littéraire, une poétique fondée sur l'imitation des Anciens). D'ailleurs, lorsqu'elle « aligne son entreprise sur celle de Joachim Du Bellay », Lalonde occulte

¹³⁸ Wim Remysen, « Le recours au stéréotype dans le discours sur la langue française et l'identité québécoise : une étude de cas dans la région de Québec », dans Denise Deshaies et Diane Vincent (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 96.

complètement cet aspect esthétique du manifeste de Du Bellay et s'inspire plutôt de sa défense du français. Si les contextes religieux, politique, économique et surtout linguistique du XVI^e siècle en France et du XX^e siècle au Québec peuvent être rapprochés, si la réception du premier lectorat de Du Bellay s'apparente avec celle que lui réservera Lalonde quatre siècles plus tard, peut-on affirmer qu'il en va de même pour le contenu théorique et pratique des traités et plus encore, pour les deux langues ? Les derniers chapitres de ce mémoire se pencheront attentivement sur cette question.

CHAPITRE III

L'héritage préclassique du français québécois sur le plan lexical

Introduction

La possibilité d'un rapprochement lexical entre français québécois et français préclassique n'est pas une perspective totalement nouvelle. En 1880, dans sa préface, Oscar Dunn reconnaissait déjà à la langue française du Québec cet héritage :

On aimera sans doute à retrouver au sein de nos populations ces vieilles locutions qui datent de Montaigne et de Rabelais, tous ces mots du pays normand, breton, picard, berrichon, qui ne sont pas sanctionnés par l'Académie, mais qui n'en sont pas moins de provenance française. Toutes ces expressions prouvent notre origine; elles sont autant de certificats de nationalité. Aussi je me flatte qu'au point de vue ethnologique, ce travail aura un certain intérêt¹.

Cette parenté entre les deux langues, quoiqu'elle ait déjà été suggérée auparavant, n'a jamais été réellement étudiée². Nous n'avons pas la prétention de faire le tour de la question en quelques pages, mais nous espérons néanmoins pouvoir amener un éclairage nouveau dans une perspective qui relèverait à la fois de l'histoire, de la littérature et de la linguistique. C'est par le biais des deux auteurs Du Bellay et Lalonde que nous comptons y parvenir. À partir du rapprochement de *La Deffence et Illustration de la Langue françoise* (1549) de Joachim du Bellay et de la *Défense et Illustration de la langue québécoise* (1979) de Michèle Lalonde, nous tenterons, dans un premier temps, d'établir d'éventuelles ressemblances entre les principes théoriques lexicaux et leur application au sein des deux manifestes. Nous élargirons ensuite notre réflexion en recherchant d'autres exemples probants chez des auteurs contemporains de Du Bellay et de Lalonde ou dans différents dictionnaires ou études. Par souci de clarté, nous avons compilé ces résultats sous forme de tableau, que nous commenterons par la suite.

¹ Oscar Dunn, « Préface », *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, A. Côté, 1880, p. XX.

² Notons cependant qu'Antonine Maillet dans *Rabelais et les traditions populaires en Acadie* avait mis en valeur, dans une partie de son ouvrage, les similitudes lexicales entre la langue de Rabelais (au sens propre) et la langue acadienne (Antonine Maillet, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. «Les archives de folklore », n° 13, 1971). L'analyse lexicale comparative que nous amorçons diffère cependant en ce qu'elle ne se limite pas à un seul auteur préclassique et qu'elle concerne le français québécois.

3.1. Les principes lexicaux des deux auteurs

3.1.1 Les principes théoriques lexicaux de Joachim Du Bellay

Sur le plan lexical, Du Bellay expose ses théories quant à la légitimité du français de recourir aux emprunts, aux archaïsmes ou aux néologismes. En effet, constatant la pauvreté du vocabulaire français dont sont responsables, nous dit-il, les mauvais poètes qui ont précédé, et ayant pour programme d'enrichir la langue pour la faire fructifier³, il propose plusieurs solutions. Comparant la situation du français de l'époque à celle du latin à ses premiers balbutiements, il préconise l'emploi de mots d'origine étrangère, à l'instar des Romains qui pour enrichir leur langue ont emprunté des termes aux Grecs : « Ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable emprunter d'une Langue estrangere les Sentences, et les motz, et les approprier à la sienne⁴. » La création de néologismes n'est pas, à l'époque, condamnée comme ce sera le cas un siècle plus tard⁵. « Celui, qui entreprendra un grand œuvre, qu'il ne craigne point d'inventer, adopter, et composer à l'imitation des Grecz quelques Motz Francoys, comme Ciceron se vante d'avoir fait en sa Langue⁶. » Du Bellay ajoute un peu plus loin : « aux nouvelles choses estre necessaire imposer nouveaux motz, principalement és Ars, dont l'usaige n'est point encores commun, et vulgaire, ce, qui peut arriver souvent à nostre Poëte, au quel sera necessaire emprunter beaucoup de choses non encor' traitées en nostre Langue⁷ ». Dans un long développement, Du Bellay traite encore de la nécessité d'emprunter et de recourir au besoin à la périphrase pour expliciter le sens des termes empruntés :

³ Rappelons que Du Bellay, comparant le français au latin, écrivait : « Mais eux [les Romains] en guise de bons Agriculteurs, l'ont [la langue latine] premierement transmuée d'un lieu sauvage en un domestique : puis affin que plus tost, et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour echange d'iceux restaurée de Rameaux francz, et domestiques magistralement tirez de la Langue Greque, les quelz soudainement se sont si bien entez, et faiz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifz, mais naturelz » (Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 83).

⁴ Joachim Du Bellay, *Deffence et Illustration de la Langue françoise*, édition et dossier critique préparés par Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2001, p. 94.

⁵ Charles de Saint-Paul dans son *Tableau de l'éloquence françoise* (1632) affirmait que « l'invention d'un mot doit être aussi rare que les comètes » (Charles de Saint-Paul, *Tableau de l'éloquence françoise* (1632), cité dans Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Livre de Poche, coll. « Références / Inédit / Littérature », 2002, p. 179).

⁶ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 144.

⁷ *Ibid.*, p. 145.

S'ilz rencontrent quelquefois des motz, qui ne peuvent estre receuz en la famille Francoyse : veu que les Latins ne se sont point eforcez de traduyre tous les vocables Grecz, comme Rhetorique, Musique, Arithmetique, Gëometrie, Phylosophie et quasi tous les noms des Sciences, les noms des figures, des Herbes, des Maladies, la Sphere, et ses parties, et generallement la plus grand' part des termes usitez aux sciences naturelles, et Mathematiques. Ces motz la donques seront en notre Langue comme estrangers en une Cité : aux quelz toutesfois les Periphrazes serviront de Truchementz⁸.

L'auteur reconnaît aussi la valeur des langues de métier (agriculture, artisanat, etc.) et estime que ces dernières peuvent remédier aux lacunes lexicales de la langue française : « Les Ouvriers (afin que je ne parle des Sciences liberales) jusques aux Laboureurs mesmes, et toutes sortes de gens mecaniques ne pouroint conserver leurs metiers, s'ilz n'usoint de motz à eux usitez, et à nous incongneuz⁹. » L'auteur de la *Deffence* encourage l'adaptation de mots latins et grecs à la morphologie et la prononciation françaises, notamment en ce qui a trait aux noms propres : « Entre autres choses, se garde bien nostre Poëte d'user de Noms propres Latins, ou Grecz [...] Accommode donques telz Noms propres de quelque Langue, que ce soit à l'usaige de ton vulgaire¹⁰. » Bien qu'il juge médiocres les anciens auteurs français, à l'exception de Guillaume de Lorris et Jean de Meung, il défend la richesse du français médiéval et en encourage l'emploi :

Quand au reste, use de motz purement Francoys, non toutesfois trop communs, non point aussi trop inusitez [...] Pour ce faire te faudroit voir tous ces vieux Romans, et Poëtes François, ou tu trouverras un Ajourner, pour faire Jour (que les Praticiens se sont fait propre) Anuyter pour faire Nuyt. Assener, pour frapper, ou on visoit, et proprement d'un coup de Main, Isnel pour Leger et mil' autres bons motz, que nous avons perduz par notre negligence. Ne doute point que le moderé usaige de telz vocables ne donne grande majesté tant au Vers, comme à la Prose¹¹.

⁸ *Ibid.*, p. 100-101.

⁹ *Ibid.*, p. 145.

¹⁰ *Ibid.*, p. 147.

¹¹ *Ibid.*, p. 148.

Enfin, le poète suggère d'utiliser des figures de style autant pour pallier les lacunes du lexique que pour orner la langue littéraire :

Entre autres choses, je t'averty' user souvent de la figure ANTONOMASIE aussi frequente aux Anciens Poëtes, comme peu usitée, voire incongne des Francoys. La grace d'elle est quand on designe le Nom de quelque chose par ce, qui luy est propre, comme le Pere foudroyant, pour Jupiter : le Dieu deux fois né, pour Bacchus, la vierge Chasseresse, pour Dyane¹².

Par l'énonciation de ces principes, Du Bellay transmet une vision assez claire et complète des moyens à la disposition du poète pour enrichir le lexique de sa langue vernaculaire : emprunt aux langues antiques ou étrangères, aux langues techniques de métier, néologie, résurrection du français médiéval, substantivation d'adjectifs et d'infinitifs, etc.

3.1.2 Les principes théoriques lexicaux de Michèle Lalonde

Comme nous l'avons décrit au premier chapitre, le français québécois est composé principalement d'archaïsmes, de dialectalismes, de néologismes, d'amérindianismes et d'anglicismes. Mais la langue que défend Lalonde est, comme le souligne Claude Verreault, une « langue québécoise [réduite] au parler qui a pris forme à l'époque de la Nouvelle-France et qui s'est longtemps maintenu presque intact dans les milieux populaires et ruraux¹³ ». L'idée d'une parenté entre le français de Du Bellay et le français québécois est suggérée par Lalonde elle-même. Dès les premières lignes de son manifeste, Lalonde annonce son intention de « remonter aux bonnes vieilles sources et d'aligner [s]on entreprise sur celle de Joachim du Bellay¹⁴ ». Elle établit aussi un lien très net entre le français de Rabelais (au sens de français de la Renaissance) et le français

¹² *Ibid.*, p. 159.

¹³ Claude Verreault, « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) à *La Deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc le français devenu par-delà les mers ? », dans *Actes des Journées de la langue française. 1549-1999, 450^{ème} anniversaire de « Deffence et illustration de la langue françoise », Joachim du Bellay, 23-24 octobre 1999, Liré, Liré, Musée Joachim du Bellay, 1999, p. 100.*

¹⁴ Michèle Lalonde, *Défense et Illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes*, Paris, l'Hexagone / Laffont, coll. « Change », 1979, p. 11.

québécois, lorsqu'elle choisit d'intituler son huitième chapitre : « Comment pour avoir pété plus haut que le trou la Langue Françoise s'est affoiblie et dévitalisée et comment par comparaison le Verbe Québécoys pète plus gaiement de santé ». Par les renvois constants qu'elle fait à Du Bellay et à d'autres auteurs préclassiques, par la comparaison qu'elle établit entre le statut du français de la Renaissance et celui du français québécois et surtout, par l'emploi d'une graphie, d'un lexique et d'une syntaxe archaïsants, Lalonde pose l'hypothèse d'une évidente parenté entre les deux français.

Le manifeste de Lalonde est, en réalité, beaucoup moins théorique que ne l'est celui de Du Bellay. Les points de vue de l'auteure apparaissent néanmoins de façon limpide. En ce qui a trait aux emprunts lexicaux, Lalonde approuve le fait d'aller puiser dans le vocabulaire amérindien ou anglais quand cela se révèle nécessaire : « Par Langue Québécoise en somme, je n'entends autre chose que la Langue Françoise elle-mesme, telle qu'elle s'est tout naturellement déterminée en Nouveau-Monde, [...] empruntant au besoin tantôt un mot indien, tantôt un terme anglais mais non pas cent cinquante mille¹⁵... » Du français québécois, elle admire la richesse lexicale et la prodigalité¹⁶:

Aussy était-elle une Langue ingénieuse, rarement prise au dépourvu & tout à fait vivante, qui nommait, qualifiait, déclinaut, accordait, composait, conjuguaat, permettait qu'il neigeaille, neigeotte, neigeouille, mouillasse ou pleuve à boire debout et, surtout occupée à trapper le rat-musqué ou céner la morue, se contresacrait un peu de savoir qui, de Maistre Froissard, Ronsard ou de Monsieur Malherbe, autorisait en France l'emploi de ces dérivatifs très français... (Aussy ceste langue est-elle encore, dans son fond, d'une grande richesse de métaphores et d'une extrême souplesse et licence)¹⁷.

Comme le fait remarquer Claude Verreault, « la langue québécoise défendue par Lalonde, s'oppose non seulement au joual, mais aussi au français décrit dans les grammaires et les dictionnaires, lequel est présenté comme une langue bien peu naturelle et surtout bien

¹⁵ *Ibid.*, p. 19.

¹⁶ Dans le passage qui suit, Lalonde emploie le passé parce qu'elle retrace l'histoire des débuts de la langue sur le territoire de la Nouvelle-France.

¹⁷ Michèle Lalonde, *ouvr. cité*, p. 19.

guindée¹⁸ ». Lalonde dénonce la « grande constipation » de la langue française actuelle où « quarante messieurs vêtus d'or comme prince et bénis d'Immortalité [...] pondent à grand'peine, comme fragiles œufs de Pâques, deux mots nouveaux par année¹⁹ ». Elle regrette que les dialectes ne soient plus aussi vivaces et intégrés au français : « ceste langue est régie [...] par Paris, qu'elle impose lourde taxe aux parlers savoureux de province²⁰ ». Quant aux archaïsmes, Michèle Lalonde en approuve l'usage lorsqu'elle dit : « C'est dans le génie populaire et le parler des Anciens que toutes langues, quand elles veulent rester bien vivantes, reprennent leur pinte de bon sang²¹. » Il y a un point d'actualité dont Lalonde traite et qu'elle condamne mais que Du Bellay, vu la situation du français à la Renaissance, n'avait aucune raison d'aborder²² : l'abus des anglicismes²³. Lalonde estime qu'il faut certes puiser dans l'anglais pour enrichir notre langue, mais de façon modérée.

Dans cette synthèse comparative des traités respectifs de Du Bellay et Lalonde sur le plan des principes théoriques, il nous apparaît que les deux auteurs ont un point de vue fort similaire sur la question lexicale²⁴, bien qu'ils n'aient pas la même façon de le présenter : emprunts aux langues étrangères, emprunts aux langues de métier, néologie, archaïsmes, régionalismes. En faisant le rapprochement entre Du Bellay et Lalonde, nous devons toutefois garder à l'esprit que la langue idéale, décrite ou employée par les deux auteurs, est d'abord et avant tout une langue littéraire et par le fait même, artificielle. Si l'on veut comparer le français préclassique au français québécois et établir entre eux un lien qui soit incontestable, il nous apparaît pertinent d'élargir notre champ d'étude et, au

¹⁸ Claude Verreault, « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) à *La Deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc le français devenu par-delà les mers ? », art. cité, p.101.

¹⁹ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 25.

²⁰ *Ibid.*, p. 25.

²¹ *Ibid.*, p. 26.

²² En réalité, l'ennemi du français pour Du Bellay était le latin, mais la relation entre le latin et le français à l'époque ne se compare pas à celle de l'anglais et du français québécois à l'époque de Lalonde. À la fin du XVI^e siècle, l'ennemi de la langue française pour Henri Estienne sera l'italien, comme nous l'avons déjà évoqué.

²³ Voir Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 27.

²⁴ Ce point de vue ne semble pas partagé par Claude Verreault qui dit : « Du point de vue du contenu [...], l'ouvrage témoigne d'une réflexion toute personnelle et il doit bien peu au maître dont Lalonde se réclame » (Claude Verreault, « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) à *La Deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc le français devenu par-delà les mers ? », art. cité, p. 99).

besoin, de puiser nos exemples ailleurs dans la littérature et dans les travaux qui ont été réalisés à ce jour.

3.1.3. L'application des principes théoriques lexicaux chez Du Bellay et Lalonde

Bien que Du Bellay énonce de nombreux principes lexicaux, il ne les met pas tellement en pratique dans sa *Deffence*. Les exemples de français médiéval que nous avons déjà cités semblent être les seuls à illustrer le texte.

Lalonde, pour sa part, emploie nombre d'archaïsmes et de néologismes tout au long de son texte. Dès la première page du premier chapitre, la *parlure* et le *fin fond de la question* retiennent l'attention. *Parlure*, bien que français, est vieux et rare, sauf au Canada où le *Trésor de la Langue Française (TLF)* estime qu'il est encore très vivace. Les grammairiens du XVII^e siècle lui ont substitué l'équivalent encore en usage aujourd'hui, *le parler*²⁵. Quant au *fin fond*, le *TLF* reconnaît l'expression mais lui donne une acception spatiale et bien concrète, le définissant tout simplement comme signifiant « l'endroit le plus reculé de » et en valide l'emploi dans les exemples suivants : le « fin fond de l'antichambre » ou « le fin fond de cette province²⁶ ». Bien que l'expression ne soit relevée dans aucun des dictionnaires français québécois que nous avons consultés, nous estimons que la définition ayant cours au XVI^e siècle, « des profondeurs de, à la limite de²⁷ », définition qui ne revêt pas nécessairement une connotation spatiale mais qui peut être aussi figurée, est beaucoup plus proche de l'emploi qu'en fait Lalonde. La locution temporelle « à cette heure » et qui s'est lexicalisée pour former l'adverbe *astheure* est fréquente à l'échelle du Québec et est utilisée par l'auteure. L'expression lexicalisée n'a plus un sens « horaire » précis mais signifie « aujourd'hui », « de nos jours », « maintenant ». Sur le plan lexical, bornons-nous à mentionner qu'il s'agit là

²⁵ Jean Pellerin, *Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada*, Montréal, Guérin, 1998, p. 67.

²⁶ Paul Imbs, *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle : (1789-1960)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique / Gallimard, 1971-1994, 16 tomes. Version en ligne à l'adresse suivante : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm

²⁷ Algirdas Julien Greimas et Teresa Marie Keane, *Dictionnaire du moyen français*, [1992], Paris, Larousse/Bordas, 2001, p. 298.

d'un mot courant au XVI^e siècle que l'on retrouve notamment chez Montaigne²⁸, et qui a toujours conservé le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. Lalonde énumère de nombreux exemples de mots disparus du français normatif dont elle souligne le caractère « très français » : *pimbina*, *savane*, *cageux*, *banc de neige*, *bougrine*, *raquette*, *brunante*, *portage*, *couraille*, *échourie*, *loup-marin*, *craquias*, *glissette*, *feu-follet*, *mascou-*, *siffleux*, *pourillon*, *goudrelle*, *porte-habits*, *peinturer*, *soulinguer*, *poussailler*, *affiler*, *gosser*, *bardotter*, *bardasser*²⁹. Ces exemples sont des mots d'origine dialectale, des archaïsmes et des néologismes.

Du Bellay et Lalonde encouragent et reconnaissent tous deux l'emploi de néologismes. Dans le manifeste du premier pourtant, l'auteur n'invente aucun mot³⁰, même s'il emploie des termes si récemment francisés qu'ils sont à toute fin pratique des néologismes, tels que « antonomasie³¹ », emprunté au grec. On en retrouve par contre abondamment chez ses contemporains : ils foisonnent chez Rabelais bien sûr, mais aussi chez des écrivains ou des érudits comme Ambroise Paré, Ronsard ou Montaigne. Cette prodigalité, que viendront restreindre les Remarqueurs du XVII^e siècle, semble pourtant avoir été transmise au français québécois. Une étude non exhaustive de Claude Verreault et Thomas Lavoie portant sur un corpus bien déterminé démontre que plus de 50% des particularités linguistiques québécoises seraient des néologismes³². La création de néologismes a commencé tôt en Nouvelle-France, le plus souvent pour décrire des réalités nouvelles : d'Alegrac (1755), Montcalm (1756), Bougainville (1758), Potier (1743-1758), pour ne nommer qu'eux, notent les différences entre français canadien et

²⁸ Dans le chapitre IX des *Essais III*, Montaigne disait : « Je ne m'y attache point, moins asteure, que la vieillesse me particularise et sequestre aucunement, des formes communes » (Michel de Montaigne, *Essais III. Les Essais*, [1595], édition préparée par Jean Céard (sous la dir. de), Paris, La Pochothèque, coll. « Livre de Poche » et « Classiques modernes », 2001, p. 1537).

²⁹ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 18.

³⁰ Jean Charles Monferran, dans le glossaire qu'il a constitué à la fin du livre, a noté un seul mot, *hyulque*, qui signifie « mal joint, qui fait hiatus » et qui pourrait être un néologisme, sans toutefois qu'il l'affirme avec certitude (Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 162).

³¹ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 160.

³² Claude Verreault et Thomas Lavoie, « Les parlers de l'Est et de l'Ouest québécois : essai de caractérisation linguistique », dans Louis Mercier (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n° 18, 2004, p. 70-120.

français de France. Pierre-Philippe Potier³³ relevait quelque mille mots et expressions dont plusieurs nous sont toujours familiers aujourd'hui : *être allège*³⁴, *bordage*³⁵, *bûcher*³⁶, *calé*³⁷, *éjarré*³⁸, *courir la galipote*³⁹, *garrocher*⁴⁰, *gratte* (pour les chemins)⁴¹, *il mouille*⁴², *tirer au poignet*⁴³, *traîner*⁴⁴, *tuque*⁴⁵, *c'est de valeur*⁴⁶ sont répertoriés par le missionnaire. Deux cent vingt-cinq ans plus tard, loin de s'être appauvri, le lexique québécois contient encore une foule de néologismes. Lalonde, elle, n'en nomme que quelques-uns : *bordages*, *bordillons*, *fardoques*, *cédroières*⁴⁷. Parmi ceux-ci, seul le premier se retrouve aujourd'hui dans le *TLF*, avec la spécification qu'il s'agit bien là d'un *régionalisme du Canada*. Sans doute dans le but de rapprocher la langue de Du Bellay de la *parlure* québécoise, Lalonde choisit à dessein de faire usage d'un archaïsme calqué sur Du Bellay et inexistant en français québécois: l'adverbe *ineptement*⁴⁸.

La parenté entre le français québécois et le français préclassique sur le plan lexical va bien entendu au-delà des deux auteurs et de leur traité respectif. Le tableau suivant répertorie de façon non exhaustive quelques mots ou locutions qui existent toujours en français québécois et qui ont existé en français préclassique. La plupart du temps, ils ont conservé un sens identique ou voisin. Certains de ces mots peuvent aussi se retrouver

³³ Anecdote relatée par Jean-Denis Gendron dans un bref article intitulé « Le français des premiers Canadiens » (Jean-Denis Gendron, « Le français des premiers Canadiens », dans Michel Plourde (sous la dir. de), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides / Les publications du Québec, 2000, p. 42).

³⁴ Vide, sans charge (*Ibid.*).

³⁵ Bordure de glace (*Ibid.*).

³⁶ Abattre, couper du bois (*Ibid.*).

³⁷ Chauve (*Ibid.*).

³⁸ Jambes écartées (*Ibid.*).

³⁹ Partir en vadrouille (*Ibid.*).

⁴⁰ Jeter, lancer (*Ibid.*).

⁴¹ Planche, grattoir (*Ibid.*).

⁴² Il pleut (*Ibid.*) Madeleine Ducrocq-Poirier classe cette expression comme étant d'origine dialectale normande ou saintongeaise (Madeleine Ducrocq-Poirier « L'apport du normand-saintongeais au français parlé au Québec dans une perspective sociolinguistique », dans *Langages et collectivités: le cas du Québec*, Montréal, Leméac, 1981, p. 59-71).

⁴³ Bras de fer. (Jean-Denis Gendron, ouvr. cité, p. 42.)

⁴⁴ Errer, vagabonder (*Ibid.*).

⁴⁵ Bonnet pointu en laine (*Ibid.*).

⁴⁶ C'est dommage (*Ibid.*). On a supposé que l'expression et le sens nouveau qui lui a été prêté ait pu être une traduction littérale d'une expression amérindienne (Peter W. Halford, *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Amérique française », 1994, p. 303).

⁴⁷ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 13.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 12 et Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 76.

dans un dictionnaire de langue française contemporain, mais avec un sens différent de celui qu'on lui connaît au Québec. Les mots répertoriés sont la plupart du temps accompagnés d'un exemple ou d'une citation. Les exemples, quand ils ne sont pas tirés de romans, sont extraits de dictionnaires qui en ont attesté la présence en français québécois ou préclassique.

3.2. Mots ou locutions du français québécois ayant cours à la période préclassique

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Abrier (s')	« Veux-tu que je vienne t'abrier, demanda Bertine ^{49?} »	<i>Les Gaspésiens s'expriment avec des mots</i> ⁵⁰ ; <i>Glossaire du parler français au Canada</i> ⁵¹	Se mettre à l'abri; Abriter, couvrir	Abrier ⁵²	« Je leur donne loi, de me commander de m'abrier chaudement ⁵³ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i> ; <i>Dictionnaire du moyen français</i>	1-Mettre à l'abri du froid, protéger, etc. 2-Couvrir, revêtir. 3- Cacher, dissimuler.
Accomparer (Accomparer ou Accompariser)		<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Comparer	Accomparer	« Pauvre et chétive Jérusalem... à quoy accompareray-je la grandeur de ton affliction ⁵⁴ ? »	<i>Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle</i>	Comparer
Acconduire	Il connaissait pas le chemin, je l'ai fait acconduire	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Conduire	Acconduire	« Ce n'est pas pour exclure la miséricorde de Dieu, mais plutôt c'est pour nous amener et acconduire ⁵⁵ . »	<i>Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle</i>	Conduire

⁴⁹ Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* [1933], Montréal, Les Éditions du Vieux Carré, p. 132.

⁵⁰ Roland Provost ptre, *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots*, Sainte-Anne-des-Monts, S.H.A.M., 2 tomes, 2005.

⁵¹ Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada* [1930], Québec, Presses de l'Université Laval, 1968.

⁵² Ce mot était souvent employé au XVI^e siècle, mais sortit d'usage au début du XVII^e. Pasquier dans ses lettres reprochait à Montaigne d'en faire trop fréquemment usage et Furetière (1690) le considérait déjà comme un vieux mot (Société du parler français au Canada, ouvr. cité, éd. de 1930, p. 6).

⁵³ Montaigne, *Essais II*, ouvr. cité, p. 1220.

⁵⁴ Guillaume Du Vair, *Méditations sur les lamentations de Jeremie*, cité dans Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1967, p. 240.

⁵⁵ Jean Calvin, *Sermon sur la prophétie du Christ*, cité dans *Ibid.*, p. 240.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Aller au corps		<i>Dictionnaire des canadianismes</i>	Aller faire une visite au défunt exposé dans les salons mortuaires	Aller au corps		<i>Dictionnaire du moyen français</i>	Aller à l'enterrement
Amusouère		<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Amusoire, qui sert à s'amuser.	Amusoire	« Ce sont amusaires de quoi on paît un peuple malmené ⁵⁶ . »	<i>Dictionnaire du moyen français</i>	Qui retient, qui détourne de l'essentiel
Assigner		<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Faire un signe à (au jeu de cartes)	Assigner (s')	« Les amoureux se remercient, s'assignent et disent enfin toutes choses des yeulx ⁵⁷ . »	<i>Dictionnaire du moyen français</i>	Se faire des signes
Atoca, Ataca, Atoka, etc.	« Vous étiez bien content [...] de venir vous gaver de tourtières, d'atocas, de dindes ⁵⁸ . »	<i>Dictionnaire nord-américain de la langue française</i> ⁵⁹ ; <i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	Canneberges, aïelles des marais, petites baies rouges et acides.	Atoka	« Dieu nous do[n]na un petit fruit sauvage qu'on nomme icy Atoka ⁶⁰ . »	<i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	Canneberges, aïelles des marais, petite baies rouges et acides.
Auripeaux	« Pour les auripeaux, les reculons [...] le charlatan a des remèdes ⁶¹ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Oreillons	Auripeaux	« En nostre abbaye, nous n'estudions jamais, de peur des auripeaux ⁶² . »	<i>Les traditions populaires en Acadie</i> ⁶³	Oreillons

⁵⁶ Montaigne, *Essais III*, ouvr. cité, p. 1478.

⁵⁷ Montaigne, *Essais II*, ouvr. cité, p. 712.

⁵⁸ Pierre Châtillon, *Le journal d'automne de Placide Mortel. Récit poétique*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 82.

⁵⁹ Louis-Alexandre Bélisle, *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Ottawa, Beauchemin, 1979.

⁶⁰ Citation datée de 1656, reproduite dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998, p. 89.

⁶¹ Adjutor Rivard, *Chez nous*, Québec, Éditions Gameau, 1941, p. 150.

⁶² Rabelais, *Gargantua*, dans *Œuvres complètes*, édition préparée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, p. 109.

⁶³ Antonine Maillet, ouvr. cité.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Bleuet ou bluet	« Aller aux bleuets à l'automne, c'était le pique-nique de l'année ⁶⁴ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i> ; TLF	<i>Vaccinium canadense kalm</i> Nom commun d'une airelle ou myrtille	Bleuet ou bluet ⁶⁵		<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i> ⁶⁶	Vaccinium myrtillus
Bordages	« Le retour périlleux sur les bordages en novembre ⁶⁷ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Glaces qui bordent le lac	Bordage ⁶⁸		<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Terrain le long de la mer, d'une rivière
Bourgui-gnons ⁶⁹ (Bourdigon ou bourdillon)		TLF; <i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Glaçons poussés les uns sur les autres	Bourgui-gnons		<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Motte de terre durcie par la gelée dans les chemins
Bourrier		<i>Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada</i>	Éclat de bois, écorce, déchet.	Bourrier	« Pour tenir ceste ville d'Angiers nete, a esté ordonné [...] que les <i>bourriers</i> et cureurs de la porte [...] se mectront hors par les portaux de Saint-Aubin ⁷⁰ . »	TLF; BLMF ⁷¹ ; <i>Randle Cotgrave's 1611</i> ⁷²	« Ordures, balayures »; « <i>Trashes</i> »

⁶⁴ Harry Bernard, *Les jours sont longs*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1951, p. 151.

⁶⁵ Ce mot est attesté dès le début du XVII^e siècle, mais figurerait dans les dictionnaires français depuis seulement 1865 (Peter W. Halford, ouvr. cité, p. 238).

⁶⁶ À quelques rares occasions, pour une même entrée au tableau, il arrive qu'un ouvrage serve à la fois de source pour le français québécois et le français préclassique. Toutefois, cela ne survient que lorsque l'ouvrage atteste clairement l'occurrence d'un mot dans les langues françaises québécoise et préclassique.

⁶⁷ Germaine Guèvremont, *Marie-Didace*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1947, p. 230.

⁶⁸ Ce mot est attesté jusqu'en 1575 (voir Peter W. Halford, ouvr. cité, p. 238).

⁶⁹ Ce mot est attesté depuis Champlain en 1613 et constitue donc un néologisme préclassique (*Ibid.*, p. 240).

⁷⁰ La vie du *Roi René* [1464], cité dans TLF, version en ligne à l'adresse suivante : <http://atilf.atilf.fr/>.

⁷¹ Centre national de la recherche scientifique, *Base de lexique du Moyen français*, dictionnaire en ligne à l'adresse suivante : <http://www.atilf.fr/blmf/>.

⁷² Randle Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues* (1611). Version en ligne à l'adresse suivante : http://www.pbm.com/%7Elindahl/proverbs/letter_a.html.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Calmir ⁷³	« La tempête va calmir ⁷⁴ »	<i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	Devenir plus calme	Calmir ou carmir		<i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	Terme utilisé dans le domaine maritime
Camisole ⁷⁵	« Des camionneurs à la camisole sale et mouillée par la sueur ⁷⁶ . »	<i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	Sous-vêtement couvrant le haut du corps	Camisole	« Il se contenta d'une simple camisole sous une simple sotane [sic] ⁷⁷ . »	<i>Dictionnaire historique du français québécois</i> ; <i>Dictionnaire du moyen français</i>	Sous-vêtement couvrant le haut du corps; Vêtement court à manches porté sur la chemise et sous le pourpoint.
Cheville (trouver une...)		<i>Dictionnaire des canadianismes</i> ; <i>Dictionnaire des expressions québécoises</i> ⁷⁸	Répondre du tac au tac, trouver une réplique	Cheville ⁷⁹ (trouver à chaque trou une cheville)	« A chasque trou une cheville ⁸⁰ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i> ; <i>Randle Cotgrave's 1611</i>	Avoir des expédients pour tout, des réponses à tout.

⁷³ Ce mot est attesté depuis 1529 en français.

⁷⁴ Carole Laforte, *Menteries drôles et merveilleuses*, cité dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. 158.

⁷⁵ *Camisole* est attesté depuis 1646 (Marie de l'Incarnation), si l'on en croit la citation reproduite dans le *Dictionnaire historique du français québécois* (*Ibid.*, p. 60). Le *Dictionnaire du moyen français* pour sa part donne une première attestation du mot chez Ronsard en 1574.

⁷⁶ Victor-Lévy Beaulieu, *La nuitte de Malcomm Hudd*, cité dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. 158.

⁷⁷ Marie de l'Incarnation, *Correspondances*, cité dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. 160.

⁷⁸ Pierre Desruisseaux, *Dictionnaire des expressions québécoises*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990.

⁷⁹ Cette locution figurée est attestée au XVI^e siècle (Peter W. Halford, ouvr. cité, p. 247).

⁸⁰ Randle Cotgrave, *A dictionarie of the French and English tongues* (1611). Version en ligne à l'adresse suivante : http://www.pbm.com/%7Elindah/proverbs/letter_a.html.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Comprenable, incomprenable		<i>Dictionnaire nord-américain de la langue française; Glossaire du parler français au Canada</i>	Compréhensible, incompréhensible	Comprenable, incomprenable ⁸¹	« Le Seigneur est tres grand et admirable, et sa grandeur n'est à nous comprenable ⁸² . » « Aristo estime la forme de Dieu incomprenable ⁸³ . »	<i>Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle</i>	Compréhensible, incompréhensible
Contrediseur		<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Qui se plaît à contredire, contredisant.	Contrediseur ⁸⁴	« Qui sera donq si desesperé que de mettre en doute ceste histoire [...] pour bailler credit a ce contrediseur ⁸⁵ . »	<i>Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle</i>	Contradicteur
Corder (le bois)	« On charroyait le bois en pleine forêt pour le corder au bord de l'eau ⁸⁶ . »	<i>Dictionnaire des canadianismes; Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i> ⁸⁷	Empiler du bois à brûler (sans idée de mesure)	Corder ⁸⁸		<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Mesurer le bois à la corde

⁸¹ Huguet dit à ce propos : « Au Moyen Âge on employait *comprenable* et *incomprenable*, mais *compréhensible* et *incompréhensible* existaient aussi. [...] Cependant, *comprenable* et *incomprenable* ont été au XVI^e siècle d'un usage encore très fréquent » (Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, ouvr. cité, p. 273-274).

⁸² Théodore de Bèze, *Psaume de David*, dans *Ibid.*, p. 274.

⁸³ Montaigne, *Essais II, Les Essais*, ouvr. cité, p. 803.

⁸⁴ « Le Moyen Âge employait *contrediseur* et *contradicteur*. *Contrediseur* a vécu encore pendant tout le XVI^e siècle » (Edmond Huguet, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle*, ouvr. cité, p. 274).

⁸⁵ Saint-François de Sales, *Defense de la Croix*, cité dans *Ibid.*

⁸⁶ Harry Bernard, ouvr. cité, p. 97.

⁸⁷ David Rogers, *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB éditeur, 1977.

⁸⁸ Ce mot est attesté en 1611 (Peter W. Halford, ouvr. cité, p. 249).

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Délivrer ⁸⁹		<i>Dictionnaire des canadianismes</i>	Livrer	Délivrer	« Il delivra Lentulus entre les mains du bourreau, et luy commanda de le faire mourir ⁹⁰ . »	<i>BLMF; Évolution du sens des mots depuis le XVI^e siècle</i>	Livrer
Dessangler		<i>Dictionnaire nord-américain de la langue française</i>	Lâcher ou défaire la sangle d'un cheval	Dessangler		<i>Randlel Cotgrave's 1611</i>	Défaire ou desserrer une sangle ⁹¹
Desseller	Desseller un cheval	<i>Dictionnaire nord-américain de la langue française</i>	Enlever la selle du dos d'un cheval ou d'un mulet	Desseller	Desseller un cheval	<i>Randlel Cotgrave's 1611; Thresor de la langue française [...] ⁹²</i>	Enlever la selle ⁹³
Ébraillé		<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Déboutonné	Esbraillé	« Tout esbraillé, et destaché, comme s'il venoit de la garderobbe ⁹⁴ . »	<i>Dictionnaire du moyen français</i>	Débrailler

⁸⁹ Certains linguistes en croisade contre les anglicismes ont souvent attribué cet emploi à l'influence de anglais et on le retrouve catégorisé comme « anglicisme » dans plusieurs dictionnaires québécois.

⁹⁰ Amyot, *Cicéron*, dans Edmond Huguet, *Évolution du sens des mots depuis le XVI^e siècle*, Genève, Droz, 1967, p. 172.

⁹¹ Traduction de « *To ungird; to loose or loossen a girth* » (*Randle Cotgrave's 1611*, <http://www.pbm.com/~lindahl/cotgrave/search/304r.html>), page consultée le 1^{er} mai 2007).

⁹² Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que Moderne*, fac-similé de l'édition originale de 1606, Paris, A. et J. Picard, Fondation Singer-Polignac, 1960. Dictionnaire en ligne à l'adresse suivante : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm.

⁹³ Traduction de « *Unsadle* » (*Randlel Cotgrave's 1611*, <http://www.pbm.com/~lindahl/cotgrave/search/304r.html>).

⁹⁴ Montaigne, *Essais I*, ouvr. cité, p. 440.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Écore ⁹⁵ . (s'emploie comme adj. ou nom)	« Le long des rives [de la rivière] [...] Les écores venaient d'être bûchées ⁹⁶ . »	<i>Le parler populaire des Canadiens français</i> ⁹⁷ ; <i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	Rivage élevé, berge; qui est escarpé, abrupt.	Écors Escore	« À la fin [...] est le Cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre écore ⁹⁸ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i> ; <i>Thresor de la langue françoise [...]</i>	Escores, sont les estays et soustenemens de marrain sur lesquels le navire est porté pendant qu'on le fabricque.
Enfarger	« Des jupons, c'est ben embarrassant, on s'enfarge d'la dedans ⁹⁹ . »	<i>Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada</i>	Trébucher	Enforger	Montaigne « On les couchoit enforgez de pieds et de mains ¹⁰⁰ . »	<i>Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada</i>	Mettre dans les fers, entraver.
Grafigner	« Ses grands doigts de fantôme vont venir me graffigner ¹⁰¹ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Égratigner, érafler, griffer	Égraphiné Graphinoient	« Il luy graphinoient le nez ¹⁰² . » « Un des Geans avoit egraphiné quelque peu au visaige ¹⁰³ . »	<i>Les traditions populaires en Acadie</i>	Égratigner

⁹⁵ Ce mot, attesté selon Peter W. Halford en 1607 et selon le *Dictionnaire historique du français québécois* en 1632, a été employé dans la langue maritime en France jusqu'au XVIII^e siècle, après quoi il a cédé la place à son concurrent *accore*, attesté depuis 1536 avec les écrits de Jacques Cartier. Au Québec, les deux sont employés. Bien que *écore* ait connu une évolution de sens depuis l'époque préclassique, sa survivance en français québécois justifie un rapprochement.

⁹⁶ Victor-Lévy Beaulieu, *Les grand-pères*, cité dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. 247.

⁹⁷ Narcisse-Eutrope Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français* [1909], Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec », 1974.

⁹⁸ Samuel de Champlain, *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dictes Canada, faits par le S^r de Champlain*, cité dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. 248.

⁹⁹ Rodolphe Girard, *Marie Calumet*, Montréal, Éditions Serges Brousseau, 1904, p. 135.

¹⁰⁰ Montaigne, *Essai I*, ouvr. cité, p. 323.

¹⁰¹ Roch Carrier, *Floralie*, Montréal, Éditions du Jour, 1974, p. 153.

¹⁰² Rabelais, *Gargantua*, dans *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. 35.

¹⁰³ Rabelais, *Pantagruel*, dans *Ibid.*, p. 321.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Malocœureux		<i>Glossaire du parler français au Canada.</i> (Aussi répertorié par P. Potier)	Sujet aux maux de cœur, dédaigneux.	Malocœureux		<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Qui a envie de vomir
Mouiller ¹⁰⁴	« C'est ça qu'en est un temps de chien, répondit Narcisse, i mouille à siaux ¹⁰⁵ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Pleuvoir	Mouiller	« Il a Mouillé ce matin ¹⁰⁶ . »	<i>Centre national de ressources textuelles et lexicales</i>	Pleuvoir
Outarde	« Outardes et canards migreraient vers le sud ¹⁰⁷ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Bernache du Canada	Oultarde, outarde ou otarde ¹⁰⁸	« De gros oiseaux qui sont en ce pays là, appelés outardes ¹⁰⁹ . »	<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête;</i> <i>Centre national de ressources textuelles et lexicales</i> ¹¹⁰ <i>Thresor de la langue française [...]</i>	Bernache du Canada

¹⁰⁴ Attesté dans les parlers français au Canada depuis 1636, ce mot est aussi attesté dans les parlers du nord-ouest et de l'ouest de la France. Le *TLF* le reconnaît comme étant un régionalisme de l'Ouest et du Canada et il avait été répertorié par le Père Potier (Peter W. Halford, ouvr. cité, p. 280).

¹⁰⁵ Rodolphe Girard, ouvr. cité, p. 248.

¹⁰⁶ Monet (1636), cité dans *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.cnrtl.fr/etymologie/mouiller>.

¹⁰⁷ Harry Bernard, ouvr. cité, p. 45-46.

¹⁰⁸ Ces différentes graphies relèvent aussi de la phonétique.

¹⁰⁹ Selon le *TLF*, le mot se retrouvait déjà dans les écrits de Jacques Cartier. Dans le sens actuel de « Bernache du Canada », on le retrouve chez Samuel de Champlain, *Voyages*, [1613], cité dans Paul Imbs, ouvr. cité.

¹¹⁰ Centre national de ressources textuelles et lexicales. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cnrtl.fr/etymologie>, page consultée le 5 mai 2007.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Pendant	Le pendant d'une côte	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Versant	Pendant	« Il se party et s'en alla mener ses gens ou <i>pendant</i> d'une montaigne ¹¹¹ . »	<i>BLMF</i> ; <i>Év. du sens des mots depuis le XVI^e siècle</i>	Qui va en pente. Versant.
Picote	« La picote avait outrageusement labouré ses traits ¹¹² . »	<i>Dictionnaire québécois d'aujourd'hui</i> ; <i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Petite picote, picote volante : varicelle; Grosse picote : variole; Picote noire : variole hémorragique	Picote	« L'un avait la picote, l'autre le tac ¹¹³ . »	<i>Les traditions populaires en Acadie</i> ; <i>Dictionnaire moyen français</i>	Petite vérole
Piner	Piner quelqu'un	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Contrarier, peiner, traiter durement, agacer, piquer.	Pigner	« Herodias fault aler <i>pigner</i> Et maigner ¹¹⁴ . »	<i>BLMF</i>	Harceler ; attaquer de coups de griffe, saisir.
Poquer	[Il] lui avait poqué l'œil	<i>TLF</i> (surtout au Canada)	1-Heurter. 2-Marquer (de coups).	Poquer ¹¹⁵		<i>Dictionnaire moyen français</i> ; <i>Centre national de ressources textuelles et lexicales</i>	Frapper

¹¹¹ Antoine de La Sale, *Salade*, cité dans *BLMF* à l'adresse suivante :

http://atilf.atilf.fr/gsovay/scripts/g2/cherche.exe?OUVRIR_MENU=MENU_RECHERCHE_ENTREE;FORM=7;s=217268670, p. consultée le 5 mai 2007.

¹¹² Marcel Trudel, *Vézine*, Montréal, Fides, 1946, p. 198.

¹¹³ Rabelais, *Quart livre*, dans *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. 661.

¹¹⁴ Jean-Loup Ringenbach, *Passion d'Auvergne* [1477], dans *BLMF*, consultable en ligne à l'adresse suivante :

http://atilf.atilf.fr/gsovay/scripts/g2/renvoi.exe?OUVRIR_MENU=2;BACK;lem=PEIGNER;s=1988706750, p. consultée le 5 février 2008.

¹¹⁵ Mot attesté au XVI^e siècle (*Centre national de ressources textuelles et lexicales*, consultable en ligne à l'adresse : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/poquer>, p. consultée le 11 mai 2007).

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Queue de veau	Courir comme une queue de veau	<i>Dictionnaire québécois d'aujourd'hui; Dictionnaire des expressions québécoises</i> ¹¹⁶	Courir à droite et à gauche, sans but précis	Faire les piez de veau	« On va quelquefois a pied de veau ¹¹⁷ . »	<i>Dictionnaire du moyen français</i>	Gambader
Solage ¹¹⁸ (Salage)	« Y vont geler dans c'te maison là : le vent va rentrer à plein par le solage ¹¹⁹ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Fondations (ou pièce posée sur le sol) d'un édifice	Solage	« Si j'en transplante quelqu'un en mon solage ¹²⁰ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada; Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada</i>	Sol; Terrain
Souventes fois		<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	Souvent	Souventes fois	« Votre main au bras potelé m'a souventes fois régalé ¹²¹ . »	<i>Syntaxe française de XVII^e siècle</i> ¹²²	
Traîne	« François est parti seul [...] sur une petite traîne ¹²³ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada TLF</i>	Traîneau, voiture	Traîne Trayne Trainne ¹²⁴		<i>BLMF Dictionnaire du moyen français</i>	Voiture très basse utilisée pour le transport des fardeaux; charrette, traîneau

¹¹⁶ Pierre Desruisseaux, ouvr. cité, p. 316.

¹¹⁷ Agrippa d'Aubigné, cité dans Algirdas Julien Greimas et Teresa Mary Keane, ouvr. cité, p. 476.

¹¹⁸ Ce mot a été relevé par Potier en 1743 (*Société du parler français au Canada*, ouvr. cité, p. 632).

¹¹⁹ Marcel Trudel, *Vézine*, Montréal, Fides, 1946, p. 93.

¹²⁰ Montaigne, *Essais II*, ouvr. cité, p. 645. Les annotations dans l'édition nous indiquent que dans le cas présent, il s'agirait d'une métaphore agricole, qui s'interpréterait par les mots : en mon sol.

¹²¹ Scarron, *Virgile travesti*, cité dans A. Haase, *Syntaxe française de XVII^e siècle* [1914], Paris, Librairie Delagrave, 1965, p. 229.

¹²² Haase affirme qu'il est d'un usage généralisé au XVI^e siècle mais qu'au siècle suivant, on ne le retrouve plus guère que chez Scarron et dans les *Contes* de La Fontaine (A. Haase, ouvr. cité, p. 228).

¹²³ Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Paris, Grasset, 1921, p. 140.

Mot ou locution du français Québécois	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition en français québécois	Mot ou locution préclassique	Exemple d'emploi ou citation	Source	Définition préclassique
Vernailler ¹²⁵	« Le père commanda à Charlot qui vernaillait par là, d'aller chercher les taurailles ¹²⁶ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i> « Les parlers de l'Est et de l'Ouest : essai de caractérisation linguistique »	Aller de côté et d'autre; s'occuper à de menus travaux, tourner en rond	Verniller Vreniller		<i>Le français des Canadiens à la veille de la Conquête</i>	Tourner d'un côté et de l'autre; aller çà et là

¹²⁴ Ce mot appartient au français commun de 1457 à 1636. Il est encore relevé dans plusieurs parlers de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Île-de-France (Peter W. Halford, ouvr. cité, p. 302).

¹²⁵ Mot relevé surtout dans l'aire linguistique ouest. Dans l'Est et en Acadie, c'est le verbe *vernousser* qui est employé.

¹²⁶ Albert Laberge, *La Scouine*, Montréal, Les Éditions de l'Actuelle, 1972, p. 91.

3.2.1. Commentaires sur le tableau

Ce tableau, non exhaustif bien sûr, suffit pourtant à mettre en évidence l'héritage préclassique du français québécois sur le plan lexical. Comme nous avons pu le constater, la plupart des mots répertoriés ont conservé le même sens en français québécois que celui qu'ils avaient en français préclassique. Quelques-uns toutefois ont connu une évolution de sens : c'est le cas de *piner* et de *pigner* ou de *malocœureux*. Cette évolution est cependant minime et correspond la plupart du temps à un ajout de sens en français québécois. Certains des mots étudiés qui existent toujours en français normatif ont été retenus parce que le sens que le français québécois leur attribue est différent de celui que l'on retrouve dans les dictionnaires normatifs français. Cependant, la plupart des mots présentés ci-haut sont des archaïsmes (ce qui est somme toute normal vu l'objet de notre étude). Quelques rares néologismes toutefois, attestés dans les écrits pré-coloniaux ou datant des écrits du début de la colonie (avant 1650) sont aussi répertoriés : *bourguignon*, *camisole* et *écore* en sont des exemples. Enfin, nous avons aussi noté la présence de l'amérindianisme *atoca* puisqu'il apparaît dans les textes peu de temps après la période qui nous intéresse et qu'il constitue un exemple pertinent d'emprunt aux langues indigènes pour décrire de nouvelles réalités.

Faute d'espace, nous avons dû condenser et illustrer certains phénomènes lexicaux par un ou deux exemples probants. Nous avons ainsi répertorié deux mots représentatifs d'un phénomène de suffixation, courant au XVI^e siècle comme en français québécois. Edmond Huguet, dans son ouvrage sur l'évolution du sens des mots, écrit : « Le XVI^e siècle employait *delivrer*, *demonstrer*, *departir*, *depeindre* dans le même sens que *livrer*, *monstrer*, *partir*, *peindre*¹²⁷. » Dans la langue française, nous retrouvons toujours quelques rares survivances de cette tendance, comme la synonymie des verbes *mollir* et *amollir*¹²⁸. Outre les exemples de *acconduire*, *accomparrer*, *assavoir* et *délivrer* que nous avons répertoriés et parmi les manifestations de ce phénomène en français québécois,

¹²⁷ Edmond Huguet, *Évolution du sens des mots*, ouvr. cité, p. 172.

¹²⁸ Le *Petit Robert* donne aux deux mots la même définition de « rendre mou », mais dans le cas de *mollir* ce sens est considéré comme vieux et rare (Josette Rey-Debove et Alain Rey (sous la dir. de), *Le nouveau petit Robert*, Paris, Dictionnaires le Robert, 2000, p. 1601).

nous retrouvons les verbes suivants : *abeaudir*¹²⁹, *accointer*¹³⁰, *accrocheter*¹³¹, *aconnaître*¹³², *appâler*¹³³, *agreyer*¹³⁴, *aguetter*¹³⁵, *accalmir*¹³⁶, *assécher*¹³⁷, *attisonner*¹³⁸, *défaller (se)*¹³⁹, *décesser*¹⁴⁰, *déchanger*¹⁴¹, *dégrimoner*¹⁴², *dépéniller*¹⁴³, *désoublier*¹⁴⁴, *dévirer*¹⁴⁵, *reconsoler*¹⁴⁶, *rembellir*¹⁴⁷, *rempirer*¹⁴⁸, *ressoudre*¹⁴⁹, etc., les noms *allevée*¹⁵⁰,

¹²⁹ Le *Glossaire du parler français au Canada* lui donne pour définition : « Embellir, s'embellir, devenir beau » (Société du parler français au Canada [1930], ouvr. cité, p. 3) et le *Dictionnaire des canadianismes* donne la même définition à « beaudir » et « abeaudir ».

¹³⁰ Le *Dictionnaire des canadianismes* lui donne comme définition son synonyme *cointer* qui signifie « poser un coin, coincer » (Gaston Dulong, ouvr. cité, p. 2 et 137).

¹³¹ Le *Dictionnaire des canadianismes* lui donne comme définition son synonyme « crocheter » (*Ibid.*, p. 5).

¹³² Le *Glossaire du parler français au Canada* lui donne pour définition « connaître, reconnaître, découvrir » et pour exemple : « Je vous écris pour vous faire aconnaître que... » (Société du parler français au Canada [1930], ouvr. cité, p. 15-16).

¹³³ Aucun dictionnaire ne répertorie cet usage, il est toutefois certain qu'il est connu et employé dans la région du Bas-Saint-Laurent, dans une phrase comme la suivante : « Le soleil a appali les vêtements. »

¹³⁴ Le *Glossaire du parler français au Canada* lui donne comme définition « habiller pour sortir (v. greyer) » (*Ibid.*, p. 21-22).

¹³⁵ Le *Glossaire du parler français au Canada* le définit par son synonyme « guetter » (*Ibid.*, p. 22).

¹³⁶ Le *Dictionnaire des canadianismes* le définit par son synonyme « calmir » (Gaston Dulong, ouvr. cité, p. 3) et le *Glossaire du parler français au Canada* donne comme définition à « accalmir » : « se clamer, s'apaiser (en parlant du vent, de la douleur, des pleurs) » (Société du parler français au Canada [1930], ouvr. cité, p. 6).

¹³⁷ Le *Glossaire du parler français au Canada* lui donne comme définition *sécher* et pour exemple d'emploi : « faire assécher son linge » (*Ibid.*, p. 66).

¹³⁸ Le *Dictionnaire des canadianismes* le définit par son synonyme « tisonner » (Gaston Dulong, ouvr. cité, p. 26).

¹³⁹ Le *Dictionnaire des canadianismes* lui donne comme définition « se découvrir la fale, la gorge, le décolleté », et pour synonyme « effaler » (*Ibid.*, p. 170).

¹⁴⁰ Victor Barbeau, dans son ouvrage, classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition son synonyme « cesser » (Victor Barbeau, *Le ramage de mon pays. Le français tel qu'on le parle au Canada*, Montréal, Bernard Valiquette, 1939, p. 47).

¹⁴¹ Dans le roman *Chez nous*, l'auteur dit : « Il a eu envie de déchanger de cheval », « déchanger » étant employé dans le même sens que « échanger » ou « changer » (Adjutor Rivard, ouvr. cité, p. 131).

¹⁴² Le *Dictionnaire des canadianismes* leur donne à tous deux comme définition « déblatérer, médire, gronder » (Gaston Dulong, ouvr. cité, p. 171).

¹⁴³ « Dépéniller » et « épéniller » sont des synonymes dans le *Dictionnaire des canadianismes* qui leur donne pour définition « Défaire un tissu, le mettre en charpie ou penille » (*Ibid.*, p. 175).

¹⁴⁴ Le *Dictionnaire des canadianismes* le définit par son synonyme « oublier » (*Ibid.*, p. 178).

¹⁴⁵ Le *Dictionnaire des canadianismes* le définit par son synonyme « virer » (*Ibid.*, p. 180).

¹⁴⁶ Victor Barbeau, dans son ouvrage, classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « consoler » (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 60).

¹⁴⁷ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition « embellir » (*Ibid.*, p. 49).

¹⁴⁸ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition « empirer » (*Ibid.*).

¹⁴⁹ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition « sourdre » (*Ibid.*).

¹⁵⁰ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « levée, aux cartes » (*Ibid.*, p. 57).

*amarinades*¹⁵¹, *apostume*¹⁵², *arsource*¹⁵³, *avisse*¹⁵⁴, *dégouttière*¹⁵⁵, *ratour*¹⁵⁶, *recoude*¹⁵⁷, *redouble*¹⁵⁸, *ressort*¹⁵⁹, etc., les adverbes *assemblant*¹⁶⁰, *asseulement*¹⁶¹. Quelques verbes et noms ayant gardé le préfixe en français normatif subsistent sans préfixe en français québécois : c'est le cas de *laidir*¹⁶², *froidir* (ou *freidir*)¹⁶³, *venir*¹⁶⁴, *lastique*¹⁶⁵, *lancement*¹⁶⁶, etc. Ces exemples démontrent à quel point cette tendance du XVI^e siècle, graduellement résorbée au XVII^e siècle, a pris racine solidement en Nouvelle-France, même si elle est en nette régression depuis quelques décennies. Le même phénomène de dérivation ou de préfixation s'est parfois produit avec des noms communs et leur suffixe, comme dans le cas de *devine*¹⁶⁷ et *devinette*, *respir*¹⁶⁸ et *respiration*, *bourreur*¹⁶⁹ et *rembourreur*, *jappe*¹⁷⁰ et *jappement*, etc.

¹⁵¹ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « marinades » (*Ibid.*, p. 57).

¹⁵² Le *Dictionnaire des canadianismes* le définit par son synonyme « posthume » (*Ibid.*, p. 19).

¹⁵³ Victor Barbeau, dans son ouvrage, classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « source » (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 57).

¹⁵⁴ Le *Dictionnaire des canadianismes* le définit par son synonyme « vis » (*Ibid.*, p. 28).

¹⁵⁵ Le *Dictionnaire des canadianismes* lui donne comme définition « Gouttière installées au bas d'un toit pour recueillir les eaux pluviales » (*Ibid.*, p. 171).

¹⁵⁶ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « tour » (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 60).

¹⁵⁷ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « coude » (*Ibid.*, 59).

¹⁵⁸ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition son synonyme « double » (*Ibid.*, p. 47).

¹⁵⁹ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « sort » (*Ibid.*, p. 60).

¹⁶⁰ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « semblant » (*Ibid.*, p. 57).

¹⁶¹ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « seulement » (*Ibid.*, p. 57).

¹⁶² Le *Glossaire du parler français au Canada* le définit par son synonyme « enlaidir » (Société du parler français au Canada [1930], ouvr. cité, p. 416).

¹⁶³ Le glossaire *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots* note les deux graphies pour bien marquer la prononciation de ce mot, qui est un synonyme de « refroidir » (Roland Provost ptre, *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots*, Sainte-Anne-des-Monts, S.H.A.M., t. 1, 2005, n.p.).

¹⁶⁴ Dans certains cas seulement, le verbe *venir* est employé comme synonyme de « devenir », dans un emploi qui est archaïque. Il est répertorié en ce sens par Claude Poirier et Marcel Juneau (Annette Paquot, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Le Conseil de la langue française et Les Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec », 1988, p. 116).

¹⁶⁵ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition « élastique ». (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 48.)

¹⁶⁶ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition « élancement ». (*Ibid.*, p. 48.)

¹⁶⁷ Le *Glossaire du parler français au Canada* lui donne *devinette* comme équivalent (Société du parler français au Canada [1930], ouvr. cité, p. 281).

Parce que les références en la matière sont assez rares, très peu de locutions se retrouvent mentionnées dans notre tableau et nous sommes bien consciente de cette lacune dans notre recherche. Trois locutions seulement figurent : *aller au corps*, *trouver une cheville* et *[faire la] queue de veau*. La première a connu une évolution de sens, tandis que la deuxième a pour ainsi dire conservé la même forme et le même sens. La troisième par contre mérite qu'on s'y penche, malgré l'aspect hypothétique ou controversé qu'elle pourrait revêtir aux yeux de certains. Nous l'avons retenue car nous avons noté les ressemblances de formes et de sens des locutions *queue de veau* et *piez de veau*. La première, extrêmement courante et typiquement québécoise, n'est pas attestée par le *TLF* et la deuxième semble être totalement disparue de la langue française sans avoir laissé de traces. Déjà en 1694, le *Dictionnaire de l'Académie française* reconnaissait toujours la locution *faire le pied de veau* mais son sens était devenu totalement différent : « On dit fig. & bassement, *Faire le pied de veau*, pour dire, Faire la reverence¹⁷¹. » Littré dira près de deux siècles plus tard : « Faire le pied de veau à quelqu'un, [c'est] lui aller faire des révérences, des soumissions, lui témoigner une complaisance servile¹⁷². » Il nous semble que la définition préclassique de la locution *pied de veau* (gambader) est beaucoup plus proche de notre *queue de veau* (courir à droite et à gauche, sans but précis).

¹⁶⁸ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des archaïsmes et provincialismes et lui donne comme définition « respiration » (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 49).

¹⁶⁹ Victor Barbeau classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « rembourreur » (*Ibid.*, p. 57).

¹⁷⁰ Victor Barbeau, dans son ouvrage, classe ce mot dans la catégorie des déformations et lui donne comme définition « jappement » (*Ibid.*, p. 59).

¹⁷¹ *Dictionnaire de L'Académie française* (1694), version en ligne à l'adresse suivante : <http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm>.

¹⁷² Émile Littré, *Dictionnaire Littré*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/xmlittré.php>.

3.3. Similitudes entre le français québécois et le français préclassique

Le français préclassique et le français québécois présentent des similitudes certaines sur le plan lexical. Le tableau, qui approfondit et illustre des principes théoriques ébauchés par Du Bellay et Lalonde, met en avant ce lien qui unit les deux français. Certes, puisque le tableau ne présente de façon non exhaustive que le vocabulaire commun au français préclassique et au français québécois, il est loin de rendre compte de tous les traits et phénomènes qu'ils partagent. Par son but comparatif, il met surtout en évidence la survivance des archaïsmes français du XVI^e et XVII^e siècles dans le français québécois, caractéristique que Lalonde avait constatée dans son traité. Comme toutes les langues, le français préclassique était nourri des archaïsmes français : les termes médiévaux abondaient et les emprunts massifs au latin, qui visaient à rapprocher le français de sa langue d'origine, ont provoqué dans la langue française de nombreux doublets, ainsi que nous l'évoquions dans notre premier chapitre. Ce phénomène n'est pas sans rappeler la situation du français québécois, de son éloignement face au français normatif, de sa tentative de réappropriation de la langue matrice et des doublets ou synonymes qui en résultent : *grafigner* et *égratigner*, *gravelle*, *gravois* et *gravier*¹⁷³, *outardes* et *bernache*, *pendant* et *versant*, *gadelle*¹⁷⁴ et *groseille*, etc. Dans un cas comme dans l'autre, la survivance d'archaïsmes (et de dialectalismes français pour le Québec) provoque un phénomène d'emprunt massif à la langue d'origine¹⁷⁵.

Les emprunts aux dialectes (berrichon, normand, poitevin, gascon, etc.) sont beaucoup plus courants en français préclassique qu'en français québécois : il faut dire que le français québécois est beaucoup plus uniforme et que l'on parle davantage de

¹⁷³ Gaston Bergeron, dans un tableau sur les aires de variation linguistique au Québec, donne cet exemple de *gravier* qui dans l'aire ouest revêt l'appellation de *gravois* tandis que dans l'aire est il porte l'appellation de *gravelle* (Gaston Bergeron, « les aires de variation linguistique au Québec », dans Michel Plourde (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 391).

¹⁷⁴ Ce mot est un dialectalisme d'origine normande qui au Québec, a été préféré à son équivalent français *groseille* (Raymond Mougeon, « Le français s'impose en Nouvelle-France », dans *Ibid.*, p. 33-37).

¹⁷⁵ À la seule différence que le français parlé au Québec n'est pas une langue à part et complètement indépendante de la langue française, quoique cette opinion sur cette question sensible ne fasse pas l'unanimité, notamment auprès de certains partisans du joual.

régionalismes (le mot *bobette* en est un exemple¹⁷⁶). Quoique le français québécois ait éprouvé lui aussi le besoin, dans certains cas, d'avoir recours aux régionalismes, on ne saurait parler d'emprunts massifs. Par contre les emprunts massifs aux langues étrangères sont une tendance commune aux deux français : le français préclassique adopte les italianismes tandis que le français québécois se tourne vers les anglicismes. Dans les deux cas, la langue étrangère qui pénètre le français est celle du pays qui a la mainmise économique et culturelle du territoire francophone (France et Québec) et avec qui les tensions politiques sont importantes (l'Italie dans un cas et le Canada anglais et les États-Unis dans l'autre). Au Québec, les emprunts aux langues amérindiennes sont peu nombreux, comme le furent les emprunts de la France aux langues indigènes pendant la colonisation, et dans les deux cas, ils servent avant tout à décrire des réalités nouvelles.

La création abondante de néologismes dans le but d'enrichir la langue est un phénomène commun aux deux français. Contrairement à l'attitude qui prévaut en France depuis l'époque classique, le Québec n'a jamais cessé de créer et d'inventer des mots et expressions, ce qui explique en partie l'écart important qui sépare le français normatif du français québécois. Cette création s'est faite, dans un cas comme dans l'autre, à partir d'emprunts, d'élargissement de sens et d'adoption de préfixes et de suffixes. Les suffixes en *-erie*, *-aille*, *-ard*, *-eux*, *-age* et *-ure* sont fréquents dans les deux français et donnent souvent lieu à des dérivés de substantifs qui peuvent ou non aboutir à une synonymie : c'est ce que Lalonde démontre lorsqu'elle affirme que le français au Québec nous permet « qu'il neigeaille, neigeotte, neigeouille¹⁷⁷ ». Comme nous l'avons dit précédemment dans la description de la langue préclassique, les synonymes se composent fréquemment à partir de termes ayant un même radical. Il est impressionnant de constater à quel point les deux langues ont, sur ce point, une vision et une pratique similaires.

¹⁷⁶ Thomas Lavoie, dans un article intitulé « Les particularismes lexicaux du parler rural de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean », répertorie quelques emprunts québécois aux régionalismes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, citant à titre d'exemple le terme généralisé de *bobette* (petite culotte pour femme) qui fut créé dans cette région puis adopté par tous (Thomas Lavoie, « Les particularismes lexicaux du parler rural de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean », version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD109/D109-3.html>, p. consultée le 12 décembre 2006).

¹⁷⁷ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 19.

CHAPITRE IV

L'héritage préclassique du français québécois sur le plan phonétique

Introduction

Le chapitre précédent s'est intéressé, à partir de Joachim Du Bellay et de Michèle Lalonde, aux principes théoriques des deux auteurs et à partir de cette comparaison, aux liens qui unissaient le lexique du français préclassique à celui du français québécois. Ce chapitre poursuivra la réflexion amorcée précédemment en suivant le même parcours, se consacrant toutefois à l'aspect phonétique.

4.1. Les principes phonétiques des deux auteurs

4.1.1. Les principes théoriques phonétiques de Joachim Du Bellay

Contrairement à la question lexicale, Du Bellay nous dit très peu de choses quant à la prononciation : ce n'est pas son propos. Par deux fois, il effleura le sujet de la phonétique, mais ce sera davantage en relation avec la poésie, les rimes, les césures et nous n'obtenons que très peu d'information sur le sujet. Les graphèmes *ai*, *ei*, *oi* sont qualifiés de diphtongues¹, ce qui ne constitue pas un élément nouveau et n'équivaut en rien à une attestation de prononciation diphtonguée². De même, il fera un commentaire sur les voyelles longues ou courtes, distinction qui n'est plus aussi évidente dans le système phonétique du français normatif actuel : « Tu gardes de rythmer les motz manifestement longs avecques les brefz, aussi manifestement brefz, comme un *pásse*, et *trace*, un *máitre*, et *mettre*, un *chevelure*, et *hure*, un *bast*, et *bat*, et ainsi des autres³. » Du Bellay renvoie ensuite au traité de Meigret pour les considérations phonétiques et

¹ Voir Joachim Du Bellay, *Deffence et Illustration de la Langue françoysse*, édition et dossier critique préparés par Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2001, p. 151.

² Nous avons abordé cette question dans la deuxième section du premier chapitre, dans la partie consacrée à la phonétique du français préclassique.

³ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 153.

orthographiques. Cette citation nous mène sur la piste d'une prononciation distincte entre voyelles longues et brèves qui, amenée à disparaître en français normatif actuel, survit toujours en français québécois et sur laquelle nous reviendrons plus loin. Ces deux énoncés ne sont certes pas suffisants pour nous orienter quant à la prononciation en vigueur en français préclassique, aussi ferons-nous appel aux témoignages des grammairiens, dont Louis Meigret, et aux descriptions que nous avons établies dans le premier chapitre de notre mémoire. À partir des données qui s'y retrouvent, nous aurons la possibilité de répertorier quelques usages chez Du Bellay et de nous en servir ultérieurement pour la comparaison des deux langues.

4.1.2. Les principes théoriques phonétiques de Michèle Lalonde

Lalonde n'énonce pas vraiment de principes théoriques quant à la phonétique du français québécois. Par ses emplois et les propos qui les entourent néanmoins, elle valide certains usages. Dans un passage particulièrement éloquent, Lalonde se porte à la défense de la langue québécoise orale et tout en excusant ses déviances, elle en vante la vigueur :

Pour ce qu'un cataclysme historique s'est abattu sur elle en 1760 & l'a décapitée de son élite, la langue Québécoise est demeurée essentiellement une langue populaire et familière, transmise par tradition orale, d'où la gamme extraordinairement étendue de ses intonations, dont les subtils demi-tons se substituent ou suppléent très volontiers au Vocabulaire; de sorte que les gens d'icy se comprennent parfois elliptiquement, rien qu'au timbre de la voix ou déplacement d'accent tonique (plutôt qu'à l'enchaînement ininterrompu du discours comme cela semble estre devenu le cas en France); ce qui donne faussement l'impression qu'ils ne disposent que d'une langue très sommaire & encourage en effet parfois, dans cette société petite et comme réunie en famille, une certaine négligence à verbaliser⁴.

Dans cette citation, Lalonde oppose un français normatif actuel au rythme enchaîné et continu à un français oral plus elliptique et discontinu. Gamme d'intonations étendue,

⁴ Michèle Lalonde, *Défense et Illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes*, Paris, l'Hexagone / Laffont, coll. « Change », 1979, p. 20.

accents toniques, timbres de voix qui suppléent au vocabulaire, toutes ces nuances phonétiques riches de sens sont les caractéristiques d'une langue qui relève surtout du domaine de l'oral. Or, il convient de rappeler que le français de Du Bellay se rattache aussi à ce phénomène d'oralité : la littérature du XVI^e siècle était destinée à la lecture à voix haute et c'est pourquoi Du Bellay, comme Ronsard, renverra souvent le lecteur au jugement de l'oreille. C'est au XVII^e siècle seulement que la lecture cessera d'être une activité collective et que la lecture silencieuse se développera. Mais que la langue soit composée en partie par des intonations, des accents et un rythme ne signifie pas qu'elle n'est pas soumise à des règles établies. Plus loin, dans une défense qui concerne tant la phonétique que la syntaxe, Lalonde ajoute :

Contrairement à ce que l'on croit souvent, elle obéit à moult règles dialectales qui peuvent être du dix-septième et parfois du quinzième siècle, et doncques très passées de mode, voire condamnables du point de vue des Puristes modernes, mais qui la régularisent tout de mesme et ce, en toute bonne cohérence française. Ce n'est donc pas n'importe comment que nostre vulgaire commet ses innombrables fautes mais en quelque sorte fidèlement, ponctuellement et respectueusement [...]. Voilà comment les chevreux, les écureux & autres substantifs en « euil » ont au Nouveau Monde comme à la Renaissance leur pluriel en « eux »⁵.

Dans cette citation, Lalonde justifie les *fautes* du français québécois en les expliquant par des règles périmées d'un état de langue correspondant à la période allant du quinzième au dix-septième siècle. *Vulgaire* était un terme fréquent au XVI^e siècle, il ne revêtait alors aucune connotation péjorative. L'extrait, mis en contexte avec la tonalité du texte et le message véhiculé par le traité de Lalonde, semble jouer sur les sens ancien et moderne de *vulgaire*, la définition actuelle comportant un jugement de valeur, un dénigrement. En confrontant le point de vue puriste sur le vulgaire et ses prétendues fautes à une lecture diachronique et historique qui défend la régularité, la cohérence et le respect des règles de la langue *vulgaire*, Lalonde met en évidence le manque de profondeur que revêt la vision puriste. Encore une fois, c'est à dessein que l'auteure vise cette période précise, qui englobe toute la période préclassique : les exemples qu'elle donne sont caractéristiques

⁵ *Ibid.*, p. 22.

du français de la Renaissance (et donc du français de Du Bellay.) Nous y reviendrons plus loin dans notre tableau comparatif.

Enfin, Lalonde se prononce sur l'uniformisation de la prononciation sur le modèle parisien, phénomène qu'elle condamne sans ambages :

Enfin, à tel point ceste langue est régie en tout & pour tous par Paris, qu'elle impose lourde taxe aux parlers savoureux de province et qu'un bon Poitevin ou bien Auvergnat doivent payer tribut à l'accent de la métropole s'ils veulent, sans faire rire d'eux, se faire bien entendre. Cette normalisation extrême de l'expression, et l'Esprit de Censure ou le snobisme qui viennent trop l'encourager, sont ennemis jurés de toute poésie⁶.

Ce passage est intéressant dans la mesure où il met bien en relief la domination et la centralisation d'un certain usage parisien au détriment des spécificités régionales. Répondant à tous ceux qui mettent en doute le potentiel littéraire du français québécois, Lalonde inverse la problématique en déclarant ennemis jurés de la poésie la normalisation extrême de la prononciation et l'esprit de censure, et en faisant l'éloge de la diversité phonétique.

4.1.3. L'application des principes théoriques phonétiques chez Du Bellay et Lalonde

Dans le cas présent, il est difficile de parler d'application de principes théoriques. Nous pouvons toutefois mentionner que Du Bellay et Lalonde, dans leur traité, rendent tous deux compte d'un même phénomène phonétique à partir d'une graphie *-a* ou *-at* : l'ouverture du [ɛ] final en [æ]. Chez Du Bellay, le palais est écrit (et probablement prononcé) *palat*⁷ tandis que chez Lalonde, le français devient *frança*⁸. La substitution, dans certains mots, de la prononciation [æ] pour le digramme *-ai* ([ɛ]) est étudiée en profondeur par Thurot. Ostiguy et Tousignant pour leur part affirment que « cette prononciation, plus ouverte sur le plan articulatoire [...] est propre au français populaire

⁶ *Ibid*, p. 25-26.

⁷ Joachim Du Bellay, *ouvr. cité*, p. 98.

⁸ Michèle Lalonde, *ouvr. cité*, p. 11.

de la région parisienne au XVII^e siècle⁹ ». L'hésitation du français préclassique entre les prononciations *je vais* et *je vas*¹⁰ relève du même phénomène. Cette ambivalence se retrouve encore aujourd'hui dans le français québécois.

La variabilité de la prononciation du graphème *-oi* dans la langue québécoise se reflète dans la question que pose Lalonde au début de son manifeste : « Y a-t-il doncques une langue Québecquoise ou Québécoyaise, ou Kébékouaze¹¹ ? » La similitude graphique entre le *Québecquoise* de Lalonde et le *françoysse* de Du Bellay n'est pas qu'esthétique : dans le contexte de la phrase qui porte sur la phonétique, il est clair que Lalonde effectue un rapprochement phonétique entre les deux français. De plus, rappelons que dans le chapitre descriptif consacré aux deux français, les historiens de la langue ont attesté les prononciations [ɛ], [wɛ] et [wa] pour le graphème *-oi*, autant en française préclassique qu'en français québécois, ce qui va dans le sens de Lalonde. Cette dernière illustre aussi la permutation de [e] et [ɛ] devant le *-r* en écrivant *mère* plutôt que *mère* à maintes reprises¹², phénomène courant en France à l'époque préclassique comme à l'époque contemporaine au Québec. Elle fait état de la prononciation des *-s* finaux dans certains cas en écrivant *ceusses*¹³ et de la syncope du *-r* final et de la prononciation en *-eux* en transcrivant *joualeux*¹⁴.

⁹ Luc Ostiguy et Claude Tousignant, *Le français québécois: normes et usages*, Montréal, Guérin, 1993, p. 84.

¹⁰ Palsgrave (1530) écrivait « je m'en vas » et Sylvius (1531) « je vai ». En 1647, Vaugelas disait : « Toute la cour dit, *je va*, et ne peut souffrir, *je vais*, qui passe pour un mot provincial, ou du peuple de Paris. » Mais en 1687, Thomas Corneille écrivait : « je va ne se dit plus » (Charles Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, [1881-1883], Genève, Slatkine Reprints, t. 1, 1966, p. 326).

¹¹ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 12.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*, p. 11. De cette prononciation, Thurot ne dit pas grand chose : Villecomte (1751) dira qu' « il ne faut point imiter les Français qui prononcent *ceusse* » (Villecomte, cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 34). Cette prononciation est peut-être héritée de la tendance de la deuxième moitié du XVII^e siècle à restituer et même à ajouter des prononciations en *-s* à la fin des mots. Il est difficile d'établir si elle existait réellement en français préclassique : s'il y avait un mouvement qui dans certains cas laissait tomber la prononciation des consonnes finales, notamment dans les verbes, il y avait aussi parallèlement la tendance inverse de prononcer toutes les lettres, ce qui explique aujourd'hui que la restitution des consonnes étymologiques ait fini par se transposer dans la prononciation.

¹⁴ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 31.

Au-delà de ce qu'on peut trouver plus ou moins explicitement chez Du Bellay et Lalonde, certains traits phonétiques unissent le français parlé au Québec et celui parlé à l'époque préclassique. Le tableau qui suit cherche à approfondir cette comparaison amorcée à partir des deux auteurs. Dans les deux cas, une prononciation, ou du moins une graphie, est attestée. Puisque dans le français québécois (et notamment dans la littérature joualisante), la graphie est étroitement liée à la phonétique, nous avons le plus possible illustré la prononciation d'un mot par une citation qui l'atteste. En français préclassique, ce lien entre graphie et prononciation est parfois trompeur, aussi avons-nous jugé bon d'appuyer dans la mesure du possible la prononciation d'un mot par une remarque de grammairiens ou d'écrivains sur le sujet ou encore par une citation d'un spécialiste contemporain.

4.2. Caractéristiques phonétiques du français québécois ayant cours à la période préclassique

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Voyelles allongées : [ɑ] postérieur ou [ɔ]	Char [ʃɑR] ou [ʃɔR]	<i>Dictionnaire historique du français québécois</i> ¹⁵	« Qui boit trop fort s'en revient sans son char ¹⁶ . »	Char	<i>De la prononciation française [...] Abrégé de l'Art poétique</i>	« Quand tu trouveras des mots qui difficilement reçoivent ryme, comme <i>or</i> , <i>char</i> , et mille autres, les rymer hardiment contre <i>fort</i> , <i>ort</i> , <i>acort</i> , <i>part</i> , <i>renart</i> , <i>art</i> ¹⁷ . »
Diphthongue de la voyelle [y] prononcé [əy]	Chaussëure	<i>Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois</i> ¹⁸		Chaussëure	<i>Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois</i>	
Diphthongue –oi prononcée [wɛ]	Drwèt (droit)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ¹⁹		Droëtte ou droèt ²⁰	<i>De la prononciation française [...]</i>	
	Machouère (mâchoire)	<i>Rabelais et les traditions populaires en Acadie</i> ²¹		Maschouere	<i>Rabelais et les traditions populaires en Acadie</i>	

¹⁵ Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998.

¹⁶ Dans la finale moraliste du « Shack à Hector », les Cowboys fringants font rimer *fort* et *char* (Les Cowboys fringants, « Le shack à Hector » [paroles et musique : Jean-François Pausé], *Motel Capri*, [3^e album], Montréal, La Tribu 2000).

¹⁷ Ronsard, *Abrégé de l'Art poétique*, version en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.uqar.qc.ca/chaieres/histoirelitteraire/hercule-XVI/PierredeRonsardAbbregeedelartpoetiquefrancois3.asp>, page consultée le 31 mai 2007.

¹⁸ Denis Dumas, *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 122.

¹⁹ Marcel Juneau, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec: étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue et littérature française au Canada », 1972, p. 192.

²⁰ La première graphie est attestée chez Peletier (1549) et la deuxième, chez Baïf (1574) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 406-407).

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Diphthongue –oi prononcée [ɛ]	Drèt (droit)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ²² ; <i>Nos façons de parler</i> ²³	« Il avait réussi à dresser un vieux jars qui allait s'abander avec les canards noirs, puis qui les conduisait à ses cannes, drèt à côté de l'affut ²⁴ . »	Dret	<i>De la prononciation française [...]</i>	« ceste diphthongue oi a été changée en e (comme es mots drèt et endrèt pour droit et endroit ²⁵ . »
	[Ädrèt] ou [ãdwèt] (endroit)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ²⁶		Endrèt	<i>De la prononciation française [...]</i>	Endrèt represente « la prononciation usitee en la cour ²⁷ ».
Diphthongue –oi prononcée [wɔ]	Mois [mwɔ] ²⁸	<i>Nos façons de parler</i> ²⁹ ; <i>Le français québécois : normes et usages</i>		Moas	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Les courtisans prononçaient aussi troas moas ³⁰ . »
[ɥi] prononcé [y]	Menuisier ³¹ (menuisier)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ³² ; <i>Travaux de linguistique québécoise</i>		Menuisier ³³ ou menuisier	<i>De la prononciation française [...]</i>	

²¹ Antonine Maillet, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les archives de folklore », n° 13, 1971, p. 19.

²² Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 192.

²³ Denis Dumas, ouvr. cité, p. 28.

²⁴ Germaine Guèvremont, *Marie-Didace*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1947, p. 126.

²⁵ H. Estienne (1582), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 406.

²⁶ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 192.

²⁷ Peletier (1549), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 409.

²⁸ Rappelons que *bois*, *trois*, *mois*, *noix*, *pois* et *poids* ont été identifiés par Dumas comme étant les six exceptions de la prononciation [wɔ] du graphème –oi. Il semblerait que les grammairiens du XVI^e siècle aient aussi noté la prononciation divergente de la plupart de ces mêmes mots par rapport aux prononciations habituelles ([wé], [wè], [wa]).

²⁹ Denis Dumas, ouvr. cité, p. 23.

³⁰ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 376.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
	Jullet (juillet) ³⁴	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ³⁵		Juillet	<i>De la prononciation française [...]</i>	« En ce mot <i>juillet</i> , l' <i>i</i> ne sonne aucunement, mais le seul <i>u</i> ³⁶ . »
[ɥi] prononcé [i]	Brière (bruyère)	<i>Travaux de linguistique québécoise</i>		Brière (bruyère) ³⁷	<i>Travaux de linguistique québécoise; De la prononciation française [...]</i>	
–om prononcé –um	Tumber	<i>Glossaire du parler français au Canada</i> ³⁸		Tumber	<i>Deffence et Illustration de la langue Françoise</i> ³⁹ ; <i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁴⁰	« Il faut dire <i>tomber</i> avec un <i>o</i> quoy que j'entende dire souvent, à des personnes qui parlent très-bien, <i>tumber</i> avec un <i>u</i> ⁴¹ . »

³¹ Attesté en Nouvelle-France dès 1659 (Claude Poirier, « Prononciation québécoise ancienne », dans Marcel Juneau et Georges Straka, *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, t. 1, p. 228).

³² Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 77.

³³ Les deux graphies sont attestées chez Tabourot (1587) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 422).

³⁴ « *Juillet* avec *u* a subsisté, en français populaire, jusqu'à l'époque moderne [...] Ces prononciations peuvent toujours s'entendre dans le français québécois d'aujourd'hui. Des prononciations comme *juyè*, *kuyèr* et *tuyó* sont même courantes » (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 79).

³⁵ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 78.

³⁶ Chifflet (1659), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 422. Duez (1639) dira aussi que « l'*i* est mangé et ne s'entend pas dans *juillet* » (*Ibid.*).

³⁷ *Brière* est attesté à Évreux dès 1533 et chez Crespin en 1627. Toujours bien implanté en Normandie, il survivrait en québécois comme anthroponyme (Marcel Juneau et Georges Straka, ouvr. cité, p. 200-201).

³⁸ Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada* [1930], Québec, Presses de l'Université Laval, 1968.

³⁹ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 153.

⁴⁰ Georges Gougenheim, *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Éditions A. et J. Picard, coll. « Connaissance des langues », 1974, p. 26.

⁴¹ Vaugelas (1646), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 546. Ce n'est pas le seul témoignage de cette hésitation entre les prononciations –um et –om, qui est déjà attestée chez Palsgrave (1530).

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Triptongue –eau prononcée [jo]	Siaux (seau) ⁴²	<i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i> ⁴³	« C'est ça qu'en est un temps de chien, répondit Narcisse, i mouille à siaux ⁴⁴ . »	Sio	<i>De la prononciation française [...]</i>	Les « Parisiens au lieu d'un séau d'eau diset un sio d'io ⁴⁵ ».
Permutation du –e et du –a devant le –r	Couvarte (couverte)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ⁴⁶	« Moé, j'ai ma couvarte au bord de la rivière, toute parée ⁴⁷ . »	esparvier	<i>De la prononciation française [...]</i>	esparvier ⁴⁸
	Pardu (perdu)	<i>Travaux de linguistique québécoise</i>	« J'taime comme un pardu ⁴⁹ »	Pardue	<i>Travaux de linguistique québécoise</i>	« Icelle obligation estant pardue ⁵⁰ »
	Charcher (chercher)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Charcher ⁵¹	<i>De la prononciation française [...]</i>	

⁴² « La forme *syó* (seau) est toujours très répandue au Québec; mais c'est pratiquement la seule survivance de cette prononciation » (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 71).

⁴³ David Rogers, *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB éditeur, 1977.

⁴⁴ Rodolphe Girard, *Marie Calumet*, Montréal, Édition Serges Brousseau, 1904, p. 248.

⁴⁵ Peletier (1549), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 439.

⁴⁶ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 21.

⁴⁷ Adolphe Nantel, *À la hache*, Montréal, Lévesque, 1932, p. 126.

⁴⁸ Rabelais, *Gargantua*, ouvr. cité, p. 102.

⁴⁹ Extrait de la bande annonce de la télésérie *Entre chien et loup*, 1^{er} mai 2007 sur la chaîne *Prise 2*.

⁵⁰ Citation trouvée dans des documents d'archives au Québec et datée du 12 septembre 1659. Rapporté dans Claude Poirier, « Prononciation québécoise ancienne », art. cité, p. 198.

⁵¹ Prononciation attestée chez R. Estienne (1549) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 13).

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Syncope du –e muet ou féminin à l'intérieur des mots	R'planter (replanter)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« R'commencez-moé ça, ordonnait-elle, démanchez-moé, c't'e pavillon là, r'plantez-moé c't'e sapin-là ailleurs ⁵² . »	Donra (donnera)	<i>Le français de la Renaissance; De la prononciation française [...]</i> ⁵³	« Tu accourciras aussi [...] les verbes trop longs : comme donra pour donnera, sautra pour sautera ⁵⁴ . »
	Peloter (<i>plôtê</i>)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Plote ou plotte ⁵⁵	<i>De la prononciation française [...]</i>	
[ɛ] prononcé [e]	Mère [me:re] (mère)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« C'est dans [...] la langue-à-ma-mère et non dans celle de la mère-à-Du Bellay qu'il conviendrait que je défendisse [...] ma thèse ⁵⁶ . »	Mère ⁵⁷	<i>De la prononciation française [...]</i>	
	Neige [neʒ]	<i>Nos façons de parler</i> ⁵⁸	« C'est ben mieux de r'tourner allége dehors y'a une grosse tempête de nége ⁵⁹ . »		« Source de la prononciation du français du Québec ⁶⁰ »	

⁵² Rodolphe Girard, *Marie Calumet*, ouvr. cité, p.113.

⁵³ Charles Thurot, ouvr. cité, p. 151.

⁵⁴ Ronsard, *Abbrégé de l'art poétique Francois*, cité dans Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1989, p. 100.

⁵⁵ Attesté chez Sylvius (1531) et R. Estienne (1549) (Charles Thurot, ouvr. cité, p. 150).

⁵⁶ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 12.

⁵⁷ « Meigret attribue expressément "l'e clos", c'est-à-dire fermé, à *pere, mere*, et il écrit sans marquer l'e comme ouvert *lejere*. [...] Peletier [...] écrit lui-même par un *e* fermé tous les mots en *ere* » (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 71).

⁵⁸ Denis Dumas, ouvr. cité, p. 114.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
[ə] prononcé [e]	Enrégistrer (enregistrer)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Enrégistrer ⁶¹	<i>De la prononciation française [...]</i> ⁶²	
[e] inaccentué prononcé [ə]	Desir	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Desir ⁶³	<i>De la prononciation française [...]</i>	« L'e de <i>desirer</i> se prononce masculin et féminin, mais plus correctement féminin ⁶⁴ . »
Affaiblissement en [ə] des voyelles inaccentuées	Quemmencer	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Quemencer	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Plusieurs Parisiens [...] mesme en des personnes celebres [...] prononcent commencer tout de mesme que si l'on ecrivoit quemencer ⁶⁵ . »
Labialisation	Fumelle	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ⁶⁶		Fumelle	<i>De la prononciation française [...]</i> ⁶⁷	
Ouïsme	Acoumoder (accomoder)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>		Accoumoude	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Je m'accoumoude Avec les coudes Pour veoir les pous De l'homme grous ⁶⁸ . »

⁵⁹ Richard Desjardins, « Boomtown café » (paroles et musique: Richard Desjardins), *Boom Town Café*, [1^{er} album], Montréal, Foukinic, 1981.

⁶⁰ Yves-Charles Morin, « Source de la prononciation du français du Québec », dans Raymond Mugeon et Édouard Beniak (sous la dir. de), *Les origines du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, 199-236.

⁶¹ Attesté chez Saint-Liens (1580).

⁶² Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 115.

⁶³ « Le substitution de l'e fermé à l'e féminin ne se rencontre attesté au XVI^e siècle que dans *crémer, écrémer, présent, prévost, désir, -er* (déjà flottant), *guérir, périr, fêrir, guéret, péril, séjour, séton, léton, séduire, bénin, véneur, sémondre* » (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 129). *Desir* avec le [ə] se retrouve chez les auteurs préclassiques suivants : Peletier (1549), Baïf (1574), Ramus (1562), H. Estienne, (1582) et Du Gardin (1620).

⁶⁴ H. Estienne (1582), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 132.

⁶⁵ Palsgrave (1530), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 268.

⁶⁶ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 102.

⁶⁷ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 273.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
	Coulombage (colombage)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Coulombage		« Il faut dire indubitablement colombe et non pas coulombe ⁶⁹ . »
	Couleurer ou coulorer (colorer)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Coulourer ou coulorer ⁷⁰	<i>De la prononciation française [...]</i>	
La prononciation [ɔ] du graphème <i>-oi</i> devant le [ɲ]	Pognard	<i>Nos façons de parler</i>	« Poignée, poignet, pognard [etc.] [...] se sont longtemps prononcés en <i>-ogne</i> ⁷¹ »	Pognard ⁷²	<i>De la prononciation française [...]</i>	
Syncope de la finale <i>-ir</i> dans les verbes à l'infinitif ⁷³	Cri (quérir)	<i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale;</i> <i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>	« Son garçon s'en va qu'ri la tombe à Sorel ⁷⁴ . » « Ce parti suscitait [...] des baveux qu'il ne pouvait pas souffrir ⁷⁵ . »	Q'ri	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Allez q'ri ⁷⁶ »

⁶⁸ Tabourot (1587), cité dans Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 1, p. 250.

⁶⁹ Oudin (1633), cité dans Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 1, p. 254.

⁷⁰ Le premier terme est attesté chez Oudin (1633) et le second chez Monet (1635) (Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 1, p. 258).

⁷¹ Denis Dumas, *ouvr. cité*, p. 37.

⁷² Attesté chez Meigret, Pasquier, Joubert, Oudin (1633), Duez et Ménage. Ce phénomène phonétique était très fréquent et de nombreux témoignages attestent de cette prononciation (Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 2, p. 525-532).

⁷³ « Le québécois actuel a rétabli le *r*. Un seul verbe n'a pas suivi la règle : le verbe quérir qu'on continue à prononcer *kri* » (Marcel Juneau, *ouvr. cité*, p. 167).

⁷⁴ Germaine Guèvremont, *Marie-Didace*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1947, p. 125.

⁷⁵ Jacques Ferron, *Le ciel de Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1969, p. 99.

⁷⁶ Duez (1639) cité dans Charles Thurot, *ouvr. cité*, t. 1, p. 154.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Syncope du <i>-r</i> final dans les mots se terminant par <i>-eur</i>	Leu (leur)	<i>Glossaire du parler français au Canada; Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>	« Ah, ça serait ben mieux si je m'adonnais à aller à Québec, je leu' parlerais à ce moment-là ⁷⁷ »	Leu (leur)	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Houdin dit que "quelques-uns ne prononcent point" l' <i>r</i> final à la "particule leur" ⁷⁸ . »
	Siffleux (siffleur)	<i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i>	« Le petit jardin paraissait avoir été, ici et là, creusé par des siffleux ⁷⁹ . »	Resveu	<i>Histoire de la langue française; De la prononciation française [...]</i>	« Le peuple prononce <i>resveu</i> pour <i>resveur</i> ⁸⁰ . »
	Menteux (menteur)	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		Menteus	<i>Histoire de la langue française; De la prononciation française [...]</i>	« Se peut dire <i>un menteur</i> et <i>un menteus</i> ⁸¹ . »
Syncope du <i>-r</i> final dans les mots se terminant par <i>-oir</i> ⁸²	Miroie (miroir)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>		Mirouè	<i>De la prononciation française [...]</i> ⁸³	
	Mouchoi (mouchoir)	<i>Glossaire du parler français au Canada; Nos façons de parler</i> ⁸⁴		Mouchoi ⁸⁵	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Mouchoir, miroir devrait suivre la reigle generale, mais toutefois l' <i>r</i> ne s'y prononce point ⁸⁶ . »

⁷⁷ Marcel Trudel, ouvr. cité, p. 158.

⁷⁸ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 170.

⁷⁹ Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* [1933], Montréal, Les Éditions du Vieux Chêne, 1941, p. 45.

⁸⁰ H. Estienne (1582), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 165.

⁸¹ Lanoue (1596), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 166.

⁸² La prononciation sans *-r* dans les mots se terminant en *-oir* était toujours vivace dans les années 70 (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 168).

⁸³ Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 149.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Omission du <i>-b</i> implosif	Ostiner ou astiner (obstiner)	<i>Zigzags autour de nos parlers</i> ⁸⁷	« T'as raison et personne t'astine ⁸⁸ . »	Ostiné, ostination (obstiner)	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Le <i>b</i> est complètement muet; on prononce ostiné, <i>-ation</i> ⁸⁹ . »
	Astenir (abstenir)	<i>Glossaire du parler français au Canada;</i>		Astenir (s') ⁹⁰ (abstenir)	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Abstenir, <i>-inence</i> , le <i>b</i> s'adoucit autant que possible ⁹¹ . »
Omission du <i>-d</i> implosif	Amministrer (administrer)	<i>Travaux de linguistique québécoise</i>		Amministrer (administrer) ⁹²	<i>Travaux de linguistique québécoise</i>	
Amuïssement du <i>-l</i> final	Chevreux (chevreuil)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ⁹³ ; <i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i>	« On arrête pas les loups qui tuent les chevreux, même dans les ravages d'hiver ⁹⁴ . »	Chevreux	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Chevreuils peut aussi faire chevreux ⁹⁵ . »

⁸⁴ Denis Dumas, ouvr. cité, p. 33.

⁸⁵ *Miroit* et *mouchoi* sont attestés dans les documents d'archives de la Nouvelle-France dès 1688 (Claude Poirier, « Prononciation québécoise ancienne », art. cité, p. 214).

⁸⁶ Oudin (1633), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 149.

⁸⁷ Louis-Philippe Geoffrion, *Zigzags autour de nos parlers*, Québec, Troisième série, 1927, p. 95.

⁸⁸ Harry Bernard, *Les jours sont longs*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1951, p. 45.

⁸⁹ Charles Thurot rapporte ici les propos de Bèze (1584). Cette prononciation sera prescrite par les grammairiens, mais dans le dernier quart du XVII^e siècle, elle sera jugée populaire et en 1710, de la Touche estimera qu'il s'agit d'une prononciation gasconne (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 368).

⁹⁰ L'emploi est répertorié chez Baïf (1574).

⁹¹ Charles Thurot rapporte ici les propos de Bèze (1584) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 368).

⁹² Poirier, se basant sur les travaux de Bloch et Wartburg, affirme que « am(m)inistrer [est] fréquent en a.fr., [et] encore connu du peuple à la fin du XVI^e siècle » (Claude Poirier, « Prononciation québécoise ancienne », art. cité, p. 218).

⁹³ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 174.

⁹⁴ Harry Bernard, ouvr. cité, p. 23.

⁹⁵ Lanoue (1596), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 82.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
	Linceux (linceuil)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ⁹⁶		Linceux	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Linceul, gleyeul, ayeul et ses composez se peuvent prononcer sans <i>l</i> , comme <i>linceus</i> , etc. ⁹⁷ »; « Puis me torchay aux linceux ⁹⁸ . »
	Écureux (écureil)	<i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i>	« J'en ai connu des gas qui partaient pour l'origanal et r'venaient avec un écureux ⁹⁹ . »	Escureu ou escurieu ¹⁰⁰	<i>De la prononciation française [...]</i> ; <i>Dictionnaire historique du français québécois</i>	« Les Hurons ont aussi trois sortes & espèces d'Escureux differends ¹⁰¹ . »
	Y (il)	<i>Grammaire québécoise d'aujourd'hui</i> ¹⁰²	« I' a qué'qu'un qu'a vu un our', avant-hier; le printemps est à main ¹⁰³ . »	Y (il)	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Je sais qu'il ne manque pas de gens qui dans <i>puisque'il t'a pleu ne prononce pas l'l du mot il</i> ¹⁰⁴ . »

⁹⁶ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 174.

⁹⁷ Lanoue (1596), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 82.

⁹⁸ Rabelais, *Gargantua*, dans *Œuvres complètes*, édition préparée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, p. 39.

La glose de Mireille Huchon donne aux *linceux* le sens de « draps du lit ».

⁹⁹ Harry Bernard, ouvr. cité, p. 132.

¹⁰⁰ Attesté chez Sylvius (1531) pour le premier et chez R. Estienne pour le second (Charles Thurot, ouvr. cité., t. 2, p. 145).

¹⁰¹ Gabriel Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons* [1632], cité dans Claude Poirier (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, ouvr. cité, p. 249.

¹⁰² Jean-Marcel Léard, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin universitaire, 1995.

¹⁰³ Ringuet, *Trente arpents*, Montréal, Fides, 1938, p. 62.

¹⁰⁴ Cette remarque émane de H. Estienne (1582) qui ajoute que cette prononciation vient du peuple et doit être rejetée (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 141).

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Syncope du <i>-l</i> implosif	Queque ou queuque (quelque)	<i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i>	« Dieu merci, j'ai queuque chose dessous les pieds ¹⁰⁵ . »	Kéke, Kékun ¹⁰⁶ (quelque, quelqu'un)	<i>De la prononciation française [...]</i>	« On dict [...] toujours ces adverbos quelquefois sans aucune apparence de ladicte lettre, ainsi quequefois ¹⁰⁷ . »
Syncope du <i>-l</i> après consonne ¹⁰⁸	Pus (plus)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>	« Moi, j'peux pus endurer ça ¹⁰⁹ . »	Pus	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Autrefois on ne prononçait pas l' <i>l</i> de <i>plus</i> et aujourd'huy, on la prononce ¹¹⁰ . »
Amuïssement de la consonne finale	Our'	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>	« I' a qué'qu'un qu'a vu un our', avant-hier ¹¹¹ . » « Je marcherai comme un ours aux pattes de velours ¹¹² . »		<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ¹¹³	
	Su (sur)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i>	« La moitié de mon bois doit être replié sus le maître-chemin ¹¹⁴ . »	Sus (sur) ¹¹⁵	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Montez sus vostre cheval viste ¹¹⁶ . »

¹⁰⁵ Marcel Trudel, ouvr. cité, p. 126.

¹⁰⁶ Graphie transcrite par Baïf (1574) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 263).

¹⁰⁷ Deimier (1610), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 263.

¹⁰⁸ Dans cette catégorie, Juneau rapporte aussi les occurrences *essoufaje* (soufflage), *bibiotéque* (bibliothèque), *jaboïr* (jabloir), etc. (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 73).

¹⁰⁹ Victor-Lévy Beaulieu, *En attendant Trudot*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1974, p. 26.

¹¹⁰ Dans ce passage, Thurot rapporte les paroles de Vaugelas (1647) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 266).

¹¹¹ Ringuet, ouvr. cité, p. 62.

¹¹² Richard Desjardins, « Quand j'aime une fois j'aime pour toujours » (paroles et musiques : Richard Desjardins), *Tu m'aimes-tu?*, [4^e album], Montréal, Foukinik, 1990.

¹¹³ En prétendant que le *-s* final fut restitué dans la prononciation par les grammairiens de la moitié du XVII^e siècle dans les mots *mars*, *fls*, *mœurs* et *ours*, Juneau affirme implicitement que la prononciation sans le *-s* était assez courante avant (Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 200).

¹¹⁴ Adolphe Nantel, *À la hache*, Montréal, Lévesque, 1932, p. 190.

Phénomène phonologique	Prononciation attestée en français québécois	Source	Citation	Prononciation attestée en français préclassique	Source	Citations, rimes ou témoignages de grammairiens
Permutation du <i>-t</i> final en <i>-d</i> .	Frèt (froid)	<i>Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec</i> ¹¹⁷ ; <i>Dictionnaire de la langue québécoise rurale</i>	« Le verglas et l'eau sont ben frets ¹¹⁸ . »	Fret	<i>De la prononciation française [...]</i>	« Pourquoi sera ce que quelque dame voulant bien contrefaire la courtisane à l'entrée de cest yver dira qu'il fait frèt ¹¹⁹ ? »

¹¹⁵ Attesté chez de nombreux grammairiens du XVI^e siècle, outre Palsgrave, dont R. Estienne (1549), Meigret (1542), Peletier (1549), Chauchie (1570), Tabourot (1587), Maupas (1635), Monet (1635) et Oudin (1633). Elle sera fustigée par Vaugelas et attestée encore jusqu'à Féraud (1761) qui affirmera pour sa part que cette prononciation est « tombée en désuétude » (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 177).

¹¹⁶ Palsgrave (1530), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 176.

¹¹⁷ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 192.

¹¹⁸ Adolphe Nantel, *La terre du huitième*, Montréal, Éditions de l'arbre, 1942, p. 99.

¹¹⁹ Guillaume des Autels (1551), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 375.

4.2.1. Commentaires sur le tableau

La plupart des traits caractéristiques n'ont été illustrés que par un ou deux exemples dans le tableau, rarement plus. Dans la mesure du possible, nous avons tenté de représenter un même phénomène à l'aide d'un même mot prononcé à l'identique. Certains de ces phénomènes, comme la tendance à prononcer la finale *-eur* en *-eux* et la finale *-euil* en *-eu*, à permuter *-er* en *-ar*, ainsi que la concurrence entre les différentes prononciations du graphème *-oi* sont toujours très vivaces au Québec. D'autres par contre, tels que la prononciation populaire [jo] pour le phonème *-eau* ne survivent plus que dans un ou deux cas exceptionnels.

Nous avons très peu insisté dans le tableau précédent sur l'allongement des voyelles, cette caractéristique étant difficile à rendre sans être appuyée d'explications ou de témoignages. De plus, les phénomènes étant très nombreux en phonétique, fluctuante par nature, et la documentation manquant parfois de sources pour affirmer l'existence ou non d'une certaine prononciation, nous demeurons bien consciente du caractère incomplet, ou du moins non exhaustif, de notre illustration. Nous pensons toutefois avoir répertorié la plupart des traits communs majeurs de la phonétique des français préclassique et québécois.

4.3. Similitudes entre le français québécois et le français préclassique

Comme ce fut le cas pour le lexique, le français préclassique et le français québécois présentent de nombreuses similitudes phonétiques. Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des phénomènes répertoriés dans le tableau comparatif, nous ne retiendrons que les traits identiques les plus caractéristiques. Par l'analyse comparative de Du Bellay et de Lalonde, nous déjà avons pu faire ressortir une caractéristique commune : l'ouverture du [ɛ] en [a] en finale absolue, comme l'illustrent les exemples *palat* et *frança*. Ce phénomène du XVI^e siècle est encore fréquent en français québécois, ainsi que

l'atteste Jean-Denis Gendron¹²⁰, qui avait émis de plus l'hypothèse aujourd'hui probable que cette prononciation puisse remonter au tout début de la colonisation en Nouvelle-France.

L'allongement des voyelles, que nous avons évoqué plus haut, suit à la Renaissance la règle formulée par Bèze où « toute *s* muette devant une consonne allonge la voyelle précédente¹²¹ ». Cette règle sera respectée par la plupart des grammairiens du XVI^e et du XVII^e siècles. Andry (1689), qui estime cette prononciation normale, notera que « les Picards et les Gascons prononcent breves la plupart des syllabes qu'on doit faire longues; par exemple, ils disent *un patté, de la patte, battir* pour *un pasté, de la paste, bastir*. Ils prononcent une *cotte* pour une *coste*. Ils prononcent *hoste* et *hotte* de la même manière¹²². » Or, « s'il y a une caractéristique phonique qui distingue le français parlé au Québec — tant de niveau correct que de niveau familier — d'autres variétés géographiques du français, c'est bien la survivance de son système vocalique de voyelles longues et de voyelles brèves¹²³ ». Dans un registre plus familier, il est courant que cet allongement entraîne une instabilité au niveau du timbre de la voyelle, qui est alors dite *diphthonguée*. La diphthongaison des voyelles, phénomène disparu en français normatif, est un trait caractéristique des français préclassique et québécois. Denis Dumas, dans son ouvrage, rapprochait d'ailleurs ce phénomène québécois avec la langue du XVI^e siècle ainsi :

Il n'est pas impensable que le français québécois ait conservé [...] au moins quelques-unes de ces voyelles complexes qui se trouvaient dans l'une ou l'autre de ces variétés anciennes [de français]. Par exemple, le **aê** des mots comme *bête, fenêtre*, qu'on trouve encore dans certains de ces parlers; ou encore le **ëu** de mots comme *mûre* ou *chaussure* qui se sont dits **më-ûre** et **chaussë-ure** jusqu'au XVI^e siècle, époque où ils ont perdu le *e muet* devant le *u*¹²⁴.

¹²⁰ Jean-Denis Gendron, *Tendances phonétiques du parler français au Canada*, Paris/Québec, Klincksieck / Presses de l'Université Laval, 1966, p. 65-66.

¹²¹ Cette règle a été rapportée dans la partie descriptive du français préclassique et était tirée de Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 594.

¹²² Cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 595.

¹²³ Luc Ostiguy et Claude Tousignant *Le français québécois : norme et usages*, Montréal, Guérin, 1993, p. 89.

¹²⁴ Denis Dumas, *Nos façons de parler*, ouvr. cité, p. 122.

Comme au XVI^e siècle, les prononciations différentes de la diphtongue *-oi*, dont seulement une est légitimée dans le français normatif d'aujourd'hui ([wa]), survivent toutes au Québec, où la diphtongue demeure encore très présente dans la langue parlée. Il en va de même pour le phénomène de permutation du *-e* et du *-a*, notamment dans les exemples cités dans le tableau de *al* ou *a* pour *elle* ou devant le *-r*. Bien qu'en régression, comme beaucoup des traits phonétiques du français québécois, il demeure encore fréquent dans la prononciation québécoise : il se manifeste notamment dans les jurons. Pour ce qui est de la syncope du *-e* muet ou féminin à l'intérieur des mots et de l'hésitation entre [ə] et [e]; [ɛ] et [e] que connaissait le français préclassique, elles sont toujours vivaces. Concernant la conservation en français préclassique du [e] de l'ancien français devant les consonnes [ʃ], [ʒ] et [z] (comme dans *neige*, *mèche*, *treize*), Yves Charles Morin affirme qu'il est fort possible que ces usages, qui auraient pu être qualifiés de provinciaux¹²⁵, « représente[nt] bien la norme parisienne du XVI^e siècle¹²⁶ ». La labialisation et la prononciation [ɔ] du graphème *-oi* devant le [ɲ] connaissent la même popularité qu'à l'époque de Du Bellay¹²⁷. Le ouïsme par contre, est bel et bien en voie de disparition¹²⁸.

La syncope du *-r* final dans les mots se terminant par *-eur* entraîne une prononciation des suffixes *-eux*, caractéristique commune aux deux français. En effet, « l'emploi du suffixe *-eux-* qui jouait un rôle d'agent en moyen français a proliféré au Québec : cageux, campeux, gratteux, hurleux, jappeux, porteurs de poste, coureux, tireux de portait, ramancheux, fouleux [...]»¹²⁹. Déjà avec Palsgrave, certaines occurrences de

¹²⁵ C'est principalement Peletier du Mans (1550-1555) et Lanoue (1596) qui témoignent de ce phénomène. Ils ont tous deux des attaches avec l'Ouest, qui auraient pu justifier l'hypothèse d'une caractéristique provinciale, n'eût été le fait que leur usage, selon Morin, n'a pratiquement pas de caractéristiques de cette région, où presque tous les [e] sont devenus [ɛ] (Yves-Charles Morin, « Source de la prononciation du français au Québec », art. cité, p. 216).

¹²⁶ *Ibid.*, p. 217.

¹²⁷ Thurot répertorie entre autres l'usage de *pognard* chez les auteurs Oudin, Duez et Meigret (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 531). Il rapporte aussi les propos de Godard (1620), qui affirmait : « la vieille orthographe françoise, que quelques uns suyvent encore [...] mettoit un *i* devant le *g*, écrivant *Bourgoigne*, *Allemaigne*, *Champaigne*. D'autres encore mettoient [...] une *n* [...] on prononce en ces mots là et autres semblables l'*a* et l'*o* purement et simplement » (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 2, p. 527).

¹²⁸ Juneau estimait que cette caractéristique était à peu près disparue lorsqu'il écrivit son ouvrage en 1972.

¹²⁹ David Rogers, ouvr. cité, p. 29.

terminaisons en *-eu* de la finale *-eur* sont notées. Cette règle ne s'applique habituellement que pour les noms dont le féminin est en *-euse*, comme c'est le cas en français québécois. Il y a bien sûr dans les deux français quelques exceptions, comme *leur*, qui se prononce régulièrement dans un cas comme dans l'autre *-leu* [lø]. Cette prononciation est toujours extrêmement répandue à la grandeur du territoire du Québec et a été attestée dès 1672 en Nouvelle-France¹³⁰. Ajoutons à cela les phénomènes communs de l'omission des consonnes implosives, la syncope du *-l*, l'amuissement de la consonne finale et la permutation du *-d* final en *-t*, qui sont tous extrêmement fréquents chez les locuteurs québécois, à l'exception peut-être du premier, moins marqué.

Les démonstrations et les comparaisons auxquelles nous nous sommes adonnée dans ce chapitre démontrent bien cet héritage du français québécois que cherche à mettre en valeur Michèle Lalonde. Bien qu'à l'instar de Du Bellay, Lalonde ne traduise pas systématiquement en écriture phonétique le langage oral qu'elle cherche à légitimer, entreprise qui la rapprocherait dangereusement du phénomène joulal auquel elle ne veut pas être apparentée, l'auteure représente toutefois plusieurs traits phonétiques québécois dont peut se prévaloir aussi le français de Du Bellay. Ce rapprochement, qui demeure aujourd'hui encore marginal et inexploité, rejoint tout à fait la pensée de Mireille Huchon. En effet, dans la notice sur la langue de Rabelais en tête de l'édition des *Œuvres complètes*, elle affirme que « la prononciation actuelle du français du Canada est celle qui se rapproche le plus de la prononciation du français au XVI^e siècle¹³¹ ».

¹³⁰ Marcel Juneau, ouvr. cité, p. 167.

¹³¹ Mireille Huchon, « Notice sur la langue de Rabelais », dans Rabelais, *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. XXXV.

CHAPITRE V

L'héritage préclassique du français québécois sur le plan syntaxique et morpho-syntaxique

Introduction

Les deux chapitres précédents ont comparé deux auteurs, deux poètes de langue française, Du Bellay et Lalonde. Ils ont retracé à partir de leurs *Défenses et Illustrations de la langue* les similitudes de propos et d'application et ont poussé plus loin encore, tirant de cette comparaison un prétexte pour rapprocher deux langues. Ils ont cherché à montrer que sur les plans lexical et phonétique, il existe un héritage préclassique dans le français québécois. Ce chapitre clôt cette comparaison par une étude syntaxique ou morpho-syntaxique, en suivant la même ligne directrice et le même plan d'ensemble que les deux chapitres précédents.

5.1. Les principes théoriques des deux auteurs

5.1.1 Les principes théoriques morpho-syntaxiques chez Joachim du Bellay

Comme ce fut le cas pour le chapitre précédent, nous ne retrouvons que très peu d'indications syntaxiques dans le traité de Du Bellay. Il ne fait mention en fait que de trois principes, qui sont des conseils aux écrivains pour enrichir leur style, en jouant sur les catégories grammaticales. Il invite à substantiver les infinitifs, à utiliser les infinitifs comme compléments d'adjectif ou de verbes intransitifs et à employer les adjectifs comme adverbes :

Uses donques hardiment de l'Infinitif pour le nom, comme l'Aller, le Chanter, le Vivre, le Mourir. De l'Adjectif substantivé, comme le liquide des Eaux, le vuide de l'Air, le fraiz des Umbres, l'epes des Forestz, l'enroué des Cimballes, pourveu que telle maniere de parler adjoute quelque grace, et vehemence [...]. Des Verbes, et Participes, qui de leur nature n'ont point

d'infinitez apres eux, avecques des infinitifz, comme tremblant de mourir, et volant d'y aller, pour craignant de mourir, et se hatant d'y aller. Des Noms pour les Adverbes, comme ilz combattent obstinez, pour obstinément il vole leger, pour legerement, et mil' autres manieres de parler, que tu pouras mieux observer par frequente, et curieuse Lecture, que je ne te les scauroy' dire¹.

Le deuxième principe est aussi stylistique : « Garde toy aussi de tumber en un vice commun, mesmes aux plus excellens de nostre Langue, c'est l'omission des Articles². » Ronsard, dans son *Abbrégé de l'Art poétique*, tenait un discours similaire : « Tu n'oublieras jamais les articles, et tiendras pour tout certain que rien ne peut tant défigurer un vers que les articles délaissés³. » Enfin Du Bellay traite aussi de la nécessité d'adapter la prononciation et la graphie des noms propres d'origine latine ou grecque à la morphologie française :

Entre autres choses, se garde bien nostre Poëte d'user de Noms propres Latins, ou Grecz, chose vrayment aussi absurde, que si tu appliquois une Piece de Velours verd à une Robe de Velours rouge. [...] Accommode, donques telz Noms propres de quelque Langue, que ce soit à l'usage de ton vulgaire. [...] Tu doibz pourtant user en cela de jugement, et discretion, car il y a beaucoup de telz noms, qui ne se peuvent approprier en Francoys, les uns Monosyllabes, comme Mars, les autres dissyllabes, comme Venus, aucuns de plusieurs syllabes, comme Jupiter, si tu ne voulois dire Joue, et autres infinitz, dont je ne te scauroy' bailler certaine reigle. Parquoy je renvoye tout au jugement de ton oreille⁴.

Les principes théoriques étant peu nombreux chez Du Bellay, nous devons encore une fois avoir recours à nos connaissances de la langue préclassique pour établir les usages en vigueur à l'époque et analyser la façon dont Du Bellay répond à ces principes.

¹ Joachim Du Bellay, *Deffence et Illustration de la Langue françoise*, édition et dossier critique préparés par Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2001, p. 159.

² *Ibid.*, p. 161.

³ Ronsard, *Abbrégé de l'Art poétique*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.uqar.qc.ca/chaire/histoirelitteraire/hercule-XVI/PierredeRonsardAbbrégedelartpoetiquefrancois3.asp>, p. consultée le 16 mai 2007.

⁴ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 147-148.

5.1.2. Les principes théoriques morpho-syntaxique de Michèle Lalonde

Comme ce fut le cas pour l'aspect lexical et phonétique, Lalonde ne théorise pas tellement de grands principes fondamentaux. Elle se contente, le plus souvent dans le but de se porter à la défense du français québécois, de mentionner et d'expliquer certains de ses traits caractéristiques pour répondre à certains préjugés et se positionner dans le débat sur la langue. C'est dans cette optique qu'elle fait état des caractères syntaxiques suivants⁵ :

Contrairement à ce que l'on croit souvent, elle [la langue parlée au Québec] obéit à moult règles dialectales qui peuvent être du dix-septième et parfois du quinzième siècle, et doncques très passées de mode, voire condamnables du point de vue des Puristes modernes, mais qui la régularisent tout de mesme et ce, en toute bonne cohérence française. Ce n'est donc pas n'importe comment que nostre vulgaire commet ses innombrables fautes mais en quelque sorte fidèlement, ponctuellement et respectueusement [...].Voilà [...] pourquoy les mots orage, ouvrage, évangile, espace, emplâtre sont volontiers du féminin; et pourquoy broussailles, funérailles, entrefaites, vacances peuvent se dire au singulier; et pourquoy les formes interrogatives où-ce-que-c'est, par-où-ce-que sont encore en usage. Et je continuerais si j'aurais le loisir car la conjonction « si », exprimant une condition, demande bel et bien le conditionnel comme au dix-septième siècle⁶.

Par ce passage, Lalonde atteste l'existence en français québécois d'une réelle hésitation des genres dans certains mots, de l'emploi fréquent du singulier pour certains termes qui en français normatif actuel se retrouvent principalement, sinon uniquement, sous la forme plurielle, des formes interrogatives particulières et de l'emploi du conditionnel avec *si*.

Lalonde dénonce aussi la « grande constipation » de la langue française de la mère-patrie, coupable de se détourner de sa bonne vieille syntaxe au profit d'une grammaire uniforme, calquée sur la norme parisienne :

⁵ Le début du passage a déjà été cité dans le chapitre précédent.

⁶ Michèle Lalonde, *Défense et Illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes*, Paris, l'Hexagone / Laffont, coll. « Change », 1979, p. 22.

Si elle portait d'une part moins d'intérêt aux fines bouches de Paris et davantage au premier venu de province, si elle accordait d'autre part, moins d'importance à sa grammaire et à son fin vocabulaire et plus d'honneur aux ressources encore vives de sa bonne vieille syntaxe, elle nous viendrait pour une fois utilement en aide; et la langue française d'Europe, d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique aurait meilleure chance d'évoluer sans ipso facto se détériorer⁷.

5.1.3. L'application des principes théoriques syntaxiques et morpho-syntaxiques chez Du Bellay et Lalonde

Puisque les principes énoncés sont peu nombreux, il va de soi que l'application de principe est forcément restreinte. Cependant, l'énonciation d'un principe de Du Bellay retient notre attention : l'auteur suggère de remplacer certains adverbes par les adjectifs et donne plusieurs exemples parmi lesquels nous retrouvons l'expression *voler léger*. Même si ce principe dans les grandes lignes n'a pas survécu en français normatif actuel, nous ne pouvons nous empêcher d'établir un parallèle entre les *habiller chaud*, les *voyager léger*, les *penser croche* ou les *regarder bizarre* qui nous sont si familiers mais qu'aucun dictionnaire québécois ou français ne répertorie.

De plus, dans leur traité respectif, Du Bellay et Lalonde usent de la même façon de quelques procédés syntaxiques aujourd'hui jugés incorrects. Est-ce uniquement pour faire un rapprochement entre les deux langues comme elle l'a si souvent fait, ou dans un souci d'artifice littéraire, ou les deux, que Lalonde choisit à maintes reprises de faire abstraction de l'article devant un nom commun? Dans le parler des Québécois, la pratique n'est pas courante : l'usage de l'article suit en cela le français normatif. Pourtant, Lalonde écrira : « Pousser comme champignon sur des racines⁸ » et encore « Impose lourde taxe⁹ », de la même façon que Du Bellay, dénonçant les mauvais poètes qui omettaient

⁷ *Ibid.*, p. 26.

⁸ *Ibid.*, p. 18.

⁹ *Ibid.*, p. 25.

d'employer un article devant le nom, écrivait pourtant : « entretenues par studieux exercice, et continuelle diligence¹⁰ ».

Les deux auteurs ne parlent pas de la confusion entre adverbes et prépositions dans leur traité, mais ils la font tous deux en employant *dedans* comme préposition, plutôt que *dans* (lequel deviendra l'usage prescrit à partir du XVII^e siècle). « Dedans le palat¹¹ » et « dedans les Livres Grecz et Latins¹² » n'ont rien de surprenant chez Du Bellay. Chez Lalonde, qui explique que le *slang* américain « reste bien contenu dedans la langue anglaise¹³ », l'usage de *dedans* comme préposition plutôt que comme adverbe n'est pas une règle, mais ne constitue pas non plus une surprise : il renvoie à un phénomène encore assez répandu en français québécois.

¹⁰ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 86.

¹¹ *Ibid.*, p. 98.

¹² *Ibid.*, p. 107.

¹³ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 28.

5.2. Caractéristiques morphologiques ou syntaxiques du français québécois ayant cours à la période préclassique

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Je vas pour je vais	« J'men vas su le forgeron faire amancher ma hache ¹⁴ » « C'est moi qui vas coucher en haut pour te veiller ¹⁵ . »	<i>La qualité de la langue au Québec</i> ¹⁶	« J'm'en vas ¹⁷ . »	<i>La qualité de la langue au Québec</i> ¹⁸ ; <i>De la prononciation française [...]</i>
Assir pour assoir	« Viens don t'assire. On manque de joueurs ¹⁹ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i> ²⁰	« Je m'assys ²¹ . »	<i>De la prononciation française [...]</i>
<i>Licher</i> ²² pour lécher	« C'est en lichant ton couteau que tu t'est coupé la lèvre d'en haut ²³ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« Je veis [...] Agamenon lichecasse ²⁴ . »	<i>De la prononciation française [...]</i> ²⁵ ; <i>Dictionnaire du Moyen français</i> ²⁶

¹⁴ Rodolphe Girard, *Marie Calumet*, Montréal, Éditions Serges Brousseau, 1904, p. 69.

¹⁵ Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* [1933], Montréal, Les Éditions du Vieux Chêne, 1941, p. 75.

¹⁶ Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, Montmagny, Marquis ltée, coll. « Diagnostic », 1995, p. 47.

¹⁷ Palsgrave (1530), cité dans Charles Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Imprimerie nationale, 1881-1883 Genève, Slatkine Reprints, 1966, t. 1, p. 325.

¹⁸ Vaugelas disait que ce phénomène morphologique était courant chez le peuple de Paris (Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, ouvr. cité, p. 47).

¹⁹ Victor-Lévy Beaulieu, *Les grands-pères*, Montréal, Éditions du Jour, 1971, p. 56.

²⁰ Le *Glossaire du parler français au Canada* rapporte que *assir* était au XVI^e siècle la prononciation de l'ancien verbe *asseir*. Ainsi Rabelais disait-il « je m'assys », Saint-Simon « il s'assit » et « il s'assisent », Racan « assisons-nous » et Ronsard « assisez-vous » (*Société du parler français au Canada, Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'action sociale, 1930, p. 69).

²¹ Palsgrave (1530), cité dans Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 526.

²² « Le -i- apparaît dans les dér. dès le XII^e s. (*lichere, licherie* ds le *Gloss. Tours, cf. T.-L.*); il est prob. dû à l'infl. d'un autre verbe » (*Centre national de ressources textuelles et lexicales*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/licher>).

²³ Plume Latraverse, « Bienscéance », (paroles et musique : Plume Latraversc), *Pommes de route*, [1975], Disque Dragon, Le tirage original de cet album est paru en édition vinyle sur étiquette Deram XDEF-121, paroles disponibles à l'adresse suivante : <http://www.paroles.net/chanson/32171.1> , p. consultée le 18 février 2008.

²⁴ Rabelais, *Pantaguel*, dans *Œuvres complètes*, édition préparée par Mirelle Huchon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, p. 323. Huchon donne pour équivalent au mot *lichecasse* le terme *lèche casserole*.

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Hésitation sur les genres	« Ous'que t'as eu cette belle arrosoir-là ²⁷ ? » « Jeanne? [...] Une vraie amour ²⁸ ! »	« Dissidence du français québécois et évolution dialectale » ²⁹ ; <i>Le ramage de mon pays</i> ³⁰	« Contente toy, pour ceste heure [...] de ce petit Œuvre ³¹ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ³² ; <i>Deffence et Illustration de la Langue françoise</i> ³³
Adjectif épïcène <i>grand</i> employé au masculin avec un substantif féminin	« Je lui ai prêté ma grand'calèche ³⁴ . » « Un bout de cable de la grand'fourche est fixé à celle du milieu ³⁵ . »	« Prononciation québécoise ancienne » ³⁶ ; <i>Matériaux pour l'étude du français au Canada</i> ³⁷	« Mais tout ainsi que les Peintres, et Statuaires mettent plus grand'industrie à faire beaux ³⁸ . » « À voir ma grand' soutane ³⁹ . »	<i>Introduction à la langue française du XVI^e siècle</i> ⁴⁰

²⁵ « Licher » a été répertorié seulement par des grammairiens préclassiques : R. Estienne (1549), Tabourot (1587), Lanoue (1595), Oudin (1633) (Charles Thurot, ouvr. cité, t. 1, p. 340).

²⁶ Algirdas Julien Greimas et Teresa Mary Keane, *Dictionnaire du moyen français* [1992], Paris, Larousse, 2001.

²⁷ Ringuet, *Trente arpents*, Montréal, Fides, 1938, p. 304.

²⁸ Roger Lemelin, *Les Plouffe*, Montréal, La Presse, coll. « Nos classiques », 1948, p. 272.

²⁹ Philippe Barbaud, « Dissidence du français québécois et évolution dialectale », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2, 1998, p. 107-127.

³⁰ Victor Barbeau répertorie l'emploi au féminin des noms *acier*, *aigle*, *air*, *almanach*, *amour*, *appétit*, *argent*, *auditoire*, *diabète*, *échange*, *éclair*, *élastique*, *érable*, *escalier*, *évangile*, *gages*, *garde-robe*, *hôpital*, *incendie*, *légume* (lorsque l'on parle d'un personnage important), *midi* et *minuit* (précise), *moustiquaire*, *obstacle*, *œuvre*, *orage*, *oreiller*, *orme*, *orteil*, *ouvrage*, *platine*, *poison* (Victor Barbeau, *Le ramage de mon pays. Le français tel qu'on le parle au Canada*, Montréal, Bernard Valiquette, 1939, p. 32-36, 70, 151-153).

³¹ Étienne Dolet, « Epistre au peuple françoys », *La Maniere de bien traduire d'une langue en aultre* [1540], cité dans Joachim du Bellay, ouvr. cité, p. 182.

³² *Aigle*, *amour*, *échange*, *évangile*, *minuit*, *orage*, *poison*, etc. étaient employés au féminin au XVI^e siècle, alors que *cime*, *comète*, *étude*, *humour*, *idole*, *image*, *limite*, *ombre*, *vidange*, etc. étaient de genre masculin (Georges Gougenheim, *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Éditions A. et J. Picard, coll. « Connaissance des langues », 1974, p. 40-45).

³³ *Affaire*, *erreur*, *œuvre* et *ordre* se retrouvent avec la mention « genre indéterminé » dans le glossaire constitué à la fin de la présente édition du traité de Du Bellay (Joachim du Bellay, ouvr. cité, p. 385-403).

³⁴ Jacques Ferron, *Le Saint-Elias*, Ottawa, Éditions du Jour, coll. « Les romanciers du jour », 1972, p. 27.

³⁵ *Ibid.*, p. 101.

³⁶ Claude Poirier, « Prononciation québécoise ancienne », dans Marcel Juneau et Georges Straka, *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, t. 1, 1975, p. 228.

³⁷ Un ouvrage dirigé par André Clas, qui s'intitule *Matériaux pour l'étude du français au Canada. Néologismes-Canadianismes*, répertorie l'usage en littérature québécoise de *grand'peur*, *grand'religion*, *grand'roue*, *grand'chaise*, *grand'combine*, *grand'communion*, *grand'couchette*, *grand'maison*, *grand'mitaine*, *grand'nouvelle*, *grand'rousse*, etc., démontrant à quel point cet usage est répandu et peut s'appliquer à une variété de termes, ce qui n'est pas le cas en français

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Noms pluriels employés au singulier ou avec les articles indéfinis de formes pluriels <i>uns</i> ou <i>unes</i>	« Broussailles, funérailles, entrefaites, vacances peuvent se dire au singulier ⁴¹ . »	<i>Défense et Illustration de la langue québécoise; Le ramage de mon pays</i> ⁴²	« Uns bon ciseaux coupent nostre amictié ⁴³ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁴⁴
Article indéfini <i>des</i> employé devant un adjectif épithète suivi d'un nom	« M. Layton a indiqué qu'il s'agissait d'un autre exemple des beaux discours de M. Martin [...]. Il faudra plus que des belles paroles ⁴⁵ . »	<i>Le ramage de mon pays</i> ⁴⁶	« Vous en avez assez vu qui se sont bien trouvés de mourir, eschevant par là des grandes miseres ⁴⁷ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁴⁸
Omission de l'article défini	« Faudrait ben qu'il eût fait Pâques avant Rameaux ⁴⁹ . »	<i>Le ramage de mon pays</i> ⁵⁰	« Les Grecs nous ont fait l'un sur Olympe habiter ⁵¹ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁵²

normatif où seulement quelques exceptions sont reconnues (André Clas (sous la dir. de), *Matériaux pour l'étude du français au Canada. Néologismes-canadianismes*, Montréal, Département de linguistique et philologie de l'Université de Montréal, vol. 1, 1976, p. 243-246).

³⁸ Joachim Du Bellay, ouvr. cité, p. 151.

³⁹ Marie de Romieu, « Elegie en faveur et personne du Seigneur Gratian Messonier », dans *Les premières œuvres poétiques de mademoiselle Marie de Romieu vivaroise*, Paris, Lucas Breyer, fac simulé de l'édition de 1581, p. 24.

⁴⁰ Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Nathan université, coll. « Lettres 128 », 1997.

⁴¹ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 22.

⁴² Barbeau rapporte qu' « on emploie au singulier les noms pluriels suivants : tenaille, pine, ciseau, broussaille, fiançaille, sur l'entrefaite, funéraille » (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 154).

⁴³ Marguerite de Navarre, *Dernières poésies*, cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 65.

⁴⁴ Gougenheim précise que les articles indéfinis *uns* ou *unes* sont pluriels et s'emploient plus spécifiquement devant un objet fait de deux éléments, comme c'est le cas pour les ciseaux, ou devant les noms qui sont toujours utilisés au pluriel : *noces, vêpres*, etc. (Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 65).

⁴⁵ « Layton trouve que les belles paroles de Martin sur les droits de la personne sonnent faux », mercredi 12 octobre 2005, article disponible sur le site du NPD à l'adresse suivante : <http://www.npd.ca/page/1660>, p. consultée le 12 mars 2008. Bien qu'aucun des ouvrages de syntaxe québécoise consultés n'ait répertorié cette caractéristique, elle est très fréquente dans le français québécois, ce qui explique d'ailleurs qu'on puisse la retrouver dans les discours politiques, qui s'efforcent pourtant d'employer une langue proche de celle de la norme.

⁴⁶ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 159.

⁴⁷ Montaigne, *Essais I, Œuvres complètes* [1595], édition préparée par Jean Céard (sous la dir. de), Paris, La Pochothèque, coll. « Livre de poche » et « Classiques modernes », 2001, p. 144.

⁴⁸ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 65.

⁴⁹ Germaine Guèvremont, *Marie-Didace*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1947, p. 73.

⁵⁰ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 159.

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Accord des collectifs	« Tout le monde le disent. [...] Le peuple ont le dos large ⁵³ . »	« Dissidence du français québécois et évolution dialectale » ⁵⁴ ; <i>Le ramage de mon pays</i>	« Ce peuple guaignoient leur vie en façon bien estrange ⁵⁵ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ⁵⁶ ; <i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
Omission du pronom personnel	« Mais, pour un chantier, vous faut un chantier ⁵⁷ . » « Est venue me dire que Lucie pi Vézine étaient en amour ⁵⁸ . »		« faut que/ me semble que ⁵⁹ » « Avant toutes choses, fault qu'il ait ce jugement de cognoitre ses forces ⁶⁰ »	<i>Initiation à l'histoire de la langue française</i>
Remplacement du pronom « y » pour « lui » ou « à lui »	« Vous remercierez ben M. Corrigan pour moé. Vous y direz ⁶¹ . »	« Le français des premiers Canadiens » ⁶² ; « Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal » ⁶³	« Il n'avoit trouvé mauvais qu'elle y parlast ⁶⁴ . »	« La langue des premiers Canadiens » ⁶⁵ ; <i>Introduction à la langue française du XVI^e siècle</i>

⁵¹ Joachim du Bellay, *Les regrets*, cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 64.

⁵² Dans son ouvrage, Gougenheim affirme que souvent, le français de la Renaissance n'emploie pas l'article défini devant des noms abstraits tels que *nature*, *beauté*, *fortune*, *mariage*, *paix*, *patience*, etc. C'est aussi le cas devant les noms de rivières, de montagnes et de pays (Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 63).

⁵³ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 184.

⁵⁴ Philippe Barbeau, « Dissidence du français québécois et évolution dialectale », art. cité, p. 113.

⁵⁵ Rabelais, *Le Quart Livre*, cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 250.

⁵⁶ Haase rapporte que « l'ancienne langue mettait ordinairement au pluriel un verbe ayant pour sujet un collectif » (A. Haase, ouvr. cité, p. 152).

⁵⁷ Georges Brunet, *La forêt*, Montréal, Éditions du Totem, 1953, p. 32.

⁵⁸ Marcel Trudel, *Vézine*, Montréal, Fides, 1946, p. 116.

⁵⁹ Exemples tirés de Jean-Louis Tritter, *Initiation à l'histoire de la langue française*, Paris, Ellipse, coll. « Thèmes et études », « Initiation à... », 2003, p. 43.

⁶⁰ Joachim du Bellay, ouvr. cité, p. 130.

⁶¹ Ringuet, ouvr. cité, p. 319.

⁶² Jean-Denis Gendron, « Le français des premiers Canadiens », dans Michel Plourde, (sous la dir. de), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides / Les publications du Québec, 2000, p. 39-42.

⁶³ Monique Lemieux, « Variation et changement en syntaxe », dans Monique Lemieux et Henrietta J. Cedergren (sous la dir. de), « Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal », *Langues et sociétés*, Québec, t. 2, mai 1985, p. 150.

⁶⁴ Marguerite de Navarre, *Heptaméron* dans Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 76.

⁶⁵ Selon Jean-Denis Gendron, Vaugelas aurait dénoncé cette faute commune parmi les courtisans (Jean-Denis Gendron, « Le français des premiers Canadiens », art. cité, p. 39).

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Omission du pronom C.O.D. quand il y a succession de deux pronoms	« Dis-y d'arrêter son klaxon parce que j'vas y peter, moé ⁶⁶ ! »	<i>Grammaire québécoise d'aujourd'hui</i> ⁶⁷	« Madame, puisqu'elle a choisi Basile pour son mary, je suis bien d'avis que vous luy laissiez ⁶⁸ . »	<i>Introduction à la langue française du XVI^e siècle</i>
Forme forte dans les pronoms personnels	« Ça fait rien, je m'adonne bien avec eux autres ⁶⁹ . » « Entre nous autres, t'as autant d'acquêt d'aller t'coucher ⁷⁰ . »	<i>Grammaire québécoise d'aujourd'hui</i> ⁷¹ ; <i>Nos façons de parler</i> ⁷²		<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁷³
Pronom démonstratif ou déterminatif <i>cettuy</i> (<i>cestuy</i>)	« C'est ct'ui-là qui m'a jeté une bordée de bêtises à la face ⁷⁴ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada; Travaux de linguistique québécoise</i> ⁷⁵	« Cetuy là l'a dit ⁷⁶ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁷⁷
<i>Celle-là qui, celui-là qui</i>	« celui-ci pensant pour celui-là qui travaillait pour l'autre, vivait tout étonné au milieu d'un grand loisir ⁷⁸ . » « celui-là qui ne le sait peut-être pas lui-même ⁷⁹ . »	<i>Le ramage de mon pays</i> ⁸⁰	« Ayez à celui là qui est plein de malheur ⁸¹ . »	<i>Évolution et structure de la langue française</i> ⁸²

⁶⁶ Michel Tremblay, *C't'a ton tour*, Laura Cadieux, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 60.

⁶⁷ Jean-Marcel Léard, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécoismes*, Montréal, Guérin universitaire, 1995, p. 88.

⁶⁸ Pierre de Larivée, *Les Contens*, cité dans Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, ouvr. cité, p. 76.

⁶⁹ Marcel Trudel, ouvr. cité, p. 162.

⁷⁰ Bernard, Harry, *Les jours sont longs*, Ottawa, Le cercle du livre de France, 1951, p. 165.

⁷¹ Dans *nous-autres*, *vous-autres* et *eux-autres*, l'ajout de *autres* après le pronom personnel pluriel est fréquent au Québec et cet emploi est attesté dans Jean-Marcel Léard, ouvr. cité, p. 83.

⁷² Denis Dumas, *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987.

⁷³ Gougenheim soutient qu'au XVI^e siècle, « les pronoms accentués du pluriel, *nous*, *vous* [...], *eux*, *elles*, peuvent être renforcés en *nous autres*, etc. » (Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 67).

⁷⁴ Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion* [1965], Montréal, Librairie Beauchemin, 1973, p. 279.

⁷⁵ Jean-Marcel Léard, « Quelques faits de morphologie du québécois », dans Lionel Boisvert, Marcel Juneau et Claude Poirier (sous la dir. de), *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec, section 4, 1978, p. 122-123.

⁷⁶ Joachim du Bellay, ouvr. cité, p. 125.

⁷⁷ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 76-77.

⁷⁸ Jacques Ferron, « Le paysagiste », *Contes du pays incertain*, Montréal, Éditions d'Orphée, 1962, version disponible en ligne à l'adresse suivante :

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Pronom relatif C.O.I. désignant des objets	« La pompe à qui j'ai mis un nouveau washer. »	<i>Le ramage de mon pays</i> ⁸³	« Pour ce me plaist la douce poésie Et le doux traict par qui je fus blessé ⁸⁴ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
Adjectifs employés comme adverbes	« Y'a répondu bête/ drôle/ direct/ grossier ⁸⁵ » « Encore une semaine de même, pi les patates vont pourrir certain ⁸⁶ . »	<i>Grammaire québécoise d'aujourd'hui</i>		<i>Deffence et Illustration de la Langue françoise</i>
Locutions adverbiales <i>astheure</i> formées d'une agglutination	« C'est ton tour astheure ⁸⁷ . »	<i>Matériaux pour l'étude du français au Canada</i> ⁸⁸	« Qu'ils ne me reprochent point les maux, qui me tiennent asteure à la gorge ⁸⁹ . »	<i>Matériaux pour l'étude du français au Canada</i> ⁹⁰ , <i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ⁹¹

<http://www.ecrivain.net/ferron/paysagiste/paysagiste.htm> , p. consultée le 12 mars 2008.

⁷⁹ Louise Langlois, « Tout est possible », 26 octobre 2006, art. disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.voir.ca/publishing/article.aspx?zone=1§ion=10&article=44294> , page consultée le 12 mars 2008.

⁸⁰ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 173.

⁸¹ Marie de Romieu, « Eclogue d'un amant désespéré sa dame se montrant courroucée à l'encontre de luy, avec la complainte qui s'ensuit », dans ouvr. cité, p. 22.

⁸² Walther von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*, Berne, A.Francke S.A., coll. « Bibliotheca romanica », 1946, p. 175.

⁸³ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 173.

⁸⁴ Joachim Du Bellay, *Les regrets*, dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 91.

⁸⁵ Jean-Marcel Léard, ouvr. cité, p. 67.

⁸⁶ Ringuet, ouvr. cité, p. 325.

⁸⁷ Victor-Lévy Beaulieu, *Les grands-pères*, ouvr. cité, p. 42.

⁸⁸ André Clas (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 261.

⁸⁹ Montaigne, *Essais II*, ouvr. cité, p. 1190.

⁹⁰ L'ouvrage affirme que Palgrave en 1530 et Stoer en 1628 auraient reconnu l'existence de cette locution dans le sens actuel de *maintenant* (André Clas (sous la dir. de), ouvr. cité, p. 261).

⁹¹ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 196.

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Dedans employé comme préposition	« Moé je rentre pus dedans le Mc Donald parce que si tu rentres dedans le McDonald, [...] y'arrive un ostie de morron avec sa sacrament de moppe ⁹² . »	<i>Le ramage de mon pays</i> ⁹³ ; <i>Travaux de linguistique québécoise</i> ⁹⁴	« Moy, qui l'avait rendu si mal avisé, que venir faire un povre mari, cocu dedens son lit même ⁹⁵ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ⁹⁶
Dessus employé comme préposition	« C'est plein d'grosses bibittes qui grimpent dessus moi ⁹⁷ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« Puis Pantagruel [...] reprint le bout de son mast, en frappant torche lorgne dessus le géant ⁹⁸ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ⁹⁹
Tout placé entre l'auxiliaire et le participe	« Il a tout mangé sa soupe ¹⁰⁰ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada; Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal</i> ¹⁰¹	« Le bas d'une vieille asnesse Que je montois l'aultre jour en allant faire l'amour M'a tout encorché la fesse ¹⁰² . »	
Avec employé comme adverbe	« Il y est allé lui avec ¹⁰³ . »	<i>États d'âme, états de langue</i> ¹⁰⁴	« Si est-ce que le ciel n'a ton corps revestu/ Ny ton esprit avec d'une seule vertu ¹⁰⁵ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
Ajout de la préposition à devant tout	« Il mouille à verse presquément à tous les jours ¹⁰⁶ . »		« À toutes les fois qu'on se les représente de nouveau ¹⁰⁷ . »	<i>Syntaxe du XVII^e siècle</i>

⁹² Michel Barrette, « Le chialeux », monologue humoristique présenté au festival du Grand rire Bleu, Québec, juin 2000.

⁹³ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 208.

⁹⁴ Marcel Juneau et Georges Straka, *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, t. 1, 1975, p.193-256.

⁹⁵ Louise Labé, *Discours, Œuvres complètes*, édition préparée par François Rigolot, Paris, GF Flammarion, 2004, p. 53.

⁹⁶ A. Haase, ouvr. cité, p. 338-339.

⁹⁷ Victor-Lévy Beaulieu, *En attendant Trudot*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1974, p. 35.

⁹⁸ Rabelais, *Pantagruel*, dans *Œuvres complètes*, ouvr. cité, p. 319.

⁹⁹ A. Haase, ouvr. cité, p. 351-352

¹⁰⁰ Exemple tiré de Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 672.

¹⁰¹ Monique Lemieux, Marielle St-Amour et David Sankoff, « /TUT/ en français de Montréal : un cas de neutralisation morphologique », dans Monique Lemieux et Henrietta J. Cedergren (sous la dir. de), « Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal », *Langues et sociétés*, Québec, t. 2, mai 1985, p. 12.

¹⁰² Gaultier Garguille, *Chansons* [1631], cité dans Monique Lemieux, Marielle St-Amour et David Sankoff, art. cité, p. 12.

¹⁰³ Exemple tiré de l'ouvrage de Victor Barbeau (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 207).

¹⁰⁴ Marty Laforest, ouvr. cité, p. 72.

¹⁰⁵ Ronsard, « Hymne de la Justice », cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 225.

¹⁰⁶ Germaine Guèvermont, *Marie-Didace*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1947, p. 9.

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Préposition <i>à</i> plutôt que <i>de</i> pour marquer l'appartenance	« Tous les samedis, vers les dix heures du matin, la femme à Séraphin Poudrier lavait le plancher de la cuisine ¹⁰⁸ . »		« le bonnet à Jacques ¹⁰⁹ »	<i>Syntaxe du XVII^e siècle</i>
<i>Avoir de besoin</i>	« As-tu d'besoin d'un cinq étoiles quand t'en a cinq millions dans l'ciel ¹¹⁰ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada; Le ramage de mon pays¹¹¹</i>	« Qu'est-il de besoin ¹¹² »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i>
Préposition <i>de</i> plutôt que <i>à</i> après certains verbes	« S'entêter de faire cela. J'hésite de le faire »	<i>Le ramage de mon pays¹¹³</i>		<i>Syntaxe française du XVII^e siècle¹¹⁴</i>
Emploi généralisé du pronom relatif <i>que</i>	« C'est un gars qu'on ne sait pas trop d'où il vient ¹¹⁵ . » « Il parlait d'un pays assez sauvage qu'il y a même pas d'oiseaux qui rôdaillent dans le ciel ¹¹⁶ . »	<i>Le ramage de mon pays¹¹⁷</i>	« Bien heureux qui [...] s'est peu passer de bouillie de son, vendue au coing des rues, aux lieux qu'on vendait jadis les friandises ¹¹⁸ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
Locution conjonctive <i>à cause que</i>	« Je m'en souviens pas ben ben, à cause que j'avais cinq ans ¹¹⁹ . »	<i>Le ramage de mon pays¹²⁰</i>	« Mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit riens de son patrimoine ¹²¹ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>

¹⁰⁷ René Descartes, *Les passions de l'âme*, cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 323.

¹⁰⁸ Claude-Henri Grignon, ouvr. cité, p. 11.

¹⁰⁹ Haase rapporte que Meigret aurait signalé comme usitée cette tournure (A. Haase, ouvr. cité, p. 322).

¹¹⁰ Richard Desjardins, « Eh oui, c'est ça la vie » (paroles et musique : Richard Desjardins), *Kanasuta*, [9^e album], Montréal, Koukinic, [septembre] 2003.

¹¹¹ Victor Barbeau mentionne plusieurs expressions dans lesquelles la particule *de* est ajoutée en français québécois. Il donne les exemples suivants : « il a cru de bien faire », « il espère de vous voir », j'en ai de besoin », « c'est de ma faute », « à part de ça » (Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 207) et « prendre de l'air » (*Ibid.*, p. 159).

¹¹² Philippe Desportes, *Premières œuvres* [1600], cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 273.

¹¹³ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 208.

¹¹⁴ Haase répertorie cette construction entre autres chez les auteurs Malherbe, Balzac, Pascal et Vaugelas dans les verbes suivants : *se plaire de*, *s'opiniâtrer de*, *accoutumé de vivre*, *exhorter de*, *prêt de servir*, *apprendre de*, *enseigner de*, *chercher de*, *condamner de*, *penser de*, *s'échapper de parler*, *soumettre de faire*, *s'engager de*, *s'attendre de*, etc. (A. Haase, ouvr. cité, p. 285 à 293).

¹¹⁵ Claude Jasmin, *C'est toujours la même histoire*, Ottawa, Leméac, 1972, p. 20.

¹¹⁶ Georges Brunet, ouvr. cité, p. 59.

¹¹⁷ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 174.

¹¹⁸ Pierre Le Roy *et al.*, *Satyre Ménippée*, cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 95.

¹¹⁹ Ringuet, ouvr. cité, p. 36.

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Locution conjonctive <i>mais que</i>	« Je lui donnerai sa paye mais qu'il aura fini sa job ¹²² . » « Vous me le donnerez mais que j'aille vous voir ¹²³ . »	<i>Le français sans façon. Chroniques de langage; Le ramage de mon pays</i>	« Hélas!ma fille hélas! qui me clorra les yeux. Mais que mon pâle esprit soit monté dans les cieux ¹²⁴ ... »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ¹²⁵
Locution conjonctive <i>comme que</i>	« J'aurais ben dû faire comme Ephrem, m'en aller aux États-Unis, avec un bon paquet d'argent, comme que vous y avez donné ¹²⁶ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« Vous plustost par vos mains, comme que soit, cette vie enlevez ¹²⁷ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
<i>Après</i> dans la locution archaïque <i>être après (à, de) faire quelque chose</i>	« J'étais après fendre du bois ¹²⁸ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« Je suis après de les achever. » « La nature est toujours après à produire ¹²⁹ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ¹³⁰
Locution <i>par après</i>	« Étudiez d'abord;vous jouerez par après ¹³¹ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« Je les y trouve toutes par après ¹³² . »	
Locution <i>si que</i>	« Si qu'on irait dîner ¹³³ . »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>	« Si que l'épine de son dos a reçu dommage en ses os ¹³⁴ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ¹³⁵

¹²⁰ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 33.

¹²¹ Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron* (10), cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 221.

¹²² Exemple donné par Philippe Barbaud, *Le français sans façon. Chroniques de langage*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987.

¹²² Ringuet, ouvr. cité, p. 90.

¹²³ Exemple tiré de Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 197.

¹²⁴ Racan, *Arthénice ou les Bergeries* [1619], cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 376.

¹²⁵ A. Haase, ouvr. cité, p. 376.

¹²⁶ Ringuet, ouvr. cité, p. 90.

¹²⁷ De Masures, *Énéide*, cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 228.

¹²⁸ Rodolphe Girard, *Marie Calumet*, Montréal, Éditions Serges Brousseau, 1904, p. 71.

¹²⁹ Ces deux exemples sont tirés de Malherbe, cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 359.

¹³⁰ A. Haase, ouvr. cité, p. 376.

¹³¹ Exemple tiré de la Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 51-52.

¹³² Descartes, *Discours de la méthode*, cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 359.

¹³³ Exemple tiré du *Glossaire du parler français au Canada* (Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 625).

¹³⁴ Scarron, *Virgile travesti*, cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 376.

¹³⁵ Haase rapporte que la locution *si que* est très fréquente dans l'ancienne langue mais qu'au XVII^e siècle, il n'y a que Scarron et La Fontaine qui l'emploient fréquemment (*Ibid.*).

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Emploi de <i>si</i> avec le mode conditionnel	« Si j'aurais su ce qui arriverait, je serais resté ¹³⁶ . »	<i>Grammaire québécoise d'aujourd'hui</i> ¹³⁷ ; <i>Les Gaspésiens s'expriment avec des mots</i>	« Je meurs si je saurois qui a le moins de jugement ¹³⁸ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ¹³⁹
Périphrase verbale avec infinitif <i>être pour</i> , exprimant l'idée d'une action imminente ou future	« Je suis parti pour le dire mais j'ai pas pu ¹⁴⁰ . »	<i>Le français sans façon. Chroniques de langage</i>	« Les étrangers qui s'attachent à Dieu seront pour le servir et l'aimer ¹⁴¹ . »	<i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ¹⁴²
Régularisation des radicaux	« Qu'est-ce que vous disez ¹⁴³ »	<i>États d'âme, états de langue</i> ¹⁴⁴		<i>Le français de la Renaissance</i> ¹⁴⁵
Le relatif-interrogatif <i>là où</i> (dans les interrogations indirectes)		<i>Le ramage de mon pays</i> ¹⁴⁶	« Elles demanderent au crieur là où ledit vin se vendoit ¹⁴⁷ . » « Et vostre honneur [...] sera mis en tous lieux là où cette histoire sera racomptée ¹⁴⁸ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ; <i>Syntaxe française du XVII^e siècle</i> ¹⁴⁹

¹³⁶ Exemple tiré de Roland Provost, *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots*, ouvr. cité, n.p.

¹³⁷ Jean Marcel Léard, ouvr. cité, p. 195.

¹³⁸ Malherbe, A. Haase, ouvr. cité, p. 160.

¹³⁹ Haase rapporte que « le conditionnel présent n'était pas rare autrefois dans les propositions conditionnelles subordonnées commençant par *si*, et persista jusque dans le XVII^e siècle » (*Ibid.*).

¹⁴⁰ Exemple tiré de Philippe Barbaud, *Le français sans façon. Chroniques de langage*, ouvr. cité, p. 161.

¹⁴¹ Pascal, *Pensées*, cité dans A. Haase, ouvr. cité, p. 169.

¹⁴² Haase rapporte que la périphrase *être pour* était utilisée encore au XVII^e siècle à la place d'un simple futur (*Ibid.*).

¹⁴³ Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 290.

¹⁴⁴ Marty Laforest, ouvr. cité, p. 78.

¹⁴⁵ Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1989.

¹⁴⁶ Victor Barbeau, ouvr. cité, p. 195.

¹⁴⁷ Nicolas de Troyes, *Grand Parangon*, cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 178.

¹⁴⁸ Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, cité dans *Ibid.*

¹⁴⁹ Haase affirme qu'au XVII^e siècle, cette construction ancienne se retrouve rarement (A. Haase, ouvr. cité, p. 91).

Phénomène morpho-syntaxique	Exemples ou citation en Français parlé au Québec	Source	Exemples ou citation en français préclassique	Source
Interrogation avec la forme <i>c'est que</i> ¹⁵⁰	« C'est quand est-ce que le magasin ferme ¹⁵¹ ? » « J'me d'mande où c'est qu'à l'est A se demander où c'est que chus ¹⁵² . »	<i>Le français sans façon. Chroniques de langage</i>	« Sachant bien pourquoi c'est qu'on le prochasse ¹⁵³ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
Interrogation avec la particule <i>si</i>	« J'y vas-tu ou ben si j'y vas pas ¹⁵⁴ . »		« Veillé-je ou si je dors ¹⁵⁵ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>
Interrogation avec les formes contractées <i>avous</i> ou <i>savous</i>	« Sa'vous où il est ¹⁵⁶ ? » « A'vous vu mon petit garçon ¹⁵⁷ ? »	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>		<i>De la prononciation française [...]</i> ¹⁵⁸ ; <i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i> ¹⁵⁹
Négative : omission de la particule <i>ne</i> ¹⁶⁰	« Un homme qui réussit pas à rêver quand il dort peut pas faire grand-chose quand i'est réveillé ¹⁶¹ . »	« Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal » ¹⁶²	« Les philosophes du temps passé [...] dont la tristesse et la joye est quasi poinct sentye ¹⁶³ . »	<i>Grammaire de la langue française du XVI^e siècle</i>

¹⁵⁰ *Le Glossaire du parler français au Canada* répertorie l'usage de la particule interrogative *c'est que* avec les pronoms interrogatifs *pourquoi*, *pour qui*, *qui* (*qui c'est qui* ou *qui c'est que* ne sont pas employés que dans la forme interrogative, comme dans l'exemple que donne le *Glossaire* : « Je ne me rappelle pas qui c'est que j'ai vu, qui c'est qui m'a dit ça »), *où c'est que* et *quand c'est que* (Société du parler français au Canada, ouvr. cité, p. 184-185).

¹⁵¹ Exemple donné par Philippe Barbaud, *Le français sans façon. Chroniques de langage*, ouvr. cité, p. 175.

¹⁵² Richard Desjardins, « Chaude était la nuit » [1994], texte en ligne à l'adresse suivante : <http://www.chansonduquebec.com/parole/desjyank.htm> p. consultée le 5 juillet 2007.

¹⁵³ Agrippa D'Aubigné, *La Création* (chant X, éd. Réaume, t.III, p. 339), cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 237.

¹⁵⁴ Richard Desjardins, « Un beau grand slow » (paroles et musique : Richard Desjardins), *Au Club Soda*, [6^e album], Montréal, Foukinic, 1993.

¹⁵⁵ Robert Garnier, *Bradamante* (III, 5), cité dans Georges Gougenheim, *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, ouvr. cité, p. 237.

¹⁵⁶ Société de parler français au Canada [1930], ouvr. cité, p. 614.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 82.

¹⁵⁸ Charles Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Imprimerie nationale [1881-1883], Genève, Slatkine Reprints, 1966.

¹⁵⁹ Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 117.

¹⁶⁰ Soulignons que cette tendance à omettre la particule *ne* à l'oral n'est pas spécifique au Québec et qu'elle est répandue à travers toute la francophonie.

¹⁶¹ Roch Carrier, *Le deux-millième étage*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 27.

¹⁶² Monique Lemieux, « Pas rien », dans Monique Lemieux et Henrietta J. Cedergren (sous la dir. de), ouvr. cité, t. 2, p. 92.

¹⁶³ Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron* (34, éd. M. François, p. 253), cité dans Georges Gougenheim, ouvr. cité, p. 242.

5.2.1. Commentaires sur le tableau

Dans le tableau, nous nous sommes efforcée d'illustrer les phénomènes à la fois par une source et par une citation. Toutefois, les travaux sur la syntaxe étant minces, et ce dans les deux langues, certains phénomènes sont appuyés seulement par l'un ou l'autre. Que l'existence d'un phénomène soit démontrée par le biais d'une citation appropriée ou celui d'une source d'étude linguistique ne remet nullement en question sa manifestation dans la langue (québécoise ou préclassique) : la majorité des caractéristiques décrites sont toujours présentes dans la langue parlée. Cela n'a rien d'étonnant : la syntaxe est sans doute l'aspect de la langue qui évolue le plus lentement. C'est certainement aussi celui qui connaît le moins de variations en fonction de l'aire géographique, contrairement au lexique et à la phonétique.

5.3. Similitudes entre le français québécois et le français préclassique

Bien que Du Bellay et Lalonde se soient montrés particulièrement succincts dans leur ébauche de principes théoriques syntaxiques au sein de leur traité, les liens entre français québécois et français préclassique sur le plan morpho-syntaxique n'en demeurent pas moins aussi manifestes qu'ils l'ont été sur les plans lexical et phonétique. Le tableau n'illustre pas de façon exhaustive l'ensemble des phénomènes établissant un lien entre le français québécois et le français préclassique. Nous ne citerons pas dans le corps du texte tous les traits décrits dans le tableau, mais nous pouvons tout de même en rappeler quelques-uns : emploi de la morphologie archaïque de certains verbes, double catégorisation grammaticale de termes (adverbes et prépositions), emploi universel du pronom relatif *que*, usage de mêmes locutions conjonctives, interrogations formulées avec des pronoms identiques, marquées par l'inversion du sujet ou faisant parfois appel aux mêmes formes contractées *avous* ou *savous* ou emploi de la particule interrogative *si*, etc.

Plusieurs manifestations syntaxiques ne sont pas exclusives au Québec et se retrouvent un peu partout à travers la francophonie. C'est le cas par exemple de l'ellipse de la particule de négation *ne* ou de l'usage de *avec* comme adverbe. L'hésitation des genres est une caractéristique commune aux deux états de français¹⁶⁴ : en français québécois, elle est toujours vivace. Outre l'hésitation des genres avec les mots débutant par une voyelle, phénomène répandu à travers la francophonie, le français québécois connaît aussi une hésitation des genres avec certains mots débutant par une consonne : il est normal d'entendre dire *une* pétale, *un* garde-robe, *une* trampoline, etc. On féminisera aussi certains termes ou expressions qui, en français normatif, sont masculins : *une* couple de semaines, *une* doudou, etc. Une des explications possibles pour expliquer ce phénomène d'hésitation des genres au Québec serait le maintien jusqu'à la fin de la Renaissance de la double nasalisation, qui ne fait pas de différence, à l'oral, entre *un* et *une*, si ce n'est la prononciation du *-e* final qui a disparu en français québécois.

¹⁶⁴ Nous ne reviendrons pas sur les causes de l'hésitation des genres en français préclassique, nous avons déjà abordé ce point dans le chapitre I, dans la section 1.2.3.

CONCLUSION

Chantal Bouchard écrit avec raison : « au centre de la vie collective et de la culture, la langue apparaît comme le facteur d'organisation de la pensée et d'intégration sociale le plus puissant¹ ». Au XVII^e siècle, surtout à partir de la deuxième moitié, le potentiel littéraire du français est devenu une réalité incontestable : la majorité des œuvres sont écrites dans la langue vernaculaire de l'État, à exception de quelques ouvrages scientifiques ou bibliques rédigés en latin. La prodigalité et la variabilité de la langue française, encouragées au siècle précédent, font l'objet de sévères critiques de la part des grammairiens, qui cherchent à définir le *bon usage*². Malherbe fut l'un des premiers à s'opposer aux partisans d'une langue à l'expansion infinie et proliférante, partisans parmi lesquels on retrouvait notamment Marie de Gournay, la « fille d'alliance » de Montaigne³. Les grammairiens du XVII^e siècle seront qualifiés de puristes, parce que c'est justement un idéal de pureté qui motive leur préoccupation linguistique et l'élaboration des préceptes qui en découlent. Lothar Wolf exprime bien cette vision mise en avant par Malherbe d'une langue pure et compréhensible pour tous, vision que partageront les Remarqueurs et les écrivains du siècle classique :

C'est dans le but de réaliser cette compréhensibilité générale que Malherbe proscrit au nom de la **pureté** et de la **clarté** tant de fantaisies individuelles, de tournures de mots, d'emplois de mots et d'usage à restriction géographique ou sociolinguistique.[...] Au nom de la **pureté**, Malherbe ne se prononce pas en faveur des emprunts au latin ou aux patois [...]. De même condamne-t-il [...] les néologismes de formation française, les nouveaux composés, les dérivés et les transpositions, sans en considérer l'utilité. Les

¹ Chantal Bouchard, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale* [1998], Montréal, Fides, 2002, p. 34.

² Vaugelas définit le bon usage comme « la façon de parler de la plus saine partie de la cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs » (Vaugelas, cité dans Marty Laforest, « Attitudes, préjugés et opinions sur la langue », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (sous la dir. de), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états »*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », 2002, p. 85).

³ Marie de Gournay, pour reprendre les paroles de Jacques Chaurand, « défendait l'enrichissement apporté à la langue par l'auteur des Essais, et [...] prenait fait et cause pour les hardiesses lexicales de son temps » (Jacques Chaurand, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 232).

archaïsmes, étant par définition hors d'usage, ne sont plus à retenir⁴.

Bref, tous les principes que défendaient Bellay et les autres écrivains du XVI^e siècle se trouvaient récusés. Le travail des Remarqueurs va cependant dans le sens de ce qui semble être un état d'esprit général chez les écrivains classiques. Ainsi, Boileau, dans son *Art poétique*, approuvera l'entreprise de Malherbe en écrivant :

Enfin Malherbe vint, et, le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir
Et réduisit la Muse aux règles du devoir.
Par ce sage Ecrivain la Langue réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée⁵.

Par ces simples vers, Boileau fait l'éloge d'une langue française où chaque mot a un usage défini et l'écriture obéit à des règles établies. Rappelons qu'il s'attaquera à Ronsard, écrivain emblématique de l'esthétique de la Pléiade, en lui reprochant d'avoir écrit grec en français⁶. Nous citerons encore une fois Wolf qui, dans l'article évoqué précédemment, réfléchit sur ce concept de clarté : « On retrouve dans ce concept de clarté la *perspicuitas* des Anciens : le choix des mots (*electio verborum*) ou, plus précisément, le choix du mot juste (*verbum proprium*) et l'ordre des mots dans la phrase (*compositio*) devaient rendre le langage des auteurs et des orateurs romains compréhensible pour tout le monde⁷. » Tout en vantant la *clarté*, la *pureté* de la langue depuis Malherbe, Boileau laisse aussi sous-entendre que la langue qui précédait n'avait aucune de ces caractéristiques, qu'elle était « rude ». En fait, ces jugements à l'encontre de la langue préclassique s'expliquent par le fait que le français classique se voulait une langue une et unitaire alors que le français de la Renaissance était pluriel.

Le mouvement puriste initié par Malherbe, mais qui se prolonge chez d'autres Remarqueurs et chez des écrivains tels que Racine, Corneille ou Molière, devait

⁴ Lothar Wolf, « La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grevisse » dans Édith Bédard et Jacques Maurais (sous la dir. de), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française / Gouvernement du Québec, 1983, p. 106-107.

⁵ Nicolas Boileau-Despréaux, *Art poétique* [1674], vers 131-136. Version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.georgetown.edu/organizations/opsis/textes/artpoetique.htm> (p. consultée le 12 juin 2007).

⁶ Il dira de Ronsard que « sa Muse en français parlait grec et latin » (*Ibid.*, vers 126).

⁷ Lothar Wolf, « La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grevisse », art. cité, p. 108.

réglementer l'usage du français. Ce mouvement se rapproche fortement, à notre avis, du processus de dédialectalisation que connaît le Québec depuis le réveil linguistique de l'après-guerre. Les arguments de pureté et de compréhensibilité apparaissent en premier plan dans les deux discours. Mais les grammairiens ont-ils réellement le pouvoir et l'influence nécessaire pour transformer les usages populaires ? Leurs prescriptions et leur vision du bon usage ont-elles réellement influencé les choix de langue ? Probablement en partie : les jugements négatifs des autres, nous dit Chantal Bouchard, représentent une menace à l'identité, menace qui entraîne de façon individuelle ou collective certaines réactions. Une de ces réactions consiste « à s'assimiler aussi complètement que possible au groupe d'où émanent les jugements négatifs. Cette stratégie [...] mène parfois le sujet à renier son groupe d'origine et à manifester envers lui plus de mépris encore que n'en n'exprime celui auquel il veut s'associer⁸ ». L'influence des grammairiens du XVII^e sur le développement de la langue, selon cette théorie, devient fort probable.

R. Anthony Lodge, pour sa part, estime qu'on amplifie beaucoup le rôle joué par les Remarqueurs du XVII^e siècle dans la langue :

It is easy to over-estimate the influence of prescriptive grammarians and lexicographers at this time, and to see them dictating the whole process of codification and reallocation. Glatigny (1992) and Trudeau (1992) [...] show how the language attitudes of linguistic commentators were a faithful reflection of more general social concerns. The grammarians did not stand outside society: they participated in the community's evaluative norms like everyone else. The importance of their work for linguistic historians is less its direct social impact than the explicit evidence it provides about the language variants in competition and about their social value at a particular time. Reallocation involves the development of a new consensus in which the whole community is involved, consciously or not⁹.

Les changements linguistiques dans le peuple impliquent forcément un consensus populaire : nécessairement, les remarques des grammairiens sur la pureté du français ont dû contribuer à provoquer un changement chez le peuple quant à la perception et à la

⁸ Chantal Bouchard, *ouvr. cité*, p. 29.

⁹ R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 118-119.

sensibilité linguistique. La langue trouve sa légitimité du fait qu'elle représente le mode d'expression privilégié de l'élite sociale et politique qu'on admire. Entre le monde politique et la langue se tisse un lien qui changera la manière de penser la langue. Wolf affirme d'ailleurs que « c'est à Richelieu que nous devons la première, principale et emblématique confusion entre autorité politique et force interne de la langue¹⁰ ». C'est la création de l'Académie française (1635) qui consacre ce lien et qui sera en partie à l'origine de ce modèle figé du français normatif d'aujourd'hui. À nous, il nous semble évident que les changements survenus dans la langue au Québec depuis quelques années prennent un tournant historique familier : prise de conscience de l'écart entre la norme de l'élite (et la *mère-patrie*) et le parler populaire, rejet ou remodelage de la culture et de l'identité initiale, intervention de l'État pour régler la langue (création de l'Office de la Langue française), mouvement puriste prônant l'imitation d'un groupe de référence, etc. Léandre Bergeron, dans un article intitulé « Pour une langue québécoise sans contraintes », se récriait contre cette dernière tendance en disant :

Au lieu de nous orienter vers la libération de nos forces vives et l'épanouissement de notre créativité vernaculaire, on veut nous enfermer dans le carcan État-nation moderne avec une langue réduite, aseptisée, formaliste, étroite, contrôlée, châtiée pour que, n'est-ce pas, notre seule articulation culturelle soit de discourir avec des Sénégalais à la langue blanchie, des Suisses romancés et des Occitans "avec l'*acsagne*", de la pureté et de la chasteté de la langue française¹¹.

Quelque quinze ans auparavant, Michèle Lalonde dans son célèbre poème « Speak White », qui dénonçait l'assimilation à l'anglais, reprenait ce concept d'uniformisation, de langue *blanche*, clairement associée au pouvoir politique répressif et à la dictature :

Dans la langue douce de Shakespeare
avec l'accent de Longfellow
parlez un français pur et atrocement blanc
comme au Vietnam au Congo
parlez un allemand impeccable
une étoile jaune entre les dents
parlez russe parlez rappel à l'ordre parlez répression

¹⁰ Lothar Wolf, art. cité, p. 108.

¹¹ Léandre Bergeron, « Pour une langue québécoise sans contraintes », dans Noël Corbett (sous la dir. de), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 321.

speak white
 c'est une langue universelle
 nous sommes nés pour la comprendre¹².

Sur un plan littéraire, se laisser assimiler (par la norme) équivaut aussi à laisser périr la littérature nationale d'un peuple, ce à quoi Lalonde objecte :

Il est normal que les œuvres d'une littérature vieillissent au fil des ans par le contenu ou le style mais il est tragiquement absurde qu'elles soient comme intrinsèquement condamnées à périr parce qu'elles sont écrites dans la langue nationale... destinées en l'occurrence à une postérité lentement dissuadée de son vocabulaire de sa syntaxe et de la fierté élémentaire de posséder cette langue. Cette observation vaut pour toutes les cultures en voie d'assimilation¹³.

Ce passage d'un texte de Lalonde est la preuve de la sensibilité de l'auteure et d'une prise de conscience du phénomène d'assimilation et démontre un désir de voir survivre (ou de faire revivre) une langue en voie de disparaître. Il explique en outre une des raisons motivant le choix d'un modèle tel que Du Bellay.

À côté de cette tentative d'assimiler les Québécois à un parler francophone plus normatif (tant sur les plans lexical et syntaxique que sur le plan phonétique) existe aussi un mouvement, incarné par la lutte du joul, qui consiste à revaloriser sa singularité et à revendiquer sa spécificité. Des stratégies plus intermédiaires, enfin, reconnaissent et valorisent les ressemblances entre les cultures en cause (française et québécoise dans le cas présent) sans pour autant renier la spécificité du français québécois¹⁴. C'est cette stratégie qui semble prédominer aujourd'hui¹⁵. La stratégie qu'adopte Lalonde, nous l'avons étudiée, relève davantage de cette dernière catégorie : elle ne prône ni la norme parisienne, ni le joul, mais plutôt une langue française qui reconnaîtrait la richesse et l'utilité de ses archaïsmes, régionalismes et néologismes. Jusqu'à un certain point, l'entreprise de Du Bellay et des humanistes en général s'apparente à celle de Lalonde,

¹² Michèle Lalonde, « Speak White », dans *Défense et Illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes*, Paris, l'Hexagone / Laffont, coll. « Change », 1979, p. 39.

¹³ Michèle Lalonde, « État de la parlure 1976. Réflexion pertinente », dans *Ibid.*, p. 183.

¹⁴ Chantal Bouchard, ouvr. cité, p. 29.

¹⁵ Le projet Francus, de l'Université de Sherbrooke, en serait un exemple. Il vise à établir un français standard en usage au Québec qui ne serait ni la norme parisienne ni le joul.

dans la mesure où ils tentent de rapprocher leur français de ses origines latines, tout en reconnaissant l'écart entre les deux langues et les particularités du français. Puisque la langue constitue l'un des points majeurs qui définissent l'identité, tant individuelle que collective, il y a fort à parier que le XVI^e siècle, en s'engageant sur les débats linguistiques, a pressenti une certaine insécurité linguistique qui devait aboutir, un siècle plus tard, à une prise de conscience collective sur la langue, comme ce sera le cas quatre cent ans plus tard au Québec. Les paroles de Gaston Miron nous semblent ici s'inscrire tout à fait dans le contexte : « c'est parce que rien n'a été réglé pour de bon que la réalité se reproduit identique dans ses effets et circulaire dans le temps. Nous sommes tous devenus perroquets historiques et en ce moment, je suis un oiseau de cet acabit¹⁶ » .

Un individu ou un groupe collectif sur qui pèse une menace identitaire, nous l'avons évoqué plus haut, réagissent à cette attaque par différentes stratégies, et nous venons de voir en quoi celle de Du Bellay et de Lalonde concordent. La correspondance entre l'attitude de deux auteurs si éloignés dans le temps n'a rien de surprenant si l'on veut bien se souvenir qu'au fil de notre analyse, nous avons pu constater le lien très fort qui unissait la langue préclassique au français québécois. Cette ressemblance entre les deux langues est encore renforcée par le statut similaire qu'elles occupaient dans leur société : concurrence entre la langue vernaculaire, la langue de référence et la langue du pouvoir économique; prise de conscience des élites politiques quant à la précarité de la langue et émergence d'une politique linguistique. L'imaginaire collectif des deux sociétés cherchait en outre à rattacher les racines de leur langue à des ancêtres (ou à un peuple ancestral) glorieux. Rappelons aussi que la France du XVI^e siècle comme le Québec de Lalonde connaissaient une crise religieuse majeure. La religion étant souvent un élément fondamental de l'identité d'un peuple, à l'instar de la langue et de la culture, son instabilité a pu justifier l'intérêt renouvelé des deux sociétés pour cette autre constituante identitaire qu'est la langue.

¹⁶ Paroles de Gaston Miron, lors d'un colloque organisé par l'Union des écrivains québécois en mars 1987 et citées dans Gilles Pellerin, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, Québec, L'instant même, 1997, p. 105.

Cette concordance entre les deux contextes historiques explique aussi comment les principes préconisés par Du Bellay et Lalonde, notamment les principes lexicaux qui sont les plus nombreux et les plus explicites, peuvent présenter une telle ressemblance. Chez les deux auteurs en effet, l'archaïsme est un moyen d'enrichir la langue, l'emprunt (mesuré) aux langues étrangères aussi et la néologie est un procédé tout à fait acceptable pour remédier aux lacunes du lexique. Les dialectes enfin n'ont en eux-mêmes rien de condamnable, au contraire. Dans le français québécois, l'application de ces principes théoriques est évidente et les liens avec le français préclassique semblent l'être aussi. À partir de termes préclassiques disparus du vocabulaire français normatif et ayant survécu en français québécois, nous avons pu conclure à des attitudes linguistiques similaires : suffixation, synonymie (notamment avec les préfixes), emplois d'usages concurrents, etc. Or, la lexicographie revêt une importance non négligeable dans la construction d'une sensibilité linguistique puisque, comme l'écrivait Esther Poisson à propos du lexique québécois, dans un commentaire qui pourrait cependant tout aussi bien s'appliquer au français préclassique, « la lexicographie, tant par sa pratique que par la réflexion et les débats qu'elle suscite au Québec, joue un rôle *social* dans l'évolution et la perception de l'usage linguistique¹⁷ ».

Si la réflexion de Poisson concerne la lexicographie, elle aurait tout aussi bien pu s'appliquer à la phonétique. En effet, Denis Dumas¹⁸ a bien démontré à quel point certaines caractéristiques de la langue parlée suscitaient des jugements de valeur et se voyaient assimilées à certains groupes sociaux. Les commentaires des grammairiens¹⁹ au XVI^e siècle tendent à prouver que pour certains traits phonétiques, le même phénomène se produisait et que plusieurs étaient aussi imputés à des cercles sociaux ou à des régions. On ne saurait cependant prétendre à l'intolérance des grammairiens face à la multiplicité

¹⁷ Esther Poisson, « Français en usage au Québec et dictionnaires », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (sous la dir. de), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états »*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », 2002, p. 103.

¹⁸ Denis Dumas, *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987.

¹⁹ Charles Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens [1881-1883]*, Paris, Imprimerie nationale, Genève, Slatkine Reprints, 1966.

des usages puisque, comme le confirme Danielle Trudeau, « la grammaire n'impose pas de doctrine ferme et [...] la norme se "fait jour lentement" dans un climat générale de tolérance des humanistes envers le peuple²⁰ ». Ce même climat général régna sur le Québec plus ou moins jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Beaucoup de caractéristiques phonétiques du français québécois ont par la suite porté le stigmate de la *paresse intellectuelle* et de la *bouche molle* , comme le rapporte Chantal Bouchard, qui cite en exemple les paroles de Roger Duhamel : « Nous péchons surtout par des vices de prononciation. Notre articulation est lâche, nous ne mordons pas dans les mots, nous contentant de les prononcer du bout des lèvres, nous sommes en général [...] des *bouches molles* ²¹. » Pourtant, nous avons cherché à le montrer, plusieurs des traits phonétiques qui caractérisent le parler québécois étaient également des caractéristiques du français préclassique. Chez Du Bellay comme chez Lalonde, la plupart des principes sont implicites dans les traités : mais l'application que Lalonde fait de ces principes rapproche ponctuellement les deux systèmes phonétiques. La comparaison entre les deux met davantage en évidence ce lien suggéré par l'auteure québécoise : le [ɑ] postérieure est présent dans le français préclassique et le français québécois, tout comme les différentes prononciations de la diphtongue *-oi*, la permutation entre le *-e* et le *-a* (particulièrement devant le *-r*), les diphtongaisons, la syncope du [ə] dans les mots, les permutations entre le [e], [ɛ] et [ə], la labialisation du [ə], la syncope du *-r* en finale (qui aboutit au suffixe *-eux* dans beaucoup de mots en *-eur*), les consonnes implosives, la syncope du *-l*, la permutation du *-t* et du *-d* en finale et la prononciation de consonnes finales.

La syntaxe de Du Bellay et de Lalonde présente quelques similarités certes, mais comme pour le lexique et la phonétique, les ressemblances entre les français préclassique et québécois sur le plan morpho-syntaxique vont bien au-delà de ce que Lalonde insère dans son traité : usages concurrents, assimilation de certains mots à plusieurs catégories grammaticales, parfois adverbe parfois préposition (phénomène par ailleurs illustré par Lalonde), hésitation sur les genres, accord des collectifs singuliers au pluriel,

²⁰ Danielle Trudeau, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit, 1992, p. 89-90.

²¹ Roger Duhamel, chronique « Le parler français », *La patrie*, 22 décembre 1944, cité dans Chantal Bouchard, ouvr. cité, p. 194.

remplacement par *-y* pour *lui* et *à lui*, omission du C.O.D. lorsqu'il y a deux compléments d'objet consécutifs, forme forte dans les pronoms personnels, utilisation d'adjectifs comme adverbes, locutions conjonctives et pronoms interrogatifs semblables, etc.

Depuis les similarités évidentes sur les plans lexical, phonétique et morpho-syntaxique jusqu'aux similarités dans le statut précaire de la langue vernaculaire française préclassique et québécoise et entre les deux sociétés qui en sont le foyer, suggérée par Lalonde elle-même, par la réception qu'elle réserve à Du Bellay et par l'interprétation littéraire qu'elle en offre, tout tend à conclure à une même sensibilité linguistique entre le Québec et la France préclassique. Cette sensibilité permet à ces deux langues et à ceux qui l'emploient de multiplier les néologismes, les synonymes, les procédés de préfixation et de suffixation, les usages concurrents dans la prononciation et dans la syntaxe sans pour autant se voir ridiculiser, marquer par l'opprobre, ni même faire sourciller son interlocuteur. « Le temps "renfrétit", cela n'empêche pas les temps de "refroidir" ailleurs et ici²² », écrit Gilles Pellerin. Dès l'époque classique pourtant, sous l'influence des grammairiens qui combattent la multiplicité des usages en préconisant la pureté et la clarté de la langue française, le rapport qu'entretient le peuple avec la langue française se transforme. Ce rapport admet de moins en moins les déviances, les créations linguistiques : entre la plupart des usages concurrents, un choix s'opère et entraîne la disparition (au moins partielle, sinon totale) de l'un d'entre eux. Ce lien très strict avec la langue explique que la langue classique soit toujours aujourd'hui à la source du français normatif. À l'inverse, les langues plus fluctuantes (préclassique et québécoise) sont en mouvement constant. Gilles Pellerin écrivait en parlant du français québécois : « c'est dans cette section de Babel [...] que je suis né. Certains envisagent [...] de revenir à l'état édénique. [...] Ça m'embête. Tout le silence que ça va faire...²³ » L'aptitude du français québécois à produire une littérature nationale n'en est pas moins grande : comme le français préclassique, le potentiel littéraire du français québécois n'est plus à prouver. Un écrivain comme Ducharme par exemple, exploite admirablement les potentialités d'une

²² Gilles Pellerin, *La mèche courte. Le français, la culture et la littérature*, Québec, L'instant même, 2001, p. 33.

²³ *Ibid.*

langue qui n'est ni le joyal, ni la norme parisienne, ni complètement idiosyncrasique, mais qui a bel et bien pour substrat le français québécois.

Gilles Pellerin ne croyait pas si bien dire lorsqu'il écrivait que « l'entreprise la plus durable de Jacques Cartier [tenait] à la langue²⁴ ». La langue et la sensibilité que nous avons à son égard revêtent un caractère préclassique réel. Cette sensibilité que décèle Lalonde lorsqu'elle parle de *notre tempérament rabelaisien*²⁵ existe toujours. En effet, les Québécois peuvent à l'époque comme aujourd'hui et à l'instar du français préclassique, *s'assir* ou *s'asseoir*, *vernailler* ou *vernousser*, et sans complexe prendre une *fripe*, un *coup* ou une *brosse* et se retrouver *chaud*, *chaudasse*, *chautasse*, *chaudette*, *chaudaille* ou juste *réchauffé*.

²⁴ Gilles Pellerin, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, ouvr. cité, p. 33.

²⁵ Michèle Lalonde, ouvr. cité, p. 32.

BIBLIOGRAPHIE

Dans cette bibliographie, les œuvres littéraires citées à des fins d'exemple dans la partie descriptive ou dans les tableaux ne seront pas répertoriées. On en trouvera néanmoins les références complètes dans les notes infrapaginales.

CORPUS ÉTUDIÉ

DU BELLAY, Joachim, *Deffence et Illustration de la Langue françoise*, édition et dossier critique préparés par Jean-Charles Monferran, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2001.

LALONDE, Michèle, *Défense et Illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes*, Paris, l'Hexagone/Laffont, coll. « Change », 1979.

ARTICLES ET OUVRAGES CRITIQUES SUR MICHÈLE LALONDE

Ouvrages, articles ou sites Internet sur l'œuvre

« Michèle Lalonde. *Défense et illustration de la langue québécoise* », *Culture française*, Paris, hiver 1979, p. 38-39.

BONENFANT, Joseph, « Michèle Lalonde, *Défense et illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poèmes* », dans *Livres et auteurs québécois 1979*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 132-135.

BRISSET, Annie, « Le désir d'une langue natale. La traduction identitaire », dans *Sociocritique de la traduction. Théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*, Longueuil, Préambule, coll. « L'Univers des discours », p. 259-286.

CHARTIER, Armand B., « Lalonde Michèle. *Défense et illustration de la langue québécoise*. Paris : Seghers, Laffont, 1979. Pp239 », *French review*, Champaign (Illinois, États-Unis), vol. 55, n° 4, mars 1982, p. 571.

FAYE, Jean-Pierre, « La défense de Michèle Lalonde et le goût de POT-LAID-MICKEY », *Liberté*, Montréal, vol. 22, n° 3, p. 91-97.

GIGUÈRE, Richard, « Poésie », *University of Toronto Quarterly*, Toronto, vol. 49, n° 1, automne 1980, p. 359-368.

GUÉRIN, M.-A. et HAMEL, Réginald, *Dictionnaire des poètes d'ici. De 1606 à nos jours*, Montréal, Guérin, 2001, p. 577.

HAREL, Simon, *Le voleur de Parcours. Identité et cosmopolitisme dans la littérature québécoise contemporaine* [1989], Montréal, XYZ, coll. « Documents », 1999.

HÉBERT, François, « Des dizibaos à Outremont? », *Liberté*, Montréal, vol. 22, n° 1, janvier-février 1980, p. 95-99.

HÉBERT, François, « Michèle Lalonde en-faye-rouapée... », *Liberté*, Montréal, vol. 22, n° 3, mai-juin 1980, p. 98-100.

LAMARRE, André, « Langue et littérature. Lalonde et la langue », *Spirale*, Montréal, janvier 1980, p. 3-4.

MONETTE, Pierre, « Le lisible et l'illusoire. Sur le nationalisme. À François Hébert. », *Dérives*, Montréal, janvier 1980, p. 3-15.

ROYER, Jean, « Michèle Lalonde, écrivain », *Le Devoir*, Montréal, 17 novembre 1979, p. 19-20.

ROYER, Jean, *Écrivains contemporains. Entretien 1 1976-1979*, Montréal, L'Hexagone, 1982. 3 vol.

VADEBONCOEUR, Pierre, « Défense de Michèle Lalonde », *Le Devoir*, Montréal, 15 mars 1980, p. 21.

VANDEDORPE, Christian, « *Défense et illustration de la langue québécoise* suivi de *Prose et poème*, Paris, éditions Seghers [et] éditions Robert Laffont [1979] 239 p. », dans DORION, Gilles (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec. 1976-1980*, Montréal, Fides, 1994, tome VI, p. 199-201.

ARTICLES ET OUVRAGES CRITIQUES SUR JOACHIM DU BELLAY

Ouvrages, articles ou sites Internet sur l'œuvre

DEFAUX, Gérard (sous la dir. de), *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Lyon, ENS éditions, coll. « Langages », 2003.

CASTOR, Grahame, *Pleiade poetics. A study in Sixteenth-Century Thought and terminology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964.

CLEMENTS, Robert J., *Critical theory and practice of the Pleiade* [1942], New York, Octagon books, 1970.

HANON, Suzanne, « Le Vocabulaire de Joachim Du Bellay d'après une concordance sur la *D.I.L.F.* », G. Cresbon (sous la dir. de), *Du Bellay, Actes du colloque international d'Angers des 26-29 mai 1989*, Angers, Presses universitaires d'Angers, 1990, p. 689-703.

HOLYOAKE, S. John, « Joachim du Bellay's *Deffence et Illustration de la Langue françoise* », *An introduction to French sixteenth century poetic theory. Texts and commentary*, New York, Manchester University Press / Barnes & Noble books, 1972, p. 66-126.

LEINER, Wolfgang (sous la dir. de), *Œuvres Critiques.*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, vol. XX, n° 1 (*Du Bellay devant la critique de 1550 à nos jours*), 1995.

LEUREN, Jacques, « Joachim du Bellay, avocat de la langue française », *Historia*, Paris, n° 23, juillet 1990, p. 62-69.

MARI, Pierre, « *Défense et illustration de la langue française* » dans BEAUMARCHAIS, Jean-Pierre et COUTY, Daniel, *Dictionnaire des oeuvres littéraires de langue française*, Paris, Bordas, 1994, t. 2 D-J, p. 502-503.

MEERHOFF, Kees, « La *Deffence et Illustration de la Langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) », *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France*, Leyde, E.J. Brill, 1986, p. 108-134.

MELANÇON, Robert, « Les masques de Du Bellay », *Études littéraires*, Laval, vol. 22, n° 3, hiver 1989-1990, p. 23-34.

NOO, Hendrik de, *Thomas Sébillet et son Art de la Poétique françoise rapproché de la Deffence et Illustration de la Langue françoise de Joachim du Bellay*, Utrecht, Boekhandel en antiquariaat voorheen J. L. Beijers, 1927.

PATTERSON, Warner Forest, *Three Centuries of Poetic Theory 1328-1630*, New York, Russel et Russel, 1935, 3 vol.

SIMONIN, Michel (sous la dir. de), « *Deffence et Illustration de la Langue Françoise* », *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle* [1951], Paris, Fayard/Livre de poche, coll. « Encyclopédies d'aujourd'hui/La Pochothèque », 2001, p. 394-397.

Sperone Speroni, *Les Dialogues*, version en ligne à l'adresse suivante : http://www.italica.rai.it/rinascimento/cento_opere/speroni_dialogo.htm, p. consultée le 15 mai 2006.

VERREAULT, Claude, « De *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay (1549) à *La Deffence & illustration de la langue quebecquoise* de Michèle Lalonde (1973) : qu'est donc le français devenu par-delà les mers ? », dans *Actes des Journées de la langue française. 1549-1999, 450^{ème} anniversaire de « Deffence et*

illustration de la langue françoise », Joachim du Bellay, 23-24 octobre 1999, Liré, Liré, Musée Joachim du Bellay, 1999, p. 97-105.

VILLEY, Pierre, *Les sources italiennes de la « Deffense et illustration de la Langue françoise » de Joachim du Bellay* [1908], New York, Burt Franklin, 1970.

ARTICLES ET OUVRAGES CRITIQUES SUR LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS

Ouvrages, articles ou sites Internet

L'aménagement de la langue: pour une description du français québécois, Montréal, Conseil de la langue française, 1990.

« Le joual les quat'fer en l'air », *Québec français*, Québec, n° 35, octobre 1979, p. 56-58.

« Français international, français québécois ou joual : quelle langue parlent donc les Québécois ? », dans FORTIN, Andrée (sous la dir. de), *Produire la culture, produire l'identité ?*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll.« CEFAN/Culture française d'Amérique », 2000, p. 119-131.

Histoire du français au Québec, site en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/histfrnqc.htm>, p. consultée le 27 septembre 2007.

ASSELIN, Claire et MCLAUGHLIN, Anne, « Patois ou français : la langue de la Nouvelle-France au XVII^e siècle », *Langage et Société*, Paris, vol. 17, 1981, p. 3-58.

BARBAUD, Philippe, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984.

BARBAUD, Philippe, « La langue de l'État – l'état de la langue », dans BÉDARD, Édith et MAURIS, Jacques (sous la dir. de), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française/Gouvernement du Québec, 1983, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/Publications/PubF101/F101P1.html>, p. consultée le 17 juin 2006.

BARBAUD, Philippe, *Le français sans façon. Chroniques de langage*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987.

BARBAUD, Phillippe, « Dissidence du français québécois et évolution dialectale », *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2 1998, p. 107-127.

BARBEAU, Victor, *Le ramage de mon pays. Le français tel qu'on le parle au Canada*, Montréal, Bernard Valiquette, 1939.

BEAUCHEMIN, Normand, « Le vocabulaire québécois commun d'après l'enquête régionale faite en Estrie », version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD109/D109-3.html>, p. consultée le 13 septembre 2006.

BOISVERT, Lionel, JUNEAU, Marcel et POIRIER, Claude (sous la dir. de), *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec », vol. 2-3, 1978.

BOUCHARD, Pierre et CORMIER, Monique (sous la dir. de), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques, Actes du colloque tenu les 14 et 15 mai 2001 à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du 69^e Congrès de l'Acfas*, Québec, Office de la langue française/Gouvernement du Québec, 2002.

BOULANGER, Jean-Claude, DUBUC, Robert, *Régionalismes québécois usuels*, Paris, Conseil international de la langue française, 1983.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et MARTEL, Pierre, *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic », 1995.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et MARTEL, Pierre, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Diagnostic », 1996.

CEDERGREN, Henrietta J. et LEMIEUX, Monique (sous la dir. de), « Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal », *Langues et sociétés*, Québec, 1985, 2 tomes.

CLAS, André (sous la dir. de), *Matériaux pour l'étude du français au Canada. Néologismes-canadianismes*, Montréal, Département de linguistique et philologie de l'Université de Montréal, vol. 1, 1976.

CORBETT, Noël (sous la dir. de), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990.

DESHAIES, Denise et VINCENT, Diane (sous la dir. de), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Culture française d'Amérique », 2004.

DUMAS, Denis, *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987.

GAUTHIER, Pierre et LAVOIE, Thomas (sous la dir. de), *Français de France et Français du Canada : Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Centre d'Études linguistiques Jacques Goudet, 1995.

GENDRON, Jean-Denis, *Tendances phonétiques du parler français au Canada*, Paris/Québec, Klincksieck/Presses de l'Université Laval, 1966.

GERVAIS, André (sous la dir. de), *Emblématiques de « l'époque du joual »*. Jacques Renaud, Gérald Godin, Michel Tremblay, Yvon Deschamps, Montréal, Lanctôt, 2000.

GODIN, Jean-Cléo (sous la dir. de), *Langages et collectivités : le cas du Québec*, Montréal, Leméac, 1981.

HALFORD, Peter W., *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête : Témoignage du père Pierre Philippe Potier*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994.

JUNEAU, Marcel, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue et littérature française au Canada », 1972.

JUNEAU, Marcel et STRAKA, Georges (sous la dir. de), *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. 1, 1975.

LALONDE, Michèle, BEAULIEU, Victor-Lévy, AQUIN, Hubert, MIRON, Gaston et GRAND'MAISON, Jacques, « Cheval ou bien donc joual ou bedon horse », *Maintenant*, Montréal, n° 134, mars 1974, p. 2-34.

LATIN, Danièle et POIRIER, Claude (sous la dir. de), *Contacts de langues et identités culturelles*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000. Version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.refer.org/>, p. consultée le 11 août 2006.

LAVOIE, Thomas, « Les particularismes lexicaux du parler rural de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean », version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD109/D109-3.html>, p. consultée le 12 décembre 2006.

LÉARD, Jean-Marcel, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin universitaire, 1995.

LEFEBVRE, Claire, « La syntaxe comparée du français standard et populaire : approches formelles et fonctionnelles », *Langues et sociétés*, Québec, Office de la langue française au Québec/Gouvernement du Québec, vol. 1, 1982.

MAILLET, Antonine, *Rabelais et les traditions populaires en Acadie*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. «Les archives de folklore », n° 13, 1971.

MAJOR, André, « Un exorcisme par le joual », *Le Devoir*, Montréal, 21 septembre, 1968, p. 14.

MARTEL, Pierre, « Les caractères quantitatifs du vocabulaire commun du français parlé au Québec : travaux et résultats », version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD109/D109-3.html>, p. consultée le 13 septembre 2006.

MERCIER, Louis (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n° 18, 2004.

MERCIER, Louis et Claude VERREAULT, « Opposer français “standard” et français québécois pour mieux se comprendre entre francophones ? Le cas du *Dictionnaire québécois français* », *Le Français moderne*, Paris, t. 70, n° 1, 2002, p. 87-108.

MOUGEON, Raymond et BENIAK, Édouard (sous la dir. de), *Les origines du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.

OSTIGUY, Luc et TOUSIGNANT, Claude, *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin, 1993.

PAQUOT, Annette, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Conseil de la langue française/Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec », 1988.

PELLERIN, Gilles, *Récits d'une passion. Florilège du français au Québec*, Québec, L'instant même, 1997.

PELLERIN, Gilles, *La mèche courte. Le français, la culture et la littérature*, Québec, L'instant même, 2001.

PELLERIN, Jean, *Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada*, Montréal, Guérin, 1998.

PLOURDE, Michel (sous la dir. de), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Les publications du Québec, 2000.

POIRIER, Claude, BOIVIN, Aurélien, TRÉPANIÉ, Cécyle et VERREAULT, Claude (sous la dir. de), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Culture française d'Amérique », 1994.

POIRIER, Claude et CANAC-MARQUIS, Steve, « Origine commune du français d'Amérique du Nord : le témoignage du lexique », dans VALDMEN, Albert, AUGER, Julie et PISTON-HALTEN, Déborah (sous la dir. de), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 517-538.

POIRIER, Claude, « De la défense à la codification du français québécois : plaider pour une action concertée », dans *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2, 1998, p. 129-150.

POIRIER, Claude, « Les fondements historiques de la conscience linguistique des Québécois », dans DOTOLI, Giovanni (sous la dir. de), *Canada, le rotte della libertà, Atti del Convegno internazionale Monopoli 5-9 ottobre 2005*, Fasano, Schena Editore, 2006, p. 77-85.

POISSON, Esther, « L'après-joual », *Québec français*, Québec, n° 112, hiver 1999, p. 84-85.

PRÉVOST, Geneviève, « Des Québécois en France : six points de vue d'auteurs sur la variation linguistique », dans *Revue Québécoise de linguistique*, Montréal, vol. 26, n° 2, 1998, p.81-94.

SANKOFF, Gillian, « Groupes sociaux et usages linguistiques en milieu urbain (méthodes et résultats), version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/PubD109/D109-3.html>, p. consultée le 12 septembre 2006.

SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (sous la dir.), *Français du Canada – Français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême, du 5 au 7 juin 1997*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n° 18, 2000.

VALDMAN, Albert (sous la dir. de), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, 1979.

VALDMAN, Albert, AUGER, Julie et PISTON-HATLEN, Deborah (sous la dir. de), *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.

VERREAULT, Claude, MERCIER, Louis et LAVOIE, Thomas (sous la dir. de), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états »*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française en Amérique du Nord », 2002.

ARTICLES ET OUVRAGES CRITIQUES SUR LE FRANÇAIS DE LA RENAISSANCE

Ouvrages, articles ou sites Internet sur l'œuvre

AYRES-BENNET, Wendy, *Sociolinguistic Variation in Seventeenth-Century France. Methodology and Case Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à 1900. Le XVI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1906.

CHAURAND, Jacques, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999.

DUMONT, Pierre et SANTODOMINGO, Claude (sou la dir. de), *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique/deuxièmes Journées scientifiques du réseau de l'AUF Sociolinguistique et dynamique des langues, Rabat, 25-28 septembre 1998*, Montréal/Paris, AUPELF-UREF, 2000. Version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.refer.org/>, p. consultée le 2 septembre 2006.

FRAGONARD, Marie-Madeleine, KOTLER, Éliane, *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Nathan université, coll. « Lettres 128 », 1997.

FOUCHÉ, Pierre, *Phonétique historique du français [1952-1961]* Paris, Klincksieck, 1961-1969, 3 tomes.

GOUGENHEIM, Georges, *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Éditions A. et J. Picard, coll. « Connaissance des langues », 1974.

HAASE, A. *Syntaxe française de XVII^e siècle [1914]*, Paris, Librairie Delagrave, 1965.

HUCHON, Mireille, *Le français de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1988.

HUCHON, Mireille, *Histoire de la langue française*, Paris, Livre de poche, coll. « Références / Inédit / Littérature », 2002.

HUCHON, Mireille, *Le français au temps de Jacques Cartier*, présentation de Claude La Charité, Rimouski, Tangence éditeur, coll. « Confluences », 2006.

HUCHON, Mireille, « Notice sur la langue de Rabelais », dans Rabelais, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, p. XXXV-LI.

HUGUET, Edmond, *L'évolution du sens des mots depuis le XVI^e siècle [1934]*, Genève, Droz, 1967.

HUGUET, Edmond, *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI^e siècle [1935]*, Genève, Droz, 1967.

HUGUET, Edmond, *Étude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450 à 1550*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1894.

LIVET, Ch.-L., *La grammaire française et les grammairiens du XVI^e siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1967.

JUILLARD, Caroline et CALVET, Louis-Jean (sous la dir. de), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth, FMA, 1996. Version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.refer.org/>, p. consultée le 2 septembre 2006.

LODGE, Anthony R., *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

MARTIN, R. et WILMET, M., *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SODODI, 1980.

MATORÉ, Georges, *Le vocabulaire et la société du XVI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

RONCARD, Pierre de, *Abbrégé de l'Art Poétique*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.uqar.qc.ca/chaieres/histoirelitteraire/hercule-XVI/index.asp>, p. consultée de mars à août 2007.

THUROT, Charles, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens* [1881-1883], Paris, Imprimerie nationale, Genève, Slatkine Reprints, 1966, 2 t.

TRITTER, Jean-Louis, *Initiation à l'histoire de la langue française*, Paris, Ellipse, coll. « Thèmes et études », « Initiation à... », 2003.

TRUDEAU, Danielle, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit, 1992.

WOLF, Lothar *et al.*, « Le langage de la Cour et le français canadien. Exemples de morphologie et de syntaxe », dans MERCIER, Louis (sous la dir. de), *Français du Canada – Français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford, Québec, du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, coll. « Canadiana Romanica », n^o 18, 2004.

WOLF, Lothar, « La normalisation du langage en France. De Malherbe à Grevisse » dans BÉDARD Édith et MAURIS, Jacques (sous la dir. de), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française/Gouvernement du Québec, 1983, p. 105-137. Version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/Publications/PubF101/F101P1.html>, p. consultée le 10 mai 2006.

YAGUELLO, Marina (sous la dir. de), *Le grand livre de la langue française*, Paris, Seuil, 2003.

ZINK, Gaston, *Phonétique historique du français*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

OUVRAGES ET ARTICLES CRITIQUES SUR LA REPRÉSENTATION DE LA LANGUE ET LA SENSIBILITÉ LINGUISTIQUE

BOUCHARD, Chantal, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession nationale* [1998], Montréal, Fides, 2002.

GAUVIN, Lise, *La fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*, Paris, Seuil, coll. « Points essais », 2004.

GAUVIN, Lise, *Langagement. L'écrivain et la langue au Québec*, Montréal, Boréal, 2000.

GAUVIN, Lise, « De Crémazie à Victor-Lévy Beaulieu: langue, littérature, idéologie », dans *Langages et collectivités: le cas du Québec*, Montréal, Leméac, 1981, p. 106-176.

GAUVIN, Lise, JARQUE, Alexandra et MARTIN, Suzanne, « Littérature et langue parlée au Québec », *Études françaises*, Montréal, vol. 28, n° 2-3, hiver 1993, p. 123-165.

LAFORÉST, Marty, *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit blanche, 1997.

VERREAULT, Claude, et Louis MERCIER (sous le dir. de), *Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66e Congrès de l'ACFAS, Revue québécoise de linguistique*, Montréal, , vol. 26, n° 2, 1998.

MÉTHODOLOGIE LITTÉRAIRE

JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, traduit de l'allemand par Claude Maillard, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 1978.

DICTIONNAIRES

BELISLE, Louis-Alexandre, *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Ottawa, Beauchemin, 1979.

BOIVERT, Lionel et POIRIER, Claude, *Dictionnaire du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985.

CLAS, A. et SEUTIN, E., *J'parle en tarmes*, Montréal, Sodilis, 1989.

CLAPIN, Sylva, *Dictionnaire canadien-français* [1894], Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.

DESRUISSEAU, Pierre, *Dictionnaire des expressions québécoises*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Le parler populaire des Canadiens français* [1909], Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Langue française au Québec », 1974.

DULONG, Gaston, *Dictionnaire des canadianismes* [1989], Sillery, Septentrion, 1999.

DUNN, Oscar, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, A. Côté, 1880.

GREIMAS, Algirdas Julien, KEANE, Teresa Mary, *Dictionnaire du moyen français* [1992], Paris, Larousse, 2001.

POIRIER, Claude (sous la dir. de), *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1998.

PROVOST, Roland (ptre), *Les Gaspésiens s'expriment avec des mots*, Sainte-Anne-des-Monts, S.H.A.M., 2005, 2 tomes.

ROGERS, David, *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB éditeur, 1977.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, *Glossaire du parler français au Canada* [1930], Québec, Presses de l'Université Laval, 1968.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale, 1930.

WARNANT, Léon, *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*, Paris, Duculot, 1987.

En ligne

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de L'Académie française*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm>.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, *Base de lexique du Moyen français*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://www.atilf.fr/blmf/>.

Centre national de ressources textuelles et lexicales, version en ligne à l'adresse : <http://www.cnrtl.fr/etymologie>.

COTGRAVE, Randle, *A dictionarie of the French and English tongues* [1611], version en ligne à l'adresse suivante : http://www.pbm.com/%7Elindahl/proverbs/letter_a.html.

IMBS, Paul, *Trésor de la langue français. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle : (1789-1960)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique/Gallimard, 1971-1994, 16 t., version en ligne à l'adresse suivante : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm.

LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire Littré*, version en ligne à l'adresse suivante : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/xmlittré.php>.

NICOT, Jean, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que Moderne*, [1606], Paris, A. et J. PICARD, Fondation Singer-Polignac, 1960, version en ligne à l'adresse suivante : http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm.

AUTRES

Ouvrages, articles ou sites Internet

DICKINSON, John A. et YOUNG, Brian, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003.

GRISEL, Pierre (sous la dir. de), *Encyclopédie du protestantisme* [1995], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2006.

HARVEY, Pierre. « Pourquoi le Québec et les Canadiens français occupent-ils une place inférieure sur le plan économique? », *Le retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Montréal, Boréal Express, 1971, p. 113-127.

RUDIN, Ronald, « La quête d'une société normale : critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec », dans *Bulletin d'histoire politique du Québec*, Montréal, vol. 3, n° 2, hiver 1995, p. 9-42.

